C 79/REP

RAPPORT

de la

CONFÉRENCE DE LA FAO

Vingtième session
Rome, 10-28 novembre 1979

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1979

CONSEIL

(jusqu'au 31 décembre 1980)

Président indépendant: Bukar Shaib

Afghanistan [1]
Algérie [1]
Allemagne, Rép. féd. d' [3]
Arabie Saoudite, Royaume d' [2]
Argentine [3]
Australie [2]
Bangladesh [3]
Belgique [1]
Botswana [2]
Brésil [1]
Cameroun [3]
Canada [1]
Chine [3]
Colombie [1]
Côte-d'Ivoire [3]
Cuba [1]
Egypte [2]
El Salvador [2]
Etats-Unis d'Amérique [1]
France [2]
Ghana [2]
Hongrie [1]
Inde [2]
Indonésie [3]
Irak [1]
Italie [2]
Jamaïque [1]
Japon [3]
Koweït [2]
Libéria [1]
Madagascar [2]
Malaisie [3]
Malte [1]
Mexique [1]
Pakistan [2]
Panama [3]
Portugal [3]
Royaume-Uni [2]
Sénégal [2]
Sri Lanka [2]
Suède [2]
Syrie [3]
Tanzanie [1]
Tchad [1]
Thaïlande [3]
Venezuela [3]
Yougoslavie [3]
Zaïre [1]
Zambie [3]

---

[1] Mandat expirant le 31 décembre 1980.
[2] Mandat expirant à la fin de la vingt et unième session de la Conférence, novembre 1981.
[3] Mandat expirant le 31 décembre 1982.

CONSEIL

Mandats expirant à la fin de la vingt et unième session de la Conférence, novembre 1981

Arabie Saoudite, Royaume d'
Australie
Botswana
Egypte
El Salvador
France
Ghana
Inde
Italie
Koweït
Madagascar
Pakistan
Royaume-Uni
Sénégal
Sri Lanka
Suède

Mandats expirant le 31 décembre 1982

Allemagne, Rép. féd. d'
Argentine
Bangladesh
Cameroun
Chine
Côte-d'Ivoire
Indonésie
Japon
Malaisie
Panama
Portugal
Syrie
Thaïlande
Venezuela
Yougoslavie
Zambie

Mandats expirant à la fin de la vingt-deuxième session de la Conférence, novembre 1983

Afghanistan
Angola
Barbade
Brésil
Canada
Colombie
Congo
Cuba
Etats-Unis d'Amérique
Irlande
Kenya
Liban
Maroc
Mexique
Nigéria
Pologne
Roumanie

conférence

C

C 79/REP-Corr.2[1/]
5 mars 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

F

RAPPORT DE LA VINGTIEME SESSION DE LA CONFERENCE

(Rome, 10 - 28 novembre 1979)

RECTIFICATIF

Prière d'insérer à la fin de l'Annexe G l'annexe ci-jointe "Modèle de certificat phytosanitaire; Modèle de certificat phytosanitaire pour la réexportation".

1/ C 79/REP-Corr.1 ne concerne que l'arabe

ANNEXE

MODELE DE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

(prière d'écrire à la machine ou en caractères d'imprimerie)

Organisation de la protection des végétaux N° _____

de _____

A: Organisation(s) de la protection des végétaux

de _____

DESCRIPTION DE L'ENVOI

Nom et adresse de l'expéditeur _____

Nom et adresse déclarés du destinataire _____

Nombre et nature des colis _____

Marques des colis _____

Lieu d'origine _____

Moyen de transport déclaré _____

Point d'entrée déclaré _____

Nom du produit et quantité déclarée _____

Nom botanique des plantes _____

Il est certifié que les végétaux ou produits végétaux décrits ci-dessus ont été inspectés suivant des procédures adaptées et estimés indemnes d'ennemis visés par la réglementation phytosanitaire et pratiquement indemnes d'autres ennemis dangereux et qu'ils sont jugés conformes à la réglementation phytosanitaire en vigueur dans le pays importateur,

TRAITEMENT DE DESINFESTATION ET/OU DE DESINFECTION

Date _____ Traitement _____

Produit chimique
(Matière active _____ Durée et température _____

Concentration _____ Renseignements complémentaires _____

Déclaration supplémentaire:

Lieu de délivrance _____

(Cachet de
l'Organisation) Nom du fonctionnaire autorisé _____

Date _____ _____
(Signature)

Le présent certificat n'entraîne aucune responsabilité financière pour ..... (nom de l'Organisation pour la protection des végétaux) ..... ni pour aucun de ses agents ou représentants*.

---

* Clause facultative.

MODELE DE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE POUR LA REEXPORTATION

Organisation de la protection des végétaux N° _____

de _____ (le pays de réexportation)

A: Organisation(s) de la protection des végétaux

de _____ (le ou les pays de réexportation)

DESCRIPTION DE L'ENVOI

Nom et adresse de l'expéditeur _____

Nom et adresse déclarés du destinataire _____

Nombre et nature des colis _____

Marques des colis _____

Lieu d'origine _____

Moyen de transport déclaré _____

Point d'entrée déclaré _____

Nom du produit et quantité déclarée _____

Nom botanique des plantes _____

Il est certifié que les végétaux ou produits végétaux décrits ci-dessus ont été importés en ..... (pays de réexportation) ..... en provenance de ..... (pays d'origine ..... et ont fait l'objet du Certificat phytosanitaire N° _____

* Dont l'original☐ la copie authentifiée☐ est annexé(e) au présent certificat. Qu'ils sont emballés☐ réemballés☐
* ☐ dans les emballages initiaux☐ dans de nouveaux emballages☐. Que d'après le Certificat phytosanitaire
* original☐ et une inspection supplémentaire☐, l'envoi est estimé conforme à la réglementation phytosanitaire en vigueur dans le pays importateur, et qu'au cours de l'emmagasinage dans ..... (pays de réexportation) ..... il n'a pas été exposé au risque d'infestation ou d'infection.

---

* Mettre une croix dans la case☐ appropriée.

TRAITEMENT DE DESINFESTATION ET/OU DE DESINFECTION

Date _____ Traitement _____

Produit chimique
(Matière active _____ Durée et température _____

Concentration _____ Renseignements complémentaires _____

Déclaration supplémentaire:

Lieu de délivrance _____

(Cachet de
l'Organisation) Nom du fonctionnaire autorisé _____

Date _____ _____
(Signature)

Le présent certificat n'entraîne aucune responsabilité financière pour ..... (nom de l'Organisation de la protection des végétaux) ..... ni pour aucun de ses agents ou représentants**.

** Clause facultative.

C 79/REP

RAPPORT

de la

CONFÉRENCE DE LA FAO

Vingtième session
Rome, 10-28 novembre 1979

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1979

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
INTRODUCTION	
Visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II	1
Onzième Conférence McDougall	2
Remise des prix B.R. Sen pour 1978 et 1979	3 - 4
Remise du prix A.H. Boerma pour 1978-1979	5
In memoriam	6
PRODEDURE DE LA SESSION	
Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence	7 - 8
Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs	9
Adoption de l'ordre du jour	10
Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	11 - 25
- Constitution des Commissions et nomination de leurs Présidents et Vice-Présidents	12 - 15
- Comité des résolutions de la Conférence	16 - 18
- Droit de réponse	19
- Comptes rendus sténographiques	20
- Vérification des pouvoirs	21 - 23
- Droit de vote	24
- Réunion officieuse d'organisations internationales non gouvernementales	25
Admission d'observateurs	26 - 29
- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation	26
- Mouvements de libération	27
- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales	28 - 29
PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE	
Déclarations des chefs de délégation au cours du débat général	30
Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	31 - 73
- Situation de l'alimentation et de l'agriculture, et notamment problèmes concernant les produits et le commerce (Rés. 1/79 - Rés. 2/79)	31 - 58
- Engrais - Mesures découlant de la cinquième session	59 - 66
- Forêts - Déclaration de Djakarta (Huitième Congrès forestier mondial, octobre 1978)	67 - 73
Plan d'action pour le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale (Rés. 3/79)	74 - 87
Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1980 et Nouvelle stratégie internationale du développement	88 - 122
- Evaluation des progrès accomplis en ce qui concerne le Nouvel ordre économique international et notamment l'Ajustement économique international	89 - 100
- "Agriculture: Horizon 2000" (Etude de la FAO sur les perspectives de l'agriculture mondiale jusqu'à la fin du siècle)	101 - 122
Programme global d'assistance au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives (Rés. 4/79)	123 - 135
Questions concernant les normes alimentaires et travaux de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius	136 - 143

	Paragraphes
ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION	
Programme de travail et budget 1980-81	144 272
- Introduction	144 - 149
- Méthodologie	150 - 151
- Décentralisation	152 - 153
- Programmes d'action spéciaux	154
- Fonds extra-budgétaires	155 - 159
- Niveau du budget (Rés. 5/79)	160 - 163
- Chapitre 1: Politique et direction générales	164 - 166
- Chapitre 2: Programmes techniques et économiques	167 - 238
- Chapitre 3: Programmes de soutien du développement	239 - 259
- Chapitre 4: Programme de coopération technique (PCT)	260 - 263
- Chapitre 5: Services de soutien	264 - 269
- Chapitre 6: Charges communes	270 - 271
- Chapitre 7: Imprévus	272
Examen du Programme ordinaire 1978-79	273 - 301
Examen des programmes de terrain (Rés. 6/79)	302 - 327
Objectifs à moyen terme	328 - 356
Coopération technique et économique entre pays en développement	357 - 371
- Coopération technique entre pays en développement (CTPD)	357 - 364
- Coopération économique entre pays en développement (CEPD): Rapport de la Consultation technique (Rome, juin/juillet 1979)	365 - 371
Mesures découlant de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) (Rés. 7/79)	372 - 385
Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies (Rés. 8/79)	386 - 395
Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO (PAM) (Rés. 9/79)	396 - 406
Relations et consultations avec les organisations internationales	407 - 432
- Relations avec le CMA et le FIDA	407 - 417
- Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies qui intéressent la FAO	418 - 426
- Evaluation des services rendus à la FAO par le Corps commun d'inspection	427 - 429
- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux	430 - 432
QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES	
Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation et procédures de création et de suppression d'organes statutaires	433 - 448
- Amendements à l'Acte constitutif et à la version française du Règlement général de l'Organisation (Rés. 10/79)	433 - 434
- Amendements aux articles XXVI.9 et XXVII.9 du Règlement général de l'Organisation (RGO) (Rés. 11/79)	435 - 438
- Procédure de création et de suppression d'organes statutaires (Rés. 12/79)	439 - 443
- Amendements à l'article XXXII du Règlement général de l'Organisation (Rés. 13/79)	444 - 448
Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs	449
Autres questions constitutionnelles et juridiques	450 - 461

	Paragraphes
- Révision de la Convention internationale pour la protection des végétaux (Rés. 14/79)	450 - 456
- Modification du titre du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de celui de la Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient	457 - 461
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	
Comptes vérifiés (Rés. 15/79)	462 - 463
Barème des contributions 1980-81 (Rés. 16/79)	464 - 469
Autres questions administratives et financières	470 - 485
- Fonds de roulement: remboursement des montants prélevés en 1978-79 (Rés. 17/79)	470 - 472
- Financement du compte de réserve spécial (Rés. 18/79)	473 - 476
- Situation des contributions	477
- Paiement des contributions: Nicaragua (Rés. 19/79)	478 - 479
- Locaux du Siège	480 - 483
- Examen de l'étude détaillée sur les activités et le fonctionnement du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, préparée par le Directeur général compte tenu des vues exprimées par certaines délégations pendant la soixante-quinzième session du Conseil, notamment examen de l'emplacement dudit bureau (Rés. 20/79)	484 - 485
NOMINATIONS ET ELECTIONS	
Demande d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation	486 - 489
Election des membres du Conseil	490
Régions et sièges	491 - 492
- Nomination du Président indépendant du Conseil (Rés. 21/79)	491
- Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions	492
Date et lieu de la vingt et unième session de la Conférence	493

ANNEXES

A - Ordre du jour

B - Liste des délégués et observateurs

C - Liste des documents

D - Déclaration du Directeur général à la Conférence

E - Calcul des contributions dues pour 1980 et 1981

F - Révision de la version française des textes fondamentaux

G - Texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux

H - Barème des contributions de la FAO pour 1980-81

INTRODUCTION

Visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II

1. Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a bien voulu, à l'invitation du Directeur général, prendre la parole devant la Conférence en séance plénière, le lundi 12 novembre 1979, dans la matinée. Le texte de son allocution est reproduit dans le document C 79/LIM/26 ainsi que dans le compte rendu sténographique de la séance (C 79/PV/3).

Onzième Conférence McDougall 1/

2. Son Excellence Kenneth D. Kaunda, Président de la République de Zambie, a prononcé la onzième conférence du cycle organisé dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence en mémoire de Frank Lidgett McDougall, l'un des fondateurs de l'Organisation.

Remise des prix B.R. Sen pour 1978 et 1979 2/

3. Le prix B.R. Sen pour 1978 a été remis conjointement à MM. H. Perten (Suède) et P. Abert (France) pour leurs travaux sur la mise au point de produits tirés du sorgho et des mils et leur utilisation industrielle au Sénégal et au Soudan. MM. Perten et Abert ont été recrutés en 1970 pour participer, auprès de l'Institut de technologie alimentaire de Dakar, à un projet FAO/PNUD sur l'utilisation des farines de sorgho et de mils pour la fabrication du pain et d'autres produits. A la suite des initiatives lancées par le projet, les ventes de farine et de pain de mil à Dakar continuent à augmenter et le gouvernement a prévu de créer quatre minoteries commerciales pour le mil. Il a passé, en juillet 1979, un décret aux termes duquel tout le pain vendu dans les régions de Dakar et du Cap-Vert doit contenir 15 pour cent de farine de mil industrielle. Pour 1979/80, 20 000 tonnes de mil seront ainsi utilisées. Etant donné les excellents résultats obtenus au Sénégal, le Gouvernement du Soudan a demandé en 1974 l'aide de la FAO pour lancer un projet analogue pour des produits à base de blé et de sorgho. Ainsi fut fait, et les résultats du projet ont retenu l'attention des spécialistes des céréales à l'échelle internationale et encouragé ainsi l'élaboration de programmes de recherches pour développer l'utilisation des farines de mils et de sorgho en nutrition humaine.

4. Le prix B.R. Sen pour 1979 a été remis à M. G.H. Berg (Etats-Unis) qui s'est distingué dans l'organisation et l'exécution de programmes spécialisés de protection des végétaux en Afrique et en Amérique latine. En 1956, M. Berg fut le premier spécialiste régional FAO du contrôle phytosanitaire en poste en Amérique centrale. Grâce aux efforts qu'il a consacrés aux activités de formation pendant près de 25 ans, la majorité du personnel phytosanitaire des pays de l'Amérique centrale et de nombreux pays d'Afrique a été directement formée par lui. La législation phytosanitaire en vigueur dans de nombreux pays centre-américains s'inspire d'un modèle de loi fondamentale phytosanitaire dont il est l'auteur. En novembre 1975, M. Berg a été muté au Salvador pour exécuter le nouveau projet de renforcement du contrôle phytosanitaire et des programmes connexes en Amérique centrale, qui portait, entre autres, sur des programmes de lutte contre les ravageurs et maladies des végétaux particulièrement importants pour la région, tels que la campagne d'éradication de la rouille du caféier, la lutte contre le scolyte du grain de café et la mouche méditerranéenne des fruits, domaines dans lesquels M. Berg fait autorité dans le monde. Les réalisations techniques de M. Berg sont fortement étayées par les trente et un ouvrages qu'il a publiés et qui constituent des manuels pratiques pour les inspecteurs phytosanitaires du monde entier.

1/ C 79/INF/9, C 79/PV/4, C 79/PV/19.
2/ C 79/INF/6, C 79/PV/5, C 79/PV/19.

Remise du prix A.H. Boerma pour 1978-1979 1/

5. Le prix A.H. Boerma a été remis cette année pour la première fois. Il sera remis tous les deux ans à un ou plusieurs journalistes qui auront contribué à attirer l'attention du public sur des aspects importants du problème alimentaire mondial, en rapport notamment avec le développement agricole et rural des pays en développement, en vue de mobiliser plus activement l'opinion publique pour aider à résoudre ce problème. Le prix 1978-1979 a été partagé entre M.A. Agarwal (Inde) et un couple de journalistes suèdois, M. et Mme L. Berg.

In memoriam

6. La Conférence a rendu hommage à la mémoire des fonctionnaires qui sont morts au service de l'Organisation depuis sa dix-neuvième session.

1/ C 79/INF/7; C 79/PV/5; C 79/PV/19.

PROCEDURE DE LA SESSION

Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence 1/

7. Sur désignation du Conseil, la Conférence élit M. Jaime Lamo de Espinosa (Espagne) Président de la vingtième session de la Conférence.

8. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence approuve les nominations suivantes:

Vice-Présidents de la Conférence

Germán Bula Hoyos (Colombie)
Mohammad Fazil Janjua (Pakistan)
Abdellatif Chissassi (Maroc)

Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs 1/

9. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence approuve les nominations suivantes:

Bureau

Chine	Sénégal
Liban	Royaume-Uni
Panama	Etats-Unis d'Amérique
Arabie Saoudite, Royaume d'	

Commission de vérification des pouvoirs

Afghanistan	Irlande
Bulgarie	Soudan
Cameroun	Thaïlande
Costa Rica	Yougoslavie
Guinée	

Adoption de l'ordre du jour 2/

10. La Conférence adopte l'ordre du jour amendé par le Bureau qui figure à l'Annexe A du présent rapport.

Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour 3/

11. La Conférence adopte les dispositions et le calendrier proposés par le Conseil à sa soixante-quinzième session et amendés par le Bureau.

- Constitution des Commissions et nomination de leurs Présidents et Vice-Présidents 4/

12. La Conférence souscrit à la recommandation du Conseil tendant à constituer trois commissions pour examiner les première, deuxième et troisième parties de l'ordre du jour et faire rapport à leur sujet.

1/ C 79/12-Rev.2; C 79/LIM/9; C 79/LIM/17; C 79/PV/1; C 79/PV/19.
2/ C 79/1; C 79/LIM/14; C 79/PV/2; C 79/PV/19.
3/ C 79/12-Rev.2; C 79/12-Rev.2 Corr.1; C 79/LIM/14; C 79/LIM/17; C 79/LIM/36; C 79/PV/2; C 79/PV/19.
4/ C 79/LIM/9; C 79/LIM/14; C 79/LIM/17; C 79/PV/19.

13. Conformément aux Articles VII-1 et XXIV-5(b) du Règlement général de l'Organisation, le Conseil, à sa soixante-seizième session, a proposé les candidats ci-après à la présidence des Commissions:

Commission I:	M.S. Zehni (Libye)
Commission II:	M.S. Swaminathan (Inde)
Commission III:	H. Mauria (Finlande)

14. La Conférence nomme les candidats ci-dessus et, compte tenu des propositions du Bureau, elle nomme également, conformément aux dispositions de l'Article XIII-2 du Règlement général de l'Organisation:

Vice-Présidents de la Commission I	:	Grenade (A. Antoine) Hongrie (I. Ozorai) Indonésie (S. Padmanagara)
Vice-Présidents de la Commission II	:	Australie (T.J. Kelly) Nicaragua (S. Gonzáles, jusqu'au 17 novembre) (E. Aguilar Gamez, du 17 au 27 novembre) Sierra Leone (T.E.C. Palmer)
Vice-Présidents de la Commission III	:	Gabon (L. Lapéby) Irak (H.F. Najib)

15. A sa soixante-seizième session, le Conseil a recommandé que la Conférence nomme un rapporteur de la plénière à la Commission I afin d'informer cette commission des points saillants évoqués par les ministres et les chefs de délégation dans leurs déclarations générales. La Conférence souscrit à cette recommandation et, sur proposition du Bureau, elle nomme M. H. Mends (Ghana) rapporteur de la plénière à la Commission I.

- Comité des résolutions de la Conférence 1/

16. A sa soixante-quinzième session, le Conseil a recommandé de constituer un Comité des résolutions composé de sept membres, un pour chaque région de la FAO. La Conférence souscrit à cette recommandation et nomme les membres ci-après:

Afrique	:	Tunisie
Asie et Extrême-Orient	:	Philippines
Europe	:	France
Amérique Latine	:	Mexique
Proche-Orient	:	Jordanie
Amérique du Nord	:	Canada
Pacifique Sud-Ouest	:	Australie

17. La Conférence accepte la recommandation du Bureau selon laquelle le Comité des résolutions sera présidé par l'actuel Président du Comité du Programme, afin de profiter pleinement de l'expérience de celui-ci.

18. La Conférence approuve les fonctions du Comité des résolutions, de même que les critères à suivre pour formuler les résolutions indiqués dans le document C 79/12-Rev.2, Annexe D.

- Droit de réponse 1/

19. La Conférence confirme la décision prise à ses six sessions précédentes à l'effet que, lorsqu'un délégué désire répondre à des critiques visant la politique de son gouvernement, il doit le faire de préférence dans l'après-midi du jour où ces critiques ont été exprimées, après que toutes les personnes désireuses d'intervenir dans le débat en auront eu l'occasion.

1/ C 79/LIM/14.

- Comptes rendus sténographiques 1/

20. Aux termes de l'Article XVIII du Règlement général de l'Organisation, il est établi un compte rendu sténographique des séances plénières et des séances des commissions. La Conférence approuve la recommandation du Bureau selon laquelle les déclarations qui n'ont pu être prononcées faute de temps pourront figurer au compte rendu sténographique, compte tenu cependant des conditions énoncées par le Bureau.

- Vérification des pouvoirs 2/

21. Les pouvoirs des délégations de 142 Etats Membres ont été reconnus valides. Cinq Etats Membres n'ont pas envoyé de délégation à la Conférence.

22. Les pouvoirs de l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO et ceux de l'Organisation de Libération de la Palestine ont été reconnus valides.

23. Les noms des représentants des organisations internationales prenant part à la Conférence, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ont été dûment déposés conformément aux dispositions de l'Article III-2 du Règlement général de l'Organisation.

- Droit de vote

24. La Conférence note que, en vertu de l'Article III.4 de l'Acte constitutif, six Etats Membres ne peuvent participer aux scrutins de la Conférence étant donné que le montant des arriérés de leurs contributions à l'Organisation est égal ou supérieur aux contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes. La Conférence, ayant été informée que cinq de ces Etats Membres ont pris des mesures pour régulariser leur situation, décide de leur permettre de participer aux scrutins selon les modalités de l'article susmentionné de l'Acte constitutif.

- Réunion officieuse d'organisations internationales non gouvernementales

25. Une réunion officieuse de représentants d'organisations internationales non gouvernementales admises en qualité d'observateur à la vingtième session de la Conférence s'est tenue le mardi 13 novembre, sous la présidence de M. V. Harnaj, Président de la Fédération internationale des associations d'apiculture, qui avait été désigné à ce poste par le Conseil lors de sa soixante-seizième session.

Admission d'observateurs 3/

- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation

26. Selon l'habitude, le Directeur général a invité à titre provisoire les pays ayant demandé à devenir membres (Dominique, Sainte-Lucie et Samoa) à se faire représenter par des observateurs jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande. La Conférence approuve la décision du Directeur général.

- Mouvements de libération

27. La Conférence approuve les invitations à participer à la session en qualité d'observateur adressées par le Directeur général à l'Organisation de libération de la Palestine et aux mouvements de libération africains reconnus par l'OUA.

1/ C 79/LIM/14.
2/ C 79/LIM/10; C 79/LIM/32-Rev.1; C 79/LIM/38.
3/ C 79/13-Rev.1; C 79/14; C 79/14-Sup. 1; C 79/LIM/14; C 79/PV/2; C 79/PV/19.

- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales 1/

28. La Conférence approuve la liste des organisations internationales que le Directeur général a invitées à titre provisoire à la présente session et elle invite les représentants de ces organisations à participer à ses travaux en qualité d'observateur.

29. La Conférence souscrit à la recommandation du Bureau à l'effet que, conformément à l'Article XVII-3 du Règlement général de l'Organisation, la Fédération internationale des producteurs agricoles et la Fédération syndicale mondiale prennent la parole en séance plénière.

1/ C 79/12-Rev.2.

PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

Déclarations des chefs de délégation au cours du débat général 1/

30. Le débat général en séance plénière a été ouvert par le Directeur général dont la déclaration est reproduite à l'Annexe D ci-après. Ensuite, 127 orateurs sont intervenus: le Président indépendant du Conseil, 117 chefs de délégation - dont 66 ministres et vice-ministres - le représentant du Secrétaire général des Nations Unies, les représentants de trois organismes des Nations Unies et de la Communauté économique européenne et les observateurs de deux organisations intergouvernementales, d'un mouvement de libération et de deux organisations non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de la FAO. Les orateurs intervenant dans le débat général avaient été invités à accorder une attention particulière à deux thèmes, "renforcement de la sécurité alimentaire mondiale" et "le développement et la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives" 2/. Le rapporteur de la Plénière à la Commission I a informé cette dernière des principaux points évoqués dans les déclarations générales.

Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

- Situation de l'alimentation et de l'agriculture, et notamment problèmes concernant les produits et le commerce 3/

i) Alimentation et agriculture

31. La Conférence a examiné la situation de l'alimentation et de l'agriculture et, notamment, les problèmes concernant les produits et le commerce à la lumière du rapport du Directeur général intitulé "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1979" et elle fait sienne de façon générale son évaluation de la situation et des problèmes. Pour faciliter son analyse des questions de produits et de commerce, la Conférence était également saisie des observations de la soixante-seizième session du Conseil sur le rapport de la cinquante-deuxième session du Comité des produits.

32. La Conférence a réitéré les préoccupations que lui inspirent les problèmes qui caractérisent depuis longtemps la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et qui demeurent actuels au moment où la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin. La production alimentaire et agricole des pays en développement a progressé, pendant la décennie, en moyenne par an de 3 pour cent environ, mais cette progression est restée très inférieure à l'objectif de 4 pour cent par an et leur taux d'autosuffisance alimentaire globale a considérablement diminué. Rien ne permet de croire que l'incidence de la faim et de la malnutrition se soit réduite. L'aide alimentaire et l'assistance extérieure au secteur agricole sont très inférieurs aux besoins estimés et un système pleinement efficace de sécurité alimentaire mondiale reste à établir. La réduction de la part des pays en développement dans les recettes mondiales des exportations agricoles, amorcée depuis longtemps, se poursuit et peu de progrès ont été accomplis dans la voie d'un Nouvel ordre économique international.

33. La Conférence note avec inquiétude que, dans 58 des 106 pays en développement, la production n'a pas réussi à suivre la croissance démographique entre 1970 et 1978. C'est en Afrique et dans les pays les plus pauvres en général que le retard de la production alimentaire et agricole reste le plus grand. Les pays en développement deviennent de plus en plus tributaires des approvisionnements alimentaires extérieurs. En Afrique spécialement, le remplacement des aliments de base traditionnels par des céréales essentiellement importées se poursuit rapidement. La Conférence souligne qu'il importe de mettre en oeuvre le Plan alimentaire régional et d'aider les pays à établir des plans et stratégies alimentaires nationaux, notamment en Afrique. Elle demande à la FAO de continuer à porter une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et les plus gravement touchés. Ces pays ayant une économie essentiellement agricole, la FAO a un rôle spécial à jouer dans le nouveau Programme global d'action de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés.

1/ C 79/LIM/6;C 79/PV/5; C 79/PV/6; C 79/PV/7; C 79/PV/8; C 79/PV/9; C 79/PV/10; C 79/PV/11; C 79/PV/12; C 79/PV/13; C 79/PV/14; C 79/PV/15; C 79/PV/16; C 79/PV/17.
2/ C 79/12-Rev.2. par. 17.
3/ C 79/2; C 79/2-Sup.1; C 79/LIM/19; C 79/LIM/19-Rev.1 (français seulement); C 79/LIM/29; C 79/I/PV/1; C 79/I/PV/2; C 79/I/PV/3; C 79/I/PV/14; C 79/I/PV/15; C 79/I/PV/16; C 79/I/PV/17; C 79/PV/20.

34. La progression de la production des pêches mondiales s'est ralentie par suite de l'exploitation désordonnée des ressources dans le passé. La Conférence exprime donc l'espoir que la création des zones économiques exclusives servira de base à une expansion soutenue à l'avenir.

35. La Conférence souligne qu'il importe d'accroître les investissements agricoles pour accélérer l'expansion de la production dans les pays en développement. Elle se félicite par conséquent que de nombreux pays en développement aient accru leurs investissements agricoles ces dernières années, mais note avec préoccupation que, spécialement dans les plus pauvres d'entre eux, ces investissements demeurent insuffisants si l'on considère la part de l'agriculture dans le PIB. Elle note en outre avec inquiétude que l'assistance extérieure à l'agriculture, bien qu'elle ait approximativement doublé à prix constants entre 1973 et 1978, ne représente encore qu'à peine plus de la moitié des besoins estimés par le secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation, tels qu'ils apparaissent dans les Lignes d'orientation pour l'ajustement agricole international que la Conférence a adoptées à sa dix-huitième session. Elle souligne qu'il est nécessaire de renforcer la coopération économique et technique entre pays en développement.

36. Examinant la situation nutritionnelle, la Conférence rappelle qu'une répartition plus équilibrée des revenus est nécessaire pour éliminer la faim et la malnutrition. Se plaçant plus particulièrement dans le contexte de l'Année internationale de l'enfant, elle prie instamment tous les pays d'inclure une politique nutritionnelle cohérente à l'intention des enfants en bas âge dans leurs politiques alimentaires et nutritionnelles et elle demande à la FAO de continuer à faire toute la place nécessaire aux besoins nutritionnels des enfants en bas âge dans ses programmes d'assistance. Elle note avec préoccupation le déclin de l'allaitement maternel au détriment de la santé des jeunes enfants et elle se félicite du programme du Codex Alimentarius en matière d'établissement de normes pour les aliments pour nourrissons, et de la collaboration du Codex Alimentarius à l'établissement d'un code de déontologie pour la commercialisation des produits de remplacement du lait maternel et des produits d'appoint. Elle souligne que, pour améliorer la situation nutritionnelle, il importe d'améliorer les disponibilités en bois de feu, de perfectionner les fourneaux et ustensiles de cuisine et d'assurer l'approvisionnement en eau potable. Quelques membres ont estimé que, dans certains pays en développement, trop de terres et d'autres ressources sont consacrées à la production pour l'exportation, au lieu de la production vivrière, en partie sous l'influence des sociétés transnationales.

37. Outre ces problèmes à long terme, la Conférence appelle l'attention sur certains aspects préoccupants de la situation actuelle de l'alimentation et de l'agriculture, laquelle est devenue plus précaire que ces dernières années. Selon les premières estimations de la FAO, s'il doit y avoir un accroissement de la production en 1979, il sera le plus faible depuis 1972. On pense que la production devrait diminuer dans les pays développés pris dans leur ensemble, en dépit d'une forte augmentation aux Etats-Unis. Malgré une évolution en général plus favorable dans les pays en développement, l'augmentation de la production y sera plus que contrebalancée par la croissance démographique. C'est seulement en Chine et en Amérique latine dans l'ensemble que l'on prévoit une progression importante tandis que, selon les estimations, la production des pays en développement à économie de marché de l'Extrême-Orient est en légère diminution.

38. On estime que la production mondiale de céréales est inférieure d'environ 4 pour cent au niveau record de 1978, et que la consommation de céréales dépassera la production en 1979/80. La demande d'importation, les prix, et les frets ont beaucoup augmenté mais cette hausse semble s'être interrompue depuis peu. On s'attend à une baisse de 7 pour cent en volume des stocks céréaliers mondiaux de report à la fin des campagnes 1979/80. Ces stocks ne représenteraient alors plus que 17 pour cent de la consommation - soit à peine de quoi assurer la sécurité alimentaire mondiale - contre 19 pour cent un an auparavant. La diminution des stocks serait surtout le fait des pays développés, mais on prévoit également une baisse des stocks, déjà insuffisants, des pays en développement à économie de marché, ce qui inquiète la Conférence. En outre, la forte concentration des stocks exportables dans un petit nombre de pays pourrait poser de graves problèmes pour le reste de la campagne 1979/80 s'il se produisait des goulets d'étranglement dans les transports ou si la demande d'importation était encore plus forte que prévu. Cette situation aggraverait grandement les difficultés déjà considérables qu'éprouvent les pays en développement les plus pauvres à satisfaire leurs besoins d'importation.

39. La plus grande partie de l'augmentation des besoins d'importations céréalières en 1979/80 devrait être enregistrée dans les pays développés (et en particulier dans les pays à économie centralement planifiée), mais on estime que la demande d'importation des pays en développement les plus gravement touchés augmentera d'environ 10 pour cent. Il est donc très inquiétant qu'en 1979/80 l'aide céréalière soit encore une fois inférieure à l'objectif minimum de 10 millions de tonnes fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation et même, en raison de la hausse des prix, au niveau escompté précédemment. La Conférence demande instamment que cet objectif soit atteint sans plus de retard et que l'aide alimentaire offerte par les donateurs actuels et potentiels à ce titre, ainsi que les contributions à la Réserve alimentaire internationale d'urgence soient immédiatement augmentées afin d'atteindre les niveaux fixés. Elle fait sienne la conclusion formulée à sa huitième session par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, selon laquelle les besoins d'aide alimentaire augmenteront probablement de façon substantielle dans les années 1980 et le chiffre de 17 à 18,5 millions de tonnes de céréales avancé par la FAO fournit une indication utile des besoins en 1985. Elle souligne la nécessité d'appliquer les orientations sur la mise en oeuvre des politiques d'aide alimentaire adoptées à la septième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, et notamment d'établir une planification provisionnelle en volume et d'utiliser davantage les voies multilatérales. Pour de nombreux membres, il faudrait conclure une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire aussi rapidement que possible et sans attendre la signature d'une nouvelle Convention sur le commerce du blé, et atteindre et relever encore les objectifs de contributions du Programme alimentaire mondial.

40. La Conférence note avec préoccupation qu'en raison des fortes ponctions opérées sur les stocks en 1979/80, la prochaine campagne s'ouvrira sur une situation beaucoup moins sûre, analogue à divers égards à celle de 1973-74. C'est pourquoi elle se félicite des mesures prises pour accroître la production dans de nombreux pays en 1980.

41. La Conférence appelle l'attention sur les problèmes que pose aux pays en développement l'accroissement des coûts des facteurs de production importés, en particulier la montée en flèche du prix des engrais. Elle a spécialement insisté pour que le Programme international d'approvisionnement en engrais (PIAE), le Programme international de développement et d'amélioration des semences et le Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires soient renforcés et élargis. Certains membres ont suggéré qu'un programme international soit lancé pour fournir des outils appropriés aux petits exploitants.

42. La Conférence accueille avec satisfaction les informations actualisées sur la comsommation alimentaire et la nutrition, les données concernant les dépenses publiques dans le secteur agricole (y compris les statistiques recueillies grâce à un nouveau questionnaire) et les estimations complètes des stocks céréaliers mondiaux (y compris ceux de la Chine et de l'URSS) qui sont publiées dans le rapport du Directeur général sur La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1979. Elle invite la FAO à étendre à d'autres pays ses estimations des investissements et des autres dépenses publiques dans le secteur agricole et demande instamment à tous les pays de lui prêter leur concours en fournissant les informations nécessaires. De l'avis de certains membres, le rapport accorde une importance exagérée aux effets de la hausse des prix du pétrole et à la situation des pays exportateurs de pétrole, d'autant que la hausse du pétrole est inférieure à celle des produits alimentaires. Ils ont donc demandé que cette question soit étudiée de façon approfondie. D'autres membres ont déclaré que la hausse des prix du pétrole se répercute de manière sensible sur ceux des engrais, des produits chimiques, des pesticides et des carburants utilisés en agriculture et que cela pourra avoir des conséquences fâcheuses pour le développement de la production agricole. Il a toutefois été reconnu que des questions si complexes ne peuvent être analysées en détail dans un rapport si bref. Selon certains membres, le rapport sur La situation de l'alimentation et de l'agriculture devrait contenir plus d'informations sur des sujets tels que l'accroissement démographique, la production de lait maternel, les engrais organiques, le rôle des subventions à la consommation, la mécanisation, le bois de feu et les causes du succès ou de l'échec dans le domaine de la production agricole, ainsi que des propositions de mesures concrètes de politique générale dans des domaines appropriés. La Conférence reconnaît qu'il est difficile d'exécuter des études macro-économiques comparatives, d'autant plus que l'on manque de données fiables et comparables d'un pays à l'autre et que les conditions dont dépendent les résultats obtenus dans les divers pays sont très spécifiques et souvent impossibles

à chiffrer. Elle invite instamment les pays à faire eux-mêmes des études détaillées, en demandant au besoin l'aide de la FAO. Certains membres ont accueilli avec faveur la proposition irakienne tendant à créer un fonds international financé par tous les pays développés industrialisés, indépendamment de leur régime économique et politique. Les contributions à ce fonds devrait représenter l'équivalent de la hausse des prix des produits qu'ils exportent vers les pays en développement. Les pays de l'OPEC offriraient également au fonds des montants équivalant à l'augmentation annuelle éventuelle des prix du pétrole. Certains membres ont estimé que cette proposition allègerait le fardeau des pays en développement qui souffrent de l'inflation et de l'instabilité des prix.

43. La Conférence convient que le Directeur général devra désigner le 16 octobre, anniversaire de la fondation de la FAO, comme Journée mondiale de l'alimentation et adopte la résolution suivante:

Résolution 1/79

JOURNEE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

LA CONFERENCE,

Considérant que l'alimentation est indispensable à la survie et au bien-être de l'homme et constitue un droit fondamental de celui-ci;

Rappelant que les Etats Membres de la FAO, en acceptant son Acte constitutif, se sont engagés à poursuivre une action particulière et collective afin, notamment, d'élever les niveaux de production agricole et de nutrition et les conditions de vie, d'améliorer la condition des populations rurales et de libérer l'humanité de la faim;

Rappelant qu'en 1974, la Conférence mondiale de l'alimentation a déclaré que d'ici 1984 aucun enfant, acune femme et aucun homme ne devrait aller se coucher en ayant faim et que le potentiel physique ou mental d'aucun être humain ne devrait être compromis par la malnutrition;

Constatant avec inquiétude qu'il est plus difficile que jamais d'assurer une alimentation équilibrée et satisfaisante à la population mondiale et que, sur la base de la plupart des critères, la situation alimentaire du monde s'est dégradée;

Se félicitant de l'empressement que les gouvernements des Etats Membres, les organisations non gouvernementales et le grand public mettent à venir en aide aux Etats Membres qui se trouvent dans des situations d'urgence alimentaire;

Rappelant les résolutions 3201 et 3202 telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'instauration d'un Nouvel ordre économique international et la Déclaration de principes et le Programme d'action tels qu'adoptés par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;

Convaincue de la nécessité de mobiliser et de soutenir l'intérêt et l'appui en faveur de l'effort à long terme qui est indispensable pour vaincre la malnutrition généralisée;

Convaincue en outre que l'institution d'une Journée mondiale de l'alimentation apporterait un stimulant pratique et un encouragement dans ce sens;

1. Décide d'instituer une Journée mondiale de l'alimentation qui sera observée chaque année le 16 octobre, anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et qui aura les objectifs ci-après:

a) faire mieux prendre conscience au public de la nature et des dimensions du problème alimentaire à long terme dans le monde et développer encore le sens de la solidarité nationale et internationale dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la misère;

b) encourager tous les pays à porter davantage d'attention à la production agricole et favoriser un effort accru dans ce sens sur le plan national, bilatéral, multilatéral et non gouvernemental;

c) promouvoir les transferts de science et de technologie vers les pays en développement, plus particulièrement dans l'intérêt des petits exploitants et des travailleurs sans terre, et compte tenu des possibilités de réaliser une nouvelle révolution agricole grâce à la mise au point de nouvelles méthodes biologiques;

d) appeler l'attention sur les résultats obtenus en matière de développement alimentaire et agricole ainsi que sur les situations d'urgence et les autres besoins graves;

e) promouvoir la participation des masses rurales aux décisions et aux mesures intéressant leur développement en vue de combler l'écart qui existe entre rendements potentiels et effectifs, de promouvoir l'autodépendance et d'améliorer le niveau de vie des pauvres dans les zones rurales;

f) encourager la coopération économique et technique entre pays en développement dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches, de la nutrition et du développement rural;

2. Recommande que les activités axées sur la Journée mondiale de l'alimentation soient organisées aux niveaux local, provincial, national, régional et international et comportent des manifestations et activités appropriées à chacun de ces niveaux - cérémonies, expositions, concours, remises de prix et de médailles, émissions spéciales de télévision et de radiodiffusion, séminaires et autres activités éducatives - et que les groupements ruraux, les pouvoirs publics, les institutions non gouvernementales, les organisations et institutions internationales et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture organisent ces activités ou leur apportent leur concours;

3. Recommande en outre que ces activités soient, autant que possible, autofinancées par les autorités, organisations et institutions nationales, régionales, bilatérales, non gouvernementales et internationales, mais que, surtout pendant les premières années, elles bénéficient de l'aide de la FAO selon les besoins;

4. Approuve l'utilisation, conformément aux dispositions du Règlement financier, d'économies réalisées dans les limites du programme de travail et budget de 1980-81 pour financer l'aide et les dépenses modestes que la FAO pourrait être appelée à consentir en 1980-81;

5. Autorise le Directeur général à rassembler des informations sur les intentions des gouvernements des Etats Membres, des institutions et des organisations et à fournir les avis et l'aide qui lui seront demandés;

6. Invite le Directeur général à présenter au Conseil un rapport sur l'état des préparatifs par le truchement du Comité du programme et du Comité financier réunis en session à l'automne de 1980, et à prendre les dispositions nécessaires pour que la première Journée mondiale de l'alimentation puisse se tenir avec succès le 16 octobre 1981.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

ii) Problèmes de commerce et de produits

44. La Conférence souligne la gravité des problèmes de produits et de commerce qui se posent aux pays exportateurs, et en particulier aux pays en développement. De nombreux membres se sont déclarés préoccupés de ce que la majeure partie de l'accroissement de la valeur des exportations mondiales de produits agricoles en 1978 ait profité aux pays développés, aggravant encore le déséquilibre dans la répartition du commerce agricole entre pays développés et pays en développement. De plus, les termes de l'échange des exportations agricoles des pays en développement, qui s'étaient améliorés en 1976 et 1977, ont recommencé à se dégrader en 1978. De l'avis de ces membres, les politiques protectionnistes de certains pays développés gênent de plus en

plus l'accès des produits agricoles à leurs marchés, ce qui stérilise les efforts de diversification agricole et d'accroissement de la production alimentaire et nuit à long terme à la sécurité alimentaire mondiale. Ils ont également fait remarquer que le protectionnisme provoque l'accumulation de forts excédents de certaines denrées dans les pays producteurs à prix de revient élevé, ce qui empêche les pays en développement, ainsi que certains pays développés pour lesquels ces mêmes produits sont une importante source de devises, d'accroître leur production comme il serait légitime. A cet égard, on a fait observer que si les marchés ne s'ouvraient pas plus largement aux produits agricoles, les pays industrialisés ne trouveraient pour leurs exportations que des débouchés limités parce que les pays en développement ne pourraient pas gagner assez de devises pour financer leurs importations.

45. Selon de nombreux membres, le problème que pose la montée du protectionnisme justifierait la création d'un mécanisme permanent à la FAO pour surveiller et étudier les politiques protectionnistes qui compromettent les exportations des pays en développement. Il faudrait notamment analyser les effets du protectionnisme conformément aux recommandations de la cinquième session du Conseil mondial de l'alimentation, qui a préconisé des efforts intensifs afin de faire mieux comprendre à l'opinion publique de tous les pays, et particulièrement à celles des pays développés, ce que le protectionnisme coûte aux consommateurs et aux contribuables et quels effets négatifs il a sur le développement économique. A ce propos, on a souligné que le travail de la FAO dans ce domaine devrait compléter les activités de la CNUCED et du GATT et non pas les répéter. La Conférence a appris que le Directeur général étudie les moyens de renforcer l'action dans le domaine du protectionnisme agricole, dans les limites des ressources dont il dispose et en coopération avec les autres organisations internationales intéressées. Une étude spéciale sur le prtectionnisme agricole sera publiée dans le prochain Rapport et perspectives sur les produits de la FAO et on examinera les moyens d'effectuer d'autres analyses et d'améliorer l'information sur l'évolution du protectionnisme. Les groupes intergouvernementaux de la FAO qui s'occupent de divers produits pourraient également étudier, examiner et surveiller les politiques protectionnistes touchant les produits de leur compétence.

46. De l'avis d'un certain nombre de membres, les Négociations commerciales multilatérales qui visaient entre autres à obtenir de nouveaux avantages pour le commerce international, en particulier celui des pays en développement, n'ont pas atteint leur objectif et n'ont eu que des résultats très limités dans le secteur agricole. Selon eux, si les réductions tarifaires et les autres mesures décidées à l'issue de ces négociations peuvent dans une certaine mesure favoriser l'expansion des échanges mondiaux de produits agricoles, les objectifs explicites des négociations - développement des échanges mondiaux et libéralisation des structures du commerce - n'ont pas été atteints.

47. D'autres membres ont souligné que les pays développés offrent aux produits agricoles des pays en développement des marchés vastes, rémunérateurs et en expansion. Selon eux, des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années dans l'amélioration de l'accès au marché pour les produits des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés. A leur avis, le protectionnisme agricole a été atténué et ils ont cité les importants progrès réalisés dans le domaine des produits et du commerce au cours des débats et des négociations conduits dans d'autres instances, notamment la CNUCED V et les Négociations commerciales multilatérales. Ils on appelé l'attention sur les concessions tarifaires accordées aux produits tropicaux à la suite des Négociations commerciales multilatérales, sur l'expansion du Système généralisé de préférences, sur la nouvelle Convention de Lomé et sur le programme STABEX. Ils ont estimé que les résultats des négociations commerciales multilatérales devraient être mis en application le plus tôt possible.

48. La Conférence souligne l'interdépendance économique de tous les pays et le fait que la première condition du développement des échanges agricoles est une économie mondiale prospère.

49. La Conférence adopte la résolution ci-dessous:

Résolution 2/79

COMMERCE DES PRODUITS, PROTECTIONNISME ET AJUSTEMENT AGRICOLE

LA CONFERENCE,

Rappelant la résolution 7/75 de la Conférence concernant le marché des produits qui recommandait, entre autres, que les pays développés prennent des mesures appropriées en vue de permettre l'accès effectif sur leurs marchés des importations en provenance des pays en développement;

Rappelant en outre que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement agricole a souligné que l'instauration d'un Nouvel ordre économique international 1/, conçu pour favoriser une participation équitable des pays en développement à l'activité économique mondiale, était d'une importance capitale pour le succès des efforts déployés par les pays pour réaliser le développement rural et avait donc recommandé des mesures concernant le commerce international;

Prenant note des résolutions 131(V) et 124(V) concernant respectivement le protectionnisme et l'ajustement structurel et le Programme intégré pour les produits de base, de la décision 132(V) sur les Négociations commerciales multilatérales et de la résolution 105(V) sur le Commerce international des produits alimentaires, adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session, ainsi que de l'accord intervenu à la Conférence de négociation sur les éléments fondamentaux du Fonds commun;

Considérant que les politiques protectionnistes opposent de graves obstacles au processus d'ajustement agricole et constituent une entrave considérable à l'expansion du commerce des produits agricoles, ce qui entraîne de sérieuses conséquences pour le développement économique et rural des pays en développement;

Considérant également que les politiques protectionnistes opposent aussi les contraintes les plus sévères à l'expansion des recettes d'exportation tant des pays en développement que de ceux des pays développés qui sont largement tributaires de l'exportation de produits agricoles;

Considérant en outre la nécessité pour les pays en développement d'accroître d'urgence leurs recettes en devises, afin notamment d'assumer la charge de plus en plus lourde de leur dette extérieure;

Notant que les Négociations commerciales multilatérales du GATT ont abouti à des progrès importants à certains égards, mais très préoccupée de ce que ces négociations n'aient pas entraîné de concessions notables dans des secteurs qui présentent une grande importance pour le commerce des produits agricoles, particulièrement celui des pays en développement;

Soulignant la nécessité de l'ajustement agricole dans tous les pays, surtout ceux qui ont des prix de soutien élevés et/ou qui mettent des obstacles aux importations, spécialement à celles qui concurrencent leurs produits nationaux, afin notamment que la part des pays en développement dans la production mondiale ainsi que les échanges mondiaux de produits agricoles augmente;

Notant avec une profonde inquiétude les signes d'un renforcement des pressions protectionnistes en ce qui concerne les produits agricoles, qui font déjà l'objet de restrictions à l'importation et de subventions à l'exportation bien supérieures à celles qui intéressent les échanges de produits industriels,

---

1/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

1. Recommande que tous les pays, et en particulier les pays développés, manifestent la volonté politique nécessaire (a) en s'abstenant dans toute la mesure possible d'opposer de nouvelles barrières tarifaires ou non tarifaires aux importations de produits agricoles, surtout ceux qui proviennent des pays en développement et (b) en améliorant progressivement l'accès des produits agricoles à leurs marchés, compte tenu du Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;

2. Invite instamment les gouvernements des pays développés à respecter strictement et à appliquer pleinement les dispositions de statu quo qu'ils ont acceptées, en particulier concernant les importations en provenance de pays en développement;

3. Invite instamment les gouvernements à envisager d'urgence et de façon plus approfondie de prendre, au sein des instances compétentes, des mesures appropriées concernant les problèmes de commerce des produits qui présentent une importance capitale spécialement pour les pays en développement et n'ont pas été résolus lors des Négociations commerciales multilatérales, en vue d'éliminer les obstacles non tarifaires et de supprimer les droits de douane sur les produits tropicaux et les autres produits dont l'exportation intéresse particulièrement les pays en développement;

4. Demande que le Comité des produits, agissant avec le concours des groupes intergouvernementaux sur les produits et en coopération, le cas échéant, avec la CNUCED et le GATT, (i) évalue l'incidence des résultats des Négociations commerciales multilatérales sur les perspectives commerciales des principaux produits en cause, en ce qui concerne plus particulièrement les exportations des pays en développement; (ii) examine systématiquement l'évolution des mesures protectionnistes et, si possible, leurs incidences quantitatives sur le commerce des produits agricoles, notamment en provenance de pays en développement; et (iii) examine les possibilités et les moyens de promouvoir les échanges des produits en cause entre les pays en développement; elle demande en outre au Comité d'accomplir ce travail de telle manière qu'il complète celui d'autres organisations internationales, notamment la CNUCED et le GATT, sans faire double emploi avec celui-ci;

5. Propose que les Lignes d'orientation concernant l'ajustement agricole international soient réexaminées et révisées, comme il convient, en fonction de l'évolution de la production, de la consommation et du commerce mondiaux des produits agricoles, en tenant compte des objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement, qui sera arrêtée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et des conclusions et recommandations pertinentes adoptées par la CMRADR, la CNUCED et les autres instances compétentes;

6. Notant avec satisfaction l'accord réalisé sur les éléments fondamentaux du Fonds commun, invite les gouvernements, dans le cadre dudit Fonds, à étudier les moyens d'utiliser l'expérience et les connaissances techniques de la FAO et des groupes intergouvernementaux sur les produits pour les opérations éventuelles dudit Fonds, notamment celles du Deuxième compte, afin de financer des mesures de mise en valeur des produits visant à améliorer les structures des marchés et à renforcer la position concurrentielle et les perspectives à long terme de produits déterminés, comme convenu dans l'accord sur les éléments fondamentaux du Fonds commun;

7. Recommande qu'afin d'accélérer la mise en oeuvre du Programme intégré pour les produits de base, en particulier la conclusion d'accords internationaux de produits, la FAO continue d'apporter son soutien sans réserve à la CNUCED;

8. Demande instamment qu'afin de contribuer à la stabilisation du marché mondial du sucre, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait ratifient l'Accord international sur le sucre et que ceux qui ne l'ont pas signé engagent d'urgence des négociations vigoureuses en vue d'en devenir partie;

9. Se félicite de la conclusion de l'Accord international sur le caoutchouc naturel et exhorte tous les gouvernements intéressés à le ratifier de manière qu'il puisse entrer en vigueur le 1er octobre 1980, comme prévu;

10. Invite le Directeur général à présenter au Comité des produits, lors de sa cinquante-troisième session, un rapport sur les mesures prises en application de la présente résolution.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

50. L'Autriche, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, la Suède, la Finlande, la Norvège, la Suisse et les neuf Etats Membres de la CEE ainsi que le Groupe des 77, ont fait des déclarations interprétatives qui figurent in extenso dans les comptes rendus sténographiques de la Conférence et sont résumées ci-après. Ils ont déclaré qu'il fallait dûment tenir compte de ces déclarations en examinant la résolution ci-dessus.

51. Les neuf Etats Membres de la CEE ont déclaré que les quatrième et huitième paragraphes du préambule ne signifient ni n'impliquent et ne sauraient ni signifier ni impliquer qu'ils sont invités à changer ou modifier les instruments de leur politique agricole commune, qui relève exclusivement de la compétence de la Communauté, que le septième paragraphe du préambule et le paragraphe 3 du dispositif ne peuvent être invoqués pour justifier une réouverture des NCM du Tokyo Round, qui doivent être considérées comme achevées, qu'en ce qui concerne le paragraphe 8 du dispositif, la CEE a déjà établi des contacts, dans la ligne de cette requête, et qu'enfin la participation éventuelle de la CEE à l'Accord international sur le sucre dépendra des résultats de ces négociations et de la comptabilité de ces résultats avec la politique sucrière de la CEE.

52. En ce qui concerne le septième paragraphe du préambule et le paragraphe 3 du dispositif, le Canada a précisé que les NCM doivent être considérées comme définitivement conclues. Le Canada et les Etats-Unis, sensibles aux graves préoccupations des pays en voie de développement, reconnaissent la nécessité de réaliser de nouveaux progrès sur la voie de la libéralisation des échanges et demandent à cette fin la participation active de tous les pays du GATT. Les Etats-Unis estiment que les NCM se soldent par plus de résultats dans le domaine du commerce agricole que toute autre série de négociations antérieures et que la libéralisation réalisée facilitera considérablement l'accès des pays en voie de développement à tous les grands marchés.

53. A propos du paragraphe 4 du dispositif, le Canada a évoqué les travaux en cours à la CNUCED et au GATT et a fait valoir que les activités proposées de la FAO devraient être axées sur des problèmes particuliers qui appellent un examen plus approfondi, compte tenu des contraintes budgétaires et de la nécessité de prêter dûment attention aux problèmes de tous les pays.

54. En ce qui concerne le septième paragraphe du préambule et le paragraphe 3 du dispositif, le Japon a déclaré que les NCM doivent être considérées comme définitivement conclues, qu'on n'avait ménagé aucun effort pour les mener au succès et qu'elles ont abouti à des résultats importants dans le domaine agricole. Le Japon comprend les graves préoccupations des pays en développement au sujet des problèmes qui n'ont pas été résolus, mais espère que les pays exportateurs seront sensibles aux grandes difficultés auxquelles se heurtent les pays développés importateurs. A propos du huitième paragraphe du préambule, le Japon a déclaré que tout ajustement agricole devrait prendre en compte la structure et les objectifs des pays développés, comme indiqué dans la résolution 96(IV)E de la CNUCED IV.

55. En ce qui concerne le septième paragraphe du préambule, le Groupe des 77 a noté à nouveau avec regret et, en fait, avec une vive inquiétude, que les Négociations commerciales multilatérales du GATT n'ont pas pris en considération les intérêts et les préoccupations des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et les plus gravement touchés. Le Groupe des 77 tient à réaffirmer que les NCM ne pourront être considérées comme définitivement conclues que lorsque leur résultat final tiendra pleinement compte de ces préoccupations essentielles des pays en développement.

56. L'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse ont précisé que leur approbation de la résolution n'impliquait pas qu'elles reconnaissaient la nécessité d'apporter des modifications importantes à leurs politiques agricoles nationales actuelles. Au sujet du huitième paragraphe du préambule, la Suisse a déclaré que, s'agissant de la production alimentaire, des considérations de sécurité alimentaire nationale limitaient la marge d'ajustement agricole international concevable.

57. A propos du huitième paragraphe du préambule, le Groupe des 77, tout en comprenant jusqu'à un certain point les politiques commerciales agricoles de ceux des pays développés qui sont relativement peu autosuffisants, tient à condamner les pratiques suivies en matière de commerce agricole par certains pays développés industrialisés qui appliquent des politiques fortement protectionnistes, malgré leur taux élevé et croissant d'autosuffisance.

58. En ce qui concerne le paragraphe 8 du dispositif, le Groupe des 77 demande que les pays qui n'ont pas encore signé l'Accord international sur le sucre se conforment strictement aux dispositions de ce paragraphe.

- Engrais - Mesures découlant de la cinquième session de la Commission des engrais 1/

59. Reconnaissant le rôle essentiel des engrais et la haute priorité qui leur est attribuée comme moyen d'atteindre les objectifs d'autosuffisance alimentaire et d'élimination de la pauvreté rurale, dans les pays en développement, la Conférence souscrit au programme d'action de la FAO, en particulier au Système d'option, au Programme international d'approvisionnement en engrais (PIAE) et au Programme engrais.

60. La Conférence convient que le problème est d'assurer aux pays en développement dont les ressources sont limitées les approvisionnements en engrais dont ils ont besoin pour que leur production alimentaire ne soit pas compromise. Elle note toutefois que nombre d'entre eux, en particulier les pays les plus gravement touchés, ont du mal à financer les importations d'engrais qui leur sont nécessaires et elle s'inquiète des hausses récentes des prix des engrais sur le marché international.

61. A cet égard, la Conférence reconnaît que la hausse des prix des engrais est imputable à divers facteurs. Elle convient en outre que, si l'on veut assurer un approvisionnement suffisant en engrais à des prix raisonnables, les nouveaux investissements dans des capacités de production supplémentaires doivent être suffisamment rentables pour que l'offre puisse suivre la demande croissante. La Conférence recommande d'accroître la production d'engrais des pays en développement à l'échelle nationale et régionale, l'assistance technique et financière requise étant fournie par les donateurs et les institutions financières. A ce propos, elle prend note de la déclaration des Etats arabes et des Etats du Golfe qui ont offert de soutenir la production d'engrais sur une base régionale, ainsi que des offres d'assistance de certains pays d'Europe occidentale qui ont proposé de former du personnel venant de pays en développement dans leurs propres industries des engrais.

62. La Conférence note avec satisfaction les engagements pris par des producteurs de fournir des engrais dans le cadre du Système d'option, engagements grâce auxquels le Directeur général a pu établir ce système qui pourra devenir opérationnel en cas de besoin, ainsi que l'ont demandé la Commission des engrais et le Conseil.

63. La plupart des membres ont noté avec regret que les ressources du PIAE diminuent et que, pour le moment, les perspectives de réapprovisionnement sont limitées. La Conférence prie instamment les donateurs de continuer à soutenir le PIAE. Elle recommande en outre que le Directeur général lance un nouvel appel pour que le PIAE soit réapprovisionné et pour qu'une part de l'aide bilatérale en engrais soit acheminée par l'intermédiaire de ce programme.

64. La Conférence souligne que le rapport entre les prix des engrais et les prix agricoles et l'accès au crédit sont importants pour encourager les exploitants à utiliser les engrais; et elle fait ressortir la nécessité de politiques et mesures appropriées en matière de prix et de crédit. Il importe également d'améliorer l'infrastructure pour assurer, en temps utile, la distribution des engrais jusqu'à proximité des petites exploitations des pays en développement, et notamment d'améliorer les installations d'entreposage, les services de crédit et les systèmes de commercialisation des produits agricoles. Il est également nécessaire d'améliorer les statistiques des engrais aux fins de la planification économique.

1/ C 79/19; C 79/I/PV/3; C 79/I/PV/4; C 79/I/PV/16; C 79/PV/19.

65. La Conférence note le faible niveau d'utilisation des engrais dans les pays en développement et elle souligne l'importance de la formation des agriculteurs eux-mêmes pour développer l'emploi des engrais et maximiser leur rentabilité économique, en assurant leur utilisation plus efficace dans différents systèmes d'exploitation, notamment les cultures vivrières des petits agriculteurs. Il faut également assurer une utilisation meilleure et plus intensive des matières organiques, notamment pour compléter les engrais minéraux. La Conférence recommande de fournir une aide supplémentaire pour promouvoir, par l'intermédiaire du Programme engrais de la FAO et en étroite coopération avec le PIAE, l'utilisation efficace des engrais dans les pays en développement, notamment par les petits agriculteurs.

66. Reconnaissant qu'il importe d'établir une stratégie des engrais pour la troisième Décennie du développement et d'examiner la situation actuelle et future à la lumière des hausses récentes des prix des engrais sur le marché international, la Conférence demande au Directeur général de convoquer la sixième session de la Commission des engrais au début de 1980.

- Forêts - Déclaration de Djakarta 1/
(Huitième Congrès forestier mondial, octobre 1978)

67. De l'avis de la Conférence, la ''Déclaration de Djakarta'', publiée par le huitième Congrès forestier mondial, marque un tournant dans l'histoire forestière et dans l'évolution de l'apport des forêts au développement économique et social en général et au bien-être des populations rurales en particulier. La Déclaration souligne qu'il faut agir d'urgence pour protéger le patrimoine forestier mondial, afin de promouvoir le développement rural, de créer des emplois, de développer l'utilisation du bois en tant que ressource énergétique renouvelable, de favoriser autant que possible l'agriculture et la production alimentaire et de sauvegarder le rôle important des forêts dans la stabilisation de l'environnement, particulièrement comme rempart contre les inondations et la désertification.

68. La Conférence note que le secteur forestier a un rôle crucial à jouer dans le développement rural et que les principes dont s'inspire la Déclaration de Djakarta vont dans le même sens que les conclusions de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et devraient être portés à l'attention des planificateurs et de ceux qui décident du développement rural 2/. Mais pour que les forêts soient plus utiles aux ruraux, il faudra adapter et réorienter nombre des idées et attitudes actuelles en matière d'aménagement forestier, afin que les programmes de développement forestier répondent mieux aux besoins des populations. La Conférence note que la communauté forestière a donné à Djakarta la preuve qu'elle se rend clairement compte de l'impact que la foresterie peut avoir sur le bien-être de l'humanité; la Conférence convient que cela ne suffit pas; il faut en outre avoir une volonté politique et appuyer politiquement les administrations forestières.

69. La Conférence note que de nombreux gouvernements ont déjà envisagé les conséquences de la Déclaration de Djakarta pour leurs politiques nationales et elle invite tous les Etats Membres à veiller à ce que leurs politiques et priorités nationales reflètent dûment, dans la formulation et l'exécution des programmes de développement rural, les grands problèmes évoqués dans la Déclaration.

70. A propos de certains de ces problèmes, la Conférence souligne qu'il faudrait investir davantage dans le secteur forestier et l'intégrer plus étroitement avec l'agriculture, en particulier au moyen de systèmes agro-forestiers et agro-sylvo-pastoraux ainsi que de systèmes d'aménagement dans lesquels les fonctions productrices, protectrices et sociales de la forêt seraient harmonisées.

71. En ce qui concerne la façon dont le secteur forestier lui-même doit évoluer pour mieux répondre aux besoins réels des population rurales, la Conférence convient qu'il faudrait accorder plus d'attention aux facteurs suivants: besoins énergétiques, en particulier bois de

---

1/ C 79/22; C 79/I/PV/4; C 79/I/PV/5; C 79/I/PV/16; C 79/PV/19.
2/ Voir également par. 232 - 238 ci-après.

feu et charbon de bois, des populations pauvres des villes aussi bien que des campagnes; intégration et participation des femmes aux programmes de développement forestier; conservation et expansion des ressources forestières, en particulier en zone aride et en montagne; protection des forêts contre le feu; réglementation du pâturage en forêt, et notamment expansion du programme EMASAR 1/; inventaires forestiers; développement de l'utilisation chimique de la biomasse forestière; promotion des essences tropicales peu utilisées; conservation et aménagement de la faune pour la production de protéines; promotion de petites industries forestières et d'ateliers de menuiserie et d'usinage du bois dans les campagnes; sylviculture méditerranéenne; formation de personnel forestier de tous les niveaux, et en particulier la formation professionnelle pour les industries forestières.

72. La Conférence note que la Déclaration de Djakarta, sans formuler de recommandations spécifiques à l'adresse de la FAO, avalise en fait par certaines de ses dispositions les programmes actuels de la FAO dans le secteur forestier, tels qu'ils sont proposés par le Directeur général dans le Programme de travail et budget pour 1980-81. La Conférence souscrit à la Déclaration de Djakarta et reconnaît qu'elle ouvre de nouveaux horizons en ce qui concerne le rôle de la FAO dans le secteur forestier. De plus, elle entraîne implicitement pour l'Organisation la nouvelle obligation de répondre aux demandes des Etats Membres qui souhaitent être aidés dans leurs efforts pour appliquer les principes exprimés dans la Déclaration.

73. La Conférence décide de remercier le Gouvernement de l'Indonésie du très gros effort théorique et logistique qu'il a fourni pour organiser un Congrès forestier mondial consacré au thème de ''La forêt au service de la collectivité''; elle remercie aussi les gouvernements et les institutions qui ont fourni une aide financière et autre à plusieurs participants ressortissants de pays en développement.

Plan d'action pour le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale 2/

74. La Conférence était saisie du Rapport du Directeur général sur l'application du Plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale (C 79/23 et C 79/23-Sup.2), que le Conseil avait adopté à sa soixante-quinzième session par sa résolution 1/75. Le Conseil avait demandé au Directeur général de faire rapport à la vingtième session de la Conférence de la FAO sur les progrès accomplis en vue de l'application du Plan d'action, et de proposer toute mesure supplémentaire éventuellement nécessaire pour réaliser les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale.

75. En présentant son rapport à la Conférence, le Directeur général a insisté sur l'insuffisance des mesures prises depuis 1974 pour appliquer l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale. La FAO ne saurait rester passive alors que le monde, et en particulier les pays en développement qui n'ont pas de quoi nourrir leur population, restent vulnérables en cas de pénuries alimentaires aiguës causées par les mauvaises récoltes. Après la présentation en mars 1979 du Plan d'action en cinq points proposé par le Directeur général, la sécurité alimentaire a longuement retenu l'attention à plusieurs réunions de haut niveau, et un certain nombre de pays prennent maintenant des mesures conformes à ce plan. Le Directeur général a souligné les responsabilités spéciales des pays exportateurs de céréales, et en particulier des pays développés. En priant instamment la Conférence d'approuver le Plan d'action, il a insisté sur la situation précaire des régions les plus pauvres du monde qui sont sans cesse au bord de la famine, et il a exhorté tous les gouvernements à tout faire pour mettre en oeuvre le Plan d'action dès maintenant.

1/ Programme international de coopération pour l'aménagement écologique des parcours arides et semi-arides en Afrique et au Proche et Moyen-Orient.

2/ C 79/23; C 79/23-Corr.1 (arabe et anglais seulement);
C 79/23-Sup.1 (arabe seulement); C 79/23-Sup.2;
C 79/LIM/34; C 79/I/PV/6; C 79/I/PV/7; C 79/I/PV/8; C 79/I/PV/9; C 79/I/PV/16;
C 79/I/PV/17; C 79/PV/20.

76. La Conférence s'est déclarée très préoccupée par les nombreux aspects inquiétants de la situation actuelle de la Sécurité alimentaire mondiale. Parmi ces aspects, on peut citer le ralentissement de l'augmentation de la production alimentaire dans les pays en développement et leur dépendance croissante vis-à-vis des importations alimentaires, l'augmentation du nombre de personnes qui souffrent de malnutrition et de sous-alimentation, la suspension des négociations en vue d'un nouvel arrangement international sur les céréales et, de ce fait, l'absence d'un dispositif international efficace pour coordonner les politiques nationales de stockage, ainsi que la baisse de la production mondiale de céréales enregistrée cette année, la forte augmentation des prix du blé, les difficultés de transport dans certains pays gros exportateurs, et les graves pénuries alimentaires affectant de nombreux pays en développement. Quelques membres ont fait observer que les bonnes récoltes de certains pays gros exportateurs de céréales font paraître la situation un peu moins sombre.

77. La Conférence approuve le Plan d'action, qui constitue une initiative opportune du Directeur général. Il incombe particulièrement à l'Organisation d'aider à sauvegarder la sécurité alimentaire mondiale. Sans pouvoir remplacer un accord international efficace sur les céréales, ce plan d'action, qui est viable et réaliste, contribuera à combler les lacunes en attendant la conclusion d'un nouvel arrangement international sur les céréales. La Conférence convient que, pour que le plan soit efficace, il faudrait que tous les pays s'engagent sans réserve et prennent toutes les mesures possibles pour appliquer rapidement ses dispositions, et cela sur une base volontaire en tenant compte de la situation et des besoins de chacun des pays.

78. La Conférence reconnaît que, pour parvenir à la sécurité alimentaire mondiale, il faudrait entreprendre une action double. Tout d'abord, des mesures à long terme sont nécessaires pour accélérer la production alimentaire dans les pays en développement, seul moyen durable de leur assurer la sécurité alimentaire. A cet égard, on a insisté sur les liens avec le développement rural et, le cas échéant, la réforme agraire. La Conférence reconnaît que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe en premier lieu de prendre des mesures afin d'augmenter leur production alimentaire et leur autosuffisance, mais elle convient aussi que ces efforts nationaux devront être soutenus par une assistance extérieure. En deuxième lieu, tandis que cette action à long terme s'amorce, il faut adopter immédiatement des mesures dans le cadre du Plan d'action pour constituer des stocks nationaux, ou continuer d'appliquer des politiques permettant de maintenir des stocks suffisants, aider les pays déficitaires à bas revenus à couvrir leurs besoins d'importations courants et leurs besoins d'urgence, accroître l'aide en faveur des programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et favoriser l'autonomie collective des pays en développement.

79. La Conférence insiste sur la nécessité de résoudre les questions pendantes de façon à faciliter la reprise aussi rapide que possible des négociations en vue d'un nouvel arrangement international sur les céréales. Plusieurs membres, tout en souscrivant à l'esprit général et aux objectifs du Plan, ont souligné qu'un système coordonné de stocks alimentaires nationaux ne pourrait fonctionner avec efficacité que dans le cadre d'un arrangement international sur les céréales comportant des obligations juridiques et un mécanisme convenu de régulation du marché. Le Secrétaire exécutif du Conseil international du blé a informé la Conférence que les pays participants ont à l'heure actuelle des vues divergentes quant à la possibilité de reprendre prochainement les négociations.

80. La Conférence se félicite des mesures prises par de nombreux pays en développement pour établir et mettre en oeuvre des programmes nationaux de sécurité alimentaire comportant des stocks de réserve, aux niveaux national et régional, et reconnaît qu'il est nécessaire de fournir une aide supplémentaire à cette fin. Elle note avec satisfaction que le Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire mondiale de la FAO (PASA) a aidé plusieurs pays et organisations régionales à élaborer des politiques de stockage, préparer des projets et mobiliser les ressources extérieures requises pour mettre leurs programmes en oeuvre. La Conférence entend avec satisfaction les délégués de la Belgique, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suisse annoncer les nouvelles contributions que leurs gouvernements offriront au PASA en 1980; elle invite instamment les autres donateurs potentiels à fournir des contributions à titre volontaire de façon que le Programme dispose de ressources suffisantes pour répondre

aux multiples demandes d'aide qu'il reçoit. La Conférence se félicite également de ce que plusieurs pays aient l'intention d'accroître leur aide bilatérale en faveur de la sécurité alimentaire et de continuer à coordonner étroitement leurs programmes avec le PASA, comme l'a proposé le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

81. La Conférence fait siennes les décisions prises par le Comité des programmes et politiques d'aide alimentaire, lors de sa huitième session en octobre 1979, afin d'accorder plus d'attention, compte tenu de ses priorités actuelles et de ses ressources limitées, aux demandes adressées au Programme alimentaire mondial en vue d'obtenir une aide pour constituer des réserves alimentaires nationales, en coopération avec le Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire mondiale de la FAO.

82. On a également attiré l'attention sur la contribution que le Programme d'action de la FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires (PPA) pourrait apporter à la sécurité alimentaire et de nombreux membres ont instamment demandé d'accroître les ressources mises à la disposition de ce programme pour promouvoir des activités concrètes visant à réduire le gaspillage et à accroître les disponibilités alimentaires. La Conférence prend note de l'excellente coordination qui continue à exister entre les activités du PPA et celles du PASA.

83. La Conférence souligne le rôle capital de l'aide alimentaire qui répond aux besoins d'importations courants et aux demandes d'urgence des pays à bas revenu qui ont un déficit alimentaire. Elle regrette que les objectifs annuels d'aide alimentaire, fixés à un minimum de 10 millions de tonnes de céréales et à 500 000 tonnes pour la Réserve alimentaire internationale d'urgence, n'aient pas été atteints. Elle insiste sur la nécessité de maintenir et, le cas échéant, d'accroître l'aide alimentaire en période de mauvaises récoltes et de prix élevés. La Conférence accueille favorablement l'appui apporté par de nombreux pays donateurs, dont certains n'étaient pas parties à l'ancienne Convention, à l'adoption d'une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire pour le milieu de 1980, sans attendre l'adoption d'une nouvelle Convention sur le commerce du blé, et note que quelques autres pays réexaminent actuellement leur position. Quelques membres ont été d'avis que, dans ce cas, il faudrait maintenir une certaine liaison entre la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire et la Convention sur le commerce du blé. Ils ont en outre déclaré que la réalisation de l'objectif de 10 millions de tonnes devrait incomber conjointement à l'ensemble de la communauté internationale et non aux seuls donateurs traditionnels. La Conférence exprime l'espoir que de nouveaux donateurs participeront à la Convention de façon que l'aide alimentaire puisse atteindre l'objectif minimum de 10 millions de tonnes de céréales.

84. La Conférence note, que dans le cadre du Plan d'action, le Fonds monétaire international (FMI) a été invité à examiner, dans le contexte de ses facilités de financement, la possibilité d'accroître son soutien aux balances des paiements pour couvrir l'augmentation du coût des importations de produits alimentaires des pays à faible revenu qui ont un déficit alimentaire, particulièrement en cas de pénuries nationales et de hausse des prix à l'importation. Cette question a également été évoquée lors des réunions annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui ont eu lieu, en octobre 1979, à Belgrade. Certains membres se sont demandé si le Fonds monétaire international était bien l'organe approprié pour contribuer à financer les dépenses d'importations alimentaires proprement dites, étant donné qu'il a pour rôle d'aider les gouvernements à résoudre leurs problèmes généraux de balance des paiements. On a également souligné que, du fait des conditions très strictes dont elle est assortie, l'aide du FMI pourrait être difficilement acceptable pour de nombreux pays en développement. La Conférence a été informée que le Secrétariat de la FAO, en coopération avec le Conseil mondial de l'alimentation, se proposait de présenter au Conseil du FMI un document explicatif pour exposer la nécessité d'octroyer une aide supplémentaire aux balances des paiements et les conditions dans lesquelles cette aide pourrait être utile.

85. La Conférence soutient vivement les efforts croissants déployés par les pays en développement pour accroître leur autonomie collective dans le secteur capital de la sécurité alimentaire, conformément au Plan d'action, grâce à la création de réserves régionales, de fonds de secours en cas de catastrophe et d'assistance mutuelle en période de mauvaises récoltes, par exemple entre les pays des Caraïbes, le groupe ASEAN 1/ et les pays d'Afrique de l'Ouest. Certains membres cependant n'ont pas été en faveur d'arrangements commerciaux mutuels qui aboutiraient à la création d'obstacles discriminatoires au commerce. La Conférence convient que les organisations internationales intéressées et les pays développés et les autres pays donateurs potentiels doivent apporter tout le soutien possible aux efforts déployés par les pays en développement en vue de renforcer leur sécurité alimentaire grâce à l'autonomie collective.

86. En conséquence, la Conférence adopte la résolution suivante:

Résolution 3/79

SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

LA CONFERENCE,

Rappelant la résolution 1/64 par laquelle le Conseil a adopté, à sa soixante-quatrième session (novembre 1974), l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale, auquel ont souscrit depuis lors 81 Etats Membres et la CEE;

Convaincue que la situation alimentaire mondiale redevient précaire du fait que dans différentes régions de nombreux pays demeurent exposés à de mauvaises récoltes, et vu les besoins croissants d'importations des pays en développement, la répartition peu satisfaisante des disponibilités alimentaires, l'absence d'un système de stocks de réserve coordonné sur le plan international, les perspectives de diminution des stocks céréaliers mondiaux en 1979/1980 et le risque que les réserves puissent même tomber au-dessous du minimum nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire mondiale;

Convaincue que, pour assurer la sécurité alimentaire à long terme dans le monde, la condition fondamentale est d'augmenter fortement la production vivrière, notamment dans les pays en développement, et sachant combien il est urgent de prendre d'autres mesures visant à assurer la sécurité alimentaire mondiale;

Soulignant que la sécurité alimentaire est un élément capital de progrès sur la voie d'un Nouvel ordre économique international, tel qu'il a été adopté par les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies;

Tenant compte de la Déclaration de principes et du Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;

Considérant qu'à sa soixante-quinzième session (juin 1979), le Conseil a approuvé par sa résolution 1/75 le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale proposé par le Directeur général;

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale,

1. Souscrit au Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale tel qu'il a été adopté par le Conseil;

1/ Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Djakarta.

2. Exhorte tous les gouvernements à prendre immédiatement des mesures pour rendre opérationnel le Plan d'action;

3. Invite instamment les pays participant à la Conférence de négociation des Nations Unies relative à un nouvel accord international sur les céréales à résoudre les questions qui font obstacle à la reprise des négociations et à conclure aussi rapidement que possible un nouvel arrangement international sur les céréales;

4. Invite les gouvernements qui ont adopté l'Engagement à constituer des réserves alimentaires nationales ou à continuer d'appliquer des politiques permettant de maintenir des stocks suffisants, à participer à la création de réserves alimentaires régionales ou sous-régionales, ou à encourager la création de comptes régionaux spéciaux sur la base de contributions volontaires offertes principalement par les pays des régions ou sous-régions en cause en vue d'acheter des vivres destinés à être stockés à des fins de sécurité alimentaire 1/;

5. Demande à tous les pays, en particulier aux pays développés, de s'efforcer de suivre des politiques propres à assurer aux marchés intérieurs et aux marchés internationaux un approvisionnement régulier en produits alimentaires à des prix équitables pour les consommateurs et rémunérateurs pour les producteurs, qui évite l'apparition de pénuries alimentaires aiguës et permette aux pays en développement, en particulier aux pays à bas revenu et à déficit alimentaire, de satisfaire leurs besoins d'importation à des conditions raisonnables sans compromettre leur développement économique;

6. Demande à tous les pays, eu égard notamment aux difficultés récentes de transport des céréales, de faire en sorte que leurs moyens de transport et de manutention de céréales et leurs installations portuaires soient suffisants pour faire face aux exigences rapidement croissantes du commerce mondial;

7. En appelle à tous les pays pour qu'ils appliquent les dispositions pertinentes de la CMRADR, telles qu'approuvées, visant à encourager la production alimentaire et à améliorer la distribution, surtout dans les pays à déficit alimentaire;

8. Prie instamment les gouvernements et les organisations internationales intéressées d'apporter l'aide technique, financière et alimentaire nécessaire pour renforcer la sécurité alimentaire des pays en développement et en particulier:

a) D'accroître substantiellement l'aide bilatérale et multilatérale aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement là où cela est nécessaire, et d'utiliser le Programme alimentaire mondial conformément à la décision prise par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire à sa huitième session et le Programme FAO d'aide à la sécurité alimentaire pour coordonner les efforts et échanger des renseignements sur les besoins et sur les moyens de les satisfaire;

b) De contribuer au Programme FAO d'aide à la sécurité alimentaire et/ou de coordonner leur assistance bilatérale, le cas échéant, dans le but de maintenir, grâce à la participation des donateurs actuels et futurs, les ressources dont dispose le Programme au moins à leur niveau actuel (environ 10 millions de dollars E.-U. par an) et de faire en sorte que les ressources du Programme suffisent à couvrir les besoins croissants d'assistance;

c) De prendre toutes les mesures possibles pour répondre aux besoins croissants d'aide alimentaire des pays en développement, y compris, le cas échéant, par des transactions triangulaires, compte tenu du fait que, selon l'estimation du Secrétariat de la FAO/PAM, les besoins d'aide alimentaire passeront probablement à 17-18,5 millions de tonnes d'ici à 1985;

1/ Le délégué des Etats-Unis a réservé la position de son gouvernement pour ce qui est de la référence, figurant au paragraphe 4 du dispositif, à la création de comptes régionaux spéciaux.

d) De créer des réserves d'aide alimentaire ou prendre d'autres mesures pour que la continuité de l'aide alimentaire soit assurée et que, dans les années de pénurie alimentaire généralisée, les besoins exceptionnels des pays en développement soient satisfaits;

9. Invite instamment les gouvernements qui n'ont pas encore accepté une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire d'au moins 10 millions de tonnes, sans attendre la conclusion de la nouvelle Convention sur le commerce du blé, à réexaminer leur position et demande instamment qu'aucun effort ne soit épargné pour trouver de nouveaux donateurs et accroître les engagements des donateurs actuels, de manière qu'une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire puisse être signée d'ici au milieu de 1980;

10. Demande au Directeur général d'examiner, en coopération avec le Conseil mondial de l'alimentation, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales de financement, les moyens d'évaluer les besoins et les possibilités d'amélioration des infrastructures de sécurité alimentaire afin de jeter les bases d'un très gros effort d'investissement dans les pays demandant une telle assistance;

11. Invite le Fonds monétaire international, dans le cadre de ses facilités de financement, à envisager la possibilité d'accroître, comme l'a demandé le Directeur général, son soutien aux balances des paiements des pays à faible revenu qui ont un déficit alimentaire, pour leur permettre de faire face à l'augmentation du coût de leurs importations de produits alimentaires, en particulier en cas de pénurie intérieure et de hausse des prix à l'importation;

12. Recommande aux gouvernements appartenant aux régions ou sous-régions sujettes à des pénuries alimentaires de prendre des initiatives en vue de renforcer leur autonomie collective en mettant en place des dispositifs d'assistance mutuelle en période de mauvaises récoltes, et d'examiner, lors des prochaines conférences régionales de la FAO, des solutions concrètes;

13. Invite le Directeur général à aider les pays intéressés à participer à la création de réserves alimentaires régionales ou sous-régionales, de manière à faciliter la coopération entre ces pays;

14. Invite le Directeur général à suivre en permanence la situation de la sécurité alimentaire et à présenter à la soixante-dix-huitième session du Conseil un rapport sur les mesures prises pour donner suite à la présente résolution.

15. Invite le Conseil à suivre de près les progrès de la mise en oeuvre du Plan d'action, compte tenu des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et des conférences régionales de la FAO, à évaluer l'impact global des mesures prises sur la sécurité alimentaire mondiale et à prendre toutes dispositions et adresser toutes recommandations appropriées à la vingt et unième session de la Conférence.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

87. Le délégué du Canada a fait, à propos de la résolution ci-dessus, une déclaration interprétative qui figure dans les comptes rendus sténographiques de la Conférence.

Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1980 et Nouvelle stratégie internationale du développement 1/

88. La Conférence a examiné le rôle de la FAO dans la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1980 et l'élaboration de la Nouvelle stratégie internationale du développement (SID). Elle note que sa vingtième session, en cours, est la dernière avant la fin de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement. Elle souligne que la Nouvelle stratégie internationale du développement doit accorder au secteur de l'alimentation et de l'agriculture et au développement rural, toute la place de premier plan qui leur revient, compte tenu des recommandations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, et des objectifs d'un Nouvel ordre économique international 2/.

- Evaluation des progrès accomplis en ce qui concerne le Nouvel ordre économique international et notamment l'Ajustement économique international

89. Pour évaluer les réalisations accomplies en direction d'un Nouvel ordre économique international (NOEI), la Conférence disposait du rapport sur les progrès enregistrés dans le domaine de l'Ajustement agricole international (C 79/20) et d'un supplément (C 79/20-Sup.1). Ce supplément, qui rend compte de l'examen préliminaire du rapport de situation entrepris par le Comité des produits, contient les propositions du Secrétariat (calendrier et méthodes de révision) concernant les onze lignes d'orientation sur l'ajustement, adoptées par la Conférence à sa dix-huitième session. Un troisième document dont était saisie la Conférence, "La FAO dans le Nouvel ordre économique international" (C 79/33), évoque les activités de la FAO ayant contribué à l'instauration d'un NOEI.

90. La Conférence convient que des progrès insuffisants ont été accomplis durant la période écoulée depuis la Conférence mondiale de l'alimentation, en ce qui concerne les objectifs prévus dans les lignes d'orientation et nécessaires à l'instauration du Nouvel ordre économique international. Si les résultats du contrôle effectué se prêtent à des interprétations différentes, il est incontestable que les réalisations ont été décevantes dans les principaux domaines. L'augmentation moyenne de la production alimentaire des pays en développement est demeurée bien inférieure à l'objectif de 4 pour cent et, bien que l'utilisation de facteurs de production augmente de façon générale, il paraît nécessaire d'accorder une priorité plus élevée aux investissements dans le secteur agricole et de les accroître encore. Un plus grand nombre de gouvernements tente d'adopter des politiques nutritionnelles intégrées et des mesures particulières en faveur des groupes les plus vulnérables de leur population. Cependant, en raison de la faiblesse persistante de la tendance de la production alimentaire dans les pays en développement, le nombre d'hommes souffrant de malnutrition critique demeure malheureusement très élevé.

91. L'évolution des échanges internationaux de produits agricoles n'a guère contribué au processus d'ajustement et l'augmentation des importations agricoles des pays en développement par rapport à leurs exportations est particulièrement préoccupante. Les négociations au sein des instances internationales ont abouti à une amélioration, bienvenue certes, mais limitée, des arrangements commerciaux et de l'accès aux marchés; cependant, les problèmes fondamentaux que pose le "protectionnisme" pratiqué par de nombreux pays, en particulier des pays développés, demeurent en grande partie insolubles et compromettent les possibilités d'exportation. Il y a des raisons de penser que le "protectionnisme" a aggravé l'instabilité du marché de certains produits.

1/ C 79/20; C 79/20-Sup.1; C 79/24; C 79/24-Corr.1 (arabe seulement); C 79/33; C 79/I/PV/9; C 79/I/PV/10; C 79/I/PV/11; C 79/I/PV/12; C 79/I/PV/16; C 79/PV/19.

2/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

92. Certaines améliorations sont intervenues dans le domaine de la sécurité alimentaire, par exemple un accroissement des stocks nationaux, en particulier dans les pays exportateurs, mais aucun accord ne s'est révélé possible jusqu'ici sur un système de stocks alimentaires nationaux coordonné au plan international. Le monde est toujours exposé aux incidences de mauvaises campagnes.

93. L'assistance internationale reste inférieure aux objectifs estimatifs malgré l'augmentation enregistrée au cours des toutes dernières années. L'aide alimentaire s'est rapprochée des objectifs, mais on estime désormais qu'il faudra accroître son volume à l'avenir.

94. La Conférence considère qu'étant donné l'importance capitale de l'alimentation et de l'agriculture pour l'économie de la majorité des pays en développement et d'un certain nombre de pays développés, il importe que les orientations en matière d'ajustement agricole international continuent de fournir un cadre à l'examen et à la formulation des politiques, tant au niveau national qu'à l'échelon international.

95. Depuis l'adoption des lignes d'orientation par la Conférence de la FAO en 1975, on a enregistré des changements au sein du secteur agricole lui-même comme dans les attitudes internationales concernant directement l'agriculture. Certains membres ont été d'avis qu'il serait prématuré au stade actuel de réviser les lignes d'orientation car celles-ci correspondent à une vue équilibrée de l'ajustement agricole. La plupart des autres membres ont au contraire jugé une révision nécessaire pour traduire le consensus réalisé dans diverses instances internationales depuis l'adoption des lignes d'orientation actuelles. Afin que les lignes d'orientation puissent jouer le rôle qui leur revient à l'égard des politiques et afin de pouvoir suivre plus efficacement les progrès accomplis, la Conférence convient qu'il est nécessaire d'examiner et de réviser, le cas échéant, les lignes d'orientation relatives à l'Ajustement agricole international, à la lumière de l'évolution de la production, de la consommation et du commerce agricoles mondiaux, compte tenu des objectifs de la Nouvelle stratégie internationale du développement que devra arrêter l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des conclusions et recommandations pertinentes de la CMRADR, de la CNUCED, du Conseil mondial de l'alimentation et des autres instances compétentes.

96. La Conférence convient en outre que le Secrétariat devra distribuer en février 1981 des avant-projets de révision élaborés avec l'aide d'experts indépendants, propositions qui seront examinées en avril-mai 1981 au cours d'une réunion ad hoc ouverte à tous les Etats Membres. Les projets de révision émanant de cette réunion seront soumis à la vingt-et-unième session de la Conférence. Ils devront être étudiés par le Comité des produits, par le Comité de l'agriculture et par le Conseil dans la mesure où le permettra le calendrier de ces organes, de manière à en faciliter l'examen par la Conférence.

97. On a souligné que les orientations ne doivent pas être édulcorées durant la révision et qu'il faudra s'efforcer de les améliorer en en retranchant toute ambiguïté et en y incorporant une quantification et une chronologie, le cas échéant. L'examen périodique de l'ajustement à la lumière des orientations ainsi révisées permettrait à la FAO d'évaluer les progrès accomplis par le secteur alimentaire et agricole dans le cadre de la Nouvelle stratégie internationale du développement et l'apport de l'agriculture à la réalisation d'un Nouvel ordre économique international.

98. La Conférence fait ressortir qu'il importe d'améliorer la disponibilité de données de manière à pouvoir utiliser des indicateurs appropriés pour surveiller les réalisations et elle demande instamment aux pays de prendre des mesures dans ce sens avec l'aide de l'Organisation. Elle invite le Directeur général, en suivant les progrès réalisés, non seulement à rendre compte de leur étendue, mais aussi, dans la mesure du possible, à déterminer et à analyser les raisons des succès et des échecs.

99. La Conférence était également saisie du rapport du Directeur général sur "La FAO dans le Nouvel ordre économique international", où sont résumées les principales activités pertinentes de l'Organisation. Elle accueille favorablement la réorientation des activités de la FAO en vue d'améliorer l'efficacité au niveau national et les mesures concrètes qui sont prises pour aller de l'avant vers un Nouvel ordre économique international. Elle a considéré essentielles à l'établissement de ce nouvel ordre les activités suivantes: renforcement des travaux consacrés aux investissements agricoles, Programme de coopération technique, Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, programmes d'action et programmes spéciaux visant à aider les pays à gérer et à développer les pêcheries dans les zones économiques exclusives, Programme d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires, Programme d'amélioration et de développement des semences, Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine, soutien à la CNUCED dans les programmes intégrés consacrés aux produits de base, enfin assistance et soutien à la coopération technique et économique entre pays en développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. La Conférence demande des contributions volontaires afin que les objectifs financiers fixés pour ces programmes soient atteints rapidement.

100. Elle invite le Directeur général à transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport sur cette question pour qu'il soit examiné à la session extraordinaire conformément à la résolution 33/198 de l'Assemblée générale et utilisé éventuellement en liaison avec toutes autres négociations globales sur la coopération économique internationale que l'Assemblée générale déciderait d'ouvrir.

- "Agriculture: Horizon 2000" (Etude de la FAO sur les perspectives de l'agriculture mondiale jusqu'à la fin du siècle)

101. La Conférence a examiné les conclusions provisoires de cette étude dans le contexte des préparatifs en cours aux Nations Unies pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement (SID) 1/. Le but de l'étude est d'apporter une contribution à ce travail et d'aider les gouvernements des Etats Membres à établir leurs propres plans et politiques au niveau national en donnant une perspective globale à long terme de la situation alimentaire et agricole.

i) Hypothèses utilisées dans l'étude et conclusions de l'étude

102. La Conférence prend note des conclusions saillantes de l'étude. Celles-ci ne sont aucunement des prévisions quant à l'évolution probable. Il s'agit plutôt de donner une idée de l'accélération de la production agricole qui pourrait être obtenue dans les pays en développement et des incidences de cette accélération, en supposant que l'agriculture bénéficie d'une priorité appropriée dans l'effort de développement. L'étude présente deux scénarios: l'un, tendanciel, indique ce qui arrivera si les tendances de l'agriculture se maintiennent comme par le passé, avec certaines modifications: le scénario normatif, qui est plus poussé, suppose des taux de croissance économique globale plus élevés pour les pays en voie de développement (7,3 pour cent pour les années quatre-vingt et 8 pour cent pour les années quatre-vingt-dix). Ces taux de croissance ont été calculés sur la base des débats et des travaux préparatoires qui ont lieu au sein du système des Nations Unies en vue de l'examen de la Nouvelle stratégie internationale du développement par les Nations Unies.

1/ Voir également par. 213 ci-après.

103. Selon le scénario normatif, les principales conclusions de l'étude sont les suivantes: la croissance agricole dans les 90 pays en développement qui ont été analysés individuellement pourrait passer à 4,0 pour cent dans les années quatre-vingts et à 3,7 pour cent dans les années quatre-vingt dix en termes de production brute. Ainsi la production agricole de ces pays doublerait durant les deux dernières décennies du siècle, alors que, si les tendances passées persistaient, le taux de croissance tendanciel serait de 2,7 pour cent seulement. Mais pour cela il faudrait faire un effort considérable pour accélérer la modernisation du secteur agricole. La superficie arable peut être augmentée de 200 millions d'hectares environ dans l'ensemble des pays en développement, mais la croissance de la production devra venir pour l'essentiel de gains de productivité. Pour ce faire, il faut développer très sensiblement l'utilisation des moyens de production modernes et les investissements dans l'irrigation. Il faut irriguer environ 55 millions d'hectares de plus, qui viendront s'ajouter aux 100 millions d'hectares déjà irrigués. En outre, l'étude insiste beaucoup sur la remise en état des réseaux d'irrigation existants.

104. Les besoins globaux d'investissements bruts pour une croissance accélérée sont estimés à 57 milliards 1/ de dollars par an en 1990 et à 78 milliards en l'an 2000. Ces chiffres passeraient à 78 et 107 milliards respectivement, si l'on incluait des investissements accessoires pour les transports et la transformation primaire. Toutes les valeurs sont exprimées en prix de 1975. Il faut aussi faire de gros investissements dans les services, en particulier dans l'enseignement et dans la vulgarisation agricoles, qui sont indispensables pour améliorer la gestion des exploitations et les techniques agricoles. L'étude souligne que ces moyens matériels et ces services mis à la disposition de l'agriculture ne donneront tous leurs fruits que si les producteurs sont motivés par des stimulants appropriés. Elle signale que la modernisation progressive de la production agricole dans les pays en développement pourrait s'accompagner de la création d'un nombre important de nouveaux emplois dans le secteur agricole.

105. Ce sont les pays en développement eux-mêmes qui doivent financer la majeure partie de ces gros investissements, d'où la nécessité pour les gouvernements de donner une plus haute priorité aux investissements agricoles. Toutefois, une aide extérieure restera nécessaire pour financer une partie des importations de biens d'investissement dont ces pays ont beosin, à raison de 10 milliards par an en 1990 et de 13 milliards en l'an 2000. En outre, si l'on tient compte des besoins d'aide étrangère pour les moyens de production courants et pour l'assistance technique ces estimations passeraient à 13 et à 17 milliards par an en 1990 et en l'an 2000 respectivement.

106. Même avec cette croissance accélérée, les besoins d'importation de céréales des pays déficitaires, parmi les 90 pays considérés dans l'étude, continueraient à augmenter: ils passeraient de 47 millions de tonnes au milieu des années soixante-dix à près de 80 millions de tonnes en 1990 et 135 en l'an 2000. Le scénario tendanciel indique que si la production ne devait pas augmenter plus rapidement que par le passé, ces déficits céréaliers seraient beaucoup plus élevés: 115 millions de tonnes en 1990 et 180 millions en l'an 2000. Malgré l'accroissement du volume des importations céréalières prévu même dans le scénario normatif, l'autosuffisance en céréales, dans les 90 pays en développement, resterait en année normale aux alentours de 92 pour cent et le taux comparable, pour l'ensemble des cultures vivrières et des produits de l'élevage, serait de 105 pour cent.

1/ Dans toute la partie du rapport concernant ce point de l'ordre du jour, "milliard" signifie 1000 millions.

107. Les besoins d'importation de céréales et d'autres denrées alimentaires des pays déficitaires pourraient être couverts en partie par les exportations exportables d'autres pays en développement, mais le plus gros devrait provenir des pays développés. La question du financement de ces importations revêt alors une importance critique. Une accélération des exportations agricoles pourrait faciliter beaucoup ce financement. Selon le scénario normatif, on estime que les pays en développement pourraient accroître considérablement le volume de leurs disponibilités agricoles exportables, au rythme de 4,3 pour cent et de 5,0 pour cent durant les années quatre-vingts et quatre-vingt dix respectivement. La valeur nette de leurs échanges de produits agricoles passerait ainsi du chiffre effectif de 12 milliards de dollars en 1974-76 à 19 milliards en 1990 et à 29 milliards en l'an 2000. Or, le scénario tendanciel prévoit un déficit de 37 milliards de dollars en l'an 2000. Toutes les valeurs sont calculées sur la base de la valeur unitaire des exportations mondiales en 1975. Mais pour que ces possibilités puissent se matérialiser sous forme d'exportations effectives, il faudrait fortement libéraliser le régime des importations et atténuer les mesures de protection de l'agriculture. Cela pourrait permettre progressivement aux pays tant importateurs qu'exportateurs de tirer un plus grand profit de leurs échanges commerciaux. Le maintien d'un degré d'autosuffisance politiquement acceptable, spécialement en ce qui concerne les denrées alimentaires de base, est compatible avec un essor vigoureux du commerce des produits alimentaires et agricoles, Toutefois, un nombre croissant de pays en développement seront dans l'obligation d'accélérer l'expansion de leurs exportations de produits manufacturés pour financer leurs importations alimentaires. En outre, les plus vulnérables des pays en développement continueront à avoir besoin d'une aide alimentaire. L'étude estime à 20 millions de tonnes, dans le scénario normatif, et à 32 millions de tonnes, dans le scénario tendanciel, les besoins d'aide céréalière en 1990.

108. Même si la croissance globale et agricole s'accélérait aussi fortement et même si les besoins estimés d'importations alimentaires étaient entièrement satisfaits, la famine ne serait pas éliminée pour autant. La proportion de la population affectée pourrait diminuer fortement, tombant de 22 pour cent actuellement à 7 pour cent environ en l'an 2000, mais même ainsi, 250 millions de personnes resteraient encore au-dessous du seuil critique d'alimentation. Dans le scénario tendanciel, le nombre absolu des sous-alimentés pourrait, au mieux, se stabiliser au niveau actuel de 400 millions de personnes environ. Cette sombre perspective montre que la croissance du revenu national et de la production alimentaire ne permettra pas à elle seule de résoudre le problème. Ce qu'il faut en outre, c'est une répartition plus équitable des disponibilités alimentaires, résultat qui ne pourra être obtenu que par l'application vigoureuse de politiques de redistribution et de réformes institutionnelles. La promotion des activités non agricoles dans les zones rurales est un aspect essentiel de la lutte contre la misère rurale. En outre, comme une proportion croissante de la population tire des revenus d'activités non agricoles, il faudra de plus en plus faire appel à des politiques couvrant l'ensemble de l'économie sans se limiter au secteur agricole ou même rural, pour que le pouvoir d'achat de la population lui permette de se nourrir. L'industrialisation est donc une des conditions préalables de l'amélioration nutritionnelle.

109. L'étude provisoire a été rédigée avant la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, de sorte que les problèmes fondamentaux sur lesquels s'est penchée cette conférence n'ont pu être traités en profondeur. Même ainsi, l'analyse préliminaire des conditions auxquelles sont subordonnées l'accélération de la production alimentaire et une nutrition adéquate montre qu'il est essentiel de permettre aux petits paysans et aux travailleurs sans terre d'accéder plus facilement à la terre et aux autres moyens de production et de faire participer plus étroitement la population rurale aux décisions la concernant. Seules ces réformes permettront de réaliser le potentiel des secteurs agricoles des pays en développement et de répondre aux besoins fondamentaux des deux milliards d'hommes ou plus qu'ils compteront sans doute à la fin du siècle.

ii) Débats de la Conférence

110. La Conférence convient que les résultats provisoires de l'étude donnent des indications précieuses sur les possibilités d'accélérer le progrès agricole dans les pays en développement. Ils constituent une série cohérente d'analyses qui englobe les principaux facteurs influant sur le développement agricole. Quelques délégués ont estimé que les taux de croissance économique globale retenus dans le scénario normatif - 7,3 pour cent durant les années quatre-vingts et 8,0 pour cent durant les années quatre-vingt dix - sont exagérément optimistes, ce qui compromet la crédibilité des résultats. Ils ont suggéré qu'il faudrait analyser, en révisant l'étude, un nouveau scénario utilisant des hypothèses de croissance plus modestes. Il faudrait aussi tenir compte des incertitudes qui pèsent sur les perspectives de croissance des pays développés frappés par la crise énergétique, ainsi que de leurs répercussions possibles sur les pays en développement.

111. Le caractère partiel de l'analyse concernant certains pays en développement et en particulier la Chine, crée une lacune qu'il faudrait si possible combler. La Conférence reconnaît toutefois que des projections du solde commercial possible des pays en développement qui ne sont pas étudiés individuellement ont été prises en compte dans l'étude aux fins de l'analyse des perspectives commerciales. De nombreux membres ont estimé que, pour couvrir vraiment l'ensemble du monde, l'étude devrait analyser et présenter de façon plus détaillée qu'actuellement les conséquences pour l'agriculture des pays développés. La Commission de la CEE et le Département de l'agriculture des Etats-Unis ont tous deux fait savoir qu'ils étaient prêts à coopérer activement à améliorer l'étude de ce point de vue.

112. On a souligné avec insistance que des réformes institutionnelles, et notamment la réforme agraire, sont indispensables pour rendre plus équitable la répartition des revenus. Ces réformes, conjuguées avec la mobilisation du potentiel humain des pays en développement, seront les éléments essentiels de toute stratégie visant à combattre la pauvreté et la faim et à instaurer un Nouvel ordre économique international. L'accélération de la croissance globale et agricole ne suffit pas pour atteindre ces objectifs.

113. La Conférence souscrit aux conclusions de l'étude selon lesquelles la production ne pourra augmenter aux taux indiqués que moyennant une application plus intensive des techniques modernes. Elle souligne qu'il importe de s'efforcer sans relâche d'adapter ces techniques aux conditions locales, et notamment à celles dans lesquelles travaillent les masses de petits paysans qui vivent de l'agriculture pluviale. On a mis en lumière le rôle de la recherche et de la vulgarisation, en particulier dans les pays en développement.

114. On s'est demandé avec inquiétude s'il était possible de poursuivre une modernisation qui comporte une utilisation intensive de sources d'énergie non renouvelables et qui deviennent d'ailleurs extrêmement rares. On s'est aussi préoccupé des conséquences écologiques d'une intensification notable de la production agricole. Dans ce contexte, la pénurie croissante de bois de feu et de produits forestiers en général que font prévoir les projections de l'étude risque de provoquer de nouvelles destructions de forêts et de priver ainsi l'environnement de la protection qu'elles assurent. L'étude analyse la question de la protection de l'environnement et donne des estimations des investissements nécessaires pour la conservation des sols et des eaux et la lutte contre les inondations. Il faudrait faire une plus large place aux questions écologiques dans la version finale de l'étude.

115. La Conférence convient que les estimations des besoins d'investissement proposées dans l'étude sont très élevées, mais qu'elles paraissemt donner des indications utiles et raisonnables de ce qui sera nécessaire pour assurer l'accélération requise de la production. Selon certains membres, les estimations des besoins d'assistance extérieure appellent une étude plus approfondie. La Conférence se rend bien compte que ces estimations sont en grande partie le résultat d'évaluations détaillées des besoins en capital en termes matériels. La croissance ne peut être réalisée au rabais. Toutefois, certains membres ont fait remarquer que plusieurs pays en développement n'ont pas une capacité d'absorption suffisante ni les moyens d'exécution nécessaires, même s'ils disposent de moyens financiers. D'où la nécessité de mettre l'accent sur l'amélioration de l'infrastructure administrative des pays en développement, notamment en créant des institutions appropriées et assurant la formation du personnel. Il faut également, pour la même raison, renforcer le potentiel d'analyse de préinvestissement.

116. Ces considérations ont inspiré à certains membres des doutes sur la possibilité d'atteindre les taux postulés d'accélération de la production agricole, tandis que pour d'autres, ces taux sont peut-être trop prudents, compte tenu des potentiels de production. On a souligné à plusieurs reprises que les estimations contenues dans l'étude constituent non pas des prédictions de l'évolution probable mais des évaluations raisonnables, fondées sur les données disponibles, de l'effort nécessaire pour accroître la production agricole dans les pays en développement et de ce qui peut être réalisé si les mesures voulues sont prises. Cette accélération de la croissance de la production est une condition essentielle pour éviter la détérioration ultérieure des niveaux de vie de vastes secteurs d'une population mondiale en accroissement. L'analyse indique aussi que, même si l'on retient pour les pays en développement les estimations du scénario normatif, qui correspondent à une croissance accélérée, il faudra, pour satisfaire la demande mondiale, que la production alimentaire des pays développés augmente. Si les pays en développement n'atteignent pas ces taux de croissance accélérés, les pays développés deront produire des excédents encore bien supérieurs.

117. La question de l'impact que pourraient avoir les variations climatiques, et notamment les périodes de sécheresse, a été soulevée, et on a suggéré que l'étude soit complétée par une analyse de sensibilité sous forme d'un scénario correspondant à des conditions météorologiques défavorables.

118. On a fait observer que l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire n'est peut-être pas la meilleure voie pour tous les pays en développement. Il a été expliqué que l'étude tient dûment compte des richesses naturelles dont disposent les divers pays et du rôle possible des échanges d'un pays à l'autre. La plupart des membres ont appelé l'attention sur le rôle des exportations agricoles des pays en développement dans l'accélération de leur croissance économique. Les pays exportateurs de produits agricoles, en particulier les pays en développement, ont besoin d'accéder plus facilement aux marchés des pays industrialisés comme des autres pays pour pouvoir accélérer l'expansion de leurs exportations comme cela est tellement nécessaire. La Conférence reconnaît que pour certains pays, l'accroissement de la production nationale est le seul moyen d'augmenter les disponibilités alimentaires tandis que pour d'autres il conviendrait d'adopter une politique plus nettement orientée vers le commerce. La méthode d'analyse appliquée dans l'étude, qui traite chaque pays et chaque produit individuellement, permet de tenir compte des différences entre les pays ainsi que des possibilités d'expansion du commerce international de chaque produit. Si les résultats de l'étude étaient présentés de façon plus détaillée, les membres auraient mieux pu se rendre compte de la mesure dans laquelle les différences de traitement entre les pays se reflètent dans les résultats. Il faudrait en tenir compte en préparant le rapport final, dans lequel toutes les estimations relatives à chaque région devront être présentées ensemble. On a également fait observer que l'étude serait fort utile pour orienter le programme de travail de la FAO elle-même.

119. Un certain nombre de problèmes de méthodologie ont été examinés. Le choix des prix constants comme hypothèse de travail empêche malheureusement d'établir une concordance rigoureuse permettant de tenir pleinement compte de l'influence réciproque de l'offre et la demande. On a fait remarquer que l'analyse de la demande à l'échelon national, sans distinction entre les campagnes et les villes, n'a qu'une valeur limitée, mais, faute de données sur le niveau de consommation et les élasticités de la demande, et faute de projections de la population et des revenus urbains et ruraux dans chacun des 90 pays, il est impossible de perfectionner la méthodologie dans ce domaine. De même, dans le cas des réformes et politiques institutionnelles, le manque de données ainsi que l'insuffisance des techniques d'analyse, empêchent de faire une étude généralisée basée sur un modèle quantitatif rigoureux. La meilleure méthode consiste à se fonder sur un petit nombre d'études de cas par pays. La Conférence comprend bien que l'analyse repose dans une large mesure sur des jugements d'experts. De tels jugements sont essentiels pour obtenir des résultats réalistes au niveau des pays et des divers produits étudiés dans le rapport. Enfin, le traitement insuffisant des relations entre l'agriculture et le reste de l'économie traduit la nature sectorielle de l'étude. Toutefois, une compatibilité raisonnable pourrait être assurée moyennant une coordination avec les travaux analogues réalisés pour tous les secteurs de l'économie par d'autres instances des Nations Unies dans le cadre de la préparation de la Nouvelle stratégie internationale du développement.

120. La Conférence souligne qu'il serait opportun et nécessaire de réviser l'étude provisoire, mais elle se rend bien compte que les ressources dont le Secrétariat dispose à cet effet sont limités. Toutefois, de nombreux membres ont invité le Secrétariat à s'efforcer, dans ces limites, d'apporter tout au moins les améliorations suivantes à la version révisée:

- Un troisième scénario "intermédiaire" basé sur des taux de croissance du PIB moins élevés que ceux du scénario normatif, aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

- L'inclusion des projections démographiques les plus récentes des Nations Unies.

- L'analyse des aspects énergétiques de la croissance agricole, en particulier des effets que pourrait avoir la hausse du coût de l'énergie provoquée par une pénurie croissante sur les stratégies de production ainsi que sur la production elle-même et les prix des produits.

- Une analyse plus approfondie des questions institutionnelles et organisationnelles ainsi que des problèmes de répartition des revenus dans les pays en développement du point de vue de la production agricole et de la nutrition. Le mieux serait à cet effet de réaliser un petit nombre d'études de cas par pays.

- Une analyse plus détaillée des pays développés et notamment une évaluation de la production agricole qu'ils doivent maintenir, compte tenu de leurs exigences en matière de sécurité alimentaire et d'environnement ainsi que de leurs politiques d'emploi. La Conférence se félicite des diverses offres d'assistance reçues dans ce domaine.

- D'autres études de sensibilité (par exemple, effets de mauvaises récoltes généralisées).

- D'autres données sur les pays qui ne sont pas entièrement couverts, la Chine en particulier.

- Une estimation des réponses aux prix des scénarios d'Agriculture: Horizon 2000 relatifs à la production et à la consommation, au moyen d'autres modèles mondiaux appropriés.

- D'autres analyses des aspects écologiques et des questions concernant l'emploi, la technologie appropriée, la recherche fondamentale, et les agro-industries.

iii) Décision de la Conférence

121. La Conférence a envisagé de soumettre l'étude provisoire à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Comité préparatoire des Nations Unies chargé d'étudier la Nouvelle stratégie internationale du développement pour qu'ils en tiennent compte dans leurs travaux. Il aurait sans doute été souhaitable en principe de présenter l'étude définitive, mais le calendrier ne le permet pas. En effet, l'étude révisée ne sera prête que dans un an et le Comité préparatoire aura besoin du rapport de la FAO pour la série de réunions qui doit commencer au début de 1980. La Conférence décide donc que le rapport provisoire Agriculture: Horizon 2000 (C 79/24) sera joint au rapport de la Conférence. Il conviendra d'appeler l'attention sur le caractère provisoire de l'étude, ainsi que sur les opinions à ce sujet des Etats Membres telles qu'elles sont exprimées dans le rapport de la Conférence 1/. On s'efforcera si possible de communiquer à l'Assemblée générale les nouvelles conclusions qui pourraient se dégager du travail proposé de révision.

1/ C 79/24; C 79/24-Corr.1 (arabe seulement); C 79/I/PV/10; C 79/I/PV/11; C 79/I/PV/12; C 79/PV/19.

122. La Conférence demande au Directeur général de transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Comité préparatoire chargé d'étudier la nouvelle Stratégie internationale du développement des Nations Unies le rapport de la Conférence sur le point 8.2 et de leur faire savoir qu'elle est convaincue de la nécessité de prendre pleinement en compte, dans cette nouvelle stratégie, le rôle décisif de l'alimentation et de l'agriculture pour l'amélioration de la qualité de la vie des quelque deux milliards d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent directement de l'agriculture dans les pays en développement et pour l'accélération de la croissance économique de ces pays. Elle demande en outre au Directeur général d'attirer l'attention de l'Assemblée générale et du Comité préparatoire des Nations Unies sur la contribution que le secteur alimentaire et agricole peut apporter au développement économique et social, comme il ressort de l'étude provisoire de la FAO: Agriculture: Horizon 2000.

Programme global d'assistance au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives 1/

123. La Conférence note que le nouveau régime juridique des océans résultant de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et de la pratique des Etats a une profonde influence sur les pêches mondiales. L'extension générale de la juridiction nationale sur les pêcheries donne aux pays côtiers une chance sans précédent d'aménager rationnellement les ressources biologiques situées au large de leurs côtes et d'en tirer pleinement profit. Mais la Conférence note aussi que rares sont les pays en développement à même de profiter de cette possibilité nouvelle et d'assumer les responsabilités concomitantes liées à l'utilisation optimale des ressources biologiques qui relèvent de leur juridiction. Comme le Comité des pêches et le Conseil l'on fait à l'unanimité lors de leurs dernières sessions, la Conférence approuve l'action de pointe du Directeur général et l'initiative opportune qu'il a prise de mettre sur pied un programme global d'assistance aux pays côtiers en développement pour la gestion et le développement des pêcheries dans leurs zones économiques exclusives. La plupart des membres ont noté avec satisfaction la haute priorité accordée par le Directeur général au nouveau programme 2/.

124. La Conférence accueille avec satisfaction le programme et ses deux grands éléments interdépendants, à savoir un plan d'action à moyen terme pour répondre à des besoins prioritaires immédiats à la demande des Etats et des études de base à plus long terme en vue de définir les principes et les modalités du développement et de la gestion des pêcheries dans les zones de juridiction élargies. Elle convient que l'un des principaux objectifs du Programme devrait être de mettre les pays côtiers et les groupes de pays côtiers mieux en mesure de gérer et développer leurs pêcheries, ce qui contribuera à l'instauration d'un Nouvel ordre économique international 3/.

125. La Conférence convient que l'une des grandes priorités du programme devrait être la localisation, l'identification et la quantification des stocks situés dans les zones de juridiction nationale, ainsi que des stocks partagés par deux ou plusieurs pays. On a souligné la nécessité d'améliorer les méthodes de rassemblement des données sur tous les aspects du secteur des pêches. Il faudrait aussi aider en priorité les pays à préparer et à mettre en oeuvre des plans et des politiques halieutiques, et à rechercher d'autres stratégies et options en matière de développement et de gestion des pêcheries. L'importance capitale de former des administrateurs des pêches et autres responsables de la gestion et du développement des pêcheries a été généralement reconnue. Plusieurs membres ont évoqué

1/ C 79/21; C 79/LIM/45; C 79/I/PV/12; C 79/I/PV/13; C 79/I/PV/14; C 79/I/PV/16; C 79/PV/19.

2/ Voir également par. 217-231 ci-après.

3/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

la nécessité de réviser et d'harmoniser la législation des pêches et de renforcer les institutions nationales pour répondre aux exigences découlant de l'extension des juridictions. On a noté avec satisfaction l'aide fournie par la FAO aux pays en développement dans ces domaines, ainsi que l'organisation d'une série de programmes régionaux de services consultatifs en matière de droit de la pêche. Etant donné que l'application de contrôles législatifs et de mesures d'aménagement pose des problèmes particuliers pour les Etats côtiers en développement, la FAO a été priée d'accorder une attention spéciale à ces questions. On a également souligné la nécessité d'introduire des méthodes améliorées de transformation, de stockage, de commercialisation et de distribution des produits de la pêche.

126. Plusieurs membres ont souligné que les divers pays côtiers et organismes régionaux des pêches doivent veiller à la conservation des ressources biologiques des mers et à la sauvegarde de leur environnement. A ce propos, on a particulièrement évoqué la nécessité de reconstituer les stocks de poisson épuisés par la surexploitation et de protéger les espèces marines menacées dans le cadre de programmes rationnels de gestion des pêches.

127. La Conférence souligne l'utilité, pour le développement des pêches dans le cadre de la juridiction élargie et le transfert des techniques, de la création d'entreprises multinationales groupant plusieurs pays en développement, d'arrangements d'entreprises mixtes et d'accords bilatéraux d'exploitation sous licence conclus dans des conditions équitables. La FAO a été instamment priée de jouer un rôle actif en encourageant ces arrangements et accords et en donnant des avis techniques et juridiques aux pays en développement dans certains cas.

128. La Conférence convient qu'il importe de développer les pêches artisanales afin d'assurer une répartition plus équitable des revenus et autres bénéfices. On a reconnu que l'extension des zones de juridiction offre aux Etats côtiers des possibilités accrues de promouvoir une amélioration progressive de la situation socio-économique des communautés de pêcheurs artisanaux. Il appartient en fait à chaque gouvernement de prendre ses décisions en la matière dans le cadre de ses propres politiques de développement économique.

129. La Conférence se félicite tout particulièrement de l'assurance qui lui a été donnée que le Programme sera exécuté de façon décentralisée mais intégrée, par le biais d'un réseau d'unités multidisciplinaires de soutien technique conçu pour répondre aux besoins déterminés de groupes de pays appartenant à des zones d'aménagement naturelles établies en fonction de facteurs tels que des stocks ou pêcheries partagés, des possibilités ou des problèmes communs et autres affinités naturelles liant les pays intéressés. Dans ce contexte, la Conférence approuve le rôle déterminant accordé aux organismes régionaux FAO des pêches en tant qu'instruments d'exécution du Programme ainsi que pour la gestion et le contrôle des stocks partagés. Elle reconnaît qu'il sera nécessaire dans certains cas de renforcer et d'ajuster, au niveau sous-régional, la structure actuelle de ces organismes. On a cité comme exemples de zones d'aménagement naturelles, la mer de Chine méridionale, le golfe du Bengale et le sud-ouest de l'océan Indien. Plusieurs membres ont évoqué la nécessité d'assurer un soutien technique au dispositif actuel de collaboration régionale en Méditerranée.

130. La Conférence reconnaît que des problèmes particuliers se posent à certains Etats désavantagés sur le plan géographique ou autre, et qui ne sont pas en mesure de profiter directement du nouveau régime juridique des océans. Elle décide que le Directeur général devrait prêter attention aux besoins et intérêts particuliers de ces Etats, au cours de la planification et de la mise en oeuvre du Programme. Elle note également que les pays insulaires en développement auront des besoins d'aide particuliers en ce qui concerne le développement de leurs pêcheries, qui sont ou peuvent être un élément vital de leur économie.

131. Un certain nombre de membres ont appuyé la proposition de tenir, en 1982, une conférence technique de la FAO sur la gestion et le développement des pêcheries, afin de permettre des échanges d'expériences et de promouvoir la coopération technique entre les pays en développement aussi bien qu'entre ceux-ci et les pays développés. Ils ont également accueilli avec faveur la suggestion d'organiser avant la conférence une série de séminaires régionaux préparatoires. A ce propos, le délégué des Philippines a annoncé que son gouvernememt serait disposé à accueillir une telle réunion préparatoire à Manille, à la fin de 1980.

132. La Conférence note qu'il faudra approximativement 35 millions de dollars E.-U. au cours des trois années à venir pour préparer et exécuter le Programme, qui nécessitera par la suite un financement extra-budgétaire de l'ordre de 18 à 20 millions de dollars E.-U. par an. Elle a été informée que, suite à des entretiens avec le PNUD et avec d'autres donateurs, un accord ferme avait déjà été réalisé prévoyant l'apport de près de 13 millions de dollars E.-U. pour financer le Programme au cours de l'exercice 1980-81. Un soutien complémentaire de quelque 8-9 millions de dollars E.-U. fait actuellement l'objet de discussions avec des donateurs potentiels. La Conférence reconnaît que le rythme auquel il sera possible d'exécuter le Programme et d'élargir le réseau d'unités de soutien technique dépendra de la mesure dans laquelle on réussira à trouver le complément d'assistance extra-budgétaire nécessaire. Elle invite les institutions donatrices internationales, régionales, bilatérales et autres, et les institutions de financement à accorder le maximum de soutien au Programme et approuve les efforts accomplis par la FAO pour mobiliser l'aide financière et les autres formes d'assistance requises. La Conférence prend acte du soutien capital que founit déjà le PNUD et s'associe au voeu exprimé par le Comité des pêches que le Conseil d'administration du PNUD, lorsqu'il étudiera le troisième programme d'allocations interpays pour 1982-86, reconnaisse qu'il est important et urgent de maintenir ce soutien. A cet égard, la Conférence note avec satisfaction qu'un certain nombre de membres ont proposé de fournir une coopération technique, sous forme notamment de formation, de bourses, de bateaux de recherche et autres, ainsi que d'équipement.

133. Plusieurs membres ont appelé l'attention sur la nécessité de mettre en place un système permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés, ainsi que les problèmes rencontrés au cours de la mise en oeuvre du Programme. La Conférence note qu'un rapport de situation sera soumis à la quatorzième session du Comité des pêches au début de 1981.

134. Un grand nombre de membres ont rappelé l'importance qu'il faut continuer d'attribuer aux pêches continentales et à l'aquaculture. La Conférence a été informée que le développement de l'aquaculture avait fait l'objet de débats approfondis lors de la treizième session du Comité des pêches, en octobre 1979, et elle a reçu l'assurance que les pêches continentales et l'aquaculture, qui sont considérées comme des activités complémentaires plutôt que concurrentielles par rapport aux pêches maritimes, bénéficient d'une priorité élevée dans les programmes ordinaire et extérieur de l'Organisation.

135. A l'issue du débat qui s'est déroulé sur ce point de l'ordre du jour, la Conférence adopte la résolution suivante:

Résolution 4/79

PROGRAMME D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT ET A LA GESTION DES PECHERIES DANS LES ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES

LA CONFERENCE.

Reconnaissant que, du fait des modifications fondamentales du régime juridique des océans et de la pratique des Etats en matière d'extension des juridictions nationales sur les pêches, les Etats côtiers ont, comme jamais auparavant, la possibilité et en même temps la responsabilité d'assurer la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources biologiques au large de leurs côtes,

Consciente que cette évolution s'inscrit dans le cadre des efforts visant à instaurer un Nouvel ordre économique international 1/ et y contribue en assurant plus d'équité dans la répartition et le contrôle des richesses de la mer, en encourageant l'autonomie et en favorisant le commerce du poisson et des autres produits de la pêche.

Se rendant compte que, pour tirer parti de ces possibilités et s'acquitter de la responsabilité de gérer leurs ressources halieutiques et de les utiliser dans l'intérêt du bien-être social et économique général, de nombreux Etats côtiers en développement devront recevoir sans retard une assistance considérable,

Convaincue que la FAO apporte depuis maintes années une contribution notable au développement de la pêche et se trouve maintenant particulièrement en mesure de jouer un rôle prééminent dans les efforts destinés à aider les Etats côtiers à relever ces défis,

Rappelant la déclaration de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, selon laquelle le droit de chaque Etat d'exercer une souveraineté entière et permanente sur ses ressources naturelles conformément au droit international et d'adopter les mesures nécessaires à leur planification et à leur gestion est d'une importance vitale pour le développement rural,

1. Invite les Etats côtiers à formuler et à appliquer des politiques et programmes de vaste envergure afin d'utiliser les ressources halieutiques de leurs zones économiques exclusives conformément à leurs objectifs sociaux et économiques d'ensemble, tout en assurant la saine gestion de ces ressources renouvelables,

2. Approuve les propositions du Directeur général relatives au programme d'assistance au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives, dans lequel elle voit un cadre excellent pour planifier et dispenser l'assistance nécessaire aux Etats côtiers en développement, note que les dispositions déjà prises par le Directeur général aideront à garantir l'exécution efficace de ce programme, demande que ces activités se poursuivent et s'intensifient et demande en outre au Directeur général de mettre ce programme en oeuvre de manière à tenir compte des besoins et des intérêts particuliers aux pays défavorisés par la géographie ou à d'autres égards,

3. Souligne qu'il importe dans certains cas de développer la pêche artisanale afin d'assurer une répartition plus équitable des revenus et autres avantages, notamment d'ordre nutritionnel, dans le contexte des plans d'ensemble de développement économique,

---

1/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations

4. Appuie la proposition de tenir en 1982 une Conférence technique de la FAO sur la gestion et le développement des pêcheries qui, à son avis, facilitera une telle coopération en permettant opportunément de confronter les expériences acquises dans le monde entier en matière de gestion et de développement des pêcheries dans les zones économiques,

5. Approuve l'intention de décentraliser l'exécution du programme en utilisant le réseau existant d'organismes régionaux des pêches et les programmes de terrain qui en dépendent, après avoir procédé aux ajustements de structure et aux réorientations d'activité nécessaires pour tenir compte des besoins de groupes d'Etats qui se partagent des stocks de poisson ou des pêcheries, ou qui ont des possibilités ou des problèmes communs, ou d'autres affinités naturelles,

6. Reconnaît que cette décentralisation accélérera l'exécution du programme dans les meilleures conditions d'efficacité, contribuera à l'expansion de la coopération technique et économique des pays en développement entre eux et avec les pays industrialisés et favorisera la collaboration pour la mise au point et le transfert de technologies appropriées,

7. Sachant qu'en raison des besoins urgents des pays en développement, d'importantes ressources supplémentaires devront être fournies de façon suivie pendant diverses années, prie instamment les organismes internationaux, régionaux, bilatéraux et autres organismes donateurs et institutions financières de soutenir au maximum le programme d'assistance de la FAO et d'accroître leur participation au développement et à la gestion des pêcheries des pays en développement,

8. Invite le Directeur général à poursuivre et à intensifier les efforts visant à mobiliser l'aide financière, technique et autre qui sera nécessaire pour exécuter le programme d'assistance au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives.

(Adoptée le 27 novembre 1979)

Questions concernant les normes alimentaires et travaux de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius 1/

136. La Conférence était saisie d'un extrait du rapport de la soixante-quatorzième session du Conseil 2/. Le Conseil avait examiné la réponse de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius à laquelle il avait demandé d'examiner certaines questions concernant les incidences économiques des normes alimentaires internationales pour les pays en développement et de lui faire rapport. Le Conseil avait également examiné les changements apportés au contenu et à l'orientation des travaux de la Commission afin d'axer davantage les rapports sur les besoins et les préoccupations des pays en développement.

137. La Conférence note que ces questions ont également été examinées par le Comité du Programme à sa trente-cinquième session. Le Comité du Programme et le Conseil se sont tous deux félicités des décisions de la Commission du Codex Alimentarius. En particulier, ils ont approuvé la réorientation de la politique et des travaux de la Commission, ainsi que les nouvelles procédures permettant d'évaluer l'incidence économique des normes internationales; le Comité du Programme et le Conseil ont reconnu que l'efficacité des nouvelles procédures dépendrait dans une large mesure du dispositif mis au point au sein de la Commission et de son secrétariat pour examiner les déclarations des gouvernements sur les incidences commerciales des normes.

1/ CL 74/REP; CL 74/28; CL 74/5; CL 74/PV/8; CL 74/PV/15; C 79/I/PV/14; C 79/I/PV/16; C 79/PV/19.

2/ C 79/LIM/1.

138. La Conférence note que le Comité du programme et le Conseil ont approuvé la décision de la Commission d'ajourner certains comités du Codex, d'en créer deux nouveaux - s'occupant l'un des céréales et des produits céréaliers et l'autre des protéines végétales - et qu'ils ont aussi approuvé l'importance et le rôle accrus conférés par la Commission aux Comités régionaux de coordination du Codex pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

139. La Conférence note également que le Conseil a souligné la nécessité de renforcer les infrastructures de contrôle de la qualité des denrées alimentaires dans les pays en développement, afin de les aider à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission du Codex Alimentarius, ainsi que l'utilité des travaux de la Commission pour tous les pays. Le Comité du Programme et le Conseil ont l'un et l'autre souligné l'importance des travaux de la Commission dans le contexte général de l'amélioration nutritionnelle, de la production alimentaire et du commerce des denrées alimentaires. Le Conseil a déclaré qu'il suivrait de près les orientations de politique générale de la Commission.

140. La Conférence approuve les modifications d'orientation apportées par la Commission du Codex Alimentarius à son programme de travail. En particulier, elle note avec satisfaction les mesures concrètes qui, a-t-elle appris, seront recommandées pour adoption à la treizième session de la Commission (3-14 décembre 1979) et qui sont destinées à donner suite aux voeux exprimés par le Conseil et le Comité du programme au sujet d'un mécanisme approprié pour examiner les déclarations sur les incidences économiques.

141. La Conférence tient à appeler l'attention des Etats Membres sur la nécessité d'accepter les normes du Codex pour faciliter le commerce international et protéger la santé des consommateurs. La Conférence estime spécialement important que les pays importateurs acceptent sans réserve le plus grand nombre possible de normes du Codex pour répondre au désir de nombreux pays en développement qui souhaitent accroître leurs exportations grâce à des normes internationales convenues. Etant donné l'importance du travail de la Commission du Codex Alimentarius, il a été suggéré que celle-ci réexamine ses procédures d'élaboration de normes pour en accélérer l'établissement.

142. La Conférence souligne que les Comités régionaux de coordination du Codex pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine jouent un rôle important au service de la santé, de la nutrition et du commerce dans les pays de ces régions.

143. La Conférence fait siennes les vues exprimées par le Conseil de la FAO à sa soixante-quatorzième session. Quant à l'intention du Conseil de suivre les orientations de politique générale de la Commission, la Conférence convient qu'il devrait se limiter aux grandes questions de politique. En conclusion, elle souligne la valeur des travaux de la Commission du Codex Alimentarius pour tous les pays, aussi bien en développement que développés.

ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

Programme de travail et budget 1980-81 1/

- Introduction

144. La Conférence rappelle qu'à sa dix-neuvième session, elle avait fait siennes les propositions du Directeur général qui souhaitait donner une nouvelle dimension et une nouvelle orientation au travail de l'Organisation.

145. Les principales préoccupations de la Conférence ont été la mise en oeuvre d'un Nouvel ordre économique international 2/, les nécessités urgentes et concrètes de tous les Etats Membres, les besoins immédiats des pays en développement, les progrès vers une décentralisation appropriée de la FAO et l'utilisation accrue des institutions nationales.

146. La Conférence note qu'à sa soixante-quinzième session, le Conseil est convenu que les stratégies et les priorités proposées par le Directeur général dans le Sommaire du Programme de travail et budget 1980-81 3/ étaient totalement adaptées à la situation mondiale et conformes aux directives politiques antérieures du Conseil et de la Conférence.

147. Le Conseil a en outre reconnu, à sa soixante-quinzième session, que les propositions respectaient les politiques formulées en 1976 en ce qui concerne la décentralisation au niveau des pays, l'utilisation accrue des consultants et surtout des institutions nationales pour la mise en oeuvre des programmes, y compris la Coopération technique entre les pays en voie de développement (CTPD) et le Programme de coopération technique (PCT); ces politiques assurent une plus grande augmentation proportionnelle des activités sur le terrain, y compris un accroissement modeste du PCT, qu'au Siège.

148. La Conférence note en outre que le Conseil, à sa soixante-seizième session, a estimé que la version complète du Programme de travail et budget était conforme aux stratégies et aux priorités approuvées précédemment par le Conseil et qu'il a soumis les propositions du Directeur général, dans leur intégralité, à l'approbation de la Conférence.

149. Compte tenu de cette situation et des opinions exprimées par les Etats Membres au cours de la présente session, la Conférence approuve à l'unanimité les politiques, stratégies, programmes, priorités et actions proposés par le Directeur général pour 1980-81.

1/ C 79/3; C 79/3-Corr.1; C 79/3-Corr.2; C 79/3-Sup.1; C 79/3-Sup.2-Rev.1; C 79/LIM/28; C 79/II/PV/1; C 79/II/PV/2; C 79/II/PV/3; C 79/II/PV/4; C 79/II/PV/5; C 79/II/PV/6; C 79/II/PV/18; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

2/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

3/ CL 75/3.

- Méthodologie

150. La Conférence note avec satisfaction que le Conseil a autorisé le Comité du Programme et le Comité financier à se pencher, pendant leurs sessions de 1980, sur les quelques chevauchements existant entre divers grands documents de la Conférence. Le Conseil sera ainsi en mesure de prendre des décisions en novembre 1980.

151. La Conférence se félicite en outre que le Directeur général ait appliqué la méthode de budgétisation, dite "base-zéro", dans son examen de tous les programmes, au niveau des éléments de programme, pour la préparation du Sommaire du Programme de travail et budget ainsi que de la version complète de ce document. Le Directeur général a ainsi profité de toutes les possibilités de transfert des ressources entre les programmes et les sous-programmes, ce qui a permis d'améliorer la répartition des ressources de base dans la préparation du Programme de travail et budget pour 1980-81.

- Décentralisation

152. La Conférence réaffirme l'importance fondamentale de la décentralisation et estime que le Programme de travail et budget proposé par le Directeur général pour 1980-81 applique et élargit de façon appropriée cette politique, dans tous ses aspects importants.

153. Elle approuve donc les propositions du Directeur général de poursuivre le processus de décentralisation, et en particulier: l'augmentation à 62 du nombre des représentants de la FAO pendant l'exercice 1980-81; l'accroissement des ressources du Programme de coopération technique (PCT) pour 1980-81; l'accent mis sur la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et l'utilisation accrue des consultants et des institutions nationales de ces pays 1/.

- Programmes d'action spéciaux

154. La Conférence affirme la validité et l'efficacité des programmes d'action spéciaux, notamment ceux intéressant la sécurité alimentaire, la prévention des pertes de produits alimentaires, la lutte contre la trypanosomiase, les zones économiques exclusives, les engrais, les semences, la lutte contre le criquet pèlerin et autres ravageurs, et le développement rural.

- Fonds extra-budgétaires

155. En ce qui concerne le Programme FAO/PNUD, une action a été menée en 1979 pour surmonter les problèmes que posent l'approbation et la mise en oeuvre des projets. En conséquence, l'exécution des programmes opérationnels pour 1980 et 1981 devrait atteindre une valeur de 150-155 et 170-180 millions de dollars respectivement.

156. Il a cependant été noté que, malgré cette augmentation, le niveau d'exécution en termes réels ne correspondrait qu'à l'équivalent approximatif de celui de 1975. La Conférence s'inquiète de ce que la part de la FAO dans les programmes du PNUD continue à diminuer et invite le Directeur général à suivre de près cette question en consultation avec l'Administrateur du PNUD.

157. D'après les prévisions préliminaires, la valeur des activités financées sur les ressources extra-budgétaires ne provenant pas du PNUD atteindrait 178 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice 1980-81, soit une augmentation annuelle d'environ 10 pour cent par rapport aux 148,4 millions de dollars envisagés au titre des fonds fiduciaires pour l'exercice 1978-79. La Conférence se félicite de cette tendance ascendante et a la certitude que la FAO pourra continuer à exécuter efficacement les programmes de terrain intéressant l'assistance au développement en faveur des pays en développement, particulièrement des pays les moins avancés et le plus gravement touchés.

1/ Voir aussi par. 257 et 266 ci-après.

158. La Conférence appuie également sans réserve les efforts déployés pour obtenir de nouvelles ressources extra-budgétaires en faveur des programmes d'action spéciaux suivants: prévention des pertes alimentaires, sécurité alimentaire, approvisionnement en engrais, développement du secteur de la viande et du secteur laitier, zones économiques exclusives, lutte contre la trypanosomiase, amélioration et développement des semences; elle invite les Etats Membres à fournir une contribution généreuse.

159. Compte tenu des besoins urgents, de l'efficacité démontrée des programmes opérationnels de la FAO, de la nécessité de donner suite à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) et des incidences du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement (CNUSTD), la Conférence invite les Etats Membres à réexaminer leurs politiques en ce qui concerne les contributions extra-budgétaires à la FAO et à accroître sensiblement celles-ci au cours du prochain exercice et des exercices ultérieurs.

- Niveau du budget

160. La Conférence reconnaît d'une manière générale que le niveau du budget proposé est une conséquence logique du soutien unanime accordé aux politiques, stratégies, programmes et priorités proposés par le Directeur général. Tout en souhaitant accroître les crédits en faveur de divers programmes prioritaires, certains membres ont suggéré qu'il serait possible de faire des réductions sélectives dans les domaines administratifs et/ou les coûts.

161. En revanche, la Conférence note avec préoccupation que, depuis que le budget a été préparé, l'Organisation a été appelée à répondre à des demandes considérables pour de nouveaux programmes. Il s'agit en particulier de la suite à donner à la CMRADR et à la CNUSTD. En outre, l'inflation s'est fortement accélérée depuis que les premières estimations de coûts ont été établies, de sorte que les estimations de coûts qui ont servi de base au budget 1980/81 apparaissent maintenant nettement insuffisantes. Il sera donc difficile de contenir les augmentations de coûts, même à un niveau plus élevé que celui qui est prévu dans le Programme de travail et budget.

162. La très grande majorité des membres a estimé en conséquence que le niveau du budget, en rapport avec les besoins des pays en développement et la capacité de la FAO à répondre à ces besoins, aurait dû être plus élevé. Le Directeur général a été d'avis que le niveau proposé assurait le meilleur équilibre entre les divers facteurs à considérer et représentait le minimum absolu requis pour mettre en oeuvre le programme approuvé.

163. En ce qui concerne la question du taux de change à utiliser, la Conférence note que la lire est montée à 820 = 1 dollar E.-U., alors que le cours de 879 avait été utilisé pour calculer le Programme de travail et budget. Rappelant qu'elle a antérieurement eu pour pratique de réévaluer le budget sur la base du taux en vigueur, la Conférence décide de procéder à cette réévaluation sur la base d'un taux de 820 lires = 1 dollar E.-U., d'approuver un niveau budgétaire total de 319 020 000 dollars sur la base de ce taux et d'adopter la résolution suivante révisée portant ouverture de crédits:

Résolution 5/79

OUVERTURES DE CREDITS POUR 1980-81

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, ainsi que les conclusions de ses Commissions,

Approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 1980-81;

Décide que, pour l'exercice financier 1980-81:

1. Des crédits budgétaires 1/ sont ouverts pour les objets suivants:

		$
Chapitre 1	- Politique et direction générales	22 125 000
Chapitre 2	- Programmes techniques et économiques	125 393 000
Chapitre 3	- Programmes de soutien du développement	40 168 000
Chapitre 4	- Programmes de coopération technique	32 638 000
Chapitre 5	- Services de soutien	45 209 000
Chapitre 6	- Services communs	12 607 000
Chapitre 7	- Imprévus	600 000
Total, budget opérationnel		278 740 000
Chapitre 8	- Virement au Fonds de péréquation des impôts	40 280 000
Ouvertures totales de crédits (chiffre brut)		319 020 000

2. Les crédits budgétaires (en chiffres bruts) ouverts au paragraphe 1 seront couverts par les contributions des Etats Membres, sauf un montant de 7 600 000 dollars qui sera financé par les recettes accessoires, ce qui ramènera les contributions dues par les Etats Membres à 311 420 000 dollars.

3. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque Etat Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, le crédit d'un Etat Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires sera diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés.

4. Les contributions dues par les Etats Membres en 1980 et 1981 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa vingtième session. Déduction faite des sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts, les montants nets payables s'élèvent au total à 274 535 000 dollars, comme il est indiqué à l'Annexe E au présent rapport.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

- Chapitre 1: Politique et direction générales

164. La Conférence approuve les augmentations modérées proposées dans ce chapitre, qui sont destinées principalement à fournir une documentation intégrale en arabe à la Conférence, au Conseil, au Comité du programme et au Comité financier.

165. La Conférence prend note de la nécessité de renforcer la liaison interinstitutions à la suite de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, qui impose notamment de créer une nouvelle représentation de la FAO à Genève, dont le coût sera plus que compensé par des réductions à New York.

166. Certains délégués ont suggéré que l'on pourrait diminuer encore le nombre de réunions, de documents et de publications; toutefois, la production de la documentation destinée à faciliter le transfert de la science et de la technologie aux pays en développement devrait conserver la priorité.

- Chapitre 2: Programmes techniques et économiques

167. La Conférence a eu à connaître de certaines questions relatives à l'exécution de divers programmes.

1/ Taux de change utilisé: 1 dollar E.-U. = 820 lires.

168. Elle a retenu quatre thèmes sur lesquels elle souhaite appeler l'attention:

1) l'incidence que toutes les formes d'énergie (nouvelles sources d'énergie, production d'énergie par l'agriculture) peuvent avoir sur le développement agricole et rural, notamment dans les pays en développement les moins avancés et le plus gravement touchés;

2) la situation particulière dans laquelle se trouvent plusieurs groupes-cibles relativement moins avantagés, notamment les agriculteurs pauvres, les travailleurs à bas revenu et les femmes rurales;

3) le besoin crucial de combler l'écart existant entre le niveau effectif et le niveau potentiel de la production alimentaire.

4) la création d'emplois rémunérateurs en milieu rural.

i) Programme 2.1.1 - Ressources naturelles

169. La Conférence souscrit aux propositions du Programme sur les ressources naturelles et approuve l'augmentation proposée.

170. La Conférence appuie les activités concernant la remise en état des réseaux d'irrigation et de drainage existants, l'extension des périmètres irrigués, la réalisation d'études relatives à l'irrigation, et l'amélioration de la gestion de l'eau au niveau des exploitations.

171. La Conférence note qu'en matière de télédétection, la FAO jouera surtout un rôle de catalyseur, assurant la correspondance entre les besoins des pays en développement et la disponibilité de données techniques provenant de pays développés. Elle estime que les techniques de télédétection sont extrêmement utiles pour étudier et évaluer les ressources naturelles qui sont la base du développement de l'agriculture, des forêts et des pêches.

172. La Conférence prend note de l'intérêt que présentent les activités en matière de ressources génétiques végétales, animales, halieutiques et forestières. Elle approuve le transfert de ressources entre les sous-programmes, et à l'intérieur de ceux-ci, proposé par le Directeur général, et souscrit à l'importance accordée aux programmes de terrain, de formation, d'orientation des investissements et d'accroissement de la production alimentaire au niveau des petits exploitants.

173. Elle souligne à nouveau l'importance de la conservation des sols et de l'utilisation plus rationnelle des engrais, et invite instamment les donateurs à accroître les ressources du Programme international d'approvisionnement en engrais.

174. La Conférence exprime son inquiétude devant l'érosion du sol et la dégradation des terres et convient qu'une priorité élevée doit être accordée au programme concernant ces questions.

175. Il a été suggéré que les mesures de conservation et de gestion de l'énergie, particulièrement de l'énergie provenant de sources biologiques et non biologiques renouvelables, figurent explicitement parmi les activités mentionnées dans le programme.

ii) Programme 2.1.2 - Cultures

176. La Conférence fait siennes les propositions du Directeur général concernant ce programme.

177. Elle insiste en particulier sur l'importance qui s'attache à la production des semences et se félicite de l'appui que le Comité plénier de l'Assemblée générale des Nations Unies a donné à cette activité et de l'objectif de contributions de 20 millions de dollars fixé pour le Programme de développement et d'amélioration des semences.

178. La Conférence souligne également qu'une priorité accrue devrait être accordée aux cultures vivrières et à l'horticulture ainsi qu'aux activités visant à accroître la production et à améliorer la qualité de la riziculture pluviale et irriguée. Elle estime que les activités concernant les autres céréales, ainsi que les tubercules, ne devraient pas être négligées. On a suggéré aussi que les cultures industrielles et les cultures de rapport devraient recevoir l'attention voulue.

179. La Conférence accorde une haute priorité à la prévention des pertes alimentaires et demande aux Etats Membres et aux autres donateurs d'accroître leurs contributions extra-budgétaires afin d'atteindre l'objectif convenu de 20 millions de dollars pour le Compte spécial et d'assurer le déroulement ininterrompu du programme d'action de la FAO.

180. La Conférence appuie le programme de lutte contre le criquet pèlerin, notamment les priorités proposées, les réorientations et les augmentations budgétaires et elle exprime sa satisfaction devant les mesures rapides et efficaces prises par la FAO dans ce domaine.

181. La Conférence est d'accord pour adopter une approche sélective en matière de mécanisation agricole. Elle approuve les études en cours sur les rapports entre énergie et agriculture et l'identification de sources d'énergie de remplacement pour les pays en développement, mais insiste sur la nécessité d'accroître à l'avenir les efforts dans ce domaine.

182. Elle accueille avec satisfaction l'organisation d'un réseau d'instituts nationaux de recherche appliquée dans la région de l'Asie et du Pacifique et la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en ce qui concerne les petites industries qui sont un élément essentiel du développement rural.

iii) Programme 2.1.3 - Elevage

183. La Conférence appuie pleinement les propositions du Directeur général concernant le programme élevage qui mettent l'accent sur la CTPD et les instituts nationaux.

184. Elle reconnaît que l'on devrait s'attacher davantage non seulement à préserver les ressources génétiques animales mais également à aider les pays à reconstituer les troupeaux décimés et à lutter contre les maladies animales importantes.

185. La Conférence soutient largement le programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine proposé par le Directeur général qui coordonnera les différentes unités intéressées au sein de la FAO et assurera une étroite collaboration avec l'OMS, l'OUA et d'autres organisations, agences et instituts intéressés.

186. La Conférence souligne également l'importance d'autres activités en matière de santé animale, approuve les activités actuelles et envisagées pour combattre la diffusion de la peste porcine africaine en Amérique latine et reconnaît la nécessité générale de renforcer les méthodes de lutte d'urgence contre cette maladie au niveau sous-régional.

187. La Conférence estime qu'une priorité plus élevée devrait être accordée à la production de volailles, de moutons, de chèvres et autres petits animaux, selon la recommandation de la CMRADR.

188. La Conférence convient que le Programme international de développement du secteur des viandes et le Programme international de coordination du développement laitier doivent être poursuivis, ainsi que le Programme d'insémination artificielle et de développement de l'élevage qui a récemment fait l'objet d'une évaluation. Elle prend note avec satisfaction des ressources extra-budgétaires qui ont déjà été fournies pour ces programmes et demande que des fonds extra-budgétaires suffisants soient affectés au développement intégré de l'aviculture rurale qu'elle considère comme hautement prioritaire.

iv) Programme 2.1.4 - Soutien de la recherche

189. La faiblesse du soutien apporté à la recherche en Amérique latine suscite des inquiétudes. On a noté que le niveau des crédits extra-budgétaires reflète dans une large mesure les choix des pays au cours de la programmation. Il conviendrait toutefois de faire un effort accru dans cette région.

190. La Conférence approuve l'appui donné dans le programme au Comité consultatif technique du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI), ainsi que les travaux du Centre de développement de la recherche qui a renforcé les potentiels nationaux dans ce domaine et sert de point de convergence aux activités de soutien de la recherche de l'Organisation. Celles-ci tiennent une large place dans tous les programmes techniques.

191. La Conférence soutient le Système de réseaux coopératifs entre les institutions de recherche européennes, auquel sont associés 15 pays en développement.

192. La Conférence approuve l'inclusion des applications agricoles des recherches sur les isotopes parmi les programmes prioritaires.

193. Elle approuve la poursuite des activités du Système d'information sur les recherches agronomiques en cours (CARIS) avec décentralisation au plan tant régional que national. Il a été demandé que, dans les régions où la décentralisation ne peut actuellement se réaliser, le travail de coordination continue à être effectué au Siège.

194. La Conférence reconnaît que le programme 2.1.4 est utile pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD) et note avec satisfaction que le Directeur général a établi un groupe de travail ad hoc chargé de le conseiller sur ces activités.

v) Programme 2.1.5 - Développement rural

195. La Conférence approuve les stratégies, priorités et activités proposées pour le développement rural et accueille favorablement l'accroissement des crédits qui lui sont attribués pour 1980-81. Selon certains membres, cela ne sera toutefois pas suffisant pour financer la suite à donner à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) 1/.

196. La Conférence convient que la Déclaration de principes et le Programme d'action qui ont été adoptés par la CMRADR fournissent un cadre aux politiques nationales et internationales qui visent à améliorer la nutrition, à éliminer la pauvreté rurale, à assurer une croissance dans l'équité et à faire participer davantage les populations au développement. Elle appuie à l'unanimité le rôle crucial que joue la FAO dans la poursuite de ces objectifs.

197. La Conférence souligne que les objectifs et les stratégies de la CMRADR représentent un ensemble cohérent d'orientations générales pour des programmes spécifiques au niveau national, qui devraient tenir compte des buts, des limitations et des situations particulières de chaque pays intéressé.

198. La Conférence accueille favorablement la désignation de la FAO, dans le Programme d'action de la CMRADR, comme organisme des Nations Unies principalement responsable du suivi de la Conférence mondiale. Elle reconnaît qu'une coopération effective est déjà assurée par les membres de l'équipe de travail du CAC sur le développement rural dans les activités conjointes.

1/ Voir également par. 372 à 385 ci-après.

199. La Conférence prend acte avec satisfaction de l'établissement officiel du Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique et des initiatives prises pour établir des centres analogues pour les régions Afrique, Amérique latine et Proche-Orient; elle souligne que la FAO devrait fournir l'assistance technique requise par ces centres et les centres nationaux qui leur sont associés pour leur permettre de fonctionner efficacement.

200. La Conférence insiste sur la nécessité de disposer de technologies appropriées, de services de commercialisation ou de crédit adéquats, notamment pour les petits exploitants, et sur l'importance cruciale de la formation.

201. L'importance capitale des femmes dans le développement rural a été soulignée, d'autant plus que les rurales sont souvent aussi des productrices agricoles et gèrent des éléments de la chaîne de commercialisation et de traitement. On a exprimé l'opinion que les programmes nationaux destinés aux femmes du milieu rural devraient bénéficier d'un appui sans réserve, de même que la formation des femmes dans les services de vulgarisation ruraux, et qu'il conviendrait de prêter plus d'attention aux programmes nationaux destinés à la jeunesse rurale.

202. La Conférence réaffirme l'importance de l'enseignement, de la vulgarisation et de la formation agricoles. Etant donné que la formation est un élément de la plupart des programmes de la FAO, on a fait ressortir la nécessité de coordonner ces activités tant au sein de l'Organisation que dans les pays. La Conférence note qu'une évolution dans ce sens est amorcée à la FAO grâce au Groupe de travail interdépartemental sur la formation. Il a été suggéré que ce Groupe de travail examine aussi dans quelle mesure les efforts de formation en cours sont suffisants aux niveaux: a) de la formulation des politiques, b) de l'exécution des tâches et c) des agriculteurs et des pêcheurs. S'il est vrai que la très grande majorité des programmes de terrain comportent déjà des éléments d'enseignement, de vulgarisation ou de formation, les activités consécutives à la CMRADR nécessiteraient néanmoins qu'on leur fasse une place plus large encore dans les communautés rurales.

203. La Conférence reconnaît la nécessité de laisser au Directeur général la latitude de procéder aux ajustements nécessaires pour assurer la souplesse voulue à l'exécution du mandat donné par la CMRADR.

vi) Programme 2.1.6 - Nutrition

204. La Conférence approuve l'importance accrue accordée à ce programme, qui reflète la priorité plus élevée attribuée à la nutrition, et elle note qu'il est proposé d'affecter des ressources permettant de satisfaire sur une plus grande échelle les demandes d'assistance présentées par les pays en vue de la formulation et de l'exécution des politiques et programmes nationaux de nutrition.

205. La Conférence souligne la nécessité d'intégrer la nutrition au développement agricole et rural et de poursuivre l'élaboration de méthodologies qui permettent d'introduire des considérations nutritionnelles dans les politiques et projets de développement agricole et rural.

206. La Conférence se déclare préoccupée par le faible niveau des ressources extrabudgétaires par rapport aux besoins des pays en développement, notamment dans la région Asie et Pacifique.

207. L'accent a été mis notamment sur la nécessité de mettre au point et d'utiliser des indicateurs nutritionnels pour surveiller les progrès de la réforme agraire et du développement rural, comme l'a explicitement recommandé la CMRADR.

208. La Conférence insiste sur la nécessité de renforcer les mécanismes existant actuellement au Secrétariat pour faire en sorte que des objectifs nutritionnels soient incorporés dans la planification et l'exécution des programmes et projets agricoles de la FAO et effectivement poursuivis.

209. La Conférence convient également qu'il faut continuer d'insister sur la formation et l'éducation nutritionnelles à tous les niveaux, et se félicite de l'introduction de la nutrition dans les programmes d'étude des institutions d'enseignement, processus qui pourrait être poussé plus avant grâce aux activités du Sous-Comité du CAC sur la nutrition.

vii) Programme 2.1.7 - Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture

210. La Conférence note que ce programme porte sur l'une des activités statutaires de l'Organisation mais ne reçoit guère de ressources extra-budgétaires.

211. On a estimé cependant qu'il est essentiel, en vue de répondre aux besoins des Etats Membres, de rassembler et d'analyser des données statistiques et autres sur les produits, les dépenses publiques et le soutien des prix, dans les secteurs de l'agriculture, de la production et de la distribution des produits alimentaires, pour assurer le succès des activités de l'Organisation. La Conférence appuie les propositions tendant à renforcer le Système mondial d'information et d'alerte rapide.

viii) Programme 2.1.8 - Politiques alimentaires et agricoles

212. La Conférence souligne l'importance des activités orientées vers l'action et axées sur les pays.

213. La Conférence reconnaît que l'étude Agriculture: Horizon 2000 sera extrêmement précieuse pour la formulation des politiques de la FAO, pour l'assistance aux Etats Membres et pour la mise au point d'une nouvelle Stratégie internationale du développement 1/.

214. On a estimé que l'Organisation devrait continuer à veiller à ce que la place voulue soit accordée au développement agricole et rural dans les activités menées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Mais à mesure que ces activités prendront davantage d'importance et que les domaines couverts seront plus nombreux, il faudra veiller à donner la priorité à celles qui présentent une utilité concrète pour les pays en développement.

215. La Conférence soutient fortement le Plan d'action du Directeur général pour la sécurité alimentaire mondiale et considère qu'il devrait être poursuivi avec vigueur, et qu'il faudrait en même temps continuer à donner une assistance dans le cadre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire mondiale, notamment aux pays les moins avancés et le plus gravement touchés.

216. Une haute priorité a également été accordée à l'assistance en matière de politique et de planification, au soutien aux pays dans le domaine des produits ainsi qu'à la poursuite de la coopération pour réaliser le Programme intégré de la CNUCED pour les produits de base.

ix) Grand programme 2.2 - Pêches

217. La Conférence appuie les priorités et l'orientation générale du Grand Programme 2.2 et se déclare satisfaite de la façon dont il est réorienté pour faire face aux nouvelles exigences du développement et de la gestion des pêches. La Conférence approuve en particulier les ajustements que le Directeur général propose d'opérer dans l'organisation du Département des pêches en vue de renforcer les moyens dont dispose l'Organisation pour donner des conseils en matière de politique et de planification.

218. La Conférence note que de nombreux pays ont créé des zones économiques exclusives (ZEE) ou des zones de pêche étendues (ZPE) et que la plupart des pêches du monde sont déjà ou seront très prochainement soumises à la juridiction des Etats côtiers.

1/ Voir aussi par. 101-122 ci-dessus.

219. La Conférence reconnaît l'importance du programme de la FAO en matière de pêches, et approuve les initiatives du Directeur général dans ce secteur, notamment en ce qui concerne les ZEE 1/.

220. La Conférence note que la demande de poisson pour la consommation humaine doublera vraisemblablement d'ici à la fin du siècle.

221. La Conférence décide qu'il faudra faire des efforts particuliers pour développer la pêche continentale et l'aquaculture. Il faudrait aider les pays qui ne peuvent pas pratiquer la pêche maritime à développer leurs pêches continentales dans le cadre de leurs programmes généraux de développement rural.

222. La Conférence reconnaît que l'établissement des ZEE exige une coopération accrue entre les nations pour la gestion et le développement des pêches, parce que l'exploitation de certains stocks de poisson devra être partagée et que les pays en développement ne disposent que de faibles ressources humaines et financières. Les pays côtiers seraient responsables de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques ainsi que de leur allocation et de leur utilisation de façon à en tirer tous les avantages économiques et sociaux possibles.

223. La Conférence note que la plupart des Etats côtiers et insulaires en développement auraient besoin d'accroître leurs connaissances et leurs compétences pour faire face à leurs nouvelles responsabilités, et accueille favorablement les mesures proposées par le Directeur général pour faire face à cette nouvelle situation. Elle prie instamment la FAO de répondre aux demandes toujours plus nombreuses d'assistance présentées par les pays dans des domaines allant de l'évaluation des stocks à la surveillance et à l'application des mesures. Il convient de veiller à éviter toute ingérence des sociétés multinationales.

224. La Conférence approuve le programme proposé par le Directeur général pour répondre aux besoins qui résultent pour les pays en développement de l'établissement des ZEE. Le programme FAO consisterait principalement en projets de terrain sous-régionaux et interrégionaux; le PNUD fournirait un financement de base, mais il faudrait s'efforcer de trouver d'autres sources de financement, éventuellement auprès du FIDA et de l'OPEP, ainsi que de donateurs bilatéraux.

225. La Conférence note l'estimation provisoire de la FAO selon laquelle un investissement net d'environ 30 milliards de dollars serait nécessaire d'ici à l'an 2000 dans les pays côtiers en développement pour leur permettre de tirer parti des possibilités de développer les pêcheries dans leurs ZEE. La Conférence convient que le programme d'aide de la FAO sera essentiel pour planifier et justifier ces investissements.

226. La Conférence note avec satisfaction que les principaux bénéficiaires du programme des ZEE seront les petits pêcheurs côtiers. Les grandes flottes commerciales venant d'eaux éloignées devraient respecter la souveraineté des pays côtiers en développement sur leurs ZEE.

227. Bien que les ressources affectées aux pêches continentales et à l'aquaculture dans le cadre du Programme ordinaire soient relativement modestes, la Conférence entérine l'orientation du programme de terrain de la FAO en matière d'aquaculture au niveau des pays, le Programme interrégional de développement et de coordination de l'aquaculture et les projets régionaux, tels que le Programme pour la mer de Chine méridionale, qui font une place à l'aquaculture.

228. En outre, la Conférence note que la FAO dispose de trois organes régionaux actifs qui s'occupent exclusivement des pêches continentales - le Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA), la Commission des pêches intérieures pour l'Amérique latine (COPESCAL), et la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) - ainsi que de la Commission indo-pacifique des pêches, qui s'occupe à la fois des pêches maritimes et des pêches continentales.

1/ Voir par. 123-135 ci-dessus.

229. La Conférence constate avec satisfaction qu'un bon équilibre est maintenu entre les programmes intéressant les pêches maritimes et ceux intéressant les pêches intérieures.

230. La Conférence note que la FAO devra répondre à une demande croissante d'aide pour l'élaboration des plans et des politiques ainsi que des lois et réglementations nationales sur la gestion des pêches.

231. En ce qui concerne la pollution et les autres aspects écologiques qui affectent les poissons et leur habitat, la Conférence estime que la FAO joue depuis longtemps un rôle de pointe dans ce domaine en collaborant avec le PNUE, l'OMS, l'OMCI et la COI; elle a participé au Plan d'action méditerranéen et à des projets dans les Golfes, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud-Est, notamment en vue de lutter contre les effets immédiats des déversements de pétrole en mer.

x) Grand programme 2.3 - Forêts

232 La Conférence approuve les objectifs à long terme du Programme forestier: accroître les avantages économiques et sociaux qu'offrent les forêts en s'attachant particulièrement à promouvoir les investissements et à mettre au point des systèmes d'aménagement dynamiques qui concilient les besoins de l'homme et l'équilibre de l'environnement.

233. La Conférence se félicite de l'importance croissante donnée dans le Programme forestier au développement des communautés rurales 1/ et convient que le boisement doit demeurer prioritaire notamment pour la production de bois de feu, la protection des bassins versants et la lutte contre la désertification dans les zones arides. L'attention a été particulièrement appelée sur la nécessité de réunir le groupe de travail de l'aménagement des bassins versants de montagne.

234. La Conférence approuve le lancement d'un nouveau programme. "Les forêts au service du développement rural", pour lequel des ressources ont été dégagées grâce à des réaffectations et à des transferts de crédits. Ce programme devrait bénéficier d'un soutien bilatéral important.

235. La Conférence constate avec satisfaction les nouvelles approches qui intègrent les systèmes d'exploitation agro-sylvo-pastorale aux systèmes d'aménagement forestier d'ensemble.

236. La Conférence entérine les activités permanentes tendant à conserver et à développer la couverture végétale, à reconstituer les forêts détruites, à créer des brise-vent et des rideaux-abris, à protéger les sols et les eaux et à prévenir les incendies et lutter contre les feux de forêt.

237. On a estimé que les programmes de formation devraient être poursuivis et faire une place particulière à l'amélioration des programmes et des méthodes d'enseignement et au renforcement de la coopération institutionnelle.

238. La Conférence entérine en outre les activités prioritaires prévues dans les programmes concernant les ressources forestières et l'environnement, les institutions et les investissements forestiers, enfin, l'industrie et le commerce des produits forestiers; dans ce dernier domaine, il faudrait continuer à donner une place importante aux petites usines.

1/ Voir également par. 67-73.

- Chapitre 3: Programmes de soutien du développement

i) Grand programme 3.1 - Planification du Programme de terrain et liaison

239. La Conférence souscrit à l'importance accrue attribuée au soutien du Programme de terrain qui est considéré comme un élément fondamental de l'aide de l'Organisation aux pays en développement.

240. On a noté qu'un point de convergence a été établi pour coordonner la planification et l'exécution de la politique de décentralisation. On a appuyé le modeste renforcement de l'unité centrale du PCT qui est prévu.

241. La Conférence se félicite des liaisons de plus en plus étroites prévues entre le Programme ordinaire et le Programme de terrain et demande qu'elles soient développées et renforcées chaque fois que possible.

ii) Grand programme 3.2 - Investissement

242. La Conférence appuie sans réserve la priorité élevée attribuée aux activités de la FAO visant à faciliter les investissements, dont l'objet est de fournir une aide pratique aux pays en développement qui s'efforcent d'attirer davantage de fonds en faveur du développement agricole et rural.

243. La Conférence est satisfaite de ce que les grandes institutions financières se proposent d'accroître leurs investissements agricoles et que le Centre d'investissement resserre constamment ses rapports avec les institutions; il s'agit de la Banque mondiale, des Banques régionales de développement, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'un nombre croissant de banques nationales de développement.

244. On a estimé que, dans ses activités d'aide aux investissements, la FAO devrait prévoir un élément important de formation et de développement des capacités nationales pour l'élaboration, l'exécution et la surveillance des projets d'investissement.

245. La Conférence confirme l'importance du FIDA comme source de fonds pour les investissements agricoles et souscrit à la priorité accordée au renforcement des liens entre le FIDA et la FAO, renforcement qui devrait toucher l'ensemble de l'Organisation.

246. La Conférence entérine les mesures prises pour développer la filière des projets d'investissement, en particulier de ceux qui donnent suite à des projets de terrain du PNUD susceptibles d'aboutir à des investissements. L'exécution des projets de terrain est étroitement liée aux diverses activités d'investissement, notamment l'identification, la préparation et l'exécution des projets.

247. La Conférence accueille avec faveur les dispositions qui sont prises afin de mieux tirer parti des compétences des unités techniques pour des services en matière d'investissement. Il importe, a-t-on souligné, que tous les services de l'Organisation participent plus largement aux activités d'investissement en raison du volume actuel et prévu des travaux dans ce domaine.

iii) Grand programme 3.3 - Programmes spéciaux

248. La Conférence se félicite de la poursuite du programme "Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement", désormais axé sur le travail avec les organisations non gouvernementales.

249. Ces dernières continuent de fournir un précieux complément de ressources et de compétences pour l'aide au développement, qui est particulièrement utile aux couches les plus pauvres des pays les moins avancés.

250. La Conférence soutient le programme de Bourses André Mayer et demande instamment qu'on ne laisse pas l'inflation l'effriter.

iv) Grand programme 3.4 - Représentants de la FAO

251. La Conférence estime que les représentants de la FAO sont indispensables pour mettre en oeuvre la politique de décentralisation au niveau des pays qui a été approuvée.

252. On a souligné que les représentants de la FAO assurent la liaison indispensable entre l'Organisation et les pays en développement. Ils jouent un rôle très utile tant en période de crise que dans la planification du développement en période normale.

253. La Conférence note que les conseillers agricoles principaux/représentants dans les pays disparaîtront complètement à la fin de 1979 mais que les représentants de la FAO et les représentants résidents du PNUD continuent de coopérer étroitement.

254. On a noté que les deux organisations partagent des services et des locaux lorsqu'une telle formule se révèle économique et que le pays en cause l'accepte.

255. La Conférence appuie les procédures actuelles de recrutement qui permettent une pleine participation des pays intéressés. Les retards parfois enregistrés sont largement compensés par les avantages que présentent une sélection minutieuse et l'instauration d'une confiance mutuelle.

256. De nombreux membres ont signalé les excellentes relations de travail qui se sont instaurées avec les représentants dans leur pays et ont félicité le Directeur général d'avoir désigné des personnalités d'envergure.

257. Compte tenu de la politique de décentralisation et du rôle important des représentants de la FAO, certains membres ont suggéré d'étudier la possibilité de réduire les effectifs du Siège ou des bureaux régionaux, ou de réaffecter des fonctionnaires. La majorité a néanmoins estimé que la question ne devrait pas être tranchée trop rapidement et que la décentralisation exigera un renforcement du personnel régional.

258. Selon plusieurs membres, il serait possible d'apporter certaines améliorations techniques et administratives au réseau de représentants de la FAO et la mise en oeuvre du programme devrait être surveillée ou évaluée. La Conférence, toutefois, convient et souligne que c'est avant tout aux pays où se trouvent des représentants de la FAO qu'il appartient d'évaluer l'utilité de ces représentants et que ces pays sont d'ailleurs les mieux placés pour le faire. Elle considère en outre que le Directeur général se tient constamment au courant de la question, que la documentation soumise à la Conférence donne des renseignements appropriés sur les résultats obtenus jusqu'ici et qu'il serait prématuré, à ce stade, de prévoir une surveillance supplémentaire.

259. La Conférence approuve l'effectif de 62 représentants prévu pour la fin de 1981. On note qu'il est envisagé que certains représentants de la FAO soient chargés d'un pays ou de plusieurs pays en plus de celui où ils résident, lorsque cela sera opportun et acceptable.

- Chapitre 4: Programme de coopération technique (PCT)

260. La Conférence reconnaît l'utilité et l'efficacité du PCT.

261. On a souligné que le PCT s'est révélé un instrument essentiel de la FAO, notamment dans les situations d'urgence, et un bon moyen de mettre en oeuvre la politique de décentralisation et d'action efficace au niveau des pays lancés par le Directeur général. Ce programme permet d'entreprendre une action rapide mais limitée pour faire face à des situations imprévues, d'ampleur réduite et de brève durée. La majeure partie des fonds du PCT ont été utilisés dans les pays les moins avancés et le plus gravement touchés.

262. Un nombre important de membres auraient préféré que le PCT bénéficie d'un plus fort accroissement de crédits, mais ils ont soutenu le niveau proposé, car ils ont reconnu les diverses contraintes dont le Directeur général a dû tenir compte pour préparer son projet de budget.

263. En conséquence, la Conférence réaffirme son soutien complet au PCT et accueille avec satisfaction l'accroissement proportionnel prévu pour son renforcement supplémentaire en 1980-81.

- Chapitre 5: Services de soutien

264. La Conférence approuve l'augmentation de ressources proposée pour le Grand Programme 5.1 - Information et documentation.

265. On a noté avec satisfaction que le Centre de coordination AGRIS permet à un nombre croissant de pays en développement de participer à cet important système documentaire et il a été demandé qu'un soutien accru soit accordé à ce programme.

266. Plusieurs membres ont exprimé l'espoir que les frais administratifs pourraient être réduits autant que possible; la Conférence approuve cependant les ressources demandées pour le Grand Programme 5.2 - Administration, qui comprend les services administratifs, financiers de gestion et de personnel.

267. La Conférence note que le Directeur général fait tout pour que le recrutement s'effectue conformément à toutes les dispositions statutaires et aux autres considérations pertinentes. On a exprimé l'espoir qu'un meilleur équilibre pourrait être réalisé à l'avenir compte dûment tenu des critères établis.

268. La Conférence rend hommage aux résultats obtenus par le Directeur général en ce qui concerne l'augmentation du nombre des femmes occupant des postes du cadre organique. Elle soutient énergiquement la poursuite des efforts dans ce sens.

269. La Conférence approuve de façon générale les suppléments 1 et 2 au Programme de travail et budget (liste des publications et liste des réunions pour 1980-81).

- Chapitre 6: Charges communes

270. Certains membres ont suggéré qu'une partie des augmentations proposées pourraient être résorbées grâce à diverses économies.

271. A l'issue d'un débat, la Conférence accepte l'opinion du Directeur général selon laquelle les crédits demandés pour les charges communes sont déjà nettement plus faibles qu'ils ne devraient l'être compte tenu de l'accélération de l'inflation au cours des derniers mois de 1979, qui n'a pas été prise en considération dans les prévisions budgétaires pour 1980-81.

- Chapitre 7: Imprévus

272. La Conférence approuve l'augmentation des crédits pour imprévus qui sont destinés à couvrir les dépenses indispensables imprévues.

Examen du Programme ordinaire 1978-79 1/

273. La Conférence note que la présentation du document Examen du Programme ordinaire 1978-79 est conforme aux décisions de la dix-neuvième session de la Conférence 2/.

274. La Conférence note en outre que le système d'évaluation du Programme ordinaire comporte d'autres éléments importants, à savoir l'auto-évaluation à laquelle procèdent toutes les unités de l'organisation, et les divers rapports spéciaux que préparent le Service de l'évaluation, le Comité du programme et le Comité financier, le COFI, le COFO, le COAG et le Corps commun d'inspection sur des programmes ou travaux particuliers.

275. La Conférence a étudié les deux parties de l'examen. Elle note que la première est un rapport de performance qui tend à mieux préciser les objectifs, à examiner les stratégies et l'exécution et enfin à mettre en lumière les résultats des principales activités (avis et assistance aux Etats Membres, soutien des projets de terrain, formation, réunions techniques et publications). Dans toute la mesure du possible, on a également indiqué les liens avec d'autres programmes.

276. La Conférence note avec satisfaction que le rapport de performance sur chaque grand programme contient une partie concernant des problèmes à venir, qui récapitule utilement les questions intéressant plusieurs programmes. Certaines délégations ont considéré que les objectifs à moyen terme devraient figurer dans cette partie du rapport.

277. De l'avis de la Conférence, la deuxième partie de l'examen, qui évalue cinq sous-programmes, est un travail utile, critique et approfondi, d'autant plus intéressant qu'il met également l'accent sur les activités de terrain des sous-programmes et établit ainsi une liaison avec l'Examen des programmes de terrain dans les cas appropriés.

278. D'une façon générale, la Conférence, soucieuse d'améliorer l'évaluation, estime qu'un certain nombre de conclusions utiles pour planifier les programmes de travail futur peuvent déjà être dégagées.

279. La principale de ces conclusions est qu'il faut étudier plus à fond les aspects socio-économiques et socio-politiques des activités du Programme ordinaire qui doivent avoir une incidence au niveau de l'exploitation. Il faut donc, en particulier, mieux connaître les facteurs qui limitent la production dans les petites exploitations.

280. A ce propos, il a été convenu que les méthodes agricoles et les techniques de gestion améliorées doivent non seulement être simples à introduire et peu coûteuses à acquérir ou à appliquer mais surtout être fiables; en effet les paysans pauvres ne peuvent prendre aucun risque, si faible soit-il, car leur marge de sécurité est insuffisante.

281. Il faudra aussi un gros effort d'adaptation de la recherche agronomique aux situations agro-écologiques locales. Par exemple, lorsqu'on fournit des semences de riz à un village, il faudra offrir différentes semences améliorées adaptées à chacun des environnements représentés dans ce village, car certains paysans peuvent avoir assez d'eau tandis que d'autres en manquent, que d'autres encore ont des problèmes de drainage, etc.

282. Un certain nombre d'observations détaillées ont été formulées sur chacun des grands programmes traités dans la première partie et sur les sous-programmes décrits dans la deuxième partie. Certaines de ces observations sont présentées dans les paragraphes suivants.

283. En ce qui concerne l'amélioration et le développement des semences, la Conférence note avec satisfaction le travail très utile réalisé au profit des Etats Membres dans le cadre de ce sous-programme (fourniture de semences et formation). De l'avis de la Conférence, il conviendrait peut-être à l'avenir de faire une plus large place à la pathologie des semences,

1/ C 79/8; C 79/II/PV/6; C 79/II/PV/7; C 79/II/PV/8; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.
2/ C 77/REP, par.85.

parce que la plupart des variétés améliorées sont plus sensibles. Il importe qu'à leur retour dans leur pays, ceux qui ont reçu une formation en pathologie disposent du matériel nécessaire pour en tirer parti; sinon, il faut envisager une assistance technique pour le leur fournir.

284. Il est également essentiel de renforcer les services de vulgarisation et les procédures institutionnelles pour la fourniture et l'utilisation des semences sélectionnées et améliorées. Cet effort doit porter sur la multiplication des semences, leur entreposage et leur distribution aux agriculteurs, le crédit, etc. Les travaux de sélection végétale et de production de semences permettent d'employer avec succès des travailleurs manuels locaux, et particulièrement des femmes.

285. La Conférence prend note de la nécessité urgente de prévenir la perte de matériel génétique précieux en collectionnant et conservant des cultivars primitifs et des plantes sauvages apparentées aux variétés cultivées, en établissant la documentation à leur sujet et en les évaluant. Dans ce contexte, il conviendrait de reconnaître plus largement le potentiel des espèces négligées et de celles qui ne sont pas cultivées.

286. La Conférence note aussi avec satisfaction qu'on a commencé à créer des banques de gènes dans les secteurs zootechnique et forestier.

287. La Conférence prend note du travail de la Sous-Division de la législation tel qu'il est décrit dans l'examen et elle l'en félicite. Elle suggère qu'en raison de la pression qui s'exerce sur la terre dans certaines régions du monde, il serait utile que cette sous-division entreprenne d'étudier les lois sur la productivité minimum. Dans cette étude, elle s'efforcerait de déterminer dans quelle mesure de telles lois permettraient d'éviter la mauvaise utilisation des terres tout en sauvegardant le droit de l'individu à gérer son exploitation comme il l'entend.

288. La Conférence juge extrêmement utile le programme de données statistiques halieutiques décrit dans l'examen et insiste sur la nécessité de ce travail. Il devrait être possible de le transformer en une sorte de système d'alerte rapide permettant d'avertir des risques de surexploitation ou de pollution des zones de pêche.

289. De l'avis de la Conférence, il importe de faire intervenir des considérations économiques dans les programmes de développement des pêches. La Conférence souligne d'autre part que l'utile travail actuellement entrepris sur les zones économiques exclusives (ZEE) ne doit pas se faire aux dépens du développement de l'aquaculture et de la pêche artisanale, car ces dernières activités contribuent directement au développement rural et à l'amélioration de la nutrition.

290. La Conférence note que le Programme ordinaire n'a pas encore servi les intérêts des femmes du secteur agricole dans la mesure recommandée par la Conférence et approuvée par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR). Il y a incontestablement des progrès; mais de toute évidence, ils ne sont pas suffisants. Le Secrétariat souligne qu'il fait tout son possible pour encourager la participation des femmes aux activités du Programme ordinaire et des programmes de terrain, et pour tenir compte des effets que peuvent avoir ses activités sur les femmes rurales. Toutefois, en dernière analyse, cette question demeure essentiellement du ressort des gouvernements des pays intéressés. Ceux-ci désignent peu de femmes pour participer aux cours de formation organisés par la FAO. Le pourcentage de stagiaires de sexe féminin augmente, mais reste sensiblement inférieur à 10 pour cent pour la plupart des cours.

291. Dans le domaine forestier la Conférence note la nécessité de chercher à tirer meilleur parti des essences tropicales sous-exploitées. Il faut aussi encourager l'intégration de la sylviculture avec l'agriculture afin de produire des combustibles et des matériaux de construction, qui manquent dans beaucoup de régions. La Conférence approuve l'effort de la FAO pour intégrer la foresterie aux programmes de développement rural et note que cette activité est financée par des crédits extra-budgétaires. La Conférence approuve également les travaux visant à renforcer la base institutionnelle de l'expansion des industries forestières et des échanges de produits forestiers dans les Etats Membres.

292. La Conférence note par ailleurs les activités extrêmement utiles du Système d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. On a exprimé l'espoir que cette activité serait rattachée au système global de prévision du climat auquel travaille l'OMM. Il importe de l'élargir pour fournir aussi des informations sur les tendances de la consommation et de la distribution des produits d'alimentation humaine et animale. Pour rendre plus efficace le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, il faut tout faire pour améliorer les informations qu'il reçoit et continuer à solliciter la coopération des Etats Membres des Nations Unies qui ne participent pas encore au système.

293. La Conférence approuve les activités entreprises au titre des programmes CARIS et AGRIS et se déclare favorable à leur poursuite.

294. En ce qui concerne les activités des bureaux régionaux, la Conférence estime qu'elles pourraient être particulièrement utiles pour aider les Etats Membres à combattre et éventuellement éliminer certaines maladies animales. C'est là un domaine d'activité approprié pour les bureaux régionaux, car ces maladies ne respectent pas les frontières nationales et tendent, par leur nature même, à affecter plusieurs pays voisins dans une région donnée. Certaines délégations ont souhaité que le rôle des Bureaux régionaux soit redéfini.

295. La Conférence souligne la nécessité de mieux coordonner les activités des services du siège et des bureaux régionaux. Ces derniers sont mieux placés pour s'attacher aux problèmes de nature régionale mais, en raison de leurs effectifs limités, ils ont encore besoin de l'appui technique du siège.

296. La Conférence appuie le programme d'auto-évaluation appliqué dans l'Organisation. De l'avis de certains membres, l'analyse pourrait être plus approfondie et mieux dégager les points forts et les points faibles.

297. Quelques membres ont été d'avis qu'il serait nécessaire d'évaluer aussi les éléments du programme ordinaire confiés à des consultants extérieurs. Cependant, la Conférence estime de façon générale qu'une telle évaluation ne serait pas opportune et ne donnerait probablement pas de résultats correspondant aux dépenses qu'elle entraînerait.

298. La Conférence demande au Directeur général d'inclure dans le prochain examen plus de statistiques et de graphiques.

299. La Conférence entérine la suggestion du Conseil d'examiner dans quelle mesure l'examen fait double emploi avec d'autres documents. A ce propos, on a observé que certaines des activités de la période couverte par l'examen, c'est-à-dire l'exercice en cours, n'étant pas encore achevées, il est difficile d'en mesurer l'impact. La Conférence convient qu'il serait peut-être préférable à l'avenir d'étudier plus spécialement dans la première partie la deuxième année de l'exercice précédent et la première année de l'exercice en cours, et, dans la deuxième partie, une période d'environ cinq ans, ou, le cas échéant, encore plus longue. Cela permettrait d'étudier les programmes de façon plus approfondie.

300. De nombreux délégués se sont prononcés en faveur de l'idée de fondre dans un document unique l'examen du programme ordinaire et l'examen des programmes de terrain.

301. Certains membres ont suggéré que la Conférence étudie les examens du programme ordinaire et des programmes de terrain, ainsi que les objectifs à moyen terme, avant le programme de travail et budget. Mais la Conférence confirme la validité des raisons qui l'ont amenée antérieurement à inscrire l'examen du programme de travail et budget en tête de l'ordre du jour de la Commission II.

Examen des programmes de terrain 1/

302. La Conférence note avec satisfaction que l'Examen des programmes de terrain 1978-79 donne une vue d'ensemble à la fois claire et analytique du contenu et de l'orientation des activités de la FAO sur le terrain. La présentation du document et les sujets spéciaux retenus pour une analyse plus détaillée, dans les chapitres 3 et 4, sont conformes aux recommandations de la dix-neuvième session de la Conférence. La Conférence note avec satisfaction que les graphiques et les tableaux récapitulatifs inclus dans le texte contribuent à rendre plus claire et plus frappante l'analyse des problèmes fondamentaux étudiés.

303. La Conférence fait siennes les conclusions du Comité du programme selon lesquelles, comme par le passé, l'examen pour 1978-79 procède à une analyse de haute qualité des grands problèmes politiques concernant l'aide à l'agriculture en général et aux programmes de terrain administrés par la FAO en particulier. Elle reconnaît que l'examen soulève plusieurs problèmes qui sont d'une grande importance pour les Etats Membres mais qui ne semblent pas être faciles à résoudre.

304. Comme le Directeur général, la Conférence s'inquiète des tendances préoccupantes qui se manifestent à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, avec des symptômes latents de stagnation, voire de diminution en valeur réelle, du volume de l'assistance technique à l'agriculture. Alors que le flux d'aide publique au développement a plus que doublé en valeur réelle au cours des cinq ou six dernières années, la part de l'assistance technique dans le total a fortement diminué chaque année : en 1977, l'assistance technique ne représentait plus que 9 pour cent de l'aide totale au développement agricole, contre 16 pour cent en 1973, et il se peut que la situation se soit encore dégradée durant l'exercice en cours.

305. La Conférence note que la plupart des pays en voie de développement fournissent eux-mêmes le gros des investissements agricoles. Toutefois, les carences qui existent à de nombreux niveaux - institutions nationales, personnel qualifié et utilisation de ce personnel, recensement des ressources, introduction d'ensembles de techniques pour mettre en valeur les zones arides et semi-arides et améliorer le sort des paysans sans terre et des autres catégories sociales défavorisées et rassemblement des données socio-économiques nécessaires pour préparer et surveiller les projets de développement - constituent de graves obstacles à l'autonomie et à l'absorption effective par l'agriculture de nouveaux investissements de sources extérieure et intérieure.

306. L'assistance technique vise précisément à remédier à ces carences. La réduction de la part de la FAO dans les projets et programmes bénéficiant de l'aide du PNUD est donc pour la Conférence un sujet de vive préoccupation.

307. Entre 1970 et 1978, les dépenses au titre des programmes de terrain ont augmenté de 120 pour cent en prix courants, mais de 2 pour cent seulement en valeur réelle. La situation aurait été encore plus troublante si les dépenses de la FAO au titre des fonds fiduciaires n'avaient pas augmenté régulièrement en valeur réelle, contrebalançant ainsi la contraction des dépenses afférentes aux projets financés par le PNUD.

308. La Conférence invite le Directeur général à procéder à une analyse plus approfondie de ces tendances et à en soumettre les résultats à la soixante-dix-huitième session du Conseil de la FAO et, ultérieurement, à la prochaine session de la Conférence elle-même. Certains membres ont demandé que cette analyse porte sur les tendances de l'ensemble des investissements agricoles dans les pays en développement, et plus particulièrement ceux que finance l'aide publique au développement.

309. Le Comité du programme avait suggéré que cette analyse porte en particulier sur la diminution de la part de la FAO dans les projets et programmes agricoles bénéficiant de l'aide du PNUD, la proportion des projets agricoles dans les dépenses totales du PNUD d'une année à l'autre et la diminution de la part du PNUD lui-même dans les montants totaux alloués à l'assistance technique dans le système des Nations Unies. La Conférence souscrit à ces suggestions.

1/ C 79/4; CL 76/4; C 79/II/PV/9; C 79/II/PV/10; C 79/II/PV/11; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

310. Cette analyse devrait être effectuée dans le contexte des tendances et politiques courantes en matière d'aide publique au développement agricole en général, et dans le contexte des engagements et dépenses en matière de coopération technique et d'investissements à l'appui de la production alimentaire et du développement rural, en particulier.

311. La Conférence se félicite de l'amélioration progressive des projets de terrain administrés par la FAO, qui ressort des évaluations effectuées par les Représentants de l'Organisation. Malgré leur caractère quelque peu subjectif, ces analyses ont permis d'accumuler depuis 1972/73 une expérience qui a aidé à bien cerner les tendances globales. La nomination de représentants de la FAO dans un grand nombre de pays et les consultations préalables que ceux-ci ont avec le personnel des projets, les hauts fonctionnaires du pays et d'autres personnes directement concernées par chaque projet examiné ont encore amélioré la qualité de l'évaluation pendant l'exercice en cours.

312. La Conférence convient que les procédures actuelles d'évaluation à la FAO se sont avérées très efficaces pour identifier les aspects positifs et négatifs des activités de terrain, et ont aidé l'administration et les organes directeurs à prendre des mesures appropriées pour surmonter nombre de problèmes épineux et en porter d'autres à l'attention des gouvernements et des autres organisations intéressées. A l'avenir, les procédures d'évaluation pourraient aussi comprendre deux critères supplémentaires, à savoir: le degré de participation de la population intéressée, et le relèvement du niveau socio-économique des populations les plus défavorisées.

313. De l'avis de la Conférence, les pays en développement devraient participer plus activement à ces examens, car les pays eux-mêmes sont les meilleurs juges de l'efficacité des projets de terrain et sont directement intéressés par la suite à donner aux examens et évaluations. La Conférence estime de façon générale que toute évaluation supplémentaire par des agents extérieurs serait superflue et qu'elle ne donnerait pas de résultats correspondant à son coût.

314. La Conférence exprime une certaine préoccupation devant la lenteur relative de la planification et de l'exécution des projets de coopération technique par le personnel local.

315. Plusieurs pays ont du mal à mobiliser du personnel local de façon durable pour les projets bénéficiant du soutien de la FAO. Le nombre de personnes du niveau voulu a fortement augmenté dans beaucoup de ces pays depuis une vingtaine d'années mais les conditions de travail sur le terrain et les structures nationales des rémunérations en détournent beaucoup vers le secteur privé ou vers d'autres pays offrant des emplois plus avantageux. Ceux qui continuent à travailler au service de l'Etat dans leur propre pays préfèrent souvent être affectés à des postes d'administration et de coordination dans la capitale. Souvent, ceux qui occupent ces postes - généralement des fonctionnaires de haut niveau très compétents sur le plan technique - doivent s'acquitter d'autres tâches si nombreuses et si absorbantes que leur contribution aux projets en souffre. De plus, les transferts d'un département à l'autre sont fréquents, ce qui nuit à la continuité de la participation gouvernementale au niveau des politiques et de la coordination.

316. La Conférence convient que ces difficultés s'expliquent essentiellement par le niveau même de développement où se trouvent beaucoup de ces pays. Elle confirme son appui à la politique d'emploi préférentiel des institutions nationales des pays en développement. Mais la qualité des cadres et de la direction ainsi que la structure du personnel des institutions chargées d'exécuter les projets d'assistance technique pour le compte du gouvernement hôte, laissent aussi à désirer. Le manque de fonds et la complexité des procédures budgétaires de déblocage des crédits ouverts affaiblissent encore leur efficacité. Cela vaut aussi bien pour les dépenses en capital que pour les dépenses renouvelables, ce qui affecte la qualité des équipements (bâtiments et matériel), ainsi que celle du personnel, des fournitures, des moyens de transport et autres dont ces institutions disposent. Les attributions des institutions nationales et leur place dans la hiérarchie nationale sont d'autres critères pour juger leur capacité, et l'utilisation finale ou les débouchés de leurs travaux en dépendent étroitement. Selon tous ces critères de nombreuses institutions nationales n'ont pas encore les moyens de jouer un rôle efficace dans la planification et l'exécution des projets ou programmes de développement.

317. La Conférence note donc avec satisfaction les progrès déjà réalisés dans l'utilisation des institutions nationales pour exécuter les activités financées par la FAO, ainsi que l'engagement pris par le Directeur général de poursuivre vigoureusement l'application des lignes d'orientation politique en vue d'utiliser davantage ces institutions.

318. La Conférence reconnaît que le Programme de coopération technique (PCT) a remédié à une lacune importante en permettant à la FAO de répondre rapidement aux demandes d'aide immédiate. Ce Programme est devenu un élément inappréciable des activités diversifiées de l'Organisation sur le terrain.

319. La Conférence note aussi avec satisfaction que la nomination de représentants de la FAO dans les pays en développement marque un progrès dans la voie de la décentralisation. Les représentants nommés à ce jour ont déjà montré leur utilité en établissant des liaisons efficaces entre le gouvernement et les institutions nationales du pays intéressé, d'une part, et la FAO, de l'autre. Ils contribuent de plus en plus activement à dégager les besoins les plus pressants d'aide au développement dans le secteur agricole, à effectuer une appréciation critique des institutions nationales existantes et autres moyens susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'activités financées par la FAO, et à découvrir des possibilités de coopération technique entre les pays en développement.

320. La Conférence note que l'analyse de l'effet des activités extérieures de la FAO sur la production alimentaire et la nutrition qui est présentée au chapitre quatre est la meilleure approche qui pouvait être tentée dans le contexte actuel. L'assistance technique n'est qu'une étape du développement; elle facilite des opérations visant à accroître la production alimentaire et à relever les revenus agricoles en renforçant la capacité technique et administrative des pays en développement de concevoir et de réaliser de telles opérations.

321. Certes, il semble que 60 à 70 pour cent des apports extérieurs fournis aux pays en développement par l'intermédiaire de la FAO ont ainsi été utilisés pour accroître la production alimentaire au sens limité; toutefois, la Conférence recommande que le Directeur général envisage la possibilité d'inclure, dans les futurs examens, quelques études de cas détaillées.

322. La Conférence a été particulièrement frappée par la difficulté apparente d'introduire des considérations nutritionnelles dans les projets de terrain, ainsi qu'il ressort des examens sur dossiers et des évaluations de projets de terrain mentionnés au chapitre quatre.

323. La Conférence estime aussi que le Directeur général, en vertu du mandat qui lui a été confié par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), devrait passer en revue toutes les activités de l'Organisation dans ce domaine. Les conclusions d'un tel examen pourraient permettre de concevoir des projets visant spécifiquement à relever les revenus et à améliorer la situation nutritionnelle des couches défavorisées de population.

324. La Conférence estime que l'analyse des contraintes qui pèsent sur les investissements destinés à accroître la production alimentaire est très révélatrice et mérite une réflexion sérieuse de la part de toutes les parties concernées: pays en développement, organismes d'aide bilatérale et institutions internationales de financement et de développement.

325. La Conférence approuve l'accent mis par le Comité du programme sur la nécessité d'assouplir les conditions d'inclusion des dépenses locales et renouvelables dans les accords de prêts quand les circonstances le demandent, et de simplifier les procédures de prêts pour raccourcir les délais non seulement de préparation mais aussi d'approbation et de mise en oeuvre des projets. La Conférence partage l'opinion selon laquelle il serait plus facile de progresser dans cette direction si l'on pouvait envisager, pour les investissements extérieurs destinés à la production alimentaire et au développement rural, un système de prêts à des secteurs ou des institutions au lieu du système actuel de prêts à des projets.

326. Certains membres, tout en approuvant l'orientation générale de la résolution proposée, ont estimé que certains paragraphes devraient être modifiés de façon à mieux traduire leur préoccupation devant la réduction de la part de la FAO dans les projets et programmes

agricoles bénéficiant de l'aide du PNUD, les responsabilités du Conseil d'administration du PNUD indépendamment de celles des gouvernements des Etats Membres de la FAO, et les différentes vues exprimées par les gouvernements lors de l'approbation des résolutions évoquées dans le préambule.

327. En conclusion, la Conférence se déclare satisfaite du contenu du document; elle félicite le Directeur général des politiques qu'il applique énergiquement depuis qu'elles ont été approuvées en juillet 1976, et adopte la résolution suivante:

Résolution 6/79

ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT: PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE

Rappelant que l'agriculture et le secteur rural en général sont universellement considérés comme les fers de lance du développement économique et social dans les pays en développement;

Rappelant que, s'il est vrai que la responsabilité du développement agricole incombe au premier chef aux pays en développement eux-mêmes, l'assistance et la coopération internationale jouent néanmoins un rôle essentiel de catalyseur et de soutien pour mobiliser les ressources humaines et matérielles en vue d'accélérer les investissements dans ce secteur clé de l'économie nationale;

Rappelant aussi les dispositions pertinentes des résolutions telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence mondiale de l'alimentation, la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et d'autres instances internationales, concernant la nécessité d'intensifier l'assistance au développement en général et d'accélérer la production alimentaire et le développement rural en particulier, contribuant ainsi à l'instauration d'un Nouvel ordre économique international 1/;

Convaincue que la coopération technique en vue de renforcer les institutions nationales, de former du personnel technique et administratif, de recenser les ressources et d'obtenir les données socio-économiques indispensables à la planification et au contrôle, est devenue de plus en plus nécessaire aux pays en développement pour surmonter les obstacles à l'autonomie et pour permettre au secteur agricole d'absorber utilement des investissements durables de sources aussi bien extérieures qu'intérieures;

Considérant que l'expérience technique et la connaissance des pays que la FAO a accumulées depuis trente ans sont des atouts précieux pour préparer et exécuter rationnellement des projets d'assistance technique bénéficiant d'une aide extérieure dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, et plus particulièrement pour appuyer les programmes nationaux de production alimentaire et de développement rural;

Considérant que le Comité plénier établi en vertu de la Résolution 32/174 de l'Assemblée générale des Nations Unies a conclu d'un commun accord que les organisations internationales et les pays donateurs devraient augmenter leurs contributions aux programmes d'action spéciaux de la FAO de façon à atteindre au moins les montants convenus et à assurer le fonctionnement et le financement efficaces et continus desdits programmes;

Notant avec satisfaction que les connaissances techniques et l'expérience opérationnelle de la FAO sont reconnues par plusieurs institutions d'aide bilatérale;

Encouragée par la réaction enthousiaste des pays bénéficiaires face aux méthodes efficaces et rationnelles d'approbation et d'exécution des projets financés par le Programme de coopération technique de la FAO;

1/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Notant avec inquiétude que la participation de la FAO aux projets et programmes bénéficiant de l'aide du PNUD diminue;

1. Invite le Directeur général à analyser les tendances et politiques actuelles en matière d'aide publique au développement agricole en général et plus particulièrement en ce qui concerne les engagements et dépenses de coopération technique et d'investissement à l'appui de la production alimentaire et du développement rural, en s'attachant surtout aux engagements et dépenses de la Banque mondiale, du FIDA, du PNUD, du PAM, d'autres sources de financement du système des Nations Unies et des banques régionales de développement, et elle le prie de soumettre les résultats de cette analyse à la soixante-dix-huitième session du Conseil;

2. Invite tous les pays en développement à accorder à l'agriculture l'importance qu'elle mérite lorsqu'ils répartissent leurs ressources intérieures et extérieures et à utiliser efficacement les services des représentants de la FAO afin de tirer le meilleur parti des connaissances accumulées par l'Organisation en matière de planification et d'exécution des projets et programmes nationaux de développement dans le secteur de l'agriculture, des forêts et des pêches, et pour le développement du secteur rural en général;

3. Invite le Directeur général à transmettre la présente résolution à l'Administrateur du PNUD et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration du PNUD, en appelant leur attention sur l'opportunité pour le PNUD d'orienter son assistance de façon à tirer pleinement parti du rôle décisif que peut jouer la FAO dans le secteur agricole par ses avis et par son action;

4. Invite 1/ les institutions internationales de développement et les pays donateurs à:

i) accroître leurs contributions au Compte spécial destiné à financer le programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires de façon à le doter de 20 millions de dollars par exercice biennal;

ii) accroître leurs contributions au Programme FAO d'amélioration et de développement des semences pour que celui-ci atteigne au moins le niveau convenu de 20 millions de dollars, conformément à la résolution adoptée par la Conférence de la FAO à sa dix-neuvième session;

iii) appuyer le programme à moyen terme de la FAO, qui a été approuvé par le Conseil de l'Organisation en novembre 1978, tendant à aider les pays côtiers en développement qui le demandent à mieux exploiter les pêcheries dans leurs zones économiques;

iv) fournir des ressources adéquates pour la bonne exécution du Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies;

v) accroître substantiellement leurs contributions au Programme international d'approvisionnement en engrais;

vi) intensifier et élargir leur appui au Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire comme il est stipulé dans la Résolution 3/79.

5. Demande instamment aux institutions de financement compétentes d'avoir recours aux programmes d'action spéciaux de la FAO pour développer leur aide à l'agriculture dans les domaines reconnus comme hautement prioritaires au plan international et national et à utiliser des mécanismes efficaces pour synchroniser l'assistance technique, financée essentiellement sur une base volontaire, avec l'aide en capital et les investissements.

6. Invite le Directeur général à soumettre à la soixante-dix-huitième session du Conseil un rapport de situation sur ce qui aura été fait pour donner suite à la présente résolution, et à en rendre ultérieurement compte à la Conférence à sa vingt et unième session.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

1/ Les Etats-Unis d'Amérique ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas accepter ce paragraphe.

Objectifs à moyen terme 1/

328. La Conférence constate avec satisfaction que le document présente de façon complète et en même temps concise et claire les stratégies, les objectifs et les priorités à moyen terme de l'Organisation. La description des incidences à long terme, des perspectives régionales et des priorités relatives, est jugée utile.

329. La Conférence approuve de façon générale les objectifs et les activités à moyen terme proposés par la FAO.

330. L'ordre indicatif des priorités relatives est en général favorablement accueilli. Un certain nombre d'ajustements de priorités ont été suggérés principalement à propos.

331. Il importe tout particulièrement d'augmenter la production alimentaire dans les pays en développement, notamment en faveur des groupes les moins favorisés, à savoir les pauvres et les mal nourris des camapgnes, ainsi que de poursuivre les programmes d'action spéciaux, et en particulier ceux qui concernent la prévention des pertes de produits alimentaires, les semences, la trypanosomiase, les engrais, la sécurité alimentaire, le criquet pèlerin et les ZEE.

332. Pour ce qui est des "ressources naturelles", on a suggéré qu'il faudrait augmenter les rendements grâce à des méthodes de culture plus intensive, notamment en créant des périmètres d'irrigation et en restaurant ceux qui existent déjà, en améliorant l'utilisation des engrais et des matières organiques et grâce à toutes sortes de mesures d'assistance aux petits agriculteurs, tendant notamment à mettre à leur portée des techniques appropriées. Chaque fois que possible, il faudrait également mettre en culture de nouvelles terres. On a également estimé que priorité devrait être accordée à l'évaluation du potentiel d'utilisation des terres au moyen d'études agro-écologiques, à la télédétection, à la protection de l'environnement, à la conservation des sols et à la prévention de toute dégradation des resources.

333. La Conférence se déclare satisfaite de l'importance accordée aux activités d'amélioration et de développement des semences. On a énergiquement appuyé la poursuite des activités relatives aux ressources génétiques. Certains membres ont souligné la nécessité d'accords internationaux pour assurer le maintien et les échanges de ressources génétiques végétales et animales.

334. De l'avis de la Conférence, une priorité élevée devrait être accordée aux principales cultures céréalières, et surtout à la riziculture, sans négliger toutefois les légumineuses et les autres cultures vivrières de base non plus que les graines oléagineuses.

335. La Conférence note l'importance accordée à la lutte contre la désertification, et se félicite particulièrement de l'action que la FAO continue à mener dans le Sahel à l'appui des importantes activités d'assistance bilatérale. Elle se félicite aussi de la collaboration constante avec le PNUE.

336. Pour ce qui est de l'"élevage", la Conférence approuve l'importance donnée à la lutte contre la trypanosomiase et la peste porcine africaine, mais elle estime que les maladies transmises par les tiques, la fièvre aphteuse et diverses autres épizooties ne doivent pas être négligées pour autant. On réaffirme l'importance des programmes concernant la viande et le lait, ainsi que des activités intéressant les petits animaux, en particulier l'aviculture.

337. Les activités de "soutien de la recherche" devraient donner aux pays en développement plus de moyens de tirer parti de la science et de la technologie. On a aussi mis l'accent sur la collaboration de la FAO avec le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale, sur le renforcement des liens entre la recherche et la vulgarisation et sur l'institutionalisation de ces liens.

1/ C 79/9; C 79/9-Corr.1; C 79/II/PV/12; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

338. La Conférence estime en général qu'il convient d'accorder à l'avenir un haut rang de priorité à la production d'énergie par l'agriculture et aux économies d'énergie dans l'agriculture. A cet égard, on a appelé l'attention sur les travaux en cours dans ce domaine, en particulier dans la région européenne.

339. La Conférence soutient fortement les objectifs et les priorités en matière de "développement rural", et note les activités proposées pour donner suite à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), aux niveaux des pays et des régions, ainsi qu'au niveau interinstitutions 1/. Elle note avec satisfaction que la FAO continue à jouer le rôle principal dans l'équipe de travail du CAC sur le développement rural.

340. On a souligné que l'assistance de la FAO en matière de réforme agraire et de développement rural doit être adaptée aux conditions particulières des divers pays en développement.

341. L'accent a été mis sur la priorité permanente de l'éducation, de la vulgarisation, de la formation, du crédit, de la commercialisation, et de l'emploi rural. Dans ces domaines, on a en outre insisté sur le rôle de la femme comme facteur de développement.

342. En ce qui concerne la "nutrition", la Conférence souligne que les considérations nutritionnelles devraient être intégrées à toutes les activités orientées vers le développement agricole et rural, particulièrement dans les pays à faible revenu qui ont un déficit alimentaire. L'utilité d'activités concrètes orientées vers la formation et l'éducation nutritionnelles a été soulignée.

343. On a confirmé le soutien à l'aide que la FAO apporte à la planification du développement, par exemple dans le cadre du Plan alimentaire régional pour l'Afrique. La Conférence note avec satisfaction que l'Organisation coopère en permanence avec l'OUA pour les activités de suivi.

344. La Conférence estime que l'"information, les statistiques et l'analyse des politiques en matière d'alimentation et d'agriculture" devraient continuer à bénéficier d'une priorité suffisante étant donné que ces activités sont capitales pour agir efficacement dans des domaines tels que la sécurité alimentaire mondiale, l'ajustement agricole international et le progrès vers la réalisation d'un Nouvel ordre économique international 2/.

345. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide qui est extrêmement utile en pratique pour suivre de près la situation et les perspectives de l'alimentation a reçu un appui vigoureux.

346. On a estimé qu'il faudrait davantage faire appel à l'agro-météorologie et à l'utilisation de la télédétection.

347. En ce qui concerne les "pêches", la Conférence convient que le programme des ZEE est particulièrement important pour les pays côtiers en développement et que l'Organisation doit en poursuivre l'exécution avec énergie. Toutefois, on a estimé que le développement de l'aquaculture et des pêches intérieures présente lui aussi de l'importance, d'autant plus que ces activités sont particulièrement intéressantes pour les pêcheurs artisanaux et les pêcheurs pauvres.

348. La Conférence soutient la nouvelle orientation des activités en matière de"foresterie" principalement dans l'intérêt des petites industries et des ruraux pauvres.

1/ Voir également par. 372-385.

2/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

349. On a estimé que l'intégration progressive des activités forestières et agricoles serait particulièrement bénéfique pour les pays les moins avancés.

350. La Conférence appuie l'importance accrue accordée à la solution du problème du bois de feu, qui intéresse particulièrement les ruraux pauvres. Elle insiste également sur l'utilité des activités de conservation et de protection des terres arides.

351. En ce qui concerne le "soutien au développement", la Conférence souligne que l'octroi de l'aide financière dont ont besoin à moyen et à long terme les pays en développement exige des efforts spéciaux de la part des pays en développement comme des pays développés.

352. La Conférence estime que la FAO devrait s'efforcer au maximum d'encourager, en servant de catalyseur, des investissements accrus en faveur du développement rural et agricole. Cette aide doit comporter des avis d'ordre politique ainsi que des activités de pré-investissement et d'investissement.

353. Il a été souligné fermement que les diverses institutions de financement du développement, notamment la Banque mondiale, le FIDA et les banques de développement régional devraient continuer à accorder une priorité croissante à l'alimentation et à l'agriculture et à utiliser le plus possible les capacités de la FAO.

354. La Conférence estime que, puisque la coopération technique entre pays en développement (CTPD) constitue un élément important de la politique de décentralisation de l'Organisation, le document aurait dû lui accorder une plus grande place.

355. La Conférence se félicite qu'à sa soixante-seizième session le Conseil ait demandé au Comité financier et au Comité du programme d'examiner la présentation du document en cause et des autres principaux documents de la Conférence afin d'éviter des répétitions inutiles. Elle appuie la proposition faite par ces deux comités de soumettre un rapport sur la question à la session du Conseil qui se réunira en novembre 1980.

356. Sous cette réserve, on a estimé, d'une manière générale, que, bien que les objectifs à moyen terme ne doivent guère varier d'un exercice à l'autre, ce document constitue un complément satisfaisant et utile au Programme de travail et budget et aux études à long terme.

Coopération technique et économique entre pays en développement

- Coopération technique entre pays en développement (CTPD) 1/

357. La Conférence appuie les mesures prises par le Directeur général et qui ont été approuvées par le Conseil à sa soixante-quinzième session afin d'intensifier l'effort en vue de promouvoir la CTPD pour donner suite à la demande formulée dans la résolution 9/77 de la dix-neuvième session de la Conférence et en application du Plan d'action de Buenos Aires adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle se félicite des mesures prises jusqu'à présent et invite la FAO, en coopération avec le PNUD et d'autres organisations internationales, ainsi que les Etats Membres à mettre en oeuvre le Plan d'action de façon plus énergique et plus rapide.

358. La Conférence se félicite de la création d'un point de convergence au sein de l'Organisation pour aider à découvrir et à diffuser de nouvelles idées et de nouvelles approches, à évaluer et promouvoir l'utilisation des apports des pays en développement pour l'exécution des programmes de la FAO et à suivre l'avancement de la CTPD dans le secteur alimentaire et agricole. Elle reconnaît le rôle qui incombe aux bureaux régionaux et aux bureaux dans les pays pour identifier des domaines dans lesquels la coopération est possible, maintenir les liens avec les institutions nationales, sous-régionales et régionales des pays en développement et utiliser ces institutions pour promouvoir et étayer la CTPD, sur la base d'intérêts communs.

1/ C 79/26; C 79/26-Sup.1; C 79/II/PV/15; C 79/II/PV/16; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

359. La Conférence souligne qu'il importe de renforcer les institutions et d'établir des réseaux ou des liaisons entre institutions nationales afin de répondre de façon adéquate aux impératifs de la CTPD. Ces réseaux seraient utiles pour organiser la recherche coopérative, la formation, les échanges d'expérience et le transfert de technologies appropriées. La FAO a un rôle vital à jouer pour stimuler la participation directe de ces institutions et a orienté plus nettement ses activités vers l'assistance aux Etats Membres en vue de développer et de renforcer leur propre potentiel.

360. La Conférence note que, si des progrès sensibles ont été déjà réalisés, l'utilisation du potentiel des pays en développement pour les programmes de la FAO doit encore s'intensifier. Devant l'inquiétude que suscitent les hésitations de certains gouvernements à accepter des candidats et des apports des pays en développement, la FAO fait des efforts constants et sincères pour surmonter les obstacles psychologiques, mais les gouvernements intéressés devraient appuyer plus énergiquement cette politique. Des mesures ont été prises pour donner une plus large publicité aux appels d'offres pour des sous-traitances et des achats et on s'est efforcé d'aider les Etats Membres à surmonter les contraintes liées aux structures commerciales existantes, notamment aux sociétés transnationales.

361. La Conférence reconnaît le rôle de pionnier qui incombe à la FAO dans la promotion de la CTPD en matière d'alimentation et d'agriculture, ainsi que sa fonction de catalyseur, de soutien et de moteur dans l'élaboration d'idées et de méthodes nouvelles et dans l'aide à fournir aux pays en développement pour leur permettre d'identifier leurs besoins et leur potentiel. Toutefois, on a estimé que le secrétariat devrait s'efforcer activement d'identifier et d'évaluer des domaines de coopération possible, d'organiser des consultations sur des thèmes particuliers d'intérêt commun, de formuler des projets nationaux, plurinationaux et mondiaux de CTPD et de prendre des contacts avec les pays donateurs en vue d'obtenir un soutien financier.

362. La Conférence note avec intérêt les exemples précis de CTPD mise en oeuvre à l'échelle bilatérale, sous-régionale ou régionale par les pays en développement, ainsi que leur volonté de coopérer dans différents domaines du secteur alimentaire et agricole et elle accueille avec faveur les indications relatives aux domaines prioritaires pour des actions concrètes de CTPD.

363. La Conférence se félicite également des efforts déployés par la FAO en vue de recueillir des informations sur des idées et des propositions spécifiques ainsi que sur les besoins et potentiels des pays en développement, et des mesures prises pour diffuser ces informations en vue d'activités consécutives. La Conférence demande instamment aux Etats Membres d'assumer un rôle plus actif pour diffuser l'expérience, les connaissances et la technologie appropriée et pour faire connaître les besoins et les capacités soit au moyen des systèmes d'information de la FAO, soit par les circuits d'information nationaux et régionaux existants.

364. La Conférence note qu'il existe des liens étroits et des rapports de complémentarité entre coopération technique et coopération économique, en particulier au niveau des pays, dans le secteur alimentaire et agricole, où ces deux démarches s'étaient mutuellement. A son avis, la CTPD devrait compléter la coopération technique traditionnelle entre pays développés et pays en développement et non s'y substituer.

- Coopération économique entre pays en développement (CEPD):
  Rapport de la Consultation technique (Rome, juin/juillet 1979) 1/

365. La Conférence souscrit aux conclusions et recommandations de la Consultation technique sur la coopération économique entre pays en développement en matière d'alimentation et d'agriculture qui a été convoquée par le Directeur général. Elle approuve l'orientation concrète que la Consultation a donnée à la mise en oeuvre des objectifs, plans et programmes de coopération économique entre pays en développement dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.

1/ C 79/27; C 79/27-Corr.1; C 79/II/PV/15; C 79/II/PV/16; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

366. La Conférence réaffirme l'importance de l'autonomie collective des pays en développement dans la stratégie tendant à instaurer un Nouvel ordre économique international 1/ et rappelle notamment la résolution 127(V) de la CNUCED ainsi que les diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies demandant instamment que soient appuyées les initiatives prises par les pays en développement en vue de formuler et d'exécuter des plans et programmes d'action en matière de coopération économique. Elle souscrit aux vues de la Consultation technique selon lesquelles l'objectif de la CEPD en matière d'alimentation et d'agriculture doit être d'assurer l'autosuffisance alimentaire des pays en développement et elle est d'accord avec ses recommandations relatives à un programme d'action minimum pratique pour développer la production, la transformation et le commerce, mettre en valeur les ressources, améliorer la technologie et la formation, lutter contre les ravageurs et les maladies, renforcer la sécurité alimentaire et accroître les investissements et le financement. A ce propos, elle entérine les suggestions relatives aux incidences opérationnelles et aux arrangements institutionnels pour l'exécution.

367. La Conférence exhorte les pays en développement à faire preuve de la volonté politique si nécessaire pour saisir les possibilités de coopération économique dans divers domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Elle souligne que cette coopération devrait être fondée sur la mutualité et la complémentarité d'intérêts entre pays en développement, appuyée par un esprit de solidarité, et devrait tenir compte du principe d'association sur une base d'égalité entre pays coopérants indépendamment de leurs dimensions et de leurs ressources. La Conférence rappelle que, la coopération économique entre pays en développement étant essentiellement du ressort de ces pays eux-mêmes, c'est à eux qu'il incombe au premier chef d'identifier, de formuler et d'exécuter des programmes et projets plurinationaux à l'échelon sous-régional, régional et interrégional. A ce propos, la Conférence souscrit aux recommandations de la Consultation technique sur les modalités selon lesquelles les pays en développement pourraient jouer ce rôle.

368. La Conférence se félicite de la décision du Groupe des 77 de créer un Comité de coordination de 16 membres chargé de s'occuper des divers aspects de la CEPD en matière d'alimentation et d'agriculture, selon la recommandation de la Consultation technique. Elle exhorte les groupes de pays en développement à organiser des consultations en vue de formuler des programmes et des projets d'action concrète en matière de coopération économique et de promouvoir l'aide et l'assistance mutuelles pour leur réalisation.

369. La Conférence demande instamment aux organisations intergouvernementales d'intégration économique et de coopération fonctionnelle des pays en développement d'intensifier leurs activités dans divers domaines du secteur alimentaire et agricole.

370. La Conférence demande instamment aux pays développés de fournir, quand les pays en développement le demandent, l'appui et l'assistance financière voulus pour l'exécution des programmes de coopération économique entre pays en développement dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts. Ces pays pourraient aussi envisager de conclure des arrangements de coopération tripartite pour renforcer les efforts bilatéraux de coopération entre pays en développement.

371. La Conférence reconnaît le rôle actif qu'a joué la FAO au cours des années pour soutenir et aider les efforts des pays en développement ainsi que leurs organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales d'intégration et de coopération fonctionnelle dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Elle souligne l'importance de la fonction de catalyseur assurée par la FAO pour promouvoir cette coopération et elle demande instamment au Directeur général de continuer à soutenir et à aider les programmes de CEPD.

1/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mesures découlant de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) 1/

372. En présentant cette question, le Directeur général a rappelé que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) avait abouti à une ferme Déclaration de principes et à un Programme d'action et il a souligné qu'il s'agit maintenant de mettre en oeuvre ces recommandations avec rapidité et énergie. La FAO a déjà pris des mesures au niveau international pour que les conclusions de la Conférence mondiale soient transmises aux instances internationales compétentes. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration de principes et le Programme d'action et des dispositions ont été prises pour incorporer les recommandations dans la Stratégie internationale de développement pour la troisième décennie du développement.

373. En ce qui concerne les programmes de la FAO 2/, on est en train de réexaminer le programme ordinaire et les programmes de terrain en vue de les réorienter éventuellement de façon à soutenir les activités entreprises par les pays pour exécuter le Programme d'action. Au plan régional, des réunions entre pays et entre institutions sont organisées pour formuler des propositions précises d'action au niveau régional et au niveau national. La réunion tenue pour les pays de l'Asie et du Pacifique et la réunion interinstitutions en Amérique latine ont donné des résultats très prometteurs. Les conférences régionales de la FAO qui auront lieu en 1980 permettront également d'examiner et de discuter l'action consécutive.

374. Tout en affirmant qu'il appartient avant tout aux pays d'appliquer le Programme d'action, la CMRADR reconnaît dans sa résolution que le système des Nations Unies doit aider les gouvernements dans cette tâche. Le Directeur général a exposé brièvement les mesures que la FAO est en train de prendre par l'intermédiaire de l'Equipe de travail du CAC et les autres initiatives visant à obtenir la collaboration active d'autres institutions des Nations Unies et il a annoncé que le CAC avait décidé de maintenir en activité l'Equipe de travail des Nations Unies sur le développement rural, avec la FAO comme chef de file.

375. Comme les gouvernements ont manifesté leur volonté politique et que le système des Nations Unies a pris l'engagement d'aider à la mise en oeuvre du Programme d'action, c'est l'insuffisance des fonds qui constitue le principal obstacle. En demandant des contributions volontaires, le Directeur général a souligné que l'objectif initial fixé à 20 millions de dollars des Etats-Unis pour les cinq prochaines années correspond au minimum avec lequel il est raisonnablement possible de mettre en route et de réaliser le Programme d'action. Des propositions sont présentées à titre d'exemples dans le document C 79/28.

376. La Conférence a accueilli favorablement la déclaration liminaire du Directeur général, qui a contribué à placer le document C 79/28 dans sa juste perspective.

377. La Conférence souscrit de façon générale aux suites qu'il est proposé de donner à la CMRADR dans le document C 79/28 et affirme que la participation de la population est la pierre angulaire du développement rural intégré et qu'aucun effort ne doit être épargné pour que les structures institutionnelles permettent aux ruraux pauvres de contribuer à l'élaboration et à l'exécution de plans visant à leur propre développement. En conséquence, les organisations populaires représentatives, y compris les organisations de jeunes, devraient être en mesure de jouer un rôle bien défini dans les programmes de développement rural.

378. En insistant sur la participation de la population, la Conférence a souligné le rôle des femmes dans le développement. Sans leur participation, le développement rural est voué à l'échec. Les organisations de femmes rurales devraient donc être appelées à participer au Programme d'action de la CMRADR. A cet égard, l'attention a été appelée sur les activités menées, par exemple, dans la région européenne concernant le rôle des femmes dans la production agricole et le développement rural.

1/ C 79/28; C 79/II/PV/17; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.
2/ Voir également par. 195-203 ci-dessus.

379. La Conférence a souligné le rôle des petits exploitants et des travailleurs sans terre dans le développement rural et déclaré que tous les programmes doivent être conçus de façon à ce que ces deux catégories jouent le rôle qui leur revient dans la planification comme dans l'exécution. On a également souligné la nécessité d'une technologie appropriée pour faciliter cette participation, qu'il s'agisse d'accroître la production et la productivité ou d'ouvrir des possibilités d'emploi rémunérateur.

380. La plupart des membres ont énergiquement souligné la nécessité d'une coopération entre les institutions. Aucun effort ne doit être épargné pour que les autres institutions qui contribuent au développement rural participent elles aussi activement à la mise en oeuvre des recommandations de la CMRADR dans leur domaine de compétence particulier. En tant que chef de file, la FAO doit prendre des mesures pour assurer cette collaboration et cette coordination, tant par l'entremise de l'équipe de travail du CAC sur le développement rural que par d'autres initiatives. La Conférence note avec satisfaction ce que la FAO a déjà fait pour intensifier et élargir cette collaboration; elle souligne aussi que, parallèlement aux efforts déployés par les pays, le succès de l'action consécutive à la CMRADR dépendra pour beaucoup de l'efficacité avec laquelle les différentes institutions et organisations du système des Nations Unies sauront coopérer pour aider les pays dans leurs programmes de développement rural.

381. La Conférence reconnaît qu'il appartient avant tout aux gouvernements de donner à la CMRADR les suites nécessaires. La Déclaration de principes et le Programme d'action, tels qu'adoptés, indiquent les actions qui peuvent être entreprises au plan national en faveur de la réforme agraire et du développement rural. Plusieurs membres représentant des pays en développement ont mentionné les mesures qui ont été prises au niveau national à l'appui des recommandations de la CMRADR et mention a été faite de la nécessité d'élaborer des indicateurs et un système de surveillance et d'évaluation pour assurer la bonne mise en oeuvre de ces recommandations. A cet égard, tout en admettant que les indicateurs et les systèmes de surveillance et d'évaluation peuvent être mis au point avec l'aide des institutions des Nations Unies, certains membres ont souligné qu'il serait souhaitable que cette évaluation soit exécutée par les gouvernements eux-mêmes. De nombreux membres ont expressément cité à ce propos les recommandations concrètes formulées par la consultation multi-pays qui s'est tenue à Bangkok du 31 octobre au 3 novembre 1979.

382. On a considéré avec faveur le recours aux centres régionaux de développement rural intégré que la FAO aide ou a aidé à créer dans les régions, ainsi qu'à d'autres institutions appropriées pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR.

383. La Conférence observe que la liste des projets figurant à l'Annexe B du document C 79/28 est indicative et non exhaustive. Elle pourra être complétée ou modifiée à la suite de discussions avec les pays en développement intéressés qui demandent une assistance de ce type. Il a été convenu que tous les programmes et projets devront être conçus ou révisés de façon à traduire concrètement les principes émanant de la CMRADR et à tenir compte en particulier de la participation nécessaire de la population, du rôle des femmes, des jeunes, des petits exploitants, des travailleurs sans terre, etc. Il faudra également prendre en considération les caractéristiques propres aux divers pays, notamment leur niveau de développement. Indépendamment de la participation de la population, du rôle des femmes rurales, etc., l'accent a été mis sur l'élaboration de stratégies nationales de développement rural, les structures agraires, les activités rémunératrices pour les ruraux pauvres, les centres nationaux de développement rural intégré et la formation.

384. L'objectif fixé pour les contributions volontaires supplémentaires destinées au financement de ces programmes a été entièrement approuvé, sauf par un membre qui a réservé sa position quant au paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution proposé. Pour de nombreux pays, 20 millions de dollars sont insuffisants.

385. La Conférence adopte, avec quelques modifications, le projet de résolution figurant dans l'Annexe A du document C 79/28:

Résolution 7/79

SUIVI DE LA CONFERENCE MONDIALE SUR LA REFORME AGRAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE,

Rappelant que, par sa résolution 13/77, elle avait décidé que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural se tiendrait à Rome en juillet 1979, et demandé au Directeur général de procéder aux préparatifs nécessaires, notamment dans le cadre des conférences régionales de la FAO de 1978 et des sessions du Comité préparatoire;

Reconnaissant l'importante contribution apportée par les instances susmentionnées ainsi que par l'Equipe de travail du Comité administratif de coordination (CAC) sur le développement rural et par le Conseil de la FAO à la préparation de la Conférence mondiale dans des conditions satisfaisantes et économiques;

Exprimant sa satisfaction que la participation à la Conférence mondiale ait été, comme elle l'avait recommandée, d'un haut niveau et que celle-ci soit parvenue à clore ses travaux dans les délais prévus avec l'adoption d'un rapport;

Ayant examiné le rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui s'est tenue à Rome du 12 au 20 juillet 1979;

Notant que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural a adopté par acclamation une Déclaration de principes, un Programme d'action et une résolution sur la suite à donner à la Conférence mondiale;

Consciente que le chapitre XII du Programme d'action et la résolution demandent à la FAO d'accepter les responsabilités considérables du suivi de la Conférence mondiale;

Notant en outre que la résolution sur la suite à donner à la Conférence mondiale invite la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à autoriser, à la vingtième session, le Directeur général à prendre toutes mesures appropriées qui sont nécessaires pour aider les Etats Membres à exécuter le Programme d'action, et mettre en oeuvre les sections de celui-ci qui ont trait aux responsabilités de la FAO;

1. Se félicite de la promptitude avec laquelle le Directeur général a pris des dispositions pour informer les autres organisations et institutions des résultats de la Conférence mondiale, convoquer rapidement une réunion de l'Equipe de travail du CAC, tenir des consultations avec les gouvernements de divers Etats Membres, prendre d'autres mesures et soumettre à la vingtième session de la Conférence des propositions en vue d'un suivi concret;

2. Souscrit à la Déclaration de principes et au Programme d'action tels qu'adoptés par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural;

3. Souligne que la responsabilité primordiale de la mise en oeuvre du Programme d'action incombe aux gouvernements des Etats Membres au niveau national, mais qu'un programme de suivi substantiel et global appelle des efforts spéciaux de la part de la communauté internationale et notamment des organisations du système des Nations Unies, en particulier de la FAO, des institutions de financement et autres organismes;

4. Confirme les responsabilités confiées à la FAO au chapitre XII du Programme d'action et dans la résolution sur la suite à donner à la Conférence, dans sa propre sphère de compétences et en tant que chef de file de l'Equipe de Travail du CAC sur le développement rural;

5. Se félicite de l'approche esquissée par le Directeur général dans ses propositions à la Conférence en vue de mettre en oeuvre les activités placées sous la responsabilité de l'Organisation, y compris celles qui comportent une coopération interinstitutions;

6. Autorise le Directeur général à mobiliser en conséquence le personnel et les ressources de l'Organisation, dans la limite des crédits disponibles, pour aider les Etats Membres qui en feront la demande, et pour promouvoir, grâce à son rôle de chef de file dans l'Equipe de travail du CAC sur le développement rural, les mesures nécessaires pour réaliser les éléments du Programme d'action confiés aux organisations du système des Nations Unies;

7. Invite les organisations du système des Nations Unies à travailler en commun avec la FAO pour élaborer et mettre en oeuvre les activités demandées par le Programme d'action, en particulier par l'intermédiaire de l'équipe de travail du CAC sur le développement rural;

8. S'associe aux espoirs exprimés dans la résolution de la Conférence mondiale, à savoir que les organes directeurs des Nations Unies et autres institutions spécialisées envisageront favorablement la possibilité de fournir les ressources nécessaires pour mener une action dans le domaine de leurs compétences spécialisées et collaborer avec la FAO; et que les organes directeurs des institutions de financement du système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que les Banques régionales de développement et les sources bilatérales et autres finançant la coopération technique, renforceront à cette fin leur soutien à la réforme agraire et au développement rural, en coopération avec la FAO et les autres organisations techniques du système des Nations Unies;

9. Invite en outre tous les donateurs de contributions volontaires à fournir à la FAO ou par son intermédiaire des ressources extra-budgétaires jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars sur les cinq prochaines années, afin de susciter l'effet de catalyse nécessaire pour obtenir et entretenir le flux de ressources voulu pour aider les Etats Membres par des mesures de suivi, notamment au moyen des activités prévues au chapitre XII du programme d'action;

10. Invite tous les Etats intéressés et la FAO à adopter des mesures efficaces qui contribuent à la création et au renforcement d'organisations rurales autonomes et représentatives, notamment d'organisations de femmes rurales et de jeunes, de façon que ces organisations puissent participer effectivement et démocratiquement à la mise en oeuvre du Programme d'action;

11. Autorise le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue de déclencher l'action nécessaire et de mobiliser des moyens financiers à cette fin et, le cas échéant, à soumettre d'autres propositions aux organes directeurs de la FAO;

12. Prie le Directeur général de présenter un rapport sur les progrès accomplis, à la session du Conseil de novembre 1980 et à la vingt et unième session de la Conférence.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies 1/

386. La Conférence accueille favorablement les propositions que le Directeur général a élaborées au cours des dernières années pour l'exécution du Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies. Elle se félicite de ce qu'en préparant ce programme, on ait pleinement tenu compte des débats des conférences précédentes ainsi que de la résolution adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, qui invitait la FAO à lancer un programme à long terme. La Conférence note avec satisfaction que la dixième Conférence régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue en Tanzanie en 1978, a approuvé les activités passées et les propositions de programmes d'action.

1/ C 79/29; C 79/29-Corr.1 (espagnol et français seulement); C 79/29-Corr.2-Rev.1 (anglais, arabe et chinois seulement); C 79/II/PV/14; C 79/II/PV/15; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

387. La Conférence note l'ampleur de la stratégie à long terme pour l'exécution du Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies, qui traduit objectivement les contraintes que cette maladie fait peser sur le développement rural et qui sont à la base des mesures proposées et du soutien au développement socio-économique.

388. La Conférence, au cours d'un vaste débat, souligne l'importance des répercussions de la trypanosomiase sur la production animale et sur le développement agricole en général. Elle approuve les activités entreprises au cours de la phase préparatoire, notamment en ce qui concerne la formation. Elle se félicite de la coopération étroite établie avec d'autres organisations, notamment avec l'OMS et l'OUA, ainsi qu'avec des sources bilatérales et multilatérales d'aide financière et technique. Elle reconnaît que les projets de terrain doivent être adaptés aux conditions locales, compte tenu des facteurs humains et écologiques.

389. La Conférence souligne la nécessité de programmes d'action communs à des pays voisins et elle recommande d'intensifier les recherches sur les techniques de lutte telles que la vaccination, la lutte génétique contre la mouche tsé-tsé et l'utilisation de bétail trypanotolérant. On a noté également qu'il faut améliorer la santé animale de manière générale, car la trypanosomiase n'est pas le seul obstacle à la production animale.

390. La Conférence note que les bovins trypanotolérants pourraient jouer un rôle important dans la mise en valeur des zones humides où l'éradication de la tsé-tsé est actuellement impossible, et elle invite instamment la FAO à continuer à encourager l'étude, la multiplication et la sélection de races trypanotolérantes.

391. Plusieurs membres ont souligné l'immensité de la tâche à entreprendre et des dépenses totales correspondantes. On estime toutefois qu'un premier pas doit être fait dès maintenant et que le Programme FAO correspond bien aux exigences actuelles.

392. La Conférence convient que le Programme doit être appliqué dans le cadre du développement rural intégré et elle approuve le rôle de coordination de la FAO et la stratégie proposée par l'Organisation en vue de promouvoir un développement zonal équilibré plutôt que des mesures unilatérales de lutte contre la tsé-tsé et la trypanosomiase. La Conférence reconnaît qu'un développement planifié est nécessaire d'urgence en Afrique de l'Ouest et se rallie à l'opinion selon laquelle le Programme doit être axé nettement, mais non exclusivement, sur cette sous-région durant la première phase de son exécution.

393. Considérant que le programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies vise à promouvoir et à accélérer un développement rural équilibré, la Conférence convient que son exécution exige un travail d'équipe interdivisionnaire à la FAO. En outre, la coordination avec des institutions nationales et la collaboration avec l'OMS et l'OUA sont indispensables afin d'éviter les doubles emplois et de garantir l'utilisation optimale des ressources.

394. La Conférence se félicite que l'on ait attribué la priorité au Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies et qu'on lui ait alloué des crédits dans le budget de 1980-81. Elle exprime l'espoir que les fonds nécessaires à l'exécution du Programme seront fournis par des organismes d'assistance bilatérale et multilatérale.

395. La Conférence adopte la résolution suivante:

Résolution 8/79

COMMISSION DE LA TRYPANOSOMIASE ANIMALE AFRICAINE

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que la trypanosomiase animale africaine entrave sérieusement le développement rural en général et la production animale en particulier en Afrique;

Prenant note avec satisfaction du "Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies" proposé par le Directeur général dans le document C 79/29;

Considérant que pour mettre au point ce programme et pour coordonner son exécution au niveau intergouvernemental, il faudrait établir un organe comprenant en particulier les Etats Membres affectés par la trypanosomiase animale africaine et ceux qui pourraient contribuer à sa réalisation efficace;

Décide de créer, en vertu de l'Article VI.1 de l'Acte constitutif, une Commission qui portera le nom de "Commission de la trypanosomiase animale africaine" et dont les statuts seront les suivants:

1. Composition

La Commission est ouverte à tous les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation. Elle se compose des Etats Membres ou Membres associés qui notifient au Directeur général leur désir d'en faire partie.

2. Mandat

La Commission a le mandat suivant:

a) donner des avis sur les politiques à adopter pour la planification et l'exécution du Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies et suivre d'autres activités connexes, notamment la formation;

b) évaluer des rapports de situation sur l'exécution et le développement du programme;

c) examiner des plans d'action annuels pour l'exécution du programme;

d) examiner toutes autres questions relatives à l'exécution et au financement du programme;

e) donner des avis, selon les besoins, sur l'utilisation des fonds fiduciaires constitués par l'Organisation conformément à son Règlement financier pour financer les activités du programme.

3. Organes subsidiaires

a) la Commission peut établir les organes subsidiaires nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses fonctions;

b) aucun organe subsidiaire ne peut être créé si le Directeur général n'a pas établi que les fonds nécessaires sont disponibles au chapitre pertinent du budget de l'Organisation ou auprès de sources extra-budgétaires. En ce qui concerne la création d'organes subsidiaires, la Commission ne peut prendre aucune décision entraînant des dépenses sans avoir été préalablement saisie d'un rapport du Directeur général sur ses conséquences pour le programme et ses incidences administratives et financières.

4. Rapports

A la conclusion de chaque session, la Commission soumet au Directeur général un rapport sur ses activités et des recommandations, de telle sorte que le Directeur général puisse en tenir compte lors de la préparation du projet de Programme de travail et budget de l'Organisation ou d'autres documents à soumettre aux organes directeurs. Le Directeur général porte à l'attention de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil, toutes recommandations adoptées par la Commission qui ont des incidences politiques ou qui affectent le programme ou le budget de l'Organisation. Dès qu'il est prêt, chaque rapport de la Commission est distribué aux Etats Membres et Membres associés de l'Organisation ainsi qu'aux organisations et institutions internationales concernées par le Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones assainies.

5. Secrétariat et dépenses

a) Le Secrétaire de la Commission est nommé par le Directeur général et est du point de vue administratif responsable devant lui. Les dépenses du secrétariat de la Commission sont décidées et payées par l'Organisation dans les limites des crédits ouverts à cet effet dans le budget approuvé de l'Organisation.

b) Les frais qu'entraîne pour les représentants de membres de la Commission, leurs suppléants ou leurs conseillers, la participation aux sessions de la Commission ou de ses organes subsidiaires, ainsi que les frais des observateurs présents aux sessions, sont à la charge des organisations ou des gouvernements respectifs.

6. Observateurs

La participation en qualité d'observateurs d'Etats Membres et Membres associés qui ne sont pas membres de la Commission, d'Etats qui ne sont ni membres ni membres associés de l'Organisation et d'organisations internationales est régie par les dispositions pertinentes des principes adoptés par la Conférence en la matière.

7. Règlement intérieur

La Commission peut adopter et amender son propre règlement intérieur qui doit être conforme à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation ainsi qu'à la Déclaration de principes régissant les commissions et les comités adoptée par la Conférence 1/. Le Règlement intérieur et les amendements y relatifs entrent en vigueur lorsqu'ils ont été approuvés par le Directeur général.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

1/ Voir Textes fondamentaux, section R.

Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO (PAM) 1/

396. Le Directeur exécutif du PAM a déclaré à la Conférence que, selon lui, le Programme n'est certes pas facile à gérer, mais que depuis qu'il a pris ses fonctions, il y a deux ans, il opère de façon satisfaisante, compte tenu de la progression rapide des demandes auxquelles il doit faire face avec des ressources limitées, provenant entièrement de contributions volontaires. Il a rendu hommage au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA), qui a grandement contribué à l'instauration d'une collaboration pratique entre pays développés et pays en développement pour ce qui concerne tant les opérations du programme que l'harmonisation des politiques d'aide alimentaire bilatérale et multilatérale. Le CPA a élaboré à sa septième session (mai 1979) des directives et des critères applicables aux programmes d'aide alimentaire de ces deux types, qui ont ensuite reçu l'aval de l'ECOSOC et du Conseil de la FAO et qui constituent un cadre d'ensemble pour l'octroi de l'aide alimentaire. Le Directeur exécutif a souligné que ces directives imposaient des responsabilités aux pays donateurs comme aux pays bénéficiaires et qu'elles concrétisaient les relations de coopération entre ces deux groupes envisagées dans un Nouvel ordre économique international 2/.

397. La Conférence note que les nouveaux engagements du PAM au titre de projets de développement sont passés à près de 500 millions de dollars en 1979, contre 342 millions en 1978. Pour plus de 70 pour cent, ils vont à des projets intéressant la production agricole et le développement rural et bénéficient pour plus de 80 pour cent aux pays les moins avancés et le plus gravement touchés. Des relations étroites et fructueuses ont été établies avec les organisations d'aide financière, technique et matérielle, qui contribuent ainsi parallèlement aux mêmes projets de développement.

398. La Conférence note également qu'à sa septième session, le CPA a déterminé les mesures pratiques à prendre pour renforcer l'utilisation de l'aide alimentaire en liaison avec l'aide financière ou autre destinée à promouvoir la constitution de réserves nationales et la construction d'infrastructures, par exemple d'entrepôts. Le PAM a été invité à jouer un rôle actif à l'appui de telles réserves, en coopération avec le Programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire mondiale. Le PAM examinera les demandes d'assistance aux réserves nationales cas par cas, pour s'assurer qu'elles offrent des perspectives raisonnables de succès. Néanmoins, les besoins pour la consommation immédiate à l'appui de projets de développement ou dans des situations d'urgence conserveront la priorité.

399. La Conférence note en outre que les secours alimentaires d'urgence ont imposé une lourde charge aux ressources du PAM en 1979. Depuis le début de l'année et avec l'approbation du Directeur général de la FAO, le PAM a mené 58 opérations d'urgence, d'un coût total de plus de 100 millions de dollars. Les demandes d'aide alimentaire d'urgence en cours d'instruction comportent une dépense supplémentaire de près de 15 millions de dollars d'ici à la fin de 1979, non compris l'aide d'urgence très considérable dont ont besoin les populations du Kampuchea et pour laquelle les pays donateurs et les organismes d'assistance ont décidé de confier au PAM le soin de coordonner les livraisons de vivres. Les moyens d'intervention du PAM en cas de crise viennent de deux sources, à savoir, les contributions ordinaires et la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU). Le CPA a porté de 45 à 55 millions de dollars la part des ressources ordinaires du PAM utilisables pour l'aide d'urgence en 1979. Il a été demandé au Comité de majorer cette dotation de 10 millions de dollars pour cette même année.

400. En ce qui concerne la RAIU, la Conférence note que le CPA, après en avoir réexaminé les modalités à sa sixième session (octobre 1978), a décidé qu'elle prendrait un caractère permanent et serait reconstituée chaque année, avec un objectif annuel minimal de 500 000 tonnes, et qu'elle serait mise à la disposition du PAM. Or, les contributions totales à la réserve en 1979 n'ont été que de 306 000 tonnes - moins qu'en 1978 - et elles n'ont pas été entièrement mises à la disposition du Programme. La Conférence constate avec une profonde inquiétude que des demandes d'aide alimentaire d'urgence restent en souffrance faute de ressources.

1/ C 79/LIM/4; C 79/II/PV/14; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.
2/ Tel qu'adopté dans les résolutions 3201 et 3202 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

401. Tous les membres ont marqué leur satisfaction du travail du PAM, et un hommage particulier a été rendu à ses efforts en faveur des populations du Kampuchea. Les livraisons de vivres du PAM à l'appui de projets se sont révélées l'un des moyens les plus efficaces d'aider tangiblement les affamés et les pauvres. L'assistance du PAM a été particulièrement utile pour appuyer des formules novatrices en faveur des nécessiteux dans les pays en développement. On a également noté que le PAM a servi de catalyseur pour obtenir une aide d'autres sources. Les membres se sont félicités des efforts entrepris pour coordonner l'aide du Programme avec celle que d'autres organisations fournissent sur le plan financier, technique et matériel.

402. Les priorités adoptées pour répartir l'aide du PAM entre les pays et les types de projets ont été approuvées de manière générale. Si certains membres ont préconisé d'accroître les montants affectés par le Programme aux interventions d'urgence, d'autres ont estimé que la vocation du PAM était essentiellement le développement, les besoins alimentaires d'urgence étant couverts essentiellement par l'aide bilatérale et par la RAIU. Les membres se sont toutefois accordés sur le rôle important que doit jouer le Programme dans la coordination de l'aide alimentaire d'urgence. Ils ont également reconnu la nécessité d'étoffer le personnel du PAM pour aider les pays bénéficiaires à utiliser efficacement l'aide alimentaire pour des projets de développement et en période de crise.

403. La Conférence convient que les besoins d'aide alimentaire vont sans doute s'accroître sensiblement au cours des années 80. Elle note le consensus réalisé à la septième session du CPA sur l'estimation du secrétariat - 17 à 18,5 millions de tonnes - qui a été considérée comme une indication valable des besoins d'aide alimentaire céréalière à l'horizon 1985. Cette estimation ne tient toutefois pas compte de tout ce dont auraient besoin les pays bénéficiaires pour couvrir les besoins nutritionnels de leurs populations ou en cas de crise majeure, et elle dépasse sensiblement l'objectif annuel fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation en matière d'aide céréalière, qui est de 10 millions de tonnes. Des membres ont fait observer que ni cet objectif, ni celui qui a été assigné aux contributions à la RAIU n'ont été atteints.

404. La Conférence demande instamment la reprise rapide des négociations en vue de conclure une nouvelle convention élargie relative à l'aide alimentaire, afin de réaliser au moins l'objectif en matière d'aide alimentaire céréalière. Elle exhorte également les donateurs actuels et potentiels à atteindre dès que possible l'objectif fixé pour la RAIU et à mettre leurs contributions à la disposition du PAM.

405. La Conférence approuve à l'unanimité l'objectif fixé aux contributions volontaires au PAM pour l'exercice biennal 1981-82, soit 1 milliard de dollars, en soulignant qu'il représente un minimum. Elle recommande de tout faire pour atteindre cet objectif et le dépasser, en cas de forte augmentation du coût des produits et du transport ou des besoins d'aide alimentaire avant ou pendant cet exercice. La Conférence souligne également qu'il importe de fournir au PAM des contributions en espèces aussi bien qu'en produits. Elle recommande en outre que les donateurs fassent en sorte qu'au moins le tiers de leur contribution totale consiste en fonds et/ou en services, comme le prescrivent les règles générales du Programme. Divers membres ont fait savoir que leur gouvernement se proposait d'accroître sa contribution au PAM pour 1981-82.

406. La Conférence adopte la résolution suivante:

Résolution 9/79

OBJECTIF DES CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1981-82

LA CONFERENCE,

Rappelant les dispositions de sa résolution 4/65, prescrivant que le Programme alimentaire mondial soit examiné avant chaque conférence des contributions,

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 10/77, aux termes desquelles, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine Conférence des contributions devrait avoir lieu au plus tard au début de 1980, époque à laquelle les gouvernements seraient invités à promettre des contributions pour 1981 et 1982, en vue d'atteindre l'objectif que pourraient recommander l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Notant que l'examen du programme a été entrepris par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial à sa septième session et par le Conseil de la FAO à sa soixante-quinzième session,

Ayant pris connaissance de la résolution 2/75 du Conseil, ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale telle qu'elle est mise en oeuvre par le PAM depuis sa création et la nécessité de poursuivre son action tant sous forme d'investissements de capital que pour répondre à des besoins alimentaires d'urgence,

1. Fixe pour les deux années 1981 et 1982 un objectif minimum d'un milliard de dollars aux contributions volontaires, dont au moins un tiers de l'ensemble devrait consister en espèces et/ou en services, et exprime l'espoir qu'à ces ressources viendront s'ajouter d'importantes contributions supplémentaires d'autres sources en considération du volume prévu de demandes de projets viables et de la capacité du programme de développer ses opérations;

2. Demande instamment aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de ne ménager aucun effort pour que cet objectif puisse être pleinement atteint et dépassé dans des proportions suffisantes au cas où de fortes augmentations du coût des produits et du transport ou des besoins d'aide alimentaire surviendraient avant ou pendant l'exercice 1981-82;

3. Demande au Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer une Conférence des contributions à cet effet, au siège des Nations Unies, au début de 1980;

4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu par la résolution 4/65, la prochaine Conférence des contributions au cours de laquelle les gouvernements seraient invités à annoncer les contributions pour 1983 et 1984, en vue d'atteindre l'objectif que pourront alors recommander l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, devrait être convoquée au plus tard pour le début de 1982.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

Relations et consultations avec les organisations internationales

- Relations avec le CMA et le FIDA 1/

i) Conseil mondial de l'alimentation

407. La Conférence prend note des conclusions et recommandations adoptées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa cinquième session ministérielle (Ottawa, 3-7 septembre 1979). Elle se félicite de l'appui apporté par le Conseil mondial de l'alimentation aux programmes de la FAO.

408. La Conférence a été informée que le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur sa session d'Ottawa était actuellement soumis à l'Assemblée générale.

409. Le représentant du Conseil mondial de l'alimentation a appelé l'attention sur le rôle politique et catalytique joué par le Conseil en ce qui concerne la mobilisation des ressources et le renforcement de la volonté politique de combattre la faim et la malnutrition. Il a souligné l'étroite collaboration qui existe entre le Conseil mondial de l'alimentation et les autres organes et institutions des Nations Unies, en particulier la FAO.

410. La Conférence réaffirme la nécessité de maintenir des liens étroits entre la FAO et le CMA.

ii) Fonds international de développement agricole

411. La Conférence note que le Fonds international de développement agricole (FIDA), initialement doté d'environ 1 milliard de dollars, existe depuis près de deux ans. Depuis sa création, la FAO accorde un appui maximum à toutes ses activités. Pour sa part, le Fonds compte de plus en plus sur la FAO, et en particulier sur le Centre d'investissement du Département du développement, pour l'aider à identifier et élaborer des projets d'investissement susceptibles d'être financés par lui.

412. La Conférence estime que la FAO et le FIDA sont des partenaires naturels et complémentaires. La FAO est l'institution spécialisée des Nations Unies responsable de l'alimentation et de l'agriculture; le FIDA est le seul organisme multilatéral de prêt s'occupant exclusivement du financement du développement agricole. L'accroissement de la production alimentaire et l'amélioration du niveau de vie et du niveau nutritionnel des populations rurales défavorisées des pays les plus pauvres sont les objectifs communs du FIDA et de la FAO. La Conférence demande instamment que cette association soit renforcée.

413. La Conférence se félicite de la coopération entre la FAO et le FIDA, qui est évoquée aux paragraphes 17 à 23 du document C 79/30. Elle note que la grande majorité des projets appuyés jusqu'ici par le Fonds ont été financés conjointement avec d'autres institutions de prêt. Nombre de ces projets ont été initialement élaborés avec l'aide de la FAO.

414. Cependant, l'appui de la FAO au FIDA est et restera axé sur l'établissement d'une filière propre à celui-ci de "projets lancés par le Fonds" et destinés à ses groupes cibles particuliers. Il s'agit là d'un processus de longue haleine, impliquant l'identification puis la préparation détaillée de projets d'investissement.

415. La Conférence note que les deux premiers projets lancés par le Fonds ont été approuvés aux fins de financement en septembre 1979. L'un et l'autre projet avaient été identifiés ou élaborés avec l'aide du Centre d'investissement de la FAO. Depuis la mise en route du FIDA, la FAO a aidé à la formulation de 25 projets lancés par le Fonds. Certains de ces projets devraient être approuvés aux fins de financement en décembre 1979; d'autres seront soumis pour approbation en 1980.

1/ C 79/30; C 79/II/PV/13; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

416. Le FIDA a déjà commencé à financer des activités d'assistance technique et s'adresse de plus en plus à la FAO pour lui demander d'exécuter ou de superviser des études en rapport avec les investissements. Les arrangements relatifs à cette activité conjointe font actuellement l'objet de négociations.

417. La Conférence note que les ressources initiales du Fonds auront pour une très large part été engagées d'ici la fin de 1980. Elle recommande d'envisager d'urgence des moyens propres à assurer une reconstitution régulière des ressources du Fonds, de manière que celui-ci puisse poursuivre ses fructueuses activités d'investissement visant à accroître la production alimentaire et à relever les niveaux de vie des populations rurales pauvres.

- Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies qui intéressent la FAO 1/

418. On a rappelé que le Conseil avait déjà examiné le document C 79/31 à sa soixante-quinzième session. Le principal événement survenu depuis lors a été la tenue de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie pour le développement (CNUSTD) en août 1979. Le rapport dont est actuellement saisie la Conférence contient des renseignements sur le Programme d'action adopté par la CNUSTD et ses incidences possibles pour la FAO. La Conférence note que la FAO a largement contribué à la préparation de la CNUSTD.

419. La Conférence reconnaît que le Programme d'action de la CNUSTD a été établi en fonction de politiques générales et non d'activités sectorielles. Or, il devra être exécuté essentiellement dans des secteurs déterminés. La Conférence note qu'il est prévu de créer un Fonds intérimaire pour la science et la technologie avec un objectif de 250 millions de dollars pour 1980-81; il sera administré par le PNUD. Une Conférence d'annonce des contributions doit être convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies, probablement en février 1980. Il importe que les ministères de l'agriculture des pays en développement soient conscients des possibilités qu'offre le Fonds intérimaire pour les projets intéressant la science et la technologie dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches.

420. On a appelé l'attention sur les dispositifs institutionnels issus de la CNUSTD. Il s'agit d'un comité intergouvernemental sur la science et la technologie pour le développement, d'un groupe consultatif d'experts et d'un groupe de coordination intersecrétariat. On estime que la participation de la FAO à ces activités, ainsi qu'à d'autres actions de suivi, au cours du prochain exercice pourrait absorber un peu plus d'un million de dollars. Cependant, aucun crédit n'a été inscrit au budget à cet effet car la CNUSTD s'est réunie alors que le Programme de travail et budget avait déjà été préparé. La Conférence note que le Directeur général soumettra au Conseil, à sa soixante-dix-huitième session (novembre 1980), des estimations du coût des activités de coordination pour la FAO et elle demande que ces estimations, dûment mise à jour, lui soient communiquées à sa vingt-et unième session, en 1981.

421. La Conférence a accordé une attention particulière aux aspects de la restructuration des secteurs économique et social du Système des Nations Unies que l'Assemblée générale des Nations Unies avait demandée dans sa résolution 32/197 du 20 décembre 1977. Le paragraphe 34 de l'Annexe à cette résolution prévoit la nomination d'un responsable unique au niveau des pays, chargé de diverses attributions touchant la coordination des opérations. Au niveau des secrétariats, un accord a été réalisé au sein du Comité administratif de coordination concernant les dispositions à prendre pour mettre en application ledit paragraphe, en désignant dans chacun des pays en développement un Coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, toute la question a été entièrement reprise par le Conseil économique et social et il semble que l'Assemblée générale discute d'une nouvelle résolution à ce propos.

422. La Conférence souligne que la coordination de l'aide extérieure, y compris celle que fournit le système des Nations Unies, est une prérogative des gouvernements bénéficiaires. Des dispositions en vue d'assurer la coopération entre les organisations des Nations Unies ont déjà été établies par l'Assemblée générale dans le Consensus de 1970 et elles donnent en général de bons résultats. Il n'est pas souhaitable de créer de nouvelles procédures

1/ C 79/31; C 79/31-Sup.1; C 79/LIM/27; C 79/II/PV/13; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

bureaucratiques au niveau des pays, car cela risquerait de ralentir l'action de la FAO au lieu d'augmenter son efficacité. En outre, il ne faudrait pas qu'un nouveau dispositif influe sur les relations entre le Directeur général et les représentants de la FAO, ou sur celles qui existent entre la FAO et les gouvernements en cause; il doit par contre tenir compte du fait que la FAO est responsable des activités qu'elle exécute à la demande des gouvernements.

423. En conséquence, la Conférence prie le Directeur général de consulter le Conseil au sujet de tous nouveaux arrangements recommandés qui pourraient affecter l'efficacité et le bon fonctionnement des bureaux de la FAO dans les pays.

424. La Conférence a été avisée qu'à sa session actuelle, l'Assemblée générale a été saisie d'une proposition concernant de nouvelles négociations mondiales sur la coopération économique internationale. De telles négociations porteraient sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les questions monétaires et financières. Elles intéresseraient donc directement la FAO. Le programme et le calendrier des négociations mondiales seraient établis par le Comité plénier de l'Assemblée générale (créé en vertu de la résolution 32/174); les négociations s'ouvriraient lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui est maintenant prévue pour l'été 1980.

425. La Conférence note avec satisfaction que la FAO continue de collaborer avec les Nations Unies à la mise en oeuvre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

426. Enfin, l'attention a été attirée sur les possibilités de renforcer la coopération entre la FAO et l'Université des Nations Unies (UNU). La Conférence note que la FAO travaille déjà avec l'UNU sur les problèmes de nutrition et sur les pertes de denrées alimentaires après récolte et qu'elle est également disposée à établir des liens avec d'autres éléments du programme de l'UNU.

- Evaluation des services rendus à la FAO par le Corps commun d'inspection 1/

427. La Conférence prend note avec satisfaction des renseignements figurant dans le document, des observations du Directeur général et de la note du CCI.

428. La Conférence observe que le document contient essentiellement un exposé rétrospectif et analytique des faits, notamment des informations sur les coûts directs et indirects à la charge de la FAO. L'annexe au document présente sous forme de tableau les vues du Comité du programme, du Comité financier et du Conseil sur les rapports du CCI établis depuis 1968 au sujet de questions intéressant la FAO.

429. La Conférence souscrit aux conclusions du Directeur général et se félicite des efforts déployés pour améliorer les relations entre le CCI et la FAO.

- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux 2/

430. La Conférence prend note d'un rapport sur certains faits nouveaux importants survenus depuis sa dix-neuvième session dans les relations entre la FAO et les organisations intergouvernementales (autres que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées) et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux.

1/ C 79/17; C 79/17-Sup.1; C 79/II/PV/13; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.
2/ C 79/18; C 79/18-Corr.1; C 79/II/PV/13; C 79/II/PV/19; C 79/PV/21.

431. Le Secrétaire général de la Commission séricicole internationale (CSI) a fait une déclaration dans laquelle il a décrit la situation de la sériciculture mondiale, signalé l'intérêt de cette activité pour les pays en développement et exposé les objectifs de cette organisation intergouvernementale. Il a demandé que la coopération entre la FAO et la CSI soit intensifiée. Certains membres ont appuyé cette déclaration.

432. La Conférence prend également note du rapport d'une réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales qui assistent à sa vingtième session.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation et procédures de création et de suppression d'organes statutaires 1/

- Amendements à l'Acte constitutif et à la version française du Règlement général de l'Organisation

433. La Conférence était saisie de certains amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation, dont le Conseil avait recommandé l'adoption à sa soixante-quinzième session tenue en juin 1979 2/. La Conférence note que ces amendements sont destinés à améliorer la version française des textes visés et à rectifier une erreur de terminologie à l'article IV.2 de l'Acte constitutif qui figure également dans les autres versions faisant foi, car la référence au ''Règlement intérieur'' n'est plus valable et doit être remplacée par une référence au ''Règlement général de l'Organisation''.

434. La Conférence approuve les amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation recommandés par le Conseil et, en conséquence, adopte la résolution ci après:

Résolution 10/79

AMENDEMENTS A L'ACTE CONSTITUTIF ET A LA VERSION FRANCAISE DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION

LA CONFERENCE,

Rappelant l'article XX de l'Acte constitutif autorisant la Conférence à amender ledit Acte;

Ayant pris note des recommandations adoptées par le Conseil à sa soixante-quinzième session concernant des amendements à l'Acte constitutif et à la version française du Règlement général de l'Organisation;

Constatant que les propositions d'amendement recommandées par le Conseil sont destinées à améliorer la version française des textes visés et à rectifier une erreur de terminologie à l'article IV.2, figurant également dans les autres versions de l'Acte constitutif;

Adopte les amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation reproduits à l'Annexe F au présent rapport.

(Adoptée le 27 novembre 1979)

1/ C 79/LIM/5; C 79/LIM/23; C 79/LIM/31; C 79/III/PV/1; C 79/III/PV/6; C 79/PV/19.
2/ CL 75/REP, par. 197.

- Amendements aux articles XXVI.9 et XXVII.9 du Règlement général de l'Organisation (RGO) 1/

435. La Conférence a examiné la recommandation formulée par le Conseil à sa soixante-quinzième session 2/ tendant à modifier les articles XXVI.9 et XXVII.9 du RGO qui concernent le remboursement des frais de voyage des représentants des membres du Comité du Programme et du Comité financier. Aux termes de ces deux articles, qui sont identiques, les frais de voyage des représentants des membres des deux comités sont remboursés dans les mêmes conditions que ceux des représentants des membres du Conseil. Il a été signalé que cette formule pouvait aboutir au non-remboursement d'une partie des frais de voyage effectifs. Le Conseil avait donc recommandé l'adoption d'un amendement devant permettre de rembourser intégralement les frais de voyage régulièrement supportés, indépendamment du lieu d'affectation de l'intéressé.

436. La Conférence convient que les articles XXVI.9 et XXVII.9 du RGO doivent être amendés de telle sorte que les représentants des membres des deux comités soient remboursés de leurs frais de voyage aller et retour de leur lieu d'affectation à Rome.

437. En approuvant les amendements aux articles XXVI.9 et XXVII.9 du RGO, la Conférence suggère que, sans préjudice de la faculté des Etats Membres de désigner librement leurs représentants au Comité du programme et au Comité financier, il pourrait être souhaitable d'envisager de désigner des Représentants permanents afin de réduire les frais de voyage.

438. En conséquence, la Conférence adopte la résolution ci-après qui lui a été recommandée par le Conseil:

Résolution 11/79

AMENDEMENTS AUX ARTICLES XXVI.9 ET XXVII.9 DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION (RGO)

LA CONFERENCE,

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles XXVI.9 et XXVII.9 du Règlement général de l'Organisation (RGO) les représentants des membres du Comité du programme et Comité financier sont remboursés de leurs frais de voyage suivant des critères identiques à ceux qui s'appliquent au remboursement de ces mêmes frais dans le cas des représentants des Etats Membres qui participent à une session du Conseil;

Observant qu'à sa soixante-quatorzième session (novembre-décembre 1978) le Conseil, après un examen préliminaire de l'opportunité de modifier les dispositions susmentionnées, a invité le CQCJ à rédiger les amendements appropriés à apporter au libellé commun des articles XXVI.9 et XXVII.9 du RGO;

Considérant en outre qu'à sa soixante-quinzième session (juin 1979) le Conseil, après avoir examiné la question, a entériné les recommandations du Comité du programme et du Comité financier tendant à ce que les articles XXVI.9 et XXVII.9 (RGO) soient amendés de manière à prescrire le remboursement des frais de voyage régulièrement supportés par un représentant pour se rendre par la voie la plus directe de son lieu d'affectation au lieu où se tient la session du Comité et pour revenir à son lieu d'affectation;

Notant en outre qu'à sa soixante-quinzième session le Conseil a approuvé les projets d'amendement préparés par le CQCJ;

Ayant examiné les projets d'amendement préparés par le CQCJ et approuvés par le Conseil;

1/ C 79/LIM/5, Extrait 2.
2/ CL 75/REP, par. 191-193.

Décide d'amender comme suit les articles XXVI.9 et XXVII.9 du RGO: 1/

''Les représentants des membres du Comité auront droit au remboursement des frais de voyage aller et retour /sur la base des critères énoncés à l'article XXV, paragraphe 6 du présent règlement/ régulièrement supportés pour se rendre, par la voie la plus directe, de leur lieu d'affectation au lieu où se tient la session du Comité. Il leur est également versé une indemnité de subsistance pendant la période où ils participent aux sessions du Comité, dans les conditions prévues par le règlement de l'Organisation concernant les voyages''.

(Adoptée le 27 novembre 1979)

- Procédure de création et de suppression d'organes statutaires

439. La Conférence note qu'à sa soixante-quatorzième session, le Conseil, souscrivant aux recommandations formulées par le Comité du programme à sa trente-cinquième session, est convenu:

''a) de demander aux conférences régionales d'examiner soigneusement le fonctionnement des organes régionaux dans leurs régions respectives, pour déterminer s'ils rendent des services efficaces aux Etats Membres, et de recommander les mesures qui apparaîtront alors nécessaires;

b) de proposer à la Conférence l'adoption d'une résolution – à insérer dans les Textes fondamentaux (volume II) – qui donnerait des directives sur la création d'organes en vertu des articles VI, XIV et XV de l'Acte constitutif et dont le dispositif pourrait être libellé comme suit:

''Toute proposition de création d'un nouvel organe en vertu des articles VI, XIV et XV de l'Acte constitutif sera désormais accompagnée d'un document préparé par le Directeur général et indiquant en détail:

i) les objectifs que vise la création de cet organe;

ii) la façon dont celui-ci s'acquittera de ses fonctions et les effets que sa création pourrait avoir sur les programmes en cours ou futurs;

iii) les incidences financières de sa création pendant l'exercice en cours et les incidences financières prévisibles pendant les exercices suivants.

La Conférence ou, s'il y a lieu, le Conseil examinera le document susmentionné avant d'approuver ou d'autoriser la création de tout organe nouveau en vertu des articles VI, XIV ou XV de l'Acte constitutif'' 2/.

440. La Conférence note en outre qu'à la même session le Conseil avait également demandé ''que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques /CQCJ/ examine aussi bien le libellé du dispositif proposé que la meilleure formule pour l'incorporer aux Textes fondamentaux 3/'' et invité le CQCJ ''à examiner si des dispositions permettant de supprimer les organes devenus inactifs ou qui ont cessé d'être utiles pourraient être introduites dans les Textes fondamentaux''. 4/

1/ Les mots entre crochets sont supprimés, les mots soulignés sont ajoutés.
2/ CL 74/REP, par. 187.
3/ CL 74/REP, par. 188.
4/ CL 74/REP, par. 189.

441. La Conférence note en outre qu'à sa soixante-quinzième session, le Conseil, après avoir attentivement étudié le rapport circonstancié soumis par le CQCJ, a souscrit aux conclusions de cet organe 1/ à savoir: il serait judicieux que les changements d'application des dispositions en vigueur des Textes fondamentaux fassent l'objet d'une résolution de la Conférence; en raison des procédures différentes à suivre pour la création d'organes en vertu des articles VI, XIV et XV de l'Acte constitutif et pour la suppression d'organes créés en vertu de ces mêmes articles qui sont devenus inactifs ou ont perdu leur utilité, les procédures supplémentaires relatives à la création ou à la suppression de tels organes devraient faire l'objet de dispositions séparées dans ladite résolution; enfin, la résolution proposée, si elle adoptée par la Conférence, devrait être insérée dans les éditions à venir des Textes fondamentaux.

442. La Conférence examine et approuve les procédures relatives à la création d'organes en vertu des articles VI, XIV et XV de l'Acte constitutif et à la suppression d'organes créés en vertu des articles susmentionnés, telles qu'elles figurent dans le projet de résolution proposé par le CQCJ dont le Conseil a recommandé l'adoption à sa soixante-quinzième session.

443. En conséquence, la Conférence adopte la résolution suivante:

Résolution 12/79

PROCEDURES DE CREATION ET DE SUPPRESSION D'ORGANES STATUTAIRES

LA CONFERENCE,

Notant qu'à sa soixante-quatorzième session le Conseil a recommandé à la Conférence d'adopter une résolution à l'effet que toute proposition de création d'un nouvel organe en vertu des articles VI, XIV ou XV de l'Acte constitutif soit accompagnée d'un document préparé par le Directeur général qui soumettrait certains détails à l'examen de la Conférence ou du Conseil, selon le cas, avant que ne soit autorisée la création d'un nouvel organe en vertu desdits articles de l'Acte constitutif;

Notant en outre que le Conseil a demandé au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) d'examiner le libellé du dispositif proposé pour ladite résolution, ainsi que la question de savoir s'il serait possible d'introduire dans les Textes fondamentaux de l'Organisation des dispositions permettant de supprimer des organes créés en vertu des articles VI, XIV ou XV qui seraient devenus inactifs ou qui auraient perdu leur utilité;

Considérant que le Conseil a étudié ces questions à sa soixante-quinzième session en se fondant sur le rapport du CQCJ y relatif;

Souscrivant aux recommandations de la soixante-quinzième session du Conseil;

1. Décide que les procédures suivantes s'appliqueront à la création de nouveaux organes en vertu des articles VI, XIV ou XV:

i) Toute proposition de création d'un nouvel organe en vertu des articles VI, XIV ou XV de l'Acte constitutif devra être accompagnée d'un document préparé par le Directeur général et indiquant en détail:

   a) les objectifs que vise la création de cet organe;

   b) La façon dont celui-ci s'acquittera de ses fonctions et les effets que sa création pourrait avoir sur les programmes actuels ou les programmes futurs;

1/ CL 75/REP, par. 186-190.

c) les incidences financières de sa création pour l'exercice en cours et les incidences financières prévisibles pour les exercices suivants.

ii) a) Avant d'approuver ou d'autoriser la création d'un organe nouveau en vertu de l'article VI de l'Acte constitutif, la Conférence ou, selon le cas, le Conseil, examinera le document mentionné au paragraphe (i) ci-dessus.

b) Lorsque le Directeur général crée un organe en vertu des pouvoirs que lui confère le paragraphe 6 de l'article VI de l'Acte constitutif, il soumet au Conseil le document mentionné au paragraphe (i) ci-dessus, en même temps que son rapport sur les mesures prises en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article VI.

iii) a) Avant qu'une réunion ou une conférence technique réunissant des Etats Membres entreprenne d'établir un projet de convention ou d'accord destiné à être présenté au Conseil ou à la Conférence, comme prévu au paragraphe 3(a) de l'article XIV de l'Acte constitutif, ladite réunion ou conférence technique examine le document mentionné au paragraphe (i) ci-dessus.

b) Si après examen de ce document la réunion ou conférence technique suggère à la Conférence ou au Conseil d'approuver la convention ou l'accord et d'en soumettre le texte aux Etats Membres intéressés en vue de leur adhésion, la Conférence ou le Conseil examine le document mentionné au paragraphe (i) ci-dessus, dûment révisé au besoin, avant d'approuver la convention ou l'accord.

iv) a) Avant de prendre une décision de principe sur l'opportunité d'autoriser le Directeur général à négocier un accord comme prévu au paragraphe 2 de l'article XV, la Conférence examine le document mentionné au paragraphe (i) ci-dessus.

b) Si, après examen de ce document, la Conférence autorise le Directeur général à négocier un accord, la Conférence ou le Conseil, avant d'approuver un tel accord conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article XV, examine le document mentionné au paragraphe (i) ci-dessus, dûment révisé au besoin.

2. Demande aux conférences régionales d'examiner soigneusement le fonctionnement des organes régionaux dans leurs régions respectives pour déterminer s'ils rendent des services efficaces aux Etats Membres et de recommander les mesures qui apparaîtront nécessaires à cet égard.

3. Demande au Directeur général de suivre les activités des organes créés en vertu des articles VI, XIV ou XV en s'appuyant sur leurs rapports et, s'il estime que l'un d'eux est devenu inactif ou a perdu son utilité, de recommander que le Conseil ou la Conférence:

i) exercent le pouvoir qui leur est conféré de supprimer un organe créé en vertu de l'article VI ou un organe subsidiaire en émanant;

ii) invitent les Etats qui sont parties aux conventions ou accords conclus en vertu des dispositions des articles XIV ou XV à envisager de mettre fin aux conventions ou accords en question en s'en retirant conformément aux dispositions pertinentes qui y figurent;

iii) exercent le pouvoir qui leur est conféré de notifier le retrait de l'Organisation d'organes créés en vertu de l'article XV.

4. Demande au Directeur général d'incorporer la présente résolution dans la Section R du volume II des Textes fondamentaux de l'Organisation.

(Adoptée le 27 novembre 1979)

- Amendements à l'article XXXII du Règlement général de l'Organisation

444. La Conférence rappelle que par sa résolution 8/77 elle avait recommandé, à sa dix-neuvième session (1977), que le Directeur général:

> ''a. examine les programmes actuels de la FAO pour évaluer leur incidence sur l'état nutritionnel des populations pauvres des villes et des campagnes;
>
> b. propose des méthodes, sans exclure d'éventuels arrangements organisationnels, pour faire en sorte que la FAO, dans la planification et l'exécution des programmes et projets agricoles, donne une place appropriée aux considérations nutritionnelles pertinentes''. 1/

445. La Conférence note que la question a été étudiée par le Comité ad hoc des politiques alimentaires et nutritionnelles à sa deuxième session (mars 1978), et par le Comité du programme à sa trente-cinquième session (octobre 1978) et que, comme il y était invité dans la résolution 8/77, le Directeur général a fait rapport à ce sujet au Conseil lors de sa soixante-quatorzième session (novembre-décembre 1978).

446. La Conférence note en outre qu'à sa cinquième session (avril 1979), le Comité de l'agriculture (COAG) a recommandé d'apporter certains amendements au paragraphe 6 de l'article XXXII du Règlement général de l'Organisation (RGO) et que le Comité du programme a souscrit à ces propositions lors de sa trente-sixième session (avril-mai 1979). A sa soixante-quinzième session (juin 1979), le Conseil, convenant qu'un point relatif à l'alimentation et à la nutrition devrait être inscrit à l'ordre du jour de toutes les sessions du COAG, avait conclu que l'article XXXII du RGO devrait être amendé de façon à mentionner explicitement la nutrition parmi les domaines de compétence du Comité et avait renvoyé les amendements au paragraphe 6 de l'article XXXII du RGO proposés par le COAG au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), qui avait à son tour fait rapport au Conseil lors de sa soixante-seizième session.

447. La Conférence, souscrivant aux amendements au paragraphe 6 de l'article XXXII du RGO recommandés par le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolution 13/79

AMENDEMENTS A L'ARTICLE XXXII DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION, VISANT A MENTIONNER EXPLICITEMENT LA NUTRITION DANS LE MANDAT DU COMITE DE L'AGRICULTURE

LA CONFERENCE,

Rappelant que, lors de sa dix-neuvième session, tenue en novembre 1977, elle a adopté la résolution 8/77, recommandant que le Directeur général:

> ''a. examine les programmes actuels de la FAO pour évaluer leur incidence sur l'état nutritionnel des populations pauvres des villes et des campagnes;
>
> b. propose des méthodes, sans exclure d'éventuels arrangements organisationnels, pour faire en sorte que la FAO, dans la planification et l'exécution des programmes et projets agricoles, donne une place appropriée aux considérations nutritionnelles pertinentes'';

Notant que le Conseil a examiné la question ci-dessus lors de sa soixante-quatorzième session (novembre-décembre 1978) et lors de sa soixante-quinzième session (juin 1979), et que, lors de cette dernière session, il a notamment recommandé que le paragraphe 6 de l'article XXXII du Règlement général de l'Organisation soit amendé de manière à mentionner explicitement la nutrition parmi les domaines de compétence du Comité de l'agriculture;

1/ C 77/REP, par. 204.

Souscrivant aux amendements à l'article XXXII du Règlement général de l'Organisation proposés par le Conseil lors de sa soixante-seizième session (novembre 1979);

Décide d'amender comme suit le paragraphe 6 de l'article XXXII du Règlement général de l'Organisation: 1/

"6. Les fonctions du Comité sont les suivantes:

a) examiner périodiquement, de manière sélective, les problèmes agricoles et nutritionnels et les évaluer en vue d'une action concertée de la part des Etats Membres et de l'Organisation;

b) donner des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l'Organisation dans le domaine de /l'alimentation et de/ l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur l'intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général;

c) (pas de modification);

d) examiner toute question relative à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition dont le Comité est saisi par la Conférence, le Conseil ou le Directeur général ou inscrite à son ordre du jour à la demande d'un Etat Membre, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité, et de formuler les recommandations appropriées;

e) (pas de modification)".

(Adoptée le 27 novembre 1979)

448. En réponse à une question, la Conférence a été informée que la FAO et l'Organisation mondiale de la santé coopèrent étroitement en ce qui concerne les questions de nutrition qui font partie de leurs domaines de compétence respectifs.

Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs 2/

449. Conformément aux dispositions de l'article XXI du Règlement général de l'Organisation et suivant l'usage, le Directeur général a soumis à la Conférence un rapport statutaire sur l'état actuel des conventions et accords ainsi que sur l'état de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées en ce qui concerne l'Organisation. La Conférence prend note du rapport statutaire qui a été diffusé sous les cotes C 79/10 et C 79/10-Sup.1 et complété par une mise à jour verbale pendant la session.

Autres questions constitutionnelles et juridiques

- Révision de la Convention internationale pour la protection des végétaux 3/

450. La Conférence a examiné un projet de texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) tenant compte des amendements qui avaient été recommandés par le Comité de l'agriculture (COAG) sur proposition d'un groupe consultatif ad hoc /créé

1/ Les mots soulignés sont ajoutés; les mots entre crochets sont supprimés.
2/ C 79/10; C 79/10-Sup.1; C 79/III/PV/1; C 79/III/PV/6; C 79/PV/19.
3/ C 79/32; C 79/III/PV/1; C 79/III/PV/4; C 79/III/PV/7; C 79/PV/20.

par lui 1/. Il s'agit d'une version modifiée d'un texte qui avait été préparé par une Consultation gouvernementale tenue en 1976 2/ et qui avait été soumis pour approbation à la Conférence à sa dix-neuvième session, en novembre 1977, conformément à la procédure prescrite à l'article XIII de la Convention. Faute de consensus sur certains des amendements proposés dans ce dernier texte, la Conférence avait décidé à cette époque de différer l'examen et l'approbation finale du texte proposé et elle avait invité le COAG à recommander, à la lumière des observations et propositions faites par les gouvernements des parties contractantes et des autres Etats Membres, les modifications du texte proposé jugées appropriées pour en assurer l'acceptation la plus large possible 3/.

451. De nombreux membres ont vigoureusement appuyé le texte révisé soumis à la présente session de la Conférence. Tout en précisant que leurs gouvernements avaient encore quelques doutes à l'égard de certaines dispositions, quelques délégations ont indiqué qu'elles étaient généralement d'accord avec le texte révisé dans son ensemble et ne souhaitaient pas que l'approbation de celui-ci par la Conférence soit repoussée une nouvelle fois. Un membre a formulé de fermes réserves quant à l'utilisation de la définition des ''ennemis visés par la réglementation phytosanitaire'' mais a malgré tout jugé important que la Convention révisée entre en vigueur. Toutes les difficultés qui pourraient surgir d'un point de vue pratique pourraient faire l'objet d'une évaluation. Etant donné le temps et les efforts considérables qu'ont demandé la formulation et l'examen des présentes propositions pour la mise à jour de la Convention, tous les membres ont estimé que le nouveau texte devrait entrer en vigueur le plus tôt possible.

452. Les débats de la Conférence sur des dispositions précises du texte révisé recommandé ont surtout porté sur les articles V et IX.

453. En ce qui concerne l'article V, portant sur la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation ou la réexportation, la Conférence s'est demandé si les amendements proposés entraîneraient ou non de nouvelles obligations à la charge des parties contractantes. La question a d'autant plus retenu l'attention que, aux termes de l'article XIII.4 de la Convention, les amendements prennent normalement effet à l'égard de toutes les parties contractantes après qu'ils ont été acceptés par les deux tiers d'entres elles; par contre, les amendements qui impliquent de nouvelles obligations ne prennent effet, vis-à-vis de chaque partie contractante, qu'après avoir été acceptés par elle. La Conférence note que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), à sa trente-cinquième session tenue en octobre 1977 4/, avait recommandé que la Conférence détermine si les amendements proposés entraînent de nouvelles obligations et avait suggéré certains critères à cet égard. La Conférence conclut que les amendements proposés n'entraînent pas de nouvelles obligations à la charge des parties contractantes.

454. En ce qui concerne l'article IX, concernant le règlement des différends, un certain nombre de membres ont été d'avis que les gouvernements devraient être libres de régler par les voies diplomatiques ou autres les différends qui pourraient naître à propos de la Convention sans être tenus de recourir à la procédure prévue dans cet article. La Conférence estime que les dispositions de l'article IX permettent aux parties de régler leurs différends par les voies diplomatiques ou autres.

455. En conséquence, la Conférence approuve le texte révisé recommandé qui est reproduit à l'Annexe G au présent rapport et elle adopte la résolution suivante:

1/ Rapport de la cinquième session du Comité de l'agriculture (CL 75/9), par. 4, 5, 147 et 148 et Annexe F.

2/ Le rapport de la Consultation gouvernementale sur la Convention internationale pour la protection des végétaux (1976) figure dans le document AGP: 1976/M/13.

3/ C 77/REP, par. 325-328.

4/ CL 72/5, par. 37 à 52.

Résolution 14/79

AMENDEMENTS A LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES VEGETAUX

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'elle avait précédemment recommandé 1/ que les dispositions de la Convention internationale sur la protection des végétaux soient réexaminées et qu'elle avait décidé à sa dix-neuvième session de renvoyer l'examen et l'approbation finale d'un texte révisé de la Convention qui avait été proposé par une consultation gouvernementale à laquelle avaient participé les représentants des parties contractantes;

Ayant examiné les modifications dudit texte révisé qui avaient été proposées par un Groupe consultatif ad hoc composé de représentants des parties contractantes à la Convention et d'autres Etats Membres, et qui avaient été recommandées par le Comité de l'agriculture, cette version étant considérée comme pouvant recueillir la plus large acceptation possible;

I

Reconnaissant que l'effet des amendements proposés est de renforcer l'action internationale contre la propagation des principaux ennemis des végétaux et spécialement contre leur introduction au-delà des frontières nationales,

Approuve le texte révisé recommandé de la Convention qui figure à l'Annexe G ci-après,

Invite le Directeur général à transmettre ledit texte aux parties contractantes pour qu'elles l'examinent en vue de l'accepter;

II

Soulignant qu'il est de l'intérêt de la communauté internationale que le texte révisé recommandé prenne effet sans délai,

Notant qu'aux termes de l'article XIII.4 de la Convention, ledit texte prend effet à compter du trentième jour qui suit son acceptation par les deux tiers des parties contractantes,

Demande instamment aux parties à la Convention d'accepter le plus tôt possible le texte révisé recommandé;

III

Soucieuse de préciser l'esprit de l'article IX de la Convention relatif au règlement des différends,

Recommande aux parties intéressées, en cas de différend relevant du paragraphe 1 de l'article IX, de rechercher un règlement par les voies diplomatiques ou autres avant de recourir à la procédure prévue aux paragraphes 2, 3 et 4 dudit article.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

1/ Voir les rapports des quinzième et seizième sessions de la Conférence, paragraphes 414 et 187 respectivement.

456. Quelques membres ont regretté que les dispositions de l'article XI (application territoriale) ne soient conformes ni à la résolution 1514 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, ni à la déclaration finale de la sixième réunion au sommet du mouvement des pays non alignés, qui proclament la nécessité de mettre fin rapidement et radicalement au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

- Modification du titre du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de celui de la Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient 1/

457. La Conférence note qu'à la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient (1976), un certain nombre d'Etats Membres avaient préconisé de modifier le titre de la Conférence régionale et de l'appeler ''Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique''. Ils avaient également suggéré que le Bureau régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient (RAFE) soit rebaptisé ''Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique'' (RAPA). Ces propositions avaient été appuyées par les Etats Membres concernés à la quatorzième Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient (1978) et la question avait été soumise au Conseil à sa soixante-quinzième session (juin 1979). Le Conseil avait souscrit aux modifications de titres proposées et il avait invité la Conférence à les approuver 2/.

458. La Conférence note en outre que les modifications proposées sont destinées à refléter les réalités actuelles de la région, qui compte un nombre croissant d'Etats Membres dans la zone du Pacifique. Ces modifications visant également à harmoniser la nomenclature avec celle utilisée par d'autres institutions et organismes internationaux – y compris des organes de la FAO – qui opèrent dans la région; à ce propos, on a signalé spécialement que la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) est devenue la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

459. Quelques Etats Membres dont les côtes occidentales sont baignées par le Pacifique ont suggéré d'ajouter le qualificatif ''occidental'' à la fin des titres proposés pour qu'il soit bien clair que leurs pays ne sont pas inclus dans cette région, ce qui éviterait tout risque de confusion.

460. La Conférence reconnaît qu'en modifiant les titres de la Conférence régionale et du Bureau régional, on n'a pas voulu – et en fait on ne ne peut pas – modifier la composition des régions aux fins des services du Bureau régional, de la participation à la Conférence régionale, non plus que des élections au Conseil.

461. En conséquence, la Conférence approuve la proposition de rebaptiser la Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient ''Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique'' et le Bureau régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient ''Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique''. En outre, et pour éviter toute incertitude à l'avenir, la Conférence décide que la liste des Etats Membres auxquels s'applique actuellement le terme ''Asie et Pacifique'', figurera dans son rapport 3/.

1/ C 79/LIM/2; C 79/III/PV/3; C 79/III/PV/4; C 79/III/PV/7; C 79/PV/20.

2/ CL 75/REP, par. 204.

3/ Ces Etats Membres sont les suivants: Australie, Bangladesh, Birmanie, Chine, Corée (République de), Corée (République populaire démocratique de), Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Inde, Indonésie, Japon, Kampouchea démocratique, Lao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Royaume-Uni, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Comptes vérifés 1/

462. La Conférence note que le Conseil a examiné les comptes et entériné les recommandations du Commissaire aux comptes. Elle note en outre que le Directeur général a déjà pris des mesures pour remédier aux carences mentionnées dans le rapport du Commissaire aux comptes.

463. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 15/79

COMPTES VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné les rapports des soixante-quatorzième et soixante-seizième sessions du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-dessous et le rapport du Commissaire aux comptes y relatif:

Programme ordinaire 1976-77	C 79/5
Programme des Nations Unies pour le développement 1977 et 1978	C 79/6 et Corr.1 C 79/6(a) et Corr.1
Programme alimentaire mondial 1977 et 1978	C 79/7, C 79/7(a)

Adopte les comptes vérifiés ci-dessus.

(Adoptée le 27 novembre 1979)

Barème des contributions 1980-81 2/

464. La Conférence note que l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-quatrième session a approuvé pour 1980-82 un barème de répartition basé sur l'évaluation la plus récente et la plus complète de la capacité de paiement des Etats Membres.

465. La Conférence convient que comme par le passé, l'Organisation doit se conformer au barème de répartition des Nations Unies, sous réserve des adaptations nécessaires du fait que les Etats Membres de la FAO ne sont pas les mêmes que ceux des Nations Unies; elle souscrit à la recommandation de la soixante-seizième session du Conseil à l'effet que le barème des contributions de la FAO pour 1980-81 soit dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies pour 1980-82.

466. Certains membres, tout en appuyant cette résolution, ont formulé des réserves concernant la méthodologie utilisée par le Comité des contributions des Nations Unies pour établir le barème de répartition des Nations Unies. Ces réserves ont été exprimées au cours des débats des Nations Unies sur l'adoption du barème proposé par le Comité des contributions pour 1980-82.

1/ C 79/5; C 79/6; C 79/6-Corr.1; C 79/6(a); C 79/6(a)-Corr.1 (chinois et anglais seulement); C 79/7; C 79/7(a); C 79/LIM/22; C 79/LIM/31; C 79/III/PV/3; C 79/III/PV/6; C 79/PV/19.

2/ C 79/LIM/8; C 79/LIM/31; C 79/LIM/33; C 79/III/PV/3; C 79/III/PV/6; C 79/III/PV/7; C 79/PV/20.

467. Un autre membre a rappelé qu'aux termes de la résolution 42/55 adoptée par la Conférence de la FAO à sa huitième session, résolution que cet Etat Membre considère comme appropriée, le barème des contributions de la FAO devait à l'avenir être dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur pendant l'année civile durant laquelle se tient la session de la Conférence.

468. La Conférence adopte la résolution ci-dessous:

Résolution 16/79

BAREME DES CONTRIBUTIONS DE 1980-81

LA CONFERENCE,

Ayant pris note des recommandations de la soixante-seizième session du Conseil,

Considérant que le barème de répartition des Nations Unies pour 1980-82 est basé sur l'évaluation la plus récente et la plus complète de la capacité de paiement des Etats Membres,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit se conformer au barème de répartition des Nations Unies, sous réserve des modifications nécessaires du fait que les membres de la FAO ne sont pas les mêmes que ceux des Nations Unies,

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 1980-81 sera dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies pour 1980-82 tel qu'il a été adopté par la résolution 34/6A du 25 octobre 1979 de l'Assemblée générale,

2. Adopte pour 1980 et 1981 le barème figurant à l'Annexe H du présent rapport.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

469. Le délégué du Brésil a exprimé son opposition au projet de résolution, expliquant que, selon son pays, qui est un pays en développement, le barème des contributions proposé qui, étant dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies, fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les Etats Membres de la FAO, ne correspond pas pleinement à la capacité de paiement des Etats Membres. Le délégué note avec inquiétude que le nouveau barème pour 1980-81 entraînera pour son pays une majoration de plus de 50 pour cent de sa contribution par rapport à l'exercice précédent.

Autres questions administratives et financières

- Fonds de roulement: remboursement des montants prélevés en 1978-79 1/

470. La Conférence note que, agissant en vertu des dispositions de la résolution 17/69 amendée par la résolution 33/75 de la Conférence, le Directeur général a prélevé en juin 1978 350 000 dollars sur le Fonds de roulement pour financer des opérations d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin dans la zone de la mer Rouge.

471. Etant donné que les pays affectés appartenaient tous à la catégorie des pays les moins avancés, la Conférence convient qu'il serait peu réaliste de compter sur un remboursement de leur part.

472. Notant qu'un excédent de trésorerie est prévu durant l'exercice 1978-79, la Conférence décide de l'utiliser pour rembourser le Fonds de roulement et elle adopte la résolution suivante:

1/ C 79/LIM/3; C 79/LIM/21; C 79/LIM/31; C 79/III/PV/3; C 79/III/PV/6; C 79/PV/19.

Résolution 17/79

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT A L'AIDE DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE 1978-79

LA CONFERENCE,

Notant que le Directeur général, agissant en vertu des dispositions de la résolution 17/69 amendée par la résolution 33/75 de la Conférence et sur recommandation du Groupe consultatif d'experts chargé de lui donner des avis touchant les mesures initiales de lutte anti-acridienne, a prélevé sur le Fonds de roulement, après avoir consulté le Président du Comité financier, un montant de 350 000 dollars pour financer des opérations antiacridiennes d'urgence dans la zone de la mer Rouge,

Notant que le montant ainsi prélevé a été entièrement dépensé,

Notant en outre que, si les Etats Membres versent leurs contributions à temps, l'exercice 1978-79 devrait sans doute se solder par un excédent de trésorerie,

Rappelant qu'aux termes de l'article 6.5(b) du Règlement financier, les avances faites par le Fonds de roulement pour financer des dépenses de caractère exceptionnel sont remboursées selon les méthodes déterminées par la Conférence,

Décide que, nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, un montant de 350 000 dollars sera retenu sur ledit excédent et utilisé pour rembourser le Fonds de roulement.

(Adoptée le 27 novembre 1979)

- Financement du compte de réserve spécial 1/

473. La Conférence observe qu'en raison de l'affaiblissement du dollar, les dépenses supplémentaires non inscrites au budget s'élèveront probablement à quelque 3,5 millions de dollars pour l'exercice.

474. Conformément à la résolution 27/77 de la Conférence, ces dépenses seront imputées sur le compte de réserve spécial, ce qui y laissera subsister un solde d'environ 1,5 million de dollars au 31 décembre 1979.

475. La Conférence rappelle que, conformément à ladite résolution, le niveau du compte de réserve spécial doit représenter 2,5 pour cent du budget opérationnel total en vigueur pour l'exercice. Lorsque le solde apparaissant au compte à la fin de l'exercice précédent n'atteint pas ce pourcentage, des propositions doivent être soumises par l'intermédiaire du Comité financier et du Conseil quant aux moyens de l'y porter.

476. La Conférence, observant qu'un excédent de trésorerie apparaîtra probablement à la clôture de l'exercice 1978-79, décide que les montants nécessaires pour porter le compte de réserve spécial à 2,5 pour cent du budget de 1980-81 seront prélevés sur ledit excédent et elle adopte la résolution suivante:

1/ C 79/LIM/20; C 79/LIM/31; C 79/III/PV/3; C 79/III/PV/6; C 79/PV/19.

Résolution 18/79

REAPPROVISIONNEMENT DU COMPTE DE RESERVE SPECIAL

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'à sa dix-neuvième session, elle a créé un compte de réserve spécial pour aider à protéger les programmes de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget auxquelles pourraient donner lieu, au cours de l'exercice 1978-79 ou de tout exercice ultérieur, les fluctuations monétaires défavorables et les poussées inflationnistes imprévues,

Notant qu'au 30 septembre 1979, un montant de 2 496 000 dollars a été prélevé sur le compte pour couvrir les dépenses supplémentaires non inscrites au budget dues à des fluctuations monétaires,

Notant en outre que, sous réserve que le taux de change de la lire ne se modifie pas sensiblement durant le reste de 1979, de nouveaux prélèvements devront être opérés,

Considérant que, conformément à la résolution 27/77 de la Conférence, le compte de réserve spécial doit être porté à un niveau correspondant à 2,5 pour cent du budget opérationnel effectif de 1980-81, au taux de change lire/dollar qui sera fixé par la Conférence,

Considérant également que, sous réserve que les Etats Membres versent leurs contributions sans retard, un excédent de trésorerie est probable,

Décide que, nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, la part dudit excédent qui sera nécessaire pour porter le compte de réserve spécial au niveau de 2,5 pour cent du budget opérationnel effectif de 1980-81 sera retenue et versée audit compte.

(Adoptée le 27 novembre 1979)

- Situation des contributions 1/

477. La Conférence note qu'à sa soixante-seizième session 2/, le Conseil a rendu compte de la situation des contributions à recevoir des Etats Membres et qu'il a exhorté en particulier les Etats Membres redevables d'arriérés ou de contributions courantes à s'acquitter de leurs obligations aussitôt que possible; il a également appelé tous les Etats Membres à faire le nécessaire pour régler leurs contributions tôt dans l'année en 1980 et 1981.

- Paiement des contributions: Nicaragua 3/

478. La Conférence a examiné les propositions du Gouvernement du Nicaragua qui a demandé à liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1979, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent.

479. La Conférence adopte la résolution suivante:

1/ C 79/LIM/7; C 79/III/PV/3; C 79/III/PV/6; C 79/PV/19.
2/ CL 76/REP, par. 76-84.
3/ C 79/LIM/15; C 79/PV/10; C 79/PV/21.

Résolution 19/79

PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS - NICARAGUA

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement du Nicaragua a proposé de liquider sur une période de dix ans commençant en 1979 ses arriérés de contributions tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'Article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contributions du Nicaragua, soit 38 811,00 dollars, seront réglés en dix tranches annuelles égales de 3 881,10 dollars.

2. La première tranche ainsi que la contribution ordinaire de 1979 seront payables en 1979.

(Adoptée le 15 novembre 1979)

- Locaux du Siège 1/

480. La Conférence a été informée de l'état des travaux de transformation du bâtiment D et de la date probable à laquelle celui-ci pourrait être livré à l'Organisation; compte tenu du rythme actuel des travaux, l'Organisation serait ainsi en mesure de libérer le bâtiment G à la fin de mai ou en juin 1980.

481. La Conférence note cependant que l'Organisation devra continuer d'occuper le bâtiment F, dont le loyer actuel se monte approximativement à 600 000 dollars E.-U. par an et augmente chaque année d'environ 10 pour cent. De la sorte, même si le gouvernement hôte maintient sa généreuse contribution volontaire de 300 millions de lires par an (approximativement 360 000 dollars), il faudra encore verser environ 240 000 dollars chaque année; ce déficit augmentera d'année en année à mesure que le loyer sera relevé.

482. Le délégué du gouvernement hôte a informé la Conférence que son gouvernement, bien qu'il ait satisfait à ses obligations juridiques en mettant le bâtiment D à la disposition de la FAO et qu'il ait versé volontairement une contribution spéciale pendant un certain nombre d'années, examinerait la possibilité de maintenir cette contribution. Il a ajouté que son gouvernement allait prendre des mesures concrètes à propos du nouvel ensemble de bâtiments envisagés pour la FAO où trouveraient place également le PAM, le CMA et éventuellement le FIDA, ce qui résoudrait de façon définitive le problème des locaux.

483. La Conférence exprime sa reconnaissance de l'aide généreusement donnée par le Gouvernement italien. Elle convient qu'il faudrait envisager la construction d'un nouvel ensemble de bâtiments pour résoudre définitivement le problème des locaux du Siège, et exhorte le Directeur général à poursuivre ses efforts dans ce sens. Elle note que le Directeur général rendra compte à la prochaine session du Comité financier (mai 1980) des progrès accomplis.

1/ C 79/III/PV/3; C 79/III/PV/6; C 79/PV/19.

- Examen de l'étude détaillée sur les activités et le fonctionnement du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, préparée par le Directeur général compte tenu des vues exprimées par certaines délégations pendant la soixante-quinzième session du Conseil, notamment examen de l'emplacement dudit bureau 1/

484. La Conférence, ayant entendu un exposé du Directeur général et les déclarations des représentants de pays de la région du Proche-Orient et des divers groupes d'Etats Membres, félicite chaleureusement le Directeur général et les Etats Membres intéressés de l'esprit de coopération constructif dans lequel ils ont abordé la question et elle adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution 20/79

BUREAU REGIONAL POUR LE PROCHE-ORIENT

LA CONFERENCE,

Fermement convaincue de la nécessité de promouvoir une coopération fructueuse et harmonieuse dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la pêche et les forêts, entre tous les pays de la région du Proche-Orient,

Reconnaissant les contributions passées faites à cette fin par le Bureau régional pour le Proche-Orient à son emplacement actuel,

Profondément inquiète, toutefois, du fait que, depuis avril 1979, les opérations de l'Organisation dans la région du Proche-Orient, et en particulier celles du Bureau régional pour le Proche-Orient, ont été sérieusement affaiblies,

Reconnaissant la responsabilité de la Conférence de décider de la création et de l'emplacement ou du transfert des Bureaux régionaux de l'Organisation,

Considérant toutefois que, en principe, une importance primordiale doit être accordée aux opinions des pays d'une région sur l'emplacement du Bureau régional de la FAO,

Sensible et compréhensive à l'égard des opinions exprimées par la majorité des Etats Membres de la Région du Proche-Orient,

Ayant étudié les informations détaillées et objectives fournies par le Directeur général dans le document C 79/25/Rev.1,

Considérant que, dans les circonstances présentes, il serait de l'intérêt de tous les Etats Membres, et particulièrement de ceux de la région du Proche-Orient, de trouver une solution qui respecterait les intérêts de tous les Etats Membres, tout en accordant aux opinions de la majorité des Etats Membres de la région du Proche-Orient l'importance qu'elles méritent,

1. Décide que, désormais et jusqu'à ce que la Conférence en décide autrement, le siège du Bureau régional pour le Proche-Orient au Caire sera fermé;

2. Demande au Directeur général, agissant au mieux de son jugement et sans contrainte, de déterminer les activités régionales de l'Organisation au Proche-Orient auxquelles il devrait être mis fin, et celles dont l'exécution devrait se poursuivre à partir d'un ou de plusieurs emplacements, en particulier dans d'autres pays de la Région et au siège de l'Organisation à Rome, selon qu'il le juge approprié et faisable;

1/ C 79/25-Rev.1; C 79/III/PV/5; C 79/III/PV/7; C 79/PV/20.

3. Demande également au Directeur général, agissant conformément aux règlements de l'Organisation, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente résolution, y compris le licenciement du personnel des services généraux recruté localement, le maintien, le licenciement ou la réaffectation des autres fonctionnaires selon le cas, le retrait et la redistribution des équipements et fournitures, et le transfert des archives et des dépôts bancaires du Bureau régional pour le Proche-Orient au siège central de l'Organisation à Rome;

4. Accepte avec appréciation l'offre généreuse des Etats Membres de la région de financer les coûts additionnels résultant de ces mesures en fournissant, sur une base volontaire, la somme de 1 million de dollars des Etats-Unis sous forme d'un Fonds fiduciaire qui sera géré par le Directeur général;

5. Autorise le Directeur général, en vue d'exécuter ces mesures, à compléter les financements volontaires mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus, en procédant aux ajustements nécessaires dans le budget approuvé du Programme ordinaire pour 1980-81 prévu pour couvrir les activités du Bureau régional pour le Proche-Orient et d'autres activités régionales de l'Organisation au Proche-Orient;

6. Demande à tous les Etats Membres, et spécialement à ceux de la région du Proche-Orient, de coopérer pleinement avec le Directeur général, avec le personnel de l'Organisation, et avec tous les Etats Membres concernés, pour assurer l'exécution efficace et sans heurts de la présente résolution, en particulier durant la période transitoire qui s'écoulera en attendant que toutes les mesures que le Directeur général aura jugé nécessaire de prendre aient produit tous leurs effets.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

485. Cette résolution adoptée, le délégué du Royaume d'Arabie Saoudite, parlant au nom de la grande majorité des Etats Membres de la région du Proche-Orient, a expliqué qu'ils s'étaient associés à l'approbation unanime du texte proposé pour démontrer leur attachement aux buts et aux finalités de l'Organisation et aux idéaux de la coopération internationale. En même temps, ils ont toutefois tenu à confirmer que cette attitude ne modifie en rien leur ferme résolution de défendre leur cause, pour laquelle ils comptent sur la compréhension et l'appui de la communauté internationale tout entière.

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Demande d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation 1/

486. La Conférence était saisie de demandes d'admission à la qualité de Membre émanant de la Dominique et du Samoa. Ces demandes ont été présentées dans les délais prescrits par l'article XIX du Règlement général de l'Organisation. Elles contenaient l'instrument officiel requis par l'article II de l'Acte constitutif ou en étaient accompagnées, de sorte qu'elles ont été jugées recevables.

487. A sa troisième séance, tenue le 12 novembre 1979, la Conférence a procédé à un scrutin secret concernant ces deux demandes d'admission, conformément à l'article II-2 de l'Acte constitutif et à l'article XII-9 du Règlement général de l'Organisation. Les résultats du vote ont été les suivants:

Admission de la Dominique

1.	Nombre de bulletins de vote distribués	120
2.	Bulletins nuls	1
3.	Abstentions	1
4.	Suffrages exprimés	118
5.	Majorité requise	79
6.	Votes pour	118
7.	Votes contre	0

Admission du Samoa

1.	Nombre de bulletins de vote distribués	120
2.	Bulletins nuls	1
3.	Abstentions	1
4.	Suffrages exprimés	118
5.	Majorité requise	79
6.	Votes pour	118
7.	Votes contre	0

488. La Conférence a également reçu au cours de sa session une demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation du Gouvernement de Ste Lucie, accompagnée de l'instrument officiel requis par l'article II de l'Acte constitutif. Cette demande ayant été jugée recevable, la Conférence a suspendu l'application des paragraphes 1 et 2 de l'article XIX du RGO et a procédé à un scrutin secret lors de sa dix-septième séance conformément aux dispositions de l'article II.2 de l'Acte constitutif et de l'article XII.9 du RGO. Les résultats du vote ont été les suivants:

Admission de Ste Lucie

1.	Nombre de bulletins de vote distribués	125
2.	Bulletins nuls	0
3.	Abstentions	2
4.	Suffrages exprimés	123
5.	Majorité requise	82
6.	Votes pour	122
7.	Votes contre	1

1/ C 79/14; C 79/14-Sup.1; C 79/LIM/36; C 79/PV/3; C 79/PV/4; C 79/PV/17; C 79/PV/19.

489. En conséquence, la Conférence admet la Dominique, Samoa et Sainte Lucie à la qualité de membre de l'Organisation

Election des membres du Conseil 1/

490. La Conférence élit les Etats Membres ci-dessous à la qualité de membre du Conseil:

REGIONS ET SIEGES	MEMBRES
	Période: novembre 1979 - 31 décembre 1982
Afrique (3)	Cameroun Côte-d'Ivoire Zambie
Asie et Extrême-Orient (6)	Bangladesh Chine Indonésie Japon Malaisie Thaïlande
Europe (3)	Allemagne (Rép. féd. d') Portugal Yougoslavie
Amérique latine (3)	Argentine Panama Venezuela
Proche-Orient (1)	Syrie
	Période: 1 janvier 1981 - novembre 1983
Afrique (5)	Angola Congo Kenya Maroc Nigéria
Europe (3)	Irlande Pologne Roumanie
Amérique latine (5)	Barbade Brésil Colombie Cuba Mexique
Proche-Orient (2)	Afghanistan Liban
Amérique du Nord (2)	Canada Etats-Unis d'Amérique

1/ C 79/11, C 79/LIM/15; C 79/LIM/25; C 79/LIM/39, C 79/PV/17, C 79/PV/18; C 79/PV/19; C 79/PV/20.

Nomination du Président indépendant du Conseil 1/

491. Après avoir voté au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII.9(a) du Règlement général de l'Organisation, la Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 21/79

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare que M. BUKAR SHAIB est nommé Président indépendant du Conseil pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1981;

2. Décide que les conditions et indemnités attachées à la charge de Président indépendant du Conseil seront les suivantes:

a) Une indemnité annuelle équivalant à 10 000 dollars pour frais de représentation et services de secrétariat au lieu de résidence du Président, étant entendu que le Directeur général fournira un service de secrétariat au Président lorsque celui-ci assiste à des sessions du Conseil ou de la Conférence; la moitié de cette indemnité sera payée en dollars des Etats-Unis, et le solde, en totalité ou en partie, dans la devise du pays dont le Président est ressortissant, ou en lires italiennes, à son choix;

b) Une indemnité journalière équivalent à celle que reçoit le Directeur général adjoint, lorsque le Président s'absente de sa résidence pour les affaires du Conseil, étant entendu que cette indemnité est ramenée à 20 dollars pendant la durée du voyage;

c) Les frais de voyage, y compris l'indemnité journalière ci-dessus, sont à la charge de l'Organisation, conformément aux règlements et aux pratiques actuellement en vigueur, lorsque le Président assiste à des sessions du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier ou de la Conférence, ou lorsqu'il est invité par le Conseil ou par le Directeur général à se déplacer pour d'autres raisons.

(Adoptée le 28 novembre 1979)

1/ C 79/15; C 79/PV/19; C 79/PV/20.

- Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions 1/

492. En application des dispositions de l'Article 6(c) des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Conférence nomme les trois membres et les trois suppléants suivants au Comité de la Caisse commune des pensions pour la période allant du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1981:

i) Membres:

Mayra Ivankovich de Arosemena
Ambassadeur du Panama auprès de la FAO
Représentant permanent du Panama auprès de la FAO
Ambassade de la République de Panama
Rome

Horatio Mends
Ministre Conseiller (agriculture)
Représentant permanent du Ghana auprès de la FAO
Ambassade de la République du Ghana
Rome

Ramadhar
Conseiller (agriculture)
Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de la FAO
Ambassade de la République de l'Inde
Rome

ii) Membres suppléants:

Sayed Amir Abdalla Khalil
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent du Soudan auprès de la FAO
Ambassade de la République démocratique du Soudan
Rome

Rui Meira Ferreira
Conseiller
Représentant permanent du Portugal auprès de la FAO
Ambassade de la République du Portugal
Rome

C. Palmer
Attaché agricole
Ambassade de la République de Sierra Leone
Rome

Date et lieu de la vingt et unième session de la Conférence 2/

493. La Conférence décide que sa vingt et unième session se tiendra à Rome du 7 au 26 novembre 1981.

1/ C 79/16-Rev.1; C 79/PV/19; C 79/PV/20.
2/ C 79/PV/20.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET QUESTIONS DE POLITIQUE EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:
   - 6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture et, notamment, problèmes concernant les produits et le commerce
   - 6.2 Engrais - Mesures découlant de la cinquième session de la Commission des engrais (Rome, 22 - 25 janvier 1979)
   - 6.3 Foresterie - La "Déclaration de Djakarta" (Huitième Congrès forestier mondial, octobre 1978)
7. Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale
8. Préparation de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1980 et Nouvelle stratégie internationale du développement
   - 8.1 Evaluation des progrès accomplis en ce qui concerne le Nouvel ordre économique international et notamment l'Ajustement agricole international
   - 8.2 "Agriculture: Horizon 2000" (Etude FAO des perspectives de l'agriculture mondiale jusqu'à la fin du siècle)
9. Programme d'ensemble visant au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives
10. Problèmes concernant les normes alimentaires et travaux de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

11. Programme de travail et budget pour 1980-81
12. Examen du Programme ordinaire pour 1978-79
13. Examen des programmes de terrain
14. Objectifs à moyen terme

15. Coopération technique et économique entre pays en développement

    15.1 Coopération technique entre pays en développement

    15.2 Coopération économique entre pays en développement: rapport de la consultation technique (Rome, juin/juillet 1979)

16. Mesures découlant de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

17. Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et développement des zones assainies

18. Programme alimentaire mondial ONU/FAO

19. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:

    19.1 Relations avec le Conseil mondial de l'alimentation (WFC) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)

    19.2 Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui intéressent la FAO

    19.3 Evaluation des services du CCI

    19.4 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

A. Questions constitutionnelles et juridiques

20. Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation, et procédures d'établissement et de suppression de ses organes statutaires

21. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs

22. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:

    22.1 Convention internationale pour la protection des végétaux

    22.2 Changement de titre du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient

B. Questions administratives et financières

23. Comptes vérifiés

24. Barème des contributions

25. Autres questions administratives et financières, notamment:

    25.1 Fonds de roulement: remboursement des montants prélevés en 1978-79

    25.2 Financement du compte de réserve spécial

    25.3 Répartition de l'excédent de trésorerie

    25.4 Situation des contributions

    25.5 Locaux au Siège

25.6 Examen de l'étude détaillée sur les activités et le fonctionnement du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, préparée par le Directeur général, compte tenu des vues exprimées par certaines délégations pendant la soixante-quinzième session du Conseil, notamment examen de l'emplacement dudit bureau

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

26. Demande d'admission à la qualité de Membres de l'Organisation

- La Dominique
- Samoa

27. Election des membres du Conseil

28. Nominations:

28.1 Président indépendant du Conseil

28.2 Représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

29. Date et lieu de la vingt et unième session de la Conférence

30. Autres questions.

المرفـق "ب"

附件二

APPENDIX B
ANNEXE B
APENDICE B

قائمة المندوبين والمراقبين

代表和观察员名单

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

الرئيـــس

主 席

Chairman	:	
Président	:	Jaime Lamo de Espinosa (Spain)
Presidente	:	

نواب الرئيـــس

付主席

Vice-Chairmen	:	German Bula Hoyos (Colombia)
Vice-Présidents	:	Mohammad Fazil Janjua (Pakistan)
Vicepresidentes	:	Abdellatif Ghissassi (Morocco)

الدول الأعضاء

成员国

MEMBER NATIONS

ETATS MEMBRES

ESTADOS MIEMBROS

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

Delegate	Abdul Ahad SARSAM Deputy Minister of Agriculture Ministry of Agriculture and Land Reform	Kabul
Alternate	Mirdad PANJSHERI President of the Afghan Seed Company	Kabul
Alternate	Eng Saiful HAQ ZHWANDAI Director-General Complex Sheep Poultry Projects Ministry of Agriculture and Land Reform	Kabul
Adviser	Abdul Hadi SHOKUR Chargé d'Affaires Embassy of the Democratic Republic of Afghanistan	Rome

ALBANIA - ALBANIE

Délégué	Lufter XHUVELI Recteur de l'Institut supérieur d'agriculture	Tirana
Suppléant	M. ADHAMI Chef des services vétérinaires Ministère de l'agriculture	Tirana
Suppléant	Luan SHOHA Chef de la section de l'agriculture Comité exécutif du District de Tirana	Tirana
Suppléant	Ilo STEFANLLARI Professeur à l'Université de Tirana	Tirana

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA - الجزائر

Délégué	Bouzid HAMMICHE Secrétaire général Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire	Alger
مندوب	بوزيد حميش الأمين العام وزارة الفلاحة والثورة الزراعية	الجزائر

Suppléant — Mohamed ABDELAZIZ — Alger
Secrétaire général de la Commission nationale de la révolution agraire

منـــــاوب — محمـد عبد العزيـــــز — الجزائـــر
الامين العام للجنة الوطنية
للثورة الزراعيـــــة

Suppléant — Amar DAHMOUCHE — Rome
Ministre conseiller
Représentant permanent adjoint de l'Algérie auprès de la FAO

منـــــاوب — عمـار دحمـــــوش — رومـــا
وزير مفوض، مساعد الممثـل
الدائم للجزائر لدى المنظمة

Suppléant — Haouari MOKHTARI — Rome
Ministre conseiller
Représentant permanent suppléant de l'Algérie auprès de la FAO

منـــــاوب — مختارى الهـــــوارى — رومـــا
وزير مفوض، الممثل الدائـــم
المناوب للجزائر لدى المنظمة

Conseiller — Mustapha BOUZIANE — Alger
Directeur de la révolution agraire
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire

مستشار — مصطفى أبو زيـــــاد — الجزائـــر
مدير الثورة الزراعيـــــة
وزارة الفلاحة والثورة الزراعيـــة

Conseiller — N. MENAA — Alger
Sous-Directeur des Relations extérieures
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire

مستشار — ن • منـــــاع — الجزائـــر
المدير المساعد للعلاقات الخارجية
وزارة الفلاحة والثورة الزراعية

Conseiller	Mohamed SI YOUCEF Chef de service - Gestion forestière Secrétariat d'Etat aux forêts et reboisement	Alger
مستشـــــار	محمـــد سي يوســف رئيس قسم ادارة الغابـــــات كتابة الدولـة للغابات والتشجير	الجزائر
Conseiller	Benouaar EL OKBI Secrétariat d'Etat aux pêches	Alger
مستشـــــار	بن نوار عقبي كتابة الدولة للصيد البحرى	الجزائر

ANGOLA

Délégué	Germano GOMES Vice-Ministre de l'agriculture	Luanda
Suppléant	Telmo D'ALMEIDA Chargé d'Affaires Ambassade de la République populaire d'Angola	Rome
Suppléant	Pedro KANGA Directeur Ministère de l'agriculture	Luanda
Suppléant	Paulo dos ANJOS Chef de département Ministère des Affaires étrangères	Luanda
Suppléant	Manuel M. DIFUILA Chef de département Secrétariat d'Etat à la coopération	Luanda
Adjoint	Afonso NORMAN Directeur juridique Ministère de l'agriculture	Luanda
Adjoint	Ms Maria CONCEICAO BARTOLOMEU Secrétariat d'Etat à la coopération	Luanda
Adjoint	Ms. Arminda Ana D'ALMEIDA Expert en nutrition Ministère de la Santé	Luanda
Conseiller	Zenha RELA Conseiller Cabinet du Plan Ministère de l'agriculture	Luanda
Conseiller	Ms. Maria Dulce F. dos SANTOS Ministère de l'agriculture	Luanda

ARGENTINA - ARGENTINE

Delegado	Jorge ZORREGUIETA Secretario de Estado de Agricultura y Ganadería	Buenos Aires
Suplente	Rafael J. MARTINEZ RAYMONDA Embajador de Argentina en Italia	Roma
Suplente	Carlos O. KELLER SARMIENTO Ministro Plenipotenciario Representante Permanente de Argentina ante la FAO	Roma
Suplente	David LACROZE Presidente de la "Junta Nacional de Granos"	Buenos Aires
Suplente	Roberto IBARGUREN Director del Servicio Agrario Internacional	Buenos Aires
Asesor	Carlos SANCHEZ AVALOS Asesor de la Secretaría de Estado de Agricultura	Buenos Aires
Asesor	Jorge PIAZZI Subdirector de Negociaciones Económicas Internacionales Secretaría de Comercio y Relaciones Económicas Internacionales	Buenos Aires
Asesor	Srta. M. Elena BORASCA Segundo Secretario de la Embajada de Argentina	Roma

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Delegate	T.J. KELLY First Assistant Secretary Development Division Department of Primary Industry	Canberra
Alternate	R.H. ROBERTSON Ambassador Permanent Representative of Australia to FAO	Rome
Alternate	E.O. BURNS Director-General Department of Primary Industries	Brisbane (Queensland)
Alternate	John C. SAINSBURY Counsellor (Agriculture) Alternate Permanent Representative of Australia to FAO	Rome
Alternate	Kerry F. KENEALLY Counsellor (Development Assistance) Alternate Permanent Representative of Australia to FAO	Rome

Alternate	K. JONES Counsellor (Agriculture) Australian Embassy	Brussels

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate	Günter HAIDEN Federal Minister of Agriculture	Vienna
Alternate	Robert STEINER Ministerialrat Federal Ministry of Agriculture and Forestry	Vienna
Alternate	Hermann REDL Ministerialrat Federal Ministry of Agriculture and Forestry	Vienna
Alternate	Peter ROSENEGGER Permanent Representative of Austria to FAO	Rome
Associate	Walter HAGG Secretary Austrian Embassy	Rome

BAHAMAS

Delegate	George A. SMITH Minister of Agriculture and Fisheries	Nassau
Adviser	Godfrey ENEAS Director of Agriculture	Nassau

BAHRAIN - BAHREIN — البحريـــن

Delegate	Habib KASSIM Minister of Commerce and Agriculture	Manama
منـــــدوب	حبيب قاسم وزير التجارة والزراعة	المنامـــة
Alternate	Siddiq S. AL ALAWI Director of Agriculture Ministry of Commerce and Agriculture	Manama
منـــــاوب	صديق مرء العلوى مدير الزراعـــة وزارة التجارة والزراعة	المنامـــة
Alternate	Mohamed AL-KHALIFA Head of Horticultural Section Department of Agriculture	Manama
منـــــاوب	محمد آل خليفـــة رئيس قسم البستنة ، مصلحة الزراعة	المنامـــة

Alternate	Hassan ABDUL-KARIM Head of Agricultural Extension Unit Department of Agriculture	Manama
منـــــاوب	حسن عبد الكريـــم رئيس وحدة الارشاد الزراعي، مصلحة الزراعة	المنامة

BANGLADESH

Delegate	Nurul ISLAM Minister for Agriculture and Forests	Dacca
Alternate	Iqbal MAHMOOD Minister of State Ministry of Agriculture and Forests	Dacca
Alternate	A.Z.M. OBAIDULLAH KHAN Secretary Ministry of Agriculture and Forests	Dacca
Alternate	Shamsur RAHMAN Ambassador of the People's Republic of Bangladesh in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Shahed LATIF Joint Secretary Ministry of Agriculture and Forests	Dacca
Adviser	Abdul Fazal CHOUDHURY Joint Secretary Ministry of Relief and Rehabilitation	Dacca
Adviser	A.K.M. ENAYET-ULLAH Deputy Secretary Ministry of Agriculture and Forests	Dacca
Adviser	Shamsher Mobin CHOUDHURY First Secretary Embassy of the People's Republic of Bangladesh	Rome

BARBADOS - BARBADE

Delegate	Lloyd B. BRATHWAITE Minister of Agriculture, Food and Consumer Affairs	Bridgetown
Alternate	Fozlo BREWSTER Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs	Bridgetown
Alternate	Lionel SMITH Chief Agricultural Officer Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs	Bridgetown

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Délégué	M. EYSKENS Ministre de la coopération au développement	Bruxelles
Suppléant	H. BAEYENS Ambassadeur de Belgique auprès de la FAO	Rome
Suppléant	A. SAINTRAINT Administrateur général Administration générale de la coopération au développement	Bruxelles
Suppléant	L. CORNET d'ELZIUS (Comte) Conseiller d'Ambassade Ministère des Affaires étrangères	Bruxelles
Suppléant	H. DE BELDER Chef de Cabinet du Ministre de la coopération au développement	Bruxelles
Suppléant	M. VANDEPUTTE Ingénieur principal- Chef de Service Ministère de l'agriculture	Bruxelles
Suppléant	M. THINSY Direction générale des Relations économiques extérieures	Bruxelles
Conseiller	J.P. WARNIMONT Attaché Représentation permanente de la Belgique auprès de la FAO	Rome
Conseiller	A. HURT Expert, attaché à l'Administration générale de la coopération au développement	Bruxelles
Conseiller	R. CARLIER Ingénieur agronome, attaché à l'Administration générale de la coopération au développement	Bruxelles

BENIN

Délégué	Philippe AKPO Ministre du développement rural et de l'action coopérative	Cotonou
Suppléant	Christophe Semako YEBE Directeur de l'agriculture Ministère du développement rural et de l'action coopérative	Porto-Novo
Suppléant	Emmanuel TOSSOU-DANHOUSSI Directeur Général adjoint Ministère du développement rural et de l'action coopérative	Cotonou
Suppléant	Saliou ABOUDOU Premier Conseiller à l'Ambassade de la République Populaire du Bénin auprès de la République Française	Paris

BOLIVIA - BOLIVIE

Delegado	Mario OSTRIA TRIGO Encargado de Negocios Representante Permanente Alterno de Bolivia ante la FAO	Roma

BOTSWANA

Delegate	Kambiso BINGANA Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Gaborone
Alternate	James PILANE Planning Officer Ministry of Agriculture	Gaborone
Adviser	Victor AMANN Chief Agricultural Economist	Gaborone

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Delegate	Angelo AMAURY STABILE State Minister for Agriculture	Brasilia
Alternate	Arrhenius F.M. de FREITAS Permanent Representative of Brazil to FAO	Rome
Alternate	Francisco THOMPSON FLORES Minister Chief of the Office for International Agricultural Affairs (CINGRA) Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Deniz FERREIRA RIBEIRO Chief of the Office for Economic Affairs Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Antonio CARABALLO BARRERA Chief of the Office for Social Communication Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Andrés TRONCOSO VILAS Economist Technical Adviser, Office for International Agricultural Affairs (CINGRA) Ministry of Agriculture	Brasilia
Associate	Gonçalo DE BARROS CARVALHO DE MELLO MOURÃO Alternate Permanent Representative of Brazil to FAO	Rome
Associate	Paulo Cesar DE OLIVEIRA CAMPOS Division of International Specialized Agencies Ministry of Foreign Affairs	Brasilia

BULGARIA - BULGARIE

Délégué	Lyuben D. DJILIANOV Ministre plénipotentiaire Représentant permanent de la Bulgarie auprès de la FAO	Rome

Suppléant	Kiril K. TANOUCHEV Ministère de l'agriculture	Sofia

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA

Delegate	U YE GOUNG Minister of Agriculture and Forests	Rangoon
Alternate	U KHIN MAUNG LAY Ambassador of the Socialist Republic of the Union of Burma in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	U KHIN WIN Managing Director Agriculture Corporation	Rangoon
Associate	U ZAW AUNG Director General of Forests Ministry of Agriculture and Forests	Rangoon
Associate	U WIN HTIN Director of Fisheries Department Ministry of Agriculture and Forests	Rangoon
Associate	U NYAN LYNN Second Secretary Embassy of the Socialist Republic of the Union of Burma	Rome
Associate	U HLA OO Personal Secretary to the Minister of Agriculture and Forests	Rangoon

BURUNDI

Délégué	Joseph BUDARARA Directeur général de l'agriculture	Bujumbura
Suppléant	Théodomir RISHIRUMUHIRWA Directeur général de l'Institut des techniques agronomiques	Gitega

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Délégué	Benjamin KOUESSEN Secrétaire général Ministère de l'agriculture	Yaoundé

Suppléant	Guy-Lucien SAO Chargé d'Affaires a.i. Ambassade de la République Unie de Cameroun	Rome
Suppléant	Ms Madeleine SAO Premier Secrétaire Ambassade de la République Unie du Cameroun	Rome
Suppléant	G. MOUKIA MBOME Directeur des pêches Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales	Yaoundé

CANADA

Delegate	John WISE Minister of Agriculture Department of Agriculture	Ottawa
Alternate	Gaetan LUSSIER Deputy Minister of Agriculture Department of Agriculture	Ottawa
Alternate	André RENAUD Director International Liaison Service Department of Agriculture	Ottawa
Associate	Malcolm MacLEOD Minister of Agriculture and Rural Development for New Brunswick	Fredericton, N.B.
Associate	K.R. HIGHAM Permanent Representative of Canada to FAO	Rome
Associate	R.W.D. HARROLD Alternate Permanent Representative of Canada to FAO	Rome
Associate	F.E.K. CHANDLER Department of External Affairs United Nations Division	Ottawa
Associate	Ms Vivian F. WIGHTMAN Office of General Relations Department of Industry, Trade and Commerce	Ottawa
Associate	P. ROBERTS-PICHETTE Multilateral Programs Branch Canadian International Development Agency	Hull, P.Q.
Associate	F.A. STENEKER Forestry Service Department of the Environment	Ottawa
Associate	L. HINDS Department of Fisheries and Oceans	Ottawa
Associate	J.L. AUSMAN Development and Export Financing Policy Division Department of External Affairs	Ottawa

Associate	C.F. LASCHINGER Department of Finance International Economic Relations Division	Ottawa
Adviser	W.D. LEA President Canadian Federation of Agriculture	Ottawa
Adviser	J. MAYNE President National Farmers' Union	Ottawa

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Délégué	Aguinaldo LISBOA RAMOS Secrétaire général Ministère du développement rural	Praia
Suppléant	Antonio RODRIGUES PIRES Directeur de la production et protection des végétaux Ministère du développement rural	Praia
Adjoint	Tiago MANUEL BRITO Ministère du développement rural	Praia

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - REPUBLICA CENTROAFRICANA

Délégué	Jean MAGRONDJI Ministre du développement de l'économie rurale et de l'action coopérative	Bangui
Suppléant	Jean Jacques NIMEZIAMBI Directeur général de l'agriculture Ministère du développement, de l'économie rurale et de l'action coopérative	Bangui
Suppléant	André-Dieuaide MENGUI Représentant Permanent auprès de la FAO	Rome

CHAD - TCHAD

Délégué	Mbalaou Naibaye LOSSIMIAN Ministre de l'agriculture et des calamités naturelles	N'Djaména
Suppléant	Kasser BADAOUI Directeur général de l'agriculture	N'Djaména

CHILE - CHILI

Delegado	D. Elio BACIGALUPO SORACCO Embajador de Chile ante la FAO	Roma
Suplente	Jorge MORA B. Primer Secretario Representante Permanente Alterno de Chile ante la FAO	Roma
Suplente	Jaime ZUÑIGA TORRES Representante Permanente Adjunto ante la FAO	Roma

CHINA - CHINE - 中 国

Delegate	XING CHONG-ZHI Vice-Minister of Agriculture	Peking
代 表	邢崇智 农业部付部长	北 京
Alternate	KONG CAN-DONG Director of Foreign Affairs Department Ministry of Agriculture	Peking
付代表	孔灿东 农业部外事局长	北 京
Alternate	CHIN FENG-CHU Counsellor Embassy of the People's Republic of China Permanent Representative to FAO	Rome
付代表	秦凤翥 中华人民共和国大使馆参赞 常驻粮农组织代表	罗 马
Alternate	LIN GAN Deputy Director Ministry of Agriculture	Peking
付代表	林 干 农业部付局长	北 京

Alternate	LIN CHENG Deputy Division Leader International Department Ministry of Foreign Affairs	Peking
付代表	林 成 外交部国际司付处长	北 京
Alternate	WANG SHOU-RU Deputy Division Leader Foreign Affairs Department Ministry of Agriculture	Peking
付代表	王守儒 农业部外事局付处长	北 京
Adviser	WU TIAN-XI Officer, International Division Foreign Affairs Department Ministry of Agriculture	Peking
顾 问	吴天锡 农业部外事局国际处	北 京
Adviser	LI CHENG-HUAN Third Secretary Embassy of the People's Republic of China	Rome
顾 问	李霞环 中华人民共和国大使馆三秘	罗 马
Adviser	XIE HONG Finance Department Ministry of Finance	Peking
顾 问	谢 宏 财政部财务司	北 京

COLOMBIA - COLOMBIE

Delegado	Germán BULA HOYOS Ministro de Agricultura	Bogotá
Suplente	Gonzalo BULA HOYOS Embajador Representante Permanente de Colombia ante la FAO	Roma
Suplente	Jaime GODIN DIAZ Tercer Secretario Embajada de Colombia ante la FAO	Roma
Suplente	Sra. Dña. Maritza CONCHA PRADA Tercer Secretario Embajada de Colombia ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Dña. Patricia DI PRIMA Embajada de Colombia ante la FAO	Roma

COMOROS - COMORES - COMORAS

Délégué	Said Ali KEMAL Ambassadeur de la République fédérale islamique des Comores en France	Paris
Suppléant	Djabir AHMED Directeur du développement agricole	Moroni

CONGO

Délégué	Jean ITADI Ministre de l'économie rurale	Brazzaville
Suppléant	Jean-Pierre BATETANA Représentant permanent du Congo auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Emmanuel M'BERI-M'BABOU Directeur des forêts Direction des Eaux et Forêts	Brazzaville

COSTA RICA

Delegado	Fernando J. GUARDIA ALVARADO Ministro Plenipotenciario Representante Permanente de Costa Rica ante la FAO	Roma
Suplente	Marco Antonio CALVO MATA Representante Permanente Alterno de Costa Rica ante la FAO	Roma

Suplente	Luis Carlos ESTRADA KONIG Segundo Secretario Representante Permanente Alterno de Costa Rica ante la FAO	Roma
Suplente	Sra. Dña. Yolanda GAGO DE SINIGAGLIA Tercer Secretario Embajada de Costa Rica	Roma

CUBA

Delegado	Hector RODRIGUEZ LLOMPART Ministro del Comité Estatal de Colaboración Económica (CECE)	La Habana
Suplente	Eugenio LATOUR MANCILLA Director, Organización Económica Internacional del Comité Estatal de Colaboración Económica (CECE)	La Habana
Suplente	Pedro A. MORALES CARBALLO Embajador de Cuba ante la FAO	Roma
Adjunto	Carlos Pascual ARIAS MARFIL Representante Permanente Adjunto de Cuba ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Dña. Grafila SOTO CARRERO Especialista de Organismos Económicos Internacionales Comité Estatal de Colaboración Económica (CECE)	La Habana
Asesor	José R. GOMEZ RICAÑO Director, Centro de Investigación Forestal Instituto Nacional de Desarrollo y Aprovechamientos Forestales	La Habana
Asesor	Renán PEREZ Director, Centro de Investigaciones de Pescas	La Habana
Asesor	Juan IÑURRIETA RIGORES Ministerio de Asuntos Exteriores Especialista en Organismos Internacionales	La Habana
Asesor	Julio ARIAS CAMPOS Especialista en Política Comercial Ministerio del Comercio Exterior	La Habana

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate	George TOMBAZOS Minister of Agriculture and Natural Resources	Nicosia
Alternate	Andreas PAPASOLOMONTOS Director-General Ministry of Agriculture and Natural Resources	Nicosia

Associate	George CAMELARIS Assistant Agricultural Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources	Nicosia
Adviser	Fotis G. POULIDES Permanent Representative of Cyprus to FAO	Rome

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE - CHECOSLOVAQUIA

Delegate	Miroslav PETRIK Minister of Agriculture and Food	Prague
Alternate	Jan ŽIŽKA Special Envoy of the Federal Ministry of Foreign Affairs	Prague
Alternate	Ján SCHWARZ Counsellor Permanent Representative of the Czechoslovak Socialist Republic to FAO	Rome
Adviser	Václav FISER Secretary of the Czechoslovak National FAO Committee	Prague
Adviser	Václav KODIS Chief of the Federal Ministry of Foreign Affairs	Prague

DEMOCRATIC KAMPUCHEA - KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE - KAMPUCHEA DEMOCRATICA

Délégué	TE SUN HOA Conseiller Mission permanente du Kampuchea démocratique	Genève
Suppléant	NGO PIN Conseiller Ministère des affaires étrangères	

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE
REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA

Delegate	HWANG HEUN Ambassador of the Democratic People's Republic of Korea to FAO	Rome
Alternate	KIM TAE RYONG Counsellor Deputy Permanent Representative of the Democratic People's Republic of Korea to FAO	Rome
Adviser	KANG DAL SON Director of International Organizations Department Ministry of Foreign Affairs	Pyongyang

Adviser	O MYNG SUNG Agricultural Expert Permanent Representative to FAO	Rome
Adviser	LI UNG GIL Agricultural Expert Permanent Representation to FAO	Rome

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Delegate	Hans Jørgen KRISTENSEN Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Copenhagen
Alternate	John GLISTRUP Permanent Representative of Denmark to FAO	Rome
Associate	Kaj REPSDORPH Under-Secretary of State for International Development Cooperation Ministry of Foreign Affairs	Copenhagen
Associate	Carl THOMSEN Professor The Royal Veterinary and Agricultural University	Copenhagen
Associate	A. Vesten PEDERSEN Head of Department The Agricultural Council	Copenhagen
Associate	Jørgen Højmark JENSEN Civil Engineer Danish Meat Products Laboratory The Royal Veterinary and Agricultural University	Copenhagen
Associate	Georg NIELSEN Director Danish Agricultural Information Office	Copenhagen
Adviser	Peter POULSEN Head of Section Ministry of Agriculture	Copenhagen
Adviser	Mrs. Birte POULSEN Head of Section Ministry of Foreign Affairs	Copenhagen
Adviser	Henrik CURTZ Assistant Agricultural Attaché The Royal Danish Embassy	Rome

Adviser	Mrs. Jane AAMUND Press Officer Ministry of Agriculture	Copenhagen
Adviser	Mrs. Lise ALBERTSEN Ministry of Agriculture	Copenhagen
Adviser	Ms Vibeke ANDREASEN Royal Danish Embassy	Rome

DJIBOUTI

DOMINICA - DOMINIQUE

Delegate	Hubert WILLIAMS Agricultural Adviser to the Commonwealth of Dominica	Roseau

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE - REPUBLICA DOMINICANA

Delegado	Marcos Antonio JORGE MORENO Embajador Representante Permanente de la República Dominicana ante la FAO	Roma
Suplente	José E. LOIS MALKUN Subsecretario Técnico, Planificación Sectorial Agropecuaria de la Secretaría de Estado de Agricultura	Santo Domingo
Suplente	Rubén NUÑEZ Director, Departamento de Informaciones Estadísticas y Cómputos de la Secretaría de Estado de Agricultura	Santo Domingo

ECUADOR - EQUATEUR

Delegado	Alfonso BARRERA VALVERDE Embajador del Ecuador en España	Madrid
Suplente	Hernán CUEVA EGUIGUREN Representante Permanente Alterno del Ecuador ante la FAO	Roma

Suplente	Victor Eduardo GOMEZJURADO C. Cónsul General del Ecuador	Génova
Suplente	Franklin ESPINOSA VELEZ Primer Secretario Embajada del Ecuador en Italia	Roma

EGYPT - EGYPTE - EGIPTO — مصـــر

Delegate	Mahmoud DAWOOD Minister of Agriculture	Cairo
مندوب	محمود داود وزير الزراعة	القاهرة
Alternate	Mahmoud KHEIRELDIN Under-Secretary Ministry of Agriculture	Cairo
مناوب	محمود خير الدين وكيل وزارة الزراعة	القاهرة
Alternate	Amr Mahmoud MOUSSA Minister plenipotentiary Ministry of Foreign Affairs	Cairo
مناوب	عمرو محمود موسى وزير مفوض وزارة الخارجية	القاهرة
Alternate	Youssef WALI Technical Adviser to the Minister of Agriculture	Cairo
مناوب	يوسف والي مستشار فني وزارة الزراعة	القاهرة
Alternate	Mohamed DESSOUKI Director-General Foreign Relations Department Ministry of Agriculture	Cairo
مناوب	محمد دسوقي المدير العام لمصلحة العلاقات الخارجية ، وزارة الزراعة	القاهرة

Alternate	Fouad REDA Counsellor for Agricultural Affairs Alternate Permanent Representative of Egypt to FAO	Rome
منـــاوب	فـــؤاد رضـــا المستشار الزراعـــي ، الممثل الدائم المناوب لمصر لدى المنظمة	رومـــا
Alternate	Adel EL SARKI Controller General International Organizations and Conferences Division Ministry of Agriculture	Cairo
منـــاوب	عادل حلمـي السركـــي مراقب عام ، قسم المؤتمـــرات والمنظمات الدولية ، وزارة الزراعـــــة	القاهـرة
Adviser	Adel Mohamed SHANAB Rural Credit Expert Ministry of Agriculture	Cairo
مستشار	عادل محمد شنـب خبير الائتمان الريفي وزارة الزراعـــة	القاهـرة

EL SALVADOR

Delegado	Mauricio ROSALES RIVERA Embajador Extraordinario y Plenipotenciario Director General de Política Exterior Representante Permanente de El Salvador ante el Consejo de la FAO	San Salvador
Suplente	Alvaro Ernesto MARTINEZ Embajador de El Salvador en Italia Representante Permanente de El Salvador ante la FAO	Roma
Suplente	Joaquín Miguel David GARCIA Consejero, Embajada de El Salvador Representante Permanente Alterno de El Salvador ante la FAO	Roma

ETHIOPIA -ETHIOPIE - ETIOPIA

Delegate	Geremew DEBELE Minister of Agriculture	Addis Ababa
Alternate	Fitigu TADESSE Ambassador of Ethiopia in Italy Permanent Representative of Ethiopia to FAO	Rome

Alternate	Afework AKLILLU Head, Agriculture Department Central Planning Supreme Council	Addis Ababa
Adviser	Teshome TAFARI Head of Planning Ministry of Agriculture	Addis Ababa
Adviser	Weldeyohannes WOLDEYES Agricultural Economist	Addis Ababa
Alternate	Belachew TILAHUN Agricultural Counsellor Embassy of Ethiopia	Rome

FIJI - FIDJI

Delegate	Jonati MAVOA Minister for Agriculture and Fisheries	Suva
Alternate	Poseci BUNE Counsellor Fiji Representation to the European Communities	Brussels
Alternate	Kaliopate TAVOLA Agricultural Economist Ministry of Agriculture and Fisheries	Suva

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Delegate	Samuli SUOMELA Director-General National Board of Agriculture	Helsinki
Alternate	Reino URONEN Secretary-General Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Alternate	Paavo W. JOKINEN Director-General National Board of Forestry	Helsinki
Alternate	Matti HANNULA Special Adviser Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Alternate	Antti NIKKOLA Assistant Director Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Adviser	Antti HYNNINEN Assistant Director Ministry for Foreign Affairs	Helsinki
Adviser	Unto TURUNEN Chief of Section Ministry for Foreign Affairs	Helsinki

Adviser	Heikki PUURUNEN Counsellor Permanent Representative of Finland to FAO	Rome
Adviser	Holger MAURIA Forestry Adviser Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Adviser	Pekka NISKANEN Inspector for Fisheries Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Adviser	Niilo HINTIKKA Assistant Director National Board of Agriculture	Helsinki
Adviser	Matti UUSITALO Director Central Union of Agricultural Producers	Helsinki

FRANCE - FRANCIA

Délégué	Jacques FOUCHIER Secrétaire d'Etat à l'agriculture	Paris
Suppléant	Claude BATAULT 1/ Ambassadeur Représentant permanent de la France auprès de l'OAA	Rome
Suppléant	Gilbert CONSTANT Inspecteur général de l'agriculture	Paris
Suppléant	André LEWIN Directeur des Nations Unies et des Organisations internationales Ministère des Affaires étrangères	Paris
Suppléant	Pierre ELMANOWSKY Secrétaire général du Comité interministériel pour l'alimentation et l'agriculture	Paris
Suppléant	Mlle Mireille MUSSO Secrétaire des affaires étrangères Direction des Nations Unies et organisations internationales Ministère des affaires étrangères	Paris
Suppléant	Norbert CARRASCO-SAULNIER Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OAA	Rome
Conseiller	Christian CARDON Directeur adjoint du Cabinet du Ministre de l'agriculture	Paris

1/ En l'absence de M. Jacques Fouchier, M. Claude Batault a assumé la présidence de la délégation.

Conseiller	Pierre BARATON Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'agriculture	Paris
Conseiller	Paul HALIMI Administrateur civil Service des relations internationales Ministère de l'agriculture	Paris
Conseiller	M. JOURNET Chef du Service de la protection des végétaux Ministère de l'agriculture	Paris
Conseiller	Pierre COSSEVIN Administrateur civil à la Direction du budget Ministère du budget	Paris
Conseiller	Bernard BLUA Conseiller commercial à la Direction des relations économiques extérieures Ministère de l'Economie	Paris
Conseiller	Jean BIDAUT Chargé de mission à la Direction du développement économique Ministère de la coopération	Paris
Conseiller	Gérard BIRAUD Chef du Bureau des questions internationales Ministère de la coopération	Paris
Conseiller	Jean-Noël MENARD Ingénieur du GREF Sous-Direction des affaires européennes et multilatérales Service des relations internationales Ministère de l'agriculture	Paris
Conseiller	Jean-Pol NEME Ingénieur du Génie rural, des Eaux et des Forêts Attaché agricole à la Représentation permanente de la France auprès de l'OAA	Rome
Conseiller	Mlle Bernadette WODOWSKA Représentation permanente de la France auprès de l'OAA	Rome
Conseiller spécial	René DECAILLON Membre du Conseil économique et social	Paris
Conseiller spécial	Michel SOUPLET Membre du Conseil économique et social	Paris
Conseiller spécial	Daniel P.L. BIGOU Représentant de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture	Paris
Conseiller spécial	M. CAZALE Représentant de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture	Paris

GABON

Délégué	L. LAPEBY Inspecteur général de l'agriculture Président de la Commission nationale de la FAO	Libreville
Suppléant	E. OSSINGA Secrétaire général et coordonnateur scientifique du Centre national de la Recherche scientifique et technologique	Libreville
Suppléant	F. LEGAULT Directeur Ministère des eaux et forêts	Libreville
Adjoint	E. ENGONE Directeur Ministère de l'agriculture	Libreville
Conseiller	T. MINKOUE Représentant permanent du Gabon auprès de la FAO	Rome

GAMBIA - GAMBIE

Delegate	J.L.B. DAFFEH, M.P. Minister of Agriculture and Natural Resources	Banjul
Alternate	Alieu M.B. JAGNE Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources	Banjul
Alternate	B.O. JOBE Permanent Representative of The Gambia to FAO	Brussels

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' - ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE

Delegate	Josef ERTL Federal Minister of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Alternate	Hans ARNOLD Ambassador of the Federal Republic of Germany in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Franz-Josef SPECKS Ministerialdirigent Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Alternate	Wolfgang A.F. GRABISCH Ministerialrat Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn

Alternate	Gerhard LIEBER Counsellor (Agriculture) Alternate Permanent Representative of the Federal Republic of Germany to FAO	Rome
Alternate	Horst WILLER Ministerialrat Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Associate	Erwin BRETZ Regierungsdirektor Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Associate	Horst WETZEL Regierungsdirektor Federal Ministry of Economic Cooperation	Bonn
Associate	Dietrich RICHTER Regierungsdirektor Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Associate	Thomas KESSLER Attaché Federal Foreign Office	Bonn
Associate	Lothar KOCH Oberamtsrat Federal Ministry of Finance	Bonn

GHANA

Delegate	Horatio MENDS Minister Counsellor (Agriculture) Permanent Representative of Ghana to FAO	Rome
Alternate	Anthony KORSAH DICK Chargé d'Affaires a.i. Embassy of Ghana	Rome
Alternate	C.D.K. KUDIABOR Principal Secretary Ministry of Agriculture	Accra
Associate	Felix BOATENG Counsellor Embassy of Ghana	Rome

GREECE - GRECE - GRECIA

Délégué	Stavros TATARIDIS Vice-Ministre de l'agriculture	Athènes
Suppléant	Michel-Akis PAPAGEORGIOU Ambassadeur Représentant permanent de la Grèce auprès de la FAO	Rome
Conseiller spécial	George TZITZICOSTAS Président du Comité national grec pour la FAO	Athènes

Conseiller	Xenophon VERGINIS Directeur Division de l'économie agricole et des relations internationales Ministère de l'agriculture	Athènes
Conseiller	Nicolas SALTAS Représentant permanent suppléant de la Grèce auprès de la FAO	Rome
Conseiller	E. KAROKIS Division des Organisations économiques internationales Ministère des affaires étrangères	Athènes
Conseiller	George SAKKAS Ministère de l'agriculture	Athènes
Conseiller	Christos HATZIASLANIS Ministère de l'agriculture	Athènes
Conseiller	Constantin RIGOPOULOS Ministère de l'agriculture	Athènes
Conseiller	Ms. Z. IERONIMAKI Représentation permanente de Grèce auprès de la FAO	Rome

GRENADA - GRENADE - GRANADA

Delegate	Unison WHITEMAN Minister of Agriculture, Forestry, Fisheries and Tourism	St. George's
Alternate	Alphonsus ANTOINE Special Adviser for Agriculture Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries and Tourism	St. George's
Alternate	Rudolph HAGLEY Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries and Tourism	St. George's

GUATEMALA

Delegado	Humberto VIZCAINO LEAL Embajador de Guatemala en Italia Representante Permanente de Guatemala ante la FAO	Roma
Suplente	Oscar René ALARCON Embajador	Roma
Suplente	Guillermo ESTRADA STRECKER Consejero Representante Permanente Alterno de Guatemala ante la FAO	Roma

GUINEA - GUINEE

Délégué	Elhadj Mory KEITA Ambassadeur de Guinée en Italie Représentant permanent de la Guinée auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Jean S. CAMARA Ministre Conseiller Représentant permanent adjoint de Guinée auprès de la FAO	Rome

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

Délégué	Avito da SILVA Secrétaire général Commissariat au Développement rural	Bissau
Suppléant	Jorge Alberto SANTOS OLIVEIRA Directeur de l'agriculture Commissariat d'Etat au développement rural	Bissau

GUYANA - GUYANE

Delegate	Gavin B. KENNARD Minister of Agriculture	Georgetown
Alternate	Irwin TELFER Deputy Chief Agricultural Officer	Georgetown

HAITI - HAÏTI

Délégué	Paul ST. CLAIR Secrétaire d'Etat de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural	Port-au-Prince
Délégué	Alex L. TANIS Coordonnateur de l'assistance externe Département de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural	Port-au-Prince
Suppléant	André Jean LOUIS Directeur général adjoint Ministère de l'agriculture	Port-au-Prince
Adjoint	Antoine T. BERNARD Premier Secrétaire Ambassade d'Haïti	Rome

HONDURAS

Delegado	Guillermo SEVILLA GAMERO Subsecretario de Recursos Naturales	Tegucigalpa
Alterno	Jorge Hernán GALEAS Subsecretario de Hacienda y Crédito Público	Tegucigalpa
Alterno	Alejandro BANEGAS Representante Permanente de Honduras ante la FAO	Roma
Alterno	Juan Alberto LARA BUESO Encargado de Negocios a.i. Embajada de Honduras en Italia	Roma

Alterno	Iván MADRID O. Subdirector Operaciones Agrícolas Ministerio de Recursos Naturales	Tegucigalpa

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Delegate	Pál ROMÁNY Minister of Agriculture and Food	Budapest
Alternate	Tibor LAKATOS Vice Minister Ministry of Agriculture and Food	Budapest
Alternate	István OZORAI Secretary-General of the National Committee for UN Agriculture and Food Organizations	Budapest
Associate	Péter VÁNDOR Counsellor Permanent Representative of Hungary to FAO	Rome
Adviser	Ms Margit ZOLETNIK Counsellor Head of Section Ministry of Foreign Affairs	Budapest
Adviser	László NEMETI Director-General of STAGEK Ministry of Agriculture and Food	Budapest
Adviser	László KOVÁCS Deputy Head of Department Ministry of Agriculture and Food	Budapest
Adviser	Iván MUNKA Director of Cabinet Ministry of Agriculture and Food	Budapest
Adviser	Ms Júlia SZÁNTO Senior Officer National Committee for UN Agriculture and Food Organizations	Budapest
Adviser	Jozsef TAKACS Counsellor National Association of Agrarian Sciences	Budapest
Adviser	Ms Mária SIMO Assistant to the Permanent Representative of Hungary to FAO	Rome

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

INDIA - INDE

Delegate	Brahm PERKASH Minister for Agriculture and Irrigation	New Delhi
Alternate	M.S. SWAMINATHAN Secretary Department of Agriculture and Cooperation	New Delhi
Alternate	A.K. DAMODARAN Ambassador of India in Italy	Rome
Alternate	R.C. SOOD Additional Secretary Department of Agriculture and Cooperation	New Delhi
Associate	RAMADHAR Counsellor (Agriculture) Embassy of India	Rome
Adviser	V.V. MONGIA Special Assistant to the Minister of Agriculture and Irrigation	New Delhi

INDONESIA - INDONESIE

Delegate	SOEDARSONO HADISAPOETRO Minister of Agriculture	Jakarta
Alternate	R. SRI SUBYAKTO Ambassador of Indonesia in Italy	Rome
Alternate	SALMON PADMANAGARA Director-General Agency for Agricultural Education, Training and Extension Ministry of Agriculture	Jakarta
Alternate	A.T. BIROWO Head of Planning Bureau Ministry of Agriculture	Jakarta
Alternate	AMIDJONO MARTOSUWIRYO Agricultural Attaché Embassy of Indonesia	Rome
Alternate	DARMAWAN ADI Special Assistant to the Minister of Home Affairs	Jakarta
Alternate	Mrs. SAODAH SYAHRUDDIN Directorate General for Multilateral Economic Cooperation Ministry of Agriculture	Jakarta
Associate	DJASRIL DJARIB Senior Official Ministry of Finance	Jakarta

Associate	SUHARYO HUSEN Senior Official, Planning Bureau Ministry of Agriculture	Jakarta
Associate	SUKRIYA ATMADJA Vice-Chairman of the National Logistic Agency	Jakarta
Associate	SOESILO HARDJO PRAKOSO Senior Official of the Ministry of Agriculture	Jakarta
Adviser	AHMAD DAHLAN IBRAHIM Head of Economic Section Embassy of Indonesia	Rome

IRAN

Delegate	Ali Mohammad IZADI Minister of Agriculture and Rural Development	Teheran
Alternate	Mehryar SADROLASHRAFI Deputy Minister of Agriculture and Rural Development	Teheran
Alternate	Shemshoon MAGHSOODPOUR Director-General International Relations Department Ministry of Agriculture and Rural Development	Teheran
Associate	Hossein EMADI Executive Board Member Northern Fisheries Company	Teheran
Associate	Hossein MASHKOORI Finance Director Southern Fisheries Company	Teheran
Associate	Mahmood HAMADANCHI Executive Board Member Neka Choob Company	Teheran
Associate	Mohammad TAHER NEZAMI Director-General Commercial Department Forestry Organization	Teheran
Associate	Houshang EHYA Director Investment Section Fertilizer Company	Teheran
Adviser	Aziz MANII Alternate Permanent Representative of Iran to FAO	Rome

IRAQ - IRAK — العـــراق

Delegate	Amer MAHDI SALEH AL-KHISHALI Minister of Agriculture and Agrarian Reform	Baghdad
منـــــدوب	عامر مهدى صالح الخشالى وزير الزراعة والاصلاح الزراعـــى	بغـــداد
Alternate	Moustafa HAMDOON Ambassador of the Republic of Iraq to FAO	Rome
منـــــاوب	مصطفـــى حمـــــدون سفير الجمهورية العراقية لدى المنظمة	رومـــا
Alternate	Khalid Mahmud KHUDHEIR Director-General FAO National Committee	Baghdad
منـــــاوب	خالـــد محمـــود خضـــير مدير عام الهيئة الوطنيـــة لفعاليات منظمة الاغذية والزراعة	بغـــداد
Adviser	Ridha Said MAROUF Adviser Ministry of Agriculture and Agrarian Reform	Baghdad
مستشار	رضـــا سعيـــد معـــــروف مستشار بوزارة الزراعـــــة والاصلاح الزراعـــى	بغـــداد
Alternate	Hazim Fadhli NAJIB Counsellor Permanent Representation of Iraq to FAO	Rome
منـــــاوب	حازم فضلـــى نجيـــب قنصـــــل ، الممثلية الدائمة للعراق لدى المنظمـة	رومـــا

Alternate	Shafa EL OMAR Director Administrative Department Ministry of Agriculture and Agrarian Reform	Baghdad
منـــــاوب	شفـــاء لبيب عمـــــر المدير فى الدائرة الادارية بوزارة الزراعة والاصلاح الزراعـــى	بغـــداد
Associate	K.A. KHALIL Counsellor Embassy of the Republic of Iraq	Rome
مســـاعد	ك٠أ٠ خليـــل مستشـــار سفارة الجمهورية العراقيـــة	رومـــا
Associate	Alexander R. SCOTT Permanent Representation of the Republic of Iraq to FAO	Rome
مساعد	الكسنـــدر ر٠ سكـــوت الممثلية العراقية الدائمـــــة لدى المنظمـــــة	رومـــا

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate	James GIBBONS Minister for Agriculture	Dublin
Alternate	Robert McDONAGH Ambassador of Ireland in Italy Permanent Representative of Ireland to FAO	Rome
Alternate	J. BUTLER Assistant Secretary-General Department of Agriculture	Dublin
Alternate	P. GRIFFIN Chairman Irish National FAO Committee Department of Agriculture	Dublin
Alternate	J.N. KERRIGAN Secretary Irish National FAO Committee Department of Agriculture	Dublin
Alternate	Richard WALSH Deputy Permanent Representative of Ireland to FAO	Rome
Alternate	J. QUINN Personal Assistant to the Minister of Agriculture	Dublin

Alternate	D. FEELEY Agricultural Inspector Department of Agriculture	Dublin

ISRAEL

Delegate	Ariel SHARON Minister of Agriculture	Jerusalem
Delegate	Moshe ALON Ambassador of Israel in Italy	Rome
Alternate	Eliyahu DOUEK Counsellor (Economic Affairs) Permanent Representative of Israel to FAO	Rome
Alternate	Yitzchak ABT Director International Agricultural Cooperation Center Ministry of Agriculture	Rehovot
Alternate	Mrs. Lotte ROMAN Director Technical Assistance and Foreign Relations Bureau Ministry of Agriculture	Jerusalem
Associate	Hayim S. BAR SHAI Deputy Director Food Division Ministry of Industry, Commerce and Tourism	Jerusalem
Associate	Yaacov PRIDAN Assistant Director European Communities Division Ministry of Foreign Affairs	Jerusalem

ITALY - ITALIE - ITALIA

Délégué	Giovanni MARCORA Ministre de l'agriculture	Rome
Suppléant	Ottorino R. BORIN Ambassadeur d'Italie auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Vincenzo FAENZA Directeur général de "l'Istituto Agronomico per l'Oltremare"	Florence

Conseiller	Giuseppe SANTORO Conseiller d'ambassade Chef du VIII^{e} Bureau Direction générale des affaires économiques Ministère des affaires étrangères	Rome
Conseiller	Valerio BENVENUTI Directeur général de l'économie forestière Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Vittorio DE ASARTA Chef du Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Mme Valeria SPINELLI CATANI Représentant permanent suppléant de l'Italie auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Antonio BACCHI Représentant permanent suppléant de l'Italie auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Paolo BURI Membre du Cabinet du Ministre de l'agriculture	Rome
Conseiller	Mme Francesca ZAFARANA Chef de service Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Mme Elena MAMMONE Chef de Service Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Bernardo PALESTINI Inspecteur en chef adjoint Direction générale de la production agricole Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Pasquale MAINOLFI Inspecteur Direction générale de la production agricole Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Mme Paola PORCINAI Inspecteur des forêts Direction générale de l'économie forestière Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome

Conseiller	Gino DAL MONTE Direction générale de la tutelle Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Antonio PEROVICH Direction générale de la tutelle Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Cesare CALVANI Secrétaire du Comité italien pour le Codex Alimentarius Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Mme Margaret LOSEBY Expert à l'Institut national d'économie agraire	Rome
Conseiller	Giovanni ARMENTO Directeur adjoint de division Ministère du Trésor	Rome
Conseiller	Francesco SCORDAMAGLIA Directeur de section Ministère du trésor	Rome
Conseiller	Luigi PALLADINO Directeur Direction générale des pêches Ministère de la Marine marchande	Rome
Conseiller	Giuseppe MAGGIO APRILE Directeur de section Direction générale des pêches Ministère de la marine marchande	Rome

IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL

Délégué	Gervais Y. ATTOUNGBRE Ambassadeur de la Côte-d'Ivoire en Italie, Représentant permanent auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Paul-Desiré TANOE Ministre Conseiller Représentant permanent adjoint de la Côte-d'Ivoire auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Marcel PAUL-EMILE Secrétaire général du Comité national pour l'alimentation et le développement	Abidjan
Conseiller	Mankambou NANGUY Directeur des statistiques rurales et des enquêtes agricoles Ministère de l'agriculture	Abidjan

JAMAICA - JAMAIQUE

Delegate	K.G.A. HILL Ambassador Permanent Representative of Jamaica to the Office of the United Nations and FAO	Geneva
Alternate	Frederick ZENNY Director, Production and Extension Department Ministry of Agriculture	Kingston

JAPAN - JAPON

Delegate	Umeo KAGEI 1/ Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Japan in Italy	Rome
	Yoshihide UCHIMURA 1/ Adviser Ministry of Agriculture and Fisheries	Tokyo
Alternate	Iwao TAKI Minister Embassy of Japan Permanent Representative of Japan to FAO	Rome
Alternate	Nobuo OGAMI Director, Planning Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo
Alternate	Teruo HAYAKAWA Counsellor Embassy of Japan	Rome
Alternate	Kenshiro AKIMOTO First Secretary Embassy of Japan	Rome
Alternate	Mitsuhiro NAKAMURA Deputy Director Specialized Agencies Division United Nations Bureau Ministry of Foreign Affairs	Tokyo
Alternate	Yukio ROKUJO First Secretary Embassy of Japan	Rome
Alternate	Minozu MORIMOTO First Secretary Embassy of Japan Alternate Permanent Representative of Japan to FAO	Rome

1/ One served as delegate in the absence of the other.

Associate	Shozo SAITO Official, International Cooperation Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo
Associate	Eiichi SUZUKI Official, Specialized Agencies Division United Nations Bureau Ministry of Foreign Affairs	Tokyo
Associate	Mitsuhiro YOKOYAMA Official, Planning Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo
Associate	Shoji MAEDA Attaché Embassy of Japan	Rome

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA — الأردن

Delegate	Hikmat AL SAKIT Minister of Agriculture	Amman
مندوب	حكمت علي الساكت وزير الزراعة	عمان
Alternate	Suleiman DAJANI Ambassador Permanent Representative of Jordan to FAO	Rome
مناوب	سليمان الدجاني سفير الممثل الدائم للأردن لدى المنظمة	روما

Alternate	Hasan NABULSI Director-General Cooperative Organization	Amman
مناوب	حسن النابلسي المدير العام ، رئيس مجلس الادارة المنظمة التعاونية الاردنية	عمان
Alternate	Saad SHAMMOUT Director, Economic and Planning Department Ministry of Agriculture	Amman
مناوب	سعد شموط مدير مصلحة الاقتصاد والتخطيط وزارة الزراعة	عمان
Alternate	Zulkfil GHOSHEH Director, Agriculture Research Division Agriculture, Research and Extension Department	Amman
مناوب	ذو الكفل شحاده غوشه رئيس قسم الارشاد والابحاث الزراعية وزارة الزراعة	عمان

KENYA

Delegate	J.J.M. NYAGAH Minister of Agriculture	Nairobi
Alternate	George Kiuri MBURATHI Minister Plenipotentiary Permanent Representative of Kenya to FAO	Rome
Alternate	Japheth Livasia LIJOODI Head of Development Planning Division Ministry of Agriculture	Nairobi

Alternate	Zephaniah OWIRO Chief of Livestock Production Division Ministry of Agriculture	Nairobi
Alternate	Moses Mike MUKOLWE Chief of Land Development Division Ministry of Agriculture	Nairobi
Alternate	Wellington Kimanthi NGULO Chief Veterinary Field Officer Department of Veterinary Services Ministry of Agriculture	Nairobi
Alternate	Onesmus Muguro MBURU Chief Conservator of Forests Ministry of Natural Resources	Nairobi
Alternate	Reuben Begnigmwaga RYANGA Agricultural Attaché Kenya High Commission	London

KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE - COREA, REPUBLICA DE

Delegate	KWANG-HO AHN Ambassador of the Republic of Korea in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	DEUK-PO KIM Minister Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	BYUNG-SUK LEE Director-General Agricultural Planning Bureau Ministry of Agriculture and Fisheries	Seoul
Alternate	CHANG-SHIK HAN Counsellor Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	DONG-BAI LEE Agricultural Attaché Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	SANG-WOO PARK Agricultural Attaché Korean Permanent Mission to the European Economic Community	Brussels

Associate	IL-HO JO Director Agricultural Economic Division Ministry of Agriculture and Fisheries	Seoul
Associate	JEE-DAE KIM Fishery Attaché Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	JOON-IN CHUN Assistant Agricultural Attaché Embassy of the Republic of Korea	Rome
Associate	HYUNG-HO PARK Deputy Director International Cooperation Division Ministry of Agriculture and Fisheries	Seoul

KUWAIT - KOWEIT الكويت

Delegate	Hamoud Y. ALNISF Minister of Public Works	Kuwait
مندوب	حمود يوسف النصف وزير الأشغال العامة	الكويت
Alternate	Salem I. ALMANNAI Assistant Under-Secretary for Agricultural Affairs Ministry of Public Works	Kuwait
مناوب	سالم ابراهيم المناعي وكيل الوزارة المساعد للشؤون الزراعية وزارة الأشغال العامة	الكويت
Alternate	Ahmed M. S. AL-NAKIB Superintendent of Agricultural Wealth Ministry of Public Works	Kuwait
مناوب	أحمد محمد سعيد النقيب مشرف الثروة الزراعية وزارة الأشغال العامة	الكويت

Associate	Ms Fatima H. JAWHAR HAYAT Head of Foreign and Technical Relations Division Department of Agriculture Ministry of Public Works	Kuwait
مساعد	فاطمة حسن جوهر حيات رئيسة شعبة العلاقات الفنية الخارجية ، ادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة	الكويت
Associate	Mohammed Abdullah AL SANEH Head Animal Husbandry Section Department of Agriculture Ministry of Public Works	Kuwait
مساعد	محمد عبدالله الصانع رئيس شعبة الألبان بادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة	الكويت
Associate	Mehdi BEHBEHANI Department of Agriculture Ministry of Public Works	Kuwait
مساعد	مهدى بهبهانى رئيس شعبة المشتل بادارة الزراعة وزارة الأشغال العامة	الكويت

LAO

Délégué	Khamsing SAYAKONE Chef de Cabinet adjoint Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'hydraulique	Vientiane
Suppléant	Oroth CHOUNLAMOUNTRY Chef du service des recherches Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'hydraulique	Vientiane

LEBANON - LIBAN - LIBANO — لبنان

Délégué	Joseph SKAFF Ministre de l'agriculture et de la défense nationale	Beyrouth
مندوب	جوزيف سكاف وزير الزراعة والدفاع	بيروت

Suppléant	Elias HRAOUI Président de la Commission parlementaire pour l'agriculture	Beyrouth
مناوب	الياس هراوي رئيس اللجنة البرلمانية للزراعة	بيـــروت
Suppléant	Moustafa KHALED Directeur général Ministère de l'agriculture	Beyrouth
منـــاوب	مصطفى خالد مدير عام وزارة الزراعة	بيـــروت
Suppléant	Amin Abdel MALEK Inspecteur général Inspection centrale Présidence du Conseil des Ministres	Beyrouth
منـــاوب	أمين عبد الملك مفتش عام ، التفتيش المركزي رئاسة مجلس الوزراء	بيـــروت
Suppléant	Raymond RAFAEL Directeur général de l'Office fruitier	Beyrouth
منـــاوب	ريمون رافائيل المدير العام لمكتب الفواكه	بيـــروت
Suppléant	Rachid EDRISS Directeur général de l'Office de la production animale	Beyrouth
منـــاوب	رشيد ادريس المدير العام لمكتب الانتاج الحيواني	بيـــروت

Suppléant	Khalil CHOUERI Chef de Département Ministère de l'agriculture	Beyrouth
مناوب	خليل الشويرى رئيس دائرة وزارة الزراعة	بيروت

LESOTHO

Delegate	Makhaola LEROTHOLI Minister of Agriculture	Maseru
Alternate	B.T. MOEKETAI Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Maseru
Associate	E.L. MOLISE Chief Agricultural Officer Ministry of Agriculture	Maseru
Associate	H.L. MOKHACHANE Chief Information Officer Ministry of Agriculture	Maseru
Associate	Mrs. A.M. MOROJELE Acting Chief of Planning Ministry of Agriculture	Maseru
Adviser	Miss N. JONATHAN Chief Home Economics Officer Ministry of Agriculture	Maseru

LIBERIA

Delegate	Alfred M. FROMOYAN Deputy Minister of Agriculture	Monrovia
Alternate	Joshua R. COOPER, Jr. Assistant Minister for Economic Planning and Evaluation Ministry of Agriculture	Monrovia
Alternate	J. Hilary MASON Assistant Minister for Technical Services Designate Ministry of Agriculture	Monrovia
Alternate	Benjamin SMALLWOOD Acting FAO Program Coordinator Ministry of Agriculture	Monrovia
Alternate	John T. WOODS Managing Director Forestry Authority	Monrovia
Alternate	Benjamin G. MAWEYA Technical Assistant Ministry of Agriculture	Monrovia

Adviser	J.S. SAWYERR Manager, Planning, Research and Statistics Forestry Development Authority	Monrovia
Adviser	Mrs. Agnes W. JUGBEH Secretary to the Delegation	Monrovia

LIBYA - LIBYE - LIBIA — الجماهيرية الليبية

Delegate	Beshir JODA Minister of Agricultural Development and Land Reclamation	Tripoli
مندوب	بشير جوده أمين الاستصلاح الزراعي وتعمير الأراضي	طرابلس
Alternate	Omar JEZERI Secretary of the General Committee of Agriculture, SABRATA	Tripoli
مناوب	عمر جزيري أمين اللجنة العامة للزراعة ، صبراتة	طرابلس
Alternate	Ali BEN-RAMADAN Head of Jefara Plain Authority	Tripoli
مناوب	علي بن رمضان رئيس هيئة سهل جفارة	طرابلس
Alternate	Mohamed Sidki ZEHNI Ambassador Permanent Representative of Libya to FAO	Rome
مناوب	محمد صدقي ذهني سفير الممثل الدائم للجماهيرية لدى المنظمة	روما
Alternate	Ahmed GARTA Director of Planning and Follow-up Department	Tripoli
مناوب	أحمد قرطة مدير ادارة التخطيط والمتابعة	طرابلس

Associate	Mohamed TURKI Department of Land Reclamation	Tripoli
مساعد	محمد تركي ادارة تعمير الاراضي	طرابلس
Associate	Mahfoud DEHEIM Representative of the Syndicate of Agricultural Professions	Tripoli
مساعد	محفوظ دهيم ممثل نقابة المهن الزراعية	طرابلس
Associate	Mohamed BHIH Head, Fishery Department Ministry of Light Industries	Tripoli
مساعد	محمد بهي رئيس ادارة الثروة السمكية أمانة الصناعات الخفيفة	طرابلس

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Délégué	Jean WAGNER Ambassadeur du Luxembourg en Italie	Rome
Suppléant	Claude MAY Attaché Ambassade du Luxembourg	Rome

MADAGASCAR

Délégué	René Fidèle RAJAONAH Chargé d'affaires a.i. Ambassade de la République démocratique de Madagascar	Rome
Suppléant	Edmond RAVELOJAONA Conseiller économique et commercial Ambassade de la République démocratique de Madagascar	Rome
Adjoint	Mme. Jocelyne RAJAONAH Premier Secrétaire Ambassade de la République démocratique de Madagascar	Rome

MALAWI

Delegate	Samson M. KAKHOBWE Principal Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources	Lilongwe
Alternate	Sheridan Dalton GHURWA Deputy Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources	Lilongwe
Associate	G.B. CHIRWA Chief Projects Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources	Lilongwe

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Delegate	DATO' SHARIFF AHMAD Minister of Agriculture	Kuala Lumpur
Alternate	DATUK ARSHAD BIN AYUB Secretary General Ministry of Agriculture	Kuala Lumpur
Alternate	John Ng HOONG KEM Ambassador of Malaysia in Italy	Rome
Alternate	AHMAD BIN YUNUS Director-General Department of Agriculture	Kuala Lumpur
Alternate	YANG AMRI BIN KAMARUDDIN Director-General National Padi and Rice Authority	Kuala Lumpur
Alternate	DATUK BADRUDDIN BIN ABDUL SAMAD Deputy Secretary General/ Director of Budget Federal Treasury	Kuala Lumpur
Alternate	D. PATHANSALI Deputy Director-General Department of Fisheries	Kuala Lumpur
Alternate	ABU BAKAR BIN MAHMUD Agricultural Attaché Embassy of Malaysia	Rome
Associate	LAI KWOK KONG Senior Agricultural Economist Ministry of Agriculture	Kuala Lumpur
Associate	ENCIK ABDULLAH BIN EMBONG Assistant Director Economic Planning Unit Prime Minister's Department	Kuala Lumpur
Associate	DATUK PETER TINGGOM Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Community Development	Sarawak
Associate	NG BOH KAH Project Advisor Ministry of Agriculture and Fisheries	Sabah

Associate	DATO' HAJI ABDUL RAHMAN BIN SABRI Chairman, State Social Welfare Youth and Sports Committee	Johor
Associate	ZAINOL ABIDIN BIN JOHARI Chairman, State Agricultural Committee	Kedah
Associate	TAHIR BIN ABD AZIZ Member of State Executive Council	Kelantan
Associate	MOHD. ZUKI BIN HAJI KAMALUDDIN Member of State Executive Council Chairman, State Agricultural Committee	Pahang
Associate	ABDUL RAHMAN BIN HAJI ABBAS Member of State Executive Council	Penang
Associate	WAN ZAKARIA BIN ABD. RAHMAN Secretary to Chief Minister	Trengganu
Associate	MOHD. KHALID BIN MOHD. YUNUS Secretary to Minister of Agriculture Ministry of Agriculture	Kuala Lumpur
Associate	FAUZI BIN YON Second Secretary Embassy of Malaysia	Rome

MALDIVES - MALDIVAS

Delegate	Abdul SATTAR Minister of Fisheries	Malé
Alternate	Abdul Azeez A. HAKEEM Under-Secretary Ministry of Agriculture	Malé

MALI

Délégué	N'Fagnanama KONE Ministre du développement rural	Bamako
Suppléant	Ouédji DIALLO Conseiller technique Chargé des relations avec les organisations non gouvernementales Ministère du développement rural	Bamako
Adjoint	Amadou Samba SIDIBE Directeur général de l'élevage et de la santé animale Ministère du développement rural	Bamako
Adjoint	Sanghata MABAYO Directeur général de l'agriculture	Bamako
Adjoint	Mory Niomby KEITA Directeur général des eaux et forêts	Bamako

MALTA - MALTE

Delegate	F. MICALLEF Minister of Agriculture and Fisheries	Valletta

Alternate	I. MOSKOVITS 1/ Permanent Representative of Malta to FAO	Rome
Alternate	J.M. SCHEMBRI Chargé d'affaires Embassy of Malta	Rome
Alternate	F. SERRACINO INGLOTT Principal Agricultural Officer Ministry of Agriculture and Fisheries	Valletta
Alternate	Denis F. CAUCHI Third Secretary Embassy of Malta	Rome
Associate	Norman BUCKLE Private Secretary to the Minister of Agriculture and Fisheries	Valletta

MAURITANIA - MAURITANIE — موريتانيا

Délégué	Oumar BA Ministre du développement rural	Nouakchott
مندوب	عمر با وزير التنمية الريفية	نواكشوت
Suppléant	Sid Ahmed YEHDIH Commissaire adjoint à l'aide alimentaire	Nouakchott
مناوب	يحظى السيد أحمد مفوض سامي مساعد للتغذية الزراعية	نواكشوت
Suppléant	Mohamed BOCOUM Directeur général de l'O.M.C.	Nouakchott
مناوب	محمد بوكوم مدير عام أو ٠ أم ٠ سي	نواكشوت
Suppléant	Youba OULD CHEIKH BENANI Directeur général de la SONADER	Nouakchott
مناوب	يب ابن الشيخ البنان مدير عام " صونادير "	نواكشوت
Suppléant	Moussa Harouna SY Directeur des pêches	Nouakchott
مناوب	هارون سي موسى مدير مصايد الأسماك	نواكشوت

1/ In the absence of the Minister of Agriculture, Mr. I. Moskovits acted as Head of the Delegation.

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Delegate	Lutchun PURMESSUR Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Port-Louis
Alternate	Tiberman Muohunji NARAIN Principal Agricultural Officer Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment	Port-Louis
Adviser	Francesco CAPONERA Honorary General Counsellor of Mauritius	Rome

MEXICO - MEXIQUE

Delegado	Cuauhtémoc CARDENAS SOLORZANO Subsecretario Forestal y de la Fauna Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Suplente	Alvaro ECHEVERRIA ZUNO Embajador Representante Permanente de México ante la FAO	Roma
Suplente	Alfonso DUARTE Representante Permanente Alterno de México ante la FAO	Roma
Suplente	Octavio GARCIA ROCHA Coordinador del Sector Paraestatal Forestal Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Suplente	Osvaldo VALDES OLIVARES Subdirector de Cooperación y Servicios Internacionales Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Suplente	Miguel AGUIRRE Subdirector de Coordinación Comercial Sector Privado y Social Secretaría de Comercio	México
Suplente	Enrique L. ALMARAZ DAVILA Coordinador de la Unidad de Cooperación Internacional Secretaría de la Reforma Agraria	México

Suplente	Francisco MARTINEZ GOMEZ Consejero Agrícola Delegación Permanente de México ante la FAO	Roma
Suplente	Miguel Angel OROZCO DEZA Agregado Económico Financiero Delegación Permanente de México ante la FAO	Roma
Suplente	Antonio Iván MENENDEZ Agregado Económico Comercial Delegación Permanente de México ante la FAO	Roma
Suplente	Francisco RUIZ ORTIZ Delegación Permanente de México ante la FAO	Roma
Suplente	Srta. Magdalena JAIME CISNEROS Delegación Permanente de México ante la FAO	Roma
Suplente	Ernesto ROBERTS VILLAREAL Delegación Permanente de México ante la FAO	Roma
Asesor	Luis PRIETO REYES Asesor Jurídico Subsecretaría Forestal y de la Fauna	México

MONGOLIA - MONGOLIE

Delegate	Namhain SUMYA Vice-Minister for Light and Food Industries	Ulan Bator
Alternate	Dorjsurengiin KHURELBAATAR Permanent Mission of the Mongolian People's Republic to the Office of the United Nations	Geneva
Alternate	Tojilyn TORNON Ministry of Agriculture	Ulan Bator

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS — المغرب

Délégué	Abdellatif GHISSASSI Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire	Rabat
مندوب	عبد اللطيف شاسي وزير الفلاحة والاصلاح الزراعي	الرباط
Suppléant	Mustapha BELARBI ALAOUI Ambassadeur du Royaume du Maroc en Italie Représentant permanent auprès de la FAO	Rome
مناوب	مصطفى العربي العلوي سفير المملكة المغربية ، الممثل الدائم لدى المنظمة	روما

Suppléant — Mohamed MOUMEN — Rabat
Directeur du Cabinet du Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

منـــاوب — محمـــد مومـــن — الرباط
مدير ديوان وزارة الفلاحة
والاصلاح الزراعي

Suppléant — Houcine FARAJ — Rabat
Directeur de la mise en valeur

منـــاوب — حسين فـــرج — الرباط
مديـر التنميـــة

Suppléant — Abdelaziz ARRIFI — Rabat
Directeur de la recherche agronomique
Ministère de l'agriculture

منـــاوب — عبد العزيـز عريـــفي — الرباط
مدير البحوث الزراعيـة
وزارة الزراعـــة

Suppléant — Ben Mohamed NAJEM — Rabat
Chef de la Division de la planification
Ministère de l'agriculture

منـــاوب — بن محمـد ناجـم — الرباط
مدير قسم التخطيـط
وزارة الزراعـــة

Suppléant — Thalib Ben SOUDA KORACHI — Rabat
Adjoint du Directeur de l'élevage
Ministère de l'agriculture

منـــاوب — طالب بن سوده قراشـــي — الرباط
المدير المساعد للتربية

Suppléant — Said TAZI — Rabat
Administrateur
Chef du Service de la coopération technique
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

منـــاوب — التازى سعيـــد — الرباط
متصرف ، رئيس مصلحة التعاون
التقنى ، وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعى

Suppléant	Abdelaadim LHAFI Chef de Service de l'inspection des produits d'origine animale Ministère de l'agriculture	Rabat
مناوب	عبد العظيم لحافـــي رئيس قسم مراقبة المنتجات الحيوانية وزارة الزراعة	الرباط
Suppléant	Abdelkader LAHLOU Directeur chargé des études économiques et de la formation professionnelle Caisse nationale de Crédit agricole	Rabat
مناوب	عبد القادر لحلو مدير الدراسات الاقتصادية والتدريب المهني الصندوق الوطني للقرض الفلاحي	الرباط
Suppléant	Ahmed ALAOUI ABDELAOUI Attaché auprès du Premier Ministre	Rabat
مناوب	احمد العلوى عبد اللاوى ملحق بديوان رئيس الوزراء	الرباط
Suppléant	Mlle Farida JAIDI Représentant permanent suppléant du Maroc auprès de la FAO	Rome
مناوب	الانسة فريدة الجعايدى سكرتيرة سفارة	رومـــا
Suppléant	Moustapha QUAROUACH Attaché de Cabinet Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire	Rabat
مناوب	مصطفى قرواش ملحق بمكتب الوزير وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعى	الرباط
Conseiller	Mohamed AZZOU Directeur de l'Institut scientifique des pêches maritimes	Casablanca
مستشار	محمد عزو مدير المعهد العلمى لمصايد الأسمـــاك	الدار البيضـــاء
Conseiller	Abdallah EL HONSALI Administrateur principal des affaires maritimes Direction de la marine marchande	Casablanca
مستشار	عبد الله الحنصلى اداري أول للشؤون البحرية التجارية	الدار البيضـــاء

MOZAMBIQUE

Delegate	Mario DA GRAÇA MACHUNGO Minister for Agriculture	Maputo
Alternate	João FERREIRA Secretary of State for Cotton Ministry of Agriculture	Maputo
Alternate	Mrs Marina PANCAS Provincial Director of Agriculture	Maputo
Alternate	Ms Margarida MARTINS Planning Department Ministry of Agriculture	Maputo

NAMIBIA - NAMIBIE

Delegate	Victor Ramon CARAZO Second Secretary Permanent Mission of Venezuela to the United Nations	New York
Alternate	Juli MINTCHEV Third Secretary Permanent Mission of Bulgaria to the United Nations	New York

NEPAL

Delegate	Bijaya Prakash THEWE Minister of State for Food and Agriculture	Kathmandu
Alternate	D.R. SHARMA General Manager Agriculture Development Bank	Kathmandu
Alternate	R.B. SINGH Joint Secretary Ministry of Food and Agriculture	Kathmandu
Alternate	I.B. SINGH First Secretary Royal Nepalese Embassy	Paris

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

Delegate	W.M. OTTO Director-General for Land Development and Forest Administration Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Alternate	G. de BAKKER Permanent Representative of the Netherlands to FAO and WFP	Rome
Alternate	P.J.H. JONKMAN Deputy Director-General International Cooperation Ministry of Foreign Affairs	The Hague

Associate	H. RIEM Division of International Economic Affairs Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	J. BERTELING International Organizations Department Ministry of Foreign Affairs	The Hague
Associate	J. DOORENBOS Deputy Director of Agricultural Assistance to Developing Countries Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	Mrs. P.F.M. van der TOGT Directorate of Agricultural Assistance to Developing Countries Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	L. RITTERSHAUS Associate Permanent Representative of the Netherlands to FAO and WFP	Rome
Adviser	H. LINNEMANN Free University of Amsterdam	Amsterdam
Adviser	Ch. FLORIS Secretary, Public Board Agriculture Agriculture	The Hague
Adviser	P. BUKMAN Chairman of the Netherlands FAO Committee	The Hague

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDIA

Delegate	D. MacINTYRE Minister of Agriculture and Fisheries Minister in charge of the Rural Banking and Finance Corporation	Wellington
Alternate	E.H. HALSTEAD Ambassador of New Zealand in Italy	Rome
Alternate	M.L. CAMERON Director-General of Agriculture and Fisheries	Wellington
Alternate	Miss A.J. PEARCE Permanent Representative of New Zealand to FAO	Rome
Alternate	D. CRUMP Attaché (Agriculture) New Zealand High Commission	London
Alternate	M.R. LEAR Alternate Permanent Representative of New Zealand to FAO	Rome

Alternate	G.J. RANDAL Second Secretary New Zealand Embassy	Rome
Associate	Ms J.R. BURNS Secretary to Minister of Agriculture and Fisheries	Wellington

NICARAGUA

Delegado	Sebastián GONZALEZ Vice Ministro del Desarrollo Agropecuario	Managua
Suplente	Ricardo CORONEL KAUEZ Subdirector, Instituto Nacional de Reforma Agraria	Managua
Suplente	Alejandro SERRANO CALDERA Representante permanente de Nicaragua ante la FAO	Roma
Suplente	Edmundo JARQUIN CALDERON Director de Relaciones Económicas Internacionales Ministerio de Relaciones Exteriores	Managua
Suplente	Erwin AGUILAR GAMEZ Representante Permanente Alterno de Nicaragua ante la FAO	Roma
Asesor	Orestes PAPI PEREZ Primer Secretario Embajada de Nicaragua	Roma

NIGER

Délégué	Brah MAHAMANE Ministre du développement rural	Niamey
Suppléant	MOUSSA SALEY Directeur de l'agriculture Ministère du développement rural	Niamey
Suppléant	NAJADA IBRAHIM Directeur des eaux et forêts Ministère du développement rural	Niamey
Adjoint	Toussaint Arouna ALLOKE Chef de la Division des relations avec les Organisations des Nations Unies Ministère des affaires étrangères et de la coopération	Niamey

NIGERIA

Delegate	OLU AWOTESU Minister of State for Agriculture	Lagos
Alternate	Alhaji M. LIMAN Permanent Secretary Federal Ministry of Agriculture	Lagos
Alternate	A. M. OSENI Director Federal Department of Forestry Federal Ministry of Agriculture	Lagos
Adviser	B.F. DADA Director Federal Department of Fisheries	Lagos
Adviser	O. AWOYEMI Director Federal Department of Agriculture	Lagos
Adviser	Frank OBIANWU Deputy Secretary Federal Ministry of Agriculture	Lagos
Adviser	J.O. ALABI Permanent Representative of Nigeria to FAO	Rome
Adviser	Sunday Simeon OJOMO Assistant Director Federal Ministry of Justice	Lagos

NORWAY - NORVEGE - NORUEGA

Delegate	Oskar ØKSNES Minister of Agriculture	Oslo
Alternate	S. Chr. SOMMERFELT Ambassador of Norway in Italy Permanent Representative of Norway to FAO	Rome
Alternate	Hans Kr. SEIP Director-General of Forestry Ministry of Agriculture Chairman of the National FAO Committee	Oslo
Alternate	P.H. GRUE Director-General of Agriculture Ministry of Agriculture	Oslo
Alternate	Aa. BOTHNER Ambassador Ministry of Foreign Affairs	Oslo
Alternate	Dag Mork ULNES Alternate Permanent Representative of Norway to FAO	Rome
Adviser	T. PAULSEN Head of Division Ministry of Fisheries	Oslo

Adviser	S.V. HAGEN Counsellor Ministry of Foreign Affairs	Oslo
Adviser	G. HAGA Counsellor Ministry of Agriculture	Oslo
Adviser	Per PRESTGARD Senior Rural Development Advisor Norwegian Agency for International Development	Oslo
Adviser	J. FAALAND Director of Research Chr. Michelsens Institute	Bergen
Adviser	Mrs. W. BARTH-EIDE Assistant Professor Institute of Nutrition University of Oslo	Oslo
Adviser	Miss E. HELSING Research Assistant Institute of Nutrition University of Oslo	Oslo
Adviser	O. HEGGE Head of Division Federation of Agricultural Cooperatives	Oslo
Adviser	E. BERG Senior Officer Norwegian Agency for International Development	Oslo

OMAN — عمـــان

Delegate	Abdul Munim AL MAGINI Director of Agricultural Research Ministry of Agriculture and Fisheries	Muscat
مندوب	عبد المنعم محمد المجيني مدير البحوث الزراعية وزارة الزراعة والأسماك	مسقط
Alternate	Ahmed Suhail EJHAM Second Secretary Embassy of Oman Alternate Permanent Representative of Oman to FAO	Rome
مناوب	أحمد سهيل اجهام سكرتير ثان سفارة عمان ، روما الممثل المناوب لعمان لدى المنظمة	روما

PAKISTAN

Delegate	Mohammad Fazil JANJUA Minister for Food, Agriculture and Cooperatives	Islamabad
Alternate	A. Sami QURESHI Secretary Ministry of Food, Agriculture and Cooperatives	Islamabad
Alternate	Syed Asad PARVEZ Deputy Secretary (I.C.) Federal Ministry of Food and Agriculture	Islamabad
Alternate	Mohammad Parvez MASUD Permanent Representative of Pakistan to FAO	Rome
Alternate	Shahid MALIK Second Secretary and Chargé d'Affaires a.i. Embassy of Pakistan	Rome

PANAMA

Delegado	Sra. Dra. Mayra IVANKOVICH DE AROSEMENA Embajador de Panamá ante la FAO	Roma
Suplente	Alfredo ACUÑA Representante Permanente Alterno de Panamá ante la FAO	Roma
Adjunto	Sra. Dña. Mitzila BOUTET Agregado Representación Permanente de Panamá ante la FAO	Roma

PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE - PAPUA NUEVA GUINEA

Delegate	M.K. SAROA Acting Assistant Secretary Policy Review and Coordination Department of Primary Industry	Port Moresby
Alternate	Peter WILSON Fisheries Adviser	Port Moresby
Adviser	John YOGIYO Agronomist Department of Primary Industry Ministry of Agriculture	Kainantu
Adviser	Stephen TRINGIN Research Officer Department of Primary Industry	Port Moresby
Adviser	Stephen EKA Agricultural Economist Department of Primary Industry	Port Moresby

PARAGUAY

PERU - PEROU

Delegado	Guillermo SCHWARTZMANN Viceministro de Agricultura	Lima
Suplente	Luis Humberto VALDIVIA AVALOS Embajador del Perú ante la FAO	Roma
Suplente	J. VELASQUEZ DE LA TORRE Representante Permanente Alterno del Perú ante la FAO	Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Delegate	José J. LEIDO, Jr. Minister of Natural Resources	Manila
Alternate	Jesus TANCHANCO Administrator National Grains Authority	Manila
Alternate	Dakila FONANCIER Assistant Secretary Ministry of Natural Resources	Manila
Alternate	Olegario IGNACIO Assistant Secretary Ministry of Agrarian Reform	Manila
Alternate	Horacio CARANDANG Alternate Permanent Representative of the Philippines to FAO	Rome
Alternate	Inocencio A. RONQUILLO Chief, Division of Research Bureau of Fisheries and Aquatic Resources Ministry of Natural Resources	Manila
Alternate	Rodolfo S. ESTRELLADO Special Assistant to the Minister of Natural Resources	Manila
Alternate	Jesus VALERIO Chief, Planning Service Ministry of Natural Resources	Manila
Alternate	Joemari GEROCHI Executive Assistant Bureau of Fisheries and Aquatic Resources Ministry of Natural Resources	Manila

Alternate	Cirillo SERNA Chief, Planning and Evaluation Division Bureau of Forest Development Ministry of Natural Resources	Manila
Alternate	Augusto G. MARMARIL Commercial Attaché Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Ms. Rica BERNAS Head Executive Assistant Ministry of Agriculture	Manila
Adviser	José L. BAIZAS Ministry of Natural Resources	Manila
Adviser	Alexander AQUINO Management Staff Ministry of Agriculture	Manila

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Delegate	Leon KŁONICA Minister of Agriculture	Warsaw
Alternate	Andrzej KACAŁA Deputy Minister of Agriculture	Warsaw
Alternate	Stanislaw TREPCZYNSKI Ambassador of the Polish People's Republic in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Antoni CZARKOWSKI Deputy Director Department of International Organizations Ministry of Foreign Affairs	Warsaw
Associate	Józef MAJCHER Adviser to the Minister of Foreign Affairs	Warsaw
Associate	Czesław MUSZALSKI Counsellor Deputy Permanent Representative of Poland to FAO	Rome
Associate	Janusz ROWINSKI Head of the Laboratory of Foreign Agriculture Economics Institute of Agricultural Economics	Warsaw

Associate	Zbigniew DUTKIEWICZ Principal Adviser Ministry of Foreign Trade and Maritime Economy	Warsaw
Associate	Ryszard DZIECIOŁOWSKI Professor Institute of Forestry	Warsaw
Associate	Roman MŁYNIEC First Vice-President of the Association "Agropol"	Warsaw
Associate	Miss Małgorzata PIOTROWSKA Polish National FAO Committee Ministry of Agriculture	Warsaw

PORTUGAL

Delegate	Joaquim LOURENÇO Minister of Agriculture and Fisheries	Lisbon
Alternate	Mário RUIVO Chairman of Portuguese National FAO Committee	Lisbon
Alternate	Rui MEIRA FERREIRA Permanent Representative of Portugal to FAO	Rome
Alternate	Pedro AMARO Vice-Chairman of National FAO Committee	Lisbon
Alternate	João PEREIRA REIS Secretary-General of Portuguese National FAO Committee	Lisbon
Alternate	Antônio LOPES RIBEIRO Director of the Office of International Cooperation Ministry of Agriculture and Fisheries	Lisbon
Alternate	José BULHÃO MARTINS Secretary Embassy of Portugal	Rome
Associate	Mrs, Lígia de AZEVEDO Chief of Nutrition Programme Ministry of Agriculture and Fisheries	Lisbon
Adviser	Mrs. Leonor MEIRELLES de SOUSA Embassy of the Portuguese Republic	Rome

QATAR قطـــر

Delegate	Ahmad Abdulrahman AL-MANA Under-Secretary Ministry of Industry and Agriculture	Doha
مندوب	أحمد عبدالرحمن المناع وكيل وزارة الصناعة والزراعة	الدوحة
Alternate	Michael SALIBA FARAH Head of Extension Section Ministry of Industry and Agriculture	Doha
مناوب	ميخائيل صليبا فرح رئيس قسم الارشاد وزارة الصناعة والزراعة	الدوحة
Alternate	Saad Ibrahim AL-KOWARI Agricultural Assistant Ministry of Industry and Agriculture	Doha
مناوب	سعد ابراهيم القوارى معاون زراعي وزارة الصناعة والزراعة	الدوحة

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Délégué	Adrian ROGOJANU Vice-Ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire	Bucarest
Suppléant	Ion MARGINEANU Ambassadeur de la République socialiste de Roumanie en Italie Représentant permanent de Roumanie auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Dumitru VASILIU Directeur général adjoint au Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire	Bucarest
Adjoint	Dumitru CONSTANTIN Directeur au Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire	Bucarest
Adjoint	Pompiliu CELAN Conseiller au Ministère des affaires étrangères	Bucarest
Adjoint	Nicolae DIMITRIU Secrétaire du Comité national roumain pour la FAO	Bucarest

Adjoint	Lazar COMANESCU Troisième secrétaire Ministère des affaires étrangères	Bucarest
Conseiller	Mme Mihaela CHELARU Expert Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire	Bucarest
Conseiller	Constantin IONESCU Conseiller au Conseil des Ministres	Bucarest

RWANDA

Délégué	Frédéric NZAMURAMBAHO Ministre de l'agriculture et de l'élevage	Kigali
Suppléant	Jules KANANURA Ambassadeur du Rwanda en France Représentant permanent du Rwanda auprès de la FAO	Paris
Suppléant	Antoine NDEGEYA Directeur général de l'élevage Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Kigali
Adjoint	Dismas NSABIMANA Ingénieur agronome Directeur général de l'agronomie Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Kigali

SAINT LUCIA - SAINTE-LUCIE - SANTA LUCIA

Delegate	Charles CADET Counsellor (Trade) Saint Lucia High Commission in the United Kingdom	London

SAMOA

Delegate	S.U. SALA Prime Minister's Office	Apia
Alternate	Ata MA'IA'I Foreign Affairs Officer	Apia

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE - SANTO TOME Y PRINCIPE

SAUDI ARABIA (KINGDOM OF) - ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D')
ARABIA SAUDITA (REINO DE) - المملكة العربية السعودية

Delegate	Mohammed Ali MAKKI Deputy Minister of Agriculture and Water	Riyadh
منـــدوب	محمد علي مكـي وكيل وزارة الزراعة والمياه للشؤون الزراعية	الريـاض
Alternate	Atif Y. BUKHARI Ambassador of Saudi Arabia to FAO	Rome
منـــاوب	عاطف يحيي بخارى سفير المملكة العربية السعودية لدى المنظمـــة	روما
Associate	Wassel AL-AHMADI Assistant to the Ambassador of Saudi Arabia to FAO	Rome
مساعد	واصل الأحمدى مساعد سفير المملكة العربية السعودية لدى المنظمة	رومـــا
Associate	Zeid EL-JWIERAH Director-General of Training Department Ministry of Agriculture and Water	Riyadh
مساعد	زيد ابراهيم الجويره مدير عام ادارة التدريب وزارة الزراعة والمياه	الريـــاض
Associate	Hamid ABUJOBAL Director of External Relations Ministry of Agriculture and Water	Riyadh
مساعد	حميد محمد أبو جبال مدير العلاقات الخارجية وزارة الزراعة والمياه	الريـــاض

Associate	Abdul-Rahman EL-DAWOOD Extension Division Ministry of Agriculture and Water	Riyadh
مساعد	عبدالرحمن ناصر الداوود قسم الارشاد وزارة الزراعة والمياه	الرياض
Associate	Hashem Mohammed EL-HASHEM Director of Agricultural Research Department Ministry of Agriculture and Water	Riyadh
مساعد	هاشم محمد الهاشم مدير قسم الهندسة الزراعية وزارة الزراعة والمياه	الرياض
Adviser	Abdo MASHHADY Deputy Dean Faculty of Agriculture Riyadh University	Riyadh
مستشار	عبده مشهدى وكيل عميد كلية الزراعة جامعة الرياض	الرياض
Adviser	Mohammed Al-RASHED Lecturer Faculty of Commerce Riyadh University	Riyadh
مستشار	محمد الراشد مدرس بكلية العلوم الادارية جامعة الرياض	الرياض

SENEGAL

Délégué	Samba MADEMBA-SY Ambassadeur du Sénégal auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Sidaty AIDARA Premier Secrétaire Représentant permanent adjoint du Sénégal auprès de la FAO	Rome

Suppléant	Minelphe DIALLO Conseiller technique Ministère du développement rural	Dakar
Conseiller	Latyr N'DIAYE Directeur des Etudes, des Méthodes et du Plan Ministère du développement rural	Dakar

SEYCHELLES

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Delegate	A.F. Joe JACKSON Minister of Agriculture and Forestry	Freetown
Alternate	Birch M. CONTE Ambassador Permanent Representative of Sierra Leone to FAO	Rome
Adviser	C.B. SESAY Chief Agriculturist Ministry of Agriculture and Forestry	Freetown
Adviser	T.J. SHORUNKEK-SAWYERR Chief Fisheries Officer	Freetown
Adviser	T.E.C. PALMER Agricultural Attaché Embassy of Sierra Leone	Rome

SOMALIA - SOMALIE - الصومال

Delegate	Jaalle Yussuf Ali OSMAN Minister of Livestock, Forestry and Range	Mogadishu
مندوب	يوسف طي عثمان وزير الثروة الحيوانية والغابات والمراعي	مقديشو
Alternate	Salah Mohamed ALI Ambassador to the Italian Republic Permanent Representative of Somalia to FAO	Rome
مناوب	صلاح محمد طي السفير لدى جمهورية ايطاليا والممثل الدائم للصومال لدى المنظمة	روما

Alternate	Jaalle Mohamed Abukar SHEIKH Director-General Ministry of Agriculture	Mogadishu
مناوب	محمد أبوكر شيخ مدير عام بوزارة الزراعة	مقديشو
Alternate	Jaalle Abdillahi Ahmed KARANI General Manager National Range Agency	Mogadishu
مناوب	عبدالله أحمد كراني مدير عام هيئة المراعي الوطنية	مقديشو
Alternate	Ahmed GILAO MOHAMED Commercial Counsellor Alternate Representative of Somalia to FAO	Rome
مناوب	أحمد جيلاو القنصل التجاري الممثل المناوب للصومال لدى المنظمة	روما
Adviser	Mukhtar Sheikh ABDIRAZAK Second Secretary Embassy of the Somali Democratic Republic	Rome
مستشار	مختار شيخ عبد الرازق سكرتير ثان سفارة جمهورية الصومال الديمقراطية	روما

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Delegado	Jaime LAMO DE ESPINOSA Ministro de Agricultura	Madrid
Suplente	Luis Mardones SEVILLA Subsecretario Ministerio de Agricultura	Madrid
Suplente	José GARCIA BAÑON Embajador Ministerio de Asuntos Exteriores	Madrid

Adjunto	Manuel M. BENAVIDES Ministro Consejero Embajada de España	Roma
Adjunto	Guillermo ESCARDO PEINADOR Ingeniero Agrónomo Ministerio de Agricultura	Madrid
Adjunto	Antonio FERNANDEZ Y GONZALEZ Consejero Agrónomo Embajada de España ante la OCDE	París
Adjunto	Miguel BUENO GOMEZ Jefe del Gabinete Técnico del IRYDA	Madrid
Adjunto	Jesús MIRANDA y de LARRA Representante Permanente de España ante la FAO	Roma
Adjunto	Luis Fernando de SEGOVIA Primer Secretario Embajada de España	Roma
Asesor	Luis GARCIA Presidente del FORPPA	Madrid
Asesor	José Manuel RODRIGUEZ MOLINA Secretario General Técnico	Madrid
Asesor	Javier POSADA MORENO Jefe del Gabinete Técnico del Ministro de Agricultura	Madrid
Asesor	Agustín CERDA RUBIO Subdirector General de Industrias Alimentarias Ministerio de Industria y Energía	Madrid
Asesor	Antonio MARTIN CALOTO Interventor Delegado del Ministerio de Agricultura	Madrid
Asesor	José PUERTA ROMERO Subdirector General de Producción Vegetal	Madrid
Asesor	Rafael CAVESTANY Director del FORPPA	Madrid
Asesor	Leopoldo MEDINA DEL CERRO Jefe del Servicio Exterior Agrario Ministerio de Agricultura	Madrid
Asesor	Manuel VIDAL HOSPITAL Director Técnico de Relaciones Científicas del INI	Madrid
Asesor	Fernando BARRIENTOS FERNANDEZ Jefe de Coordinación y Relaciones del ICONA	Madrid

Asesor	Carlos DIAZ GUEL Director Servicio Informativo del Ministerio de Agricultura	Madrid
Asesor	José Joaquín GARCIA DEL CASTILLO Jefe de Organismos y Asistencia Técnica Internacional	Madrid
Asesor	Andrés DE LEON LLAMAZARES Jefe de Fertilizantes Ministerio de Agricultura	Madrid
Asesor	Antonio BRETONS DIE Jefe de Estudios para la Protección Forestal Ministerio de Agricultura	Madrid
Asesor	Jesús MAROTO DE LAS HERAS Asesor de la Secretaría General Técnica Ministerio de Agricultura	Madrid
Asesor	Srta. Doña Asunción CAVERO Ingeniero Técnico Ministerio de Agricultura	Madrid
Asesor	Sra. Dña. Milagros ALLENDE Jefe de las Oficinas Agronómicas en el extranjero	Madrid
Asesor	José Luis MESEGUER SANCHEZ Consejero Legal de la Dirección General de Pesca Marítima	Madrid
Asesor	Pedro SERRANO MARTI Jefe de Química Inorgánica Ministerio de Industria y Energía	Madrid
Asesor	José María HERRERA PEREZ Jefe de Estudios del Sector Primario Ministerio de Hacienda	Madrid
Asesor	Manuel CHAVEZ SANCHEZ Director del Centro de Edafología del Consejo Superior de Investigaciones Científicas	Madrid

SRI LANKA

Delegate	E.L. SENANAYAKE Minister of Agricultural Development and Research	Colombo
Alternate	A.F. WIJEMANNE Ambassador of Sri Lanka in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Mrs. S. SENANAYAKE Personal Assistant to the Minister of Agricultural Development and Research	Colombo
Alternate	D.H.J. ABEYAGOONASEKERA Senior Additional Secretary Ministry of Agricultural Development and Research	Colombo
Alternate	N.K. RAJALINGAM First Secretary Embassy of Sri Lanka Alternate Permanent Representative of Sri Lanka to FAO	Rome
Alternate	A.M.F. FERNANDO First Secretary (Commercial) Embassy of Sri Lanka Alternate Permanent Representative of Sri Lanka to FAO	Rome
Associate	F.G.A. HENRY Chancellor Embassy of Sri Lanka	Rome
Associate	M.H. de S. JAYARATNE Attaché Embassy of Sri Lanka	Rome

SUDAN - SOUDAN - SUDAN - السودان

Delegate	Abdalla Ahmed ABDALLA Minister of Agriculture, Food and Natural Resources	Khartoum
مندوب	عبدالله أحمد عبدالله وزير الزراعة والاغذية والموارد الطبيعية	الخرطوم

Alternate	Suliman SID AHMED Deputy Director-General Foreign Relations Administration Ministry of Agriculture, Food and Natural Resources	Khartoum
منـــاوب	سليمان سيد أحمد نائب مدير عام ادارة العلاقات الخارجية وزارة الزراعة والاغذية والموارد الطبيعية	الخرطوم
Alternate	Amir Abdalla KHALIL Permanent Representative of Sudan to FAO	Rome
منـــاوب	أمير عبدالله خليل ممثل السودان الدائم لدى المنظمة	رومـا
Alternate	Mohamed EL-HASSAN ELFADIL Director of Epizootics Ministry of Agriculture, Food and Natural Resources	Khartoum
منـاوب	محمد الحسن الفاضل مدير الصحة الحيوانية وزارة الزراعة والاغذية والموارد الطبيعية	الخرطوم
Alternate	Amin Ismail EL GULLA Director of Agriculture Regional Ministry of Agriculture and Natural Resources	Juba
منـــاوب	أمين اسماعيل الجلـه مدير الزراعـــة وزارة الزراعة والاغذية والموارد الطبيعية	جوبـــا

SURINAME

Delegate	Johannes Toepon KASANTAROENO Minister of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries	Paramaribo
Alternate	Harold Ewald LIONARONS Director of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries	Paramaribo

Alternate	Frank Albert del PRADO[1/] Deputy Director of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries	Paramaribo
Associate	Edward Francis MAY Head of Division Project Management of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries	Paramaribo
Adviser	Miss Martha de VRIES First Secretary Embassy of Suriname	The Hague

SWAZILAND - SWAZILAND - SWAZILANDIA

Delegate	A.K. HLOPHE Minister of Agriculture and Cooperatives	Mbabane
Alternate	P.H. MTETWA Under-Secretary Ministry of Agriculture and Cooperatives	Mbabane
Associate	N.T. GUMEDE Senior Veterinary Officer Ministry of Agriculture and Cooperatives	Mbabane
Associate	R.D. THWALA Senior Agricultural Officer Ministry of Agriculture and Cooperatives	Mbabane
Associate	J.A. MENZ Director, Research and Planning Ministry of Agriculture and Cooperatives	Mbabane

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Delegate	Anders DAHLGREN Minister of Agriculture	Stockholm
Alternate	Axel LEWENHAUPT Ambassador of Sweden in Italy Permanent Representative of Sweden to FAO	Rome
Alternate	*Stefan DE MARE Head of Division Ministry of Agriculture	Stockholm
Alternate	Claes SENNING Head of Department Ministry of Agriculture	Stockholm

1/ After departure of the Minister of Agriculture, Mr. F.A. del Prado acted as Head of Delegation.

Alternate	Ingvar WIDEN Director-General National Board of Agriculture	Joenkoeping
Associate	Ms Astrid BERGQUIST Deputy Head of Division Ministry of Agriculture	Stockholm
Associate	Ivan ECKERSTEN Agricultural Counsellor Embassy of Sweden Alternate Permanent Representative of Sweden to FAO	Rome
Associate	Goesta ERICSSON Assistant Director-General Swedish International Development Authority	Stockholm
Associate	Jan STÅHL Counsellor Embassy of Sweden Alternate Permanent Representative of Sweden to FAO	Rome
Associate	Staffan AABERG Head of Section Ministry of Foreign Affairs	Stockholm
Adviser	Lars AUGUSTINSSON Deputy Head of Agricultural Division Swedish International Development Authority	Stockholm
Adviser	Lennart HJELM Rector Swedish University of Agricultural Sciences	Uppsala
Adviser	Mrs Anna-Brita MALMSTEN Federation of Swedish Farmers	Stockholm
Adviser	Claes-Erik ODHNER Head of Research Department Confederation of Swedish Trade Unions	Stockholm
Adviser	Mrs Eva PERSSON Assistant Ministry of Agriculture	Stockholm
Adviser	Hans WACHTMEISTER Member of Parliament	Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Délégué	Jean-Claude PIOT Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture Président du Comité national suisse de la FAO Département fédéral de l'économie publique	Berne
Suppléant	Hans POPP Sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture Département fédéral de l'économie publique	Berne
Adjoint	Theodor GLASER Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO	Rome
Adjoint	A. GREBER Chef de section, Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) Département fédéral des affaires étrangères	Berne
Adjoint	R. MAYOR Chef de section suppléant, Division politique III Département fédéral des affaires étrangères	Berne
Adjoint	D. BETI Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire Département fédéral des affaires étrangères	Berne
Adjoint	G. DUCOMMUN Secrétaire du Comité national suisse de la FAO Office fédéral de l'agriculture Département fédéral de l'économie politique	Berne

SYRIA - SYRIE - SIRIA سوريـــة

Delegate	Ahmad QABALAN Minister of Agriculture and Agrarian Reform	Damascus
منـــدوب	أحمد قبـــــلان وزير الزراعة والاصلاح الزراعى	دمشـــق
Alternate	Salah EL-KURDI Deputy Minister of Agriculture and Agrarian Reform	Damascus
منـــاوب	صلاح الكردى نائب وزير الزراعة والاصلاح الزراعى	دمشـــق

Alternate — Farouk AL-SHARA — Rome
Ambassador of the Syrian Arab Republic in Italy
Permanent Representative to FAO

منـاوب — فـاروق الشـرع — رومـا
سفير الجمهورية العربية السورية
في ايطاليا وممثلها الدائـم
لدى المنظمـة

Alternate — Mohammed Ali SABBAGH — Damascus
Director of Agricultural Affairs

منـاوب — محمد علي صبـاغ — دمشـق
مدير الشؤون الزراعية

Alternate — Mousbah EL DALATI — Rome
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to FAO

منـاوب — مصباح الدالاتي — رومـا
وزير مستشار ، مناوب
الممثل الدائم لسورية لدى المنظمة

Alternate — Mohammad DIB — Damascus
Director of Statistics and Planning
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform

منـاوب — محمـد ديـب — دمشـق
مدير الاحصاء والتخطيط ، وزارة
الزراعة والاصلاح الزراعـي

Alternate — Riad SAAD-EL-DINE — Damascus
Director of Irrigation and Agricultural Planning
State Planning Commission

منـاوب — رياض سعد الديـن — دمشـق
مدير تخطيط الري والزراعة
هيئة تخطيط الدولة

TANZANIA - TANZANIE

Delegate	John William Samuel MALECELA Minister for Agriculture	Dar es-Salaam
Alternate	George Samuel MAGOMBE Ambassador of the United Republic of Tanzania in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	S.A. MADALLALI Principal Secretary Ministry of Agriculture	Dar es-Salaam
Alternate	Omar ALI JUMA Director of Livestock Ministry of Agriculture	Zanzibar
Adviser	Mrs. L. LYAMBA Assistant Executive Secretary, Freedom from Hunger Campaign Ministry of Agriculture	Dar es-Salaam
Adviser	V. MRISHO Senior Agricultural Economist Ministry of Agriculture	Dar es-Salaam
Adviser	Joseph Silvan MTENGA Counsellor Alternate Permanent Representative of Tanzania to FAO	Rome

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

Delegate	Arporna SRIBHIBHADH Deputy Minister Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Kangwal DEVAHASTIN Deputy Under-Secretary of State for Agriculture and Cooperatives Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Surapong JAYANAMA Chargé d'Affaires a.i. Royal Thai Embassy	Rome
Alternate	Pairaj LAOWHAPHAN Agricultural Counsellor Permanent Representative of Thailand to FAO Royal Thai Embassy	Rome
Alternate	Vanrob ISARANKURA Secretary-General National FAO Committee Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok

Alternate	Dumrong INDHARAMESUP Commercial Counsellor Royal Thai Embassy	Rome
Alternate	Dusit SOPHITCHA Assistant Secretary to the Minister of Agriculture and Cooperatives Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Somporn HANPONGPANDH Economist, Office of Agricultural Economics Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Mrs. Laxanachantorn LAOWHAPHAN First Secretary, Royal Thai Embassy Alternate Permanent Representative of Thailand to FAO	Rome
Adviser	Mrs. Nisa SHEANAKUL Foreign Agricultural Relations Division Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok

TOGO

Délégué	Comlan Anani GASSOU Ministre du développement rural	Lomé
Suppléant	Arouna SEMA Conseiller technique au Ministère du développement rural	Lomé
Suppléant	Adjété Da SYLVEIRA Ingénieur d'agriculture Ministère de l'aménagement rural	Lomé

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITE-ET-TOBAGO - TRINIDAD Y TABAGO

Delegate	R. RAMPERSAD Project Co-ordinator Ministry of Agriculture, Lands and Fisheries	Port-of-Spain
Alternate	Miss Yvonne GITTENS Foreign Service Officer Trinidad and Tobago Permanent Mission to the U.N.	Geneva

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ تونس

Délégué	Lassaad Ben OSMAN Ministre de l'agriculture	Tunis
مندوب	الأسعد بن عصمان وزير الفلاحة	تونس
Suppléant	Ahmed BEN ARFA Ambassadeur de Tunisie en Italie	Rome
مناوب	أسعد بن عرفة سفير تونس لدى ايطاليا	روما
Suppléant	Mohsen BEL HADJ AMOR Représentant permanent de la Tunisie auprès de la FAO	Rome
مناوب	محسن بلحاج عمر مندوب تونس الدائم لدى المنظمة	روما
Suppléant	Mohamed El Fadhel KHALIL Attaché de Cabinet Chargé de la coopération internationale Ministère de l'agriculture	Tunis
مناوب	محمد الفاضل خليل مدير التعاون الدولي وزارة الفلاحة	تونس
Suppléant	Mohsen HAMZA Directeur des pêches Comité général des pêches Ministère de l'équipement	Tunis
مناوب	محسن حمزه مدير مصايد الاسماك اللجنة العامة للمصايد وزارة التجهيز	تونس
Adjoint	Mohamed SALAH LEJRI Conseiller Représentant permanent adjoint auprès de la FAO	Rome
معاون	محمد صلاح الاجري مستشار مساعد مندوب تونس الدائم لدى المنظمة	روما

Adjoint	Mme Fatma LARBI Ingénieur principal à la Direction de la coopération internationale	Tunis
معاون	فاطمة العربـــــى كبير المهندسين فى مديرية التعاون الدولى بوزارة الفلاحة	تونس
Adjoint	Ezzedine CHELBI Chef de Cabinet	Tunis
معاون	عز الدين شلبى مدير مكتب الوزير	تونس
Conseiller	Hamdi MOKHTAR Administrateur à la Direction des organisations et conférences internationales Ministère des affaires étrangères	Tunis
مستشار	حمـــدى مختـــار متصرف بادارة المؤتمـــرات والمنظمات الدوليـــة ، وزارة الشؤون الخارجيـــة	تونس

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Delegate	Ali BINKAYA Ambassador of Turkey in Italy	Rome
Alternate	Metin SAHIN Deputy Under-Secretary Ministry of Food, Agriculture and Animal Husbandry	Ankara
Alternate	Fazli KEŞMIR Counsellor Turkish Embassy Permanent Representative of Turkey to FAO	Rome
Alternate	Bilal YARDIMCI Deputy Director-General for Food Affairs Ministry of Food, Agriculture and Animal Husbandry	Ankara
Alternate	Hasim OGUT Deputy Director Department of the United Nations Organizations Ministry of Food, Agriculture and Animal Husbandry	Ankara
Alternate	Suat BAYHAB Agricultural Counsellor Turkish Embassy Alternate Permanent Representative of Turkey to FAO	Rome

UGANDA - OUGANDA

Delegate	Mathias NGOBI Minister of Agriculture and Forestry	Entebbe
Alternate	Ezrah R. NKWASIBWE Minister of Animal Industry and Fisheries	Kampala
Alternate	A.K. OSUBAN Deputy Commissioner for Agriculture Ministry of Agriculture and Forestry	Entebbe
Alternate	M. SIMBWA-BUNNYA Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Bernard MAYANJA Commissioner for Veterinary Services and Animal Industry Ministry of Animal Industry and Fisheries	Kampala
Alternate	Aloysious BIRIBONWOHA Commissioner for Fisheries Ministry of Animal Industry and Fisheries	Entebbe
Adviser	J. KAHANGIRWE Principal Agricultural Economist Ministry of Agriculture and Forestry	Kampala
Adviser	W. KISAMBA-MUGERWA Senior Livestock Economist Ministry of Animal Industry and Fisheries	Kampala
Adviser	Ms. Elizabeth MUKIIBI Economist Ministry of Planning and Economic Development	Kampala
Adviser	Edward Kiddugavu SERWANGA Assistant Chief Forest Officer Ministry of Agriculture and Forestry	Kampala

دولة الامارات العربية المتحدة

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS - EMIRATOS ARABES UNIDOS

Delegate	Saeed AL-RAGABANI Minister of Agriculture and Fisheries	Abu Dhabi
مندوب	سعيد محمد الرقباني وزير الزراعة والثروة السمكية	أبو ظبي

Alternate — Mohammed MOUSA JASEM — Abu Dhabi
Director, Plant Production Department
Ministry of Agriculture and Fisheries

منـــاوب — محمد موسى جاســـم — أبو ظـبى
مدير ادارة الثروة النباتية
وزارة الزراعة والثروة السمكية

Alternate — Obaid Mohammed HASSAN AL KARKY — Dubai
Director
Water and Soil Department
Ministry of Agriculture and Fisheries

منـــاوب — عبيد محمد حسـن الكركى — دبـــى
مدير دائرة المياه والأراضى
وزارة الزراعة والثروة السمكية

Alternate — Mohammed Abdel Aziz MOHAMMED — Abu Dhabi
Agricultural Adviser
Ministry of Agriculture and Fisheries

منـــاوب — محمد عبد العزيز محمـد — أبو ظـبى
مستشار زراعى
وزارة الزراعة والثروة السمكية

Alternate — Ahmed Abdel RAHMAN EL MASOUM — Dubai
Head of Plant Protection Section
Ministry of Agriculture and Fisheries

منـــاوب — أحمد عبد الرحمن المعصوم — دبـــى
رئيس قسم وقاية النبات
وزارة الزراعة والثروة السمكية

Alternate — Mohammed ABU BAKR BASINDWA — Dubai
Agricultural Guidance Expert
Ministry of Agriculture and Fisheries

منـــاوب — محمد أبو بكر باسنـدوه — دبـــى
خبير الارشاد الزراعـى
وزارة الزراعة والثروة السمكية

Alternate — Basim SHAFIQ ABU GHAZALEH — Dubai
Auditor
Ministry of Agriculture and Fisheries

منـــاوب — باسم شفيق أبو غزالـــه — دبـــى
مراجع حسابات ، وزارة الزراعة
والثروة السمكيـــة

Alternate	Abdulla DHAEN ABDULLA Personnel Officer Ministry of Agriculture and Fisheries	Abu Dhabi
مناوب	عبدالله دهين عبدالله مسؤول شؤون العاملين وزارة الزراعة والثروة السمكية	أبو ظبي

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Delegate	Richard LUCE MP Parliamentary Under-Secretary of State Foreign and Commonwealth Office	London
Alternate	L.C.J. MARTIN Under-Secretary Overseas Development Administration	London
Alternate	A.J. PECKHAM Minister Permanent Representative of the United Kingdom to FAO	Rome
Alternate	R.W. WOOTTON Assistant Secretary Overseas Development Administration	London
Alternate	D.C.P. EVANS Principal Agricultural Adviser Overseas Development Administration	London
Alternate	J.M. SCOULAR Principal Overseas Development Administration Secretary, National FAO Committee	London
Alternate	A.B. CAWTHORN Principal Ministry of Agriculture	London
Alternate	Ms J. NEWBY Administration Trainee Overseas Development Administration	London
Adviser	Miss G.S. O'BRIEN Overseas Development Administration	London

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Delegate	Dale E. HATHAWAY 1/ Under Secretary for International Affairs and Commodity Programs Department of Agriculture	Washington, D.C.
Alternate	Richard N. GARDNER Ambassador of the United States of America in Italy	
Alternate	Roger BREWIN Director, Agricultural Directorate Bureau of International Organization Affairs Department of State	Washington, D.C.
Alternate	Martin KRIESBERG Coordinator, International Organization Affairs Office of International Cooperation and Development Department of Agriculture	Washington, D.C.
Alternate	Roger SORENSON Minister-Counselor for FAO Affairs American Embassy	Rome
Alternate	Quentin WEST Special Assistant for International Scientific and Technical Cooperation Department of Agriculture	Washington, D.C.
Adviser	Chester BENJAMIN Acting Director International Programs Staff Science and Education Administration Department of Agriculture	Washington, D.C.
Adviser	Allie FELDER Vice President Cooperative League of the U.S.A.	Washington, D.C.
Adviser	Charles FRENCH Deputy Director, Title XII Bureau for Development Support Agency for International Development	Washington, D.C.
Adviser	Antonio GAYOSO Senior Adviser for Agricultural Policy International Development Cooperation Agency	Washington, D.C.

1/ During the period when he was in Rome, the Honorable Bob Bergland, Secretary of Agriculture, served as ex officio Head of the Delegation.

Adviser	Avram GUROFF Attaché for UN Food and Agricultural Affairs American Embassy	Rome
Adviser	William JOHNSON Deputy Administrator for Technical Services Soil Conservation Service Department of Agriculture	Washington, D.C.
Adviser	J. Michael LANE Director, Nutrition Activity Center for Disease Control Department of Health, Education and Welfare	Atlanta (Georgia)
Adviser	Irving ROSENTHAL Regional Development Officer American Embassy	Rome
Adviser	Melvin SCHUWEILER Coordinator, FAO Affairs Agency for International Development	Washington, D.C.
Adviser	Dane SMITH Chief, Food Policy Division Office of Food Policy and Programs Bureau of Economic and Business Affairs Department of State	Washington, D.C.
Adviser	William YOUNG Deputy Permanent Representative of the U.S.A. to FAO American Embassy	Rome

UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA - ALTO VOLTA

Délégué	Victor G. KABORE Ambassadeur de la République de Haute-Volta Représentant permanent auprès de la FAO	Paris
Suppléant	Sanon SALIA Secrétaire Général Ministère du développement rural	Ouagadougou
Suppléant	Moussa SEREME Direction des services agricoles	Ouagadougou

URUGUAY

Delegado	Tydeo LARRE BORGES Subsecretario del Ministerio de Agricultura y Pesca	Montevideo
Suplente	Mateo MARQUES SERÉ Embajador Representante Permanente del Uruguay ante la FAO	Roma

Suplente	Roberto G. AMATO UDABE Consejero Representante Permanente Alterno del Uruguay ante la FAO	Roma
Suplente	Joaquín PIRIZ JORGE Primer Secretario Embajada del Uruguay Representante Permanente Alterno del Uruguay ante la FAO	Rome

VENEZUELA

Delegado	Héctor HERNANDEZ CARABAÑO Embajador Representante Permanente de Venezuela ante la FAO	Roma
Suplente	J.J. CABRERA MALO Presidente de la Compañía Nacional de Reforestación (CONARE)	Caracas
Suplente	Heliodoro L. CLAVERIE RODRIGUEZ Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Dña. M. Isabel CASELLAS OLIVO Consejero Representante Permanente Alterno de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Dña. Zoed KARAM D. Primer Secretario Representante Permanente Alterno de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Alberto BRUGNOLI CRUCIANI Segundo Secretario Representante Permanente Alterno de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Bartolomé SANCHEZ Tercer Secretario Representante Permanente Alterno de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Dña. Myra SPEELMANS ARENAS Asesor Representación Permanente de Venezuela ante la FAO	Roma

VIET NAM

Délégué	TONG-TRAN-DAO Vice-Ministre de l'agriculture	Hanoï

Suppléant	NGUYEN ANH VU Ambassadeur Représentant permanent du Viet Nam auprès de la FAO	Rome
Suppléant	LA XUAN DINH Directeur de département Ministère de l'agriculture	Hanoî
Suppléant	M. LE VAN SINH Premier Secrétaire Représentant Permanent adjoint de la R.S. du Viet Nam auprès de la FAO	Rome
Conseiller	NGUYEN CHI THANH Département des Relations avec les organisations internationales Ministère des affaires étrangères	Hanoî

الجمهورية العربية اليمنية
YEMEN ARAB REPUBLIC - YEMEN, REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL

Delegate	Abdel WAHHAB MAHMOUD Minister of Agriculture	Sana'a
مندوب	عبدالوهاب محمود وزير الزراعة	صنعاء
Alternate	Ali RAHMAN AL-BAHR Deputy Chairman Central Planning Agency	Sana'a
مناوب	علي عبد الرحمن البحر وكيل الجهاز المركزي للتخطيط	صنعاء
Alternate	A.A. ZAIDAN Chargé d'affaires Counsellor Embassy of the Yemen Arab Republic	Rome
مناوب	أحمد أمين زيدان مستشار قائم بأعمال سفارة الجمهورية العربية اليمنية بروما	روما

Alternate — Ismail AL-MUTAWAKKEL, Director-General of Agricultural Affairs — Sana'a

منـاوب — اسماعيل المتوكـل، مدير عام الشؤون الزراعيـة، وزارة الزراعـــة — صنعـاء

Alternate — Taher RAGAB, Chairman, Agricultural Credit Bank — Sana'a

منـاوب — طاهـر رجـب، مدير البنك الزراعي — صنعـاء

Alternate — Yahya Hussein AL-HABASHY, Director of Agricultural Foreign Relations Department — Sana'a

منـاوب — يحيى حسين الحبشي، مدير ادارة العلاقات الخارجية، وزارة الزراعة — صنعـاء

Alternate — Mahmoud Said AL-SAYED AHMAD, Adviser, Ministry of Agriculture — Sana'a

منـاوب — محمود سعيد السيد أحمد، خبير، وزارة الزراعة — صنعـاء

جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية
YEMEN, PEOPLE'S DEM. REP. OF - YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL

Delegate — Fadhle Mohsin ABDULLA, Minister of Agriculture and Agrarian Reform — Aden

منـدوب — فضل محسن عبد الله، وزير الزراعة والاصلاح الزراعي — عـدن

Alternate	Mrs. Salwa BENHUMAN Deputy Director Planning Department Ministry of Agriculture and Agrarian Reform	Aden
مناوب	السيدة سلوى عمير بن همام نائبة مدير عام دائرة التخطيط وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي	عدن
Adviser	Mohamed Ahmed FADAQ Director of Agriculture Ministry of Planning	Aden
مستشار	محمد أحمد فدعق مدير دائرة الزراعة ، وزارة التخطيط	عدن
Adviser	Abdulla Abood GHADDAF Director of Research Ministry of Fisheries	Aden
مستشار	عبدالله عبود غداف مدير الأبحاث وزارة الأسماك	عدن

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Delegate	Milovan ZIDAR President of the Federal Committee of Agriculture	Belgrade
Alternate	Milan TRKULJA Professor, Faculty of Economics Novi Sad University	Novi Sad
Adviser	Sokolj NIMANI Assistant President of the Federal Committee for Agriculture	Belgrade
Adviser	Vladimir DAMJANOVIC Adviser to the Federal Committee for Agriculture	Belgrade

Adviser	Milan ZJALIC Permanent Representative of Yugoslavia to FAO	Rome
Adviser	Danilo VUJICIC Counsellor Federal Secretariat for Foreign Affairs	Belgrade
Adviser	Miss Velinka BABIC Counsellor Federal Committee for Agriculture	Belgrade

ZAIRE

Délégué	KADIATA NZEMBA MUKAMBA Ambassadeur Représentant permanent du Zaïre auprès de la FAO	Rome
Suppléant	NGA MA MAPELA Représentant permanent suppléant du Zaïre auprès de la FAO	Rome

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate	A.B. CHIKWANDA Minister of Agriculture and Water Development	Lusaka
Alternate	C.M. MWANANSHIKU Minister of Lands and Natural Resources	Lusaka
Alternate	Edward M. LUBINDA Ambassador of Zambia in Italy Permanent Representative of Zambia to FAO	Rome
Alternate	Andrew HAMAAMBA Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Water Development	Lusaka
Alternate	N. MUMBA Director of Agriculture	Lusaka
Alternate	B.O.M. CHIYABWE Chief Conservator of Forests Ministry of Lands and Natural Resources	Ndola
Alternate	E.D. MUYANGA Director of Fisheries Ministry of Lands and Natural Resources	Lusaka
Adviser	Benas E. PHIRI Alternate Permanent Representative of Zambia to FAO	Rome

المراقب الدائم لدولة الفاتيكان

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

S.E. Mgr. Agostino FERRARI-TONIOLO Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO	Cité du Vatican
Lelio BERNARDI Conseiller agricole	Cité du Vatican
Anthony CHULLIKAL Commission pontificale Justice et Paix	Cité du Vatican
Rev. Aloysius FONSECA, S.J. Editeur de la "Civiltà Cattolica"	Cité du Vatican
Tito PETTARIN	Cité du Vatican
Paolo VICINELLI	Cité du Vatican
Nello LUPORI	Cité du Vatican

حركات التحرير

解放运动

LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS DE LIBERATION
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

PALESTINE LIBERATION ORGANIZATION
ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE
ORGANIZACION PARA LA LIBERACION DE PALESTINA

Observer	Walid KAMHAWI President	Damascus
Observer	Sa'ad EL-DIN GHANDOUR President of the Supreme Council Palestinian Engineers	Damascus
Observer	Mahmoud QADI Agricultural Adviser in the Palestine National Fund	Damascus
Observer	NIMER HAMMAD	Damascus

AFRICAN NATIONAL CONGRESS (ANC) (SA)

Observer	Kingsley XUMA Deputy Chief Representative for East Africa	Dar-es-Salaam

AFRICAN NATIONAL UNION (ZANU)

Observer	Joshua Mbyi MLILO	Lusaka

PAN AFRICANIST CONGRESS (PAC)

Observer	Mosoeu MAGALEFA Education and Manpower Development Division	Dar-es-Salaam

PATRIOTIC FRONT OF ZIMBABWE (ZAPU)

Observer	Ernest KADUNGURE Secretary (Finance)	London

SOUTH WEST AFRICAN PEOPLE's ORGANIZATION (SWAPO)

Observer	Kaveke Anthony KATAMILA Regional Representative for East Africa	Dar-es-Salaam

ممثلو الأمم المتحدة والوكالات المتخصصة

联合国和专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES - NACIONES UNIDAS

S. QUIJANO-CABALLERO Director External Relations and Inter-Agency Affairs	Geneva
T.S. ZOUPANOS Deputy to Director External Relations and Inter-Agency Affairs	Geneva
Eugene SHERSHNEV Special Adviser Department of International Economic and Social Affairs	New York
Giorgio PAGNANELLI Acting Director Information Center	Rome

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
COMISION ECONOMICA PARA AFRICA

Q.B.O. ANTHONIO Chief, Joint ECA/FAO Agriculture Division	Addis Ababa
W. MUTA-MAATHAI Economic Cooperation Office	Addis Ababa

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMISION ECONOMICA PARA EUROPA

E. KALKKINEN Director of the Agriculture and Timber Division	Geneva

ECONOMIC COMMISSION FOR WESTERN ASIA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE
COMISION ECONOMICA PARA ASIA OCCIDENTAL

Mohammed AHMED Officer-in charge, Joint Agriculture Division	Beirut

WORLD FOOD COUNCIL
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION

Maurice J. WILLIAMS Executive Director	Rome
Salahuddin AHMED Deputy Executive Director	Rome
Paul KELLOWAY Assistant Director Policy Coordination and External Relations	Rome
Diego de GASPAR Assistant Director Policy Development and Economic Analysis	Rome
Edward OMOTOSO Secretary of the World Food Council	Rome
Peter MARKOV Senior Economist	Rome
Rajinder KAUSHIK Senior Economist	Rome
Andrew ODERO-OGWEL Senior Economist	Rome

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
CONFERENCIA DE LAS NACIONES UNIDAS SOBRE COMERCIO Y DESARROLLO

D. PIKE Office of the Director Commodities Division	Geneva

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

Peter THACHER Deputy Executive Director	Nairobi
D. SANVINCENTI Programme Officer Division of Environmental Management	Nairobi
Hedi BEN SALAH Coordinator Economic and Social Affairs	Geneva

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO INDUSTRIAL

Gabriel REZEK Chief, Inter-Agency Programme Coordination Section Division of Policy Coordination	Vienna

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
FONDO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA INFANCIA

Represented by the Representatives of the United Nations Development Programme

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO

A. Bruce HARLAND Acting Director Bureau for Programme Policy and Evaluation	New York
Hussein IDRIS Director Special Unit for Technical Cooperation among Developing Countries	New York
N.J. DESAI Chief External Relations Section UNDP European Office	Geneva

OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS

Mrs. Antonella PRANDI Assistant to Representative for Italy	Rome

UNITED NATIONS SOCIAL DEFENCE RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA DEFENSE SOCIALE
INSTITUTO DE INVESTIGACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA DEFENSA SOCIAL

Tolani ASUNI — Rome
Director

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS

Garson N. VOGEL — Rome
Executive Director

B. de AZEVEDO BRITO — Rome
Deputy Executive Director

J.S. MONGIA — Rome
Director
Division of External Relations
and General Services

M. EL MIDANI — Rome
Director
Resources Management Division

R.M. CASHIN — Rome
Director
Project Management Division

J. MOSCARELLA — Rome
Economic Adviser to WFP

A. DAWSON — Rome
Director,
Evaluation Service

E.E. LÜHE — Rome
Deputy Director
Project Management Division

D.E. SINTOBIN — Rome
Deputy Director
Resources Management Division

W.N. FRALEIGH — Rome
Deputy Director
Division of External Relations
and General Services

F. PRONK — Rome
Deputy Director
Project Management Division

M.Y. ZAKARIA — Rome
Chief, External Relations and
General Affairs Branch

D.J. SHAW — Rome
Senior Economist, Policy Unit

I.G.M. TAYLOR — Rome
External Relations Officer
External Relations and
General Affairs Branch

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO

H.K. NOOK
Special Representative of the
Director-General

F. D'ATTILIA — Rome
Director
ILO Branch Office in Italy

I. CORDISCHI — Rome
Deputy Director
ILO Branch Office in Italy

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA EDUCACION, LA CIENCIA Y LA CULTURA

Nazem KODMANI — Paris
Programme Specialist
Division of Relations with
International Organizations

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANIZATION MONDIALE DE LA SANTE
ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD

J.J. SCHLENZKA — Geneva
Senior Legal Officer

WORLD BANK
BANQUE MONDIALE
BANCO MUNDIAL

Marius VERAART — Washington D.C.
Programming Officer
FAO and IFAD Coordinator
Agriculture and Rural
Development Department

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE
ORGANIZACION METEOROLOGICA MUNDIAL

M. CONNAUGHTON — Geneva
Chief, Agriculture Division
Meteorological Applications and
Environment Division

Didier Van de VYVERE — Geneva
Agriculture Division
Meteorological Applications and
Environment Division

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRICOLA

Abdelmuhsin M. Al-SUDEARY — Rome
President

Philip BIRNBAUM Vice-President	Rome
Abbas ORDOOBADI Assistant President General Affairs Department	Rome
Asoka JAYASINHA External Relations Officer	Rome
Z. RETTA Protocol Officer	Rome

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA ATOMICA

Maurice FRIED Director of the Joint FAO/IAEA Division of Atomic Energy in Food and Agriculture	Vienna

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE
ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE
ACUERDO GENERAL SOBRE ARANCELES ADUANEROS Y COMERCIO

H.G. LEONHARDT Counsellor Development Division	Geneva
M. ØSTERAS Counsellor Agriculture Division	Geneva

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

Finn O. GUNDELACH Vice-Président de la Commission des Communautés européennes	Bruxelles
Leyrtoft PETERSEN Chef de Cabinet du Vice-Président de la Commission des Communautés européennes	Bruxelles
Livio MARINUCCI Conseiller chargé de négociations Direction générale de l'agriculture "Affaires internationales concernant l'agriculture"	Bruxelles
Bruno SUSSMILCH Administrateur principal à la Direction générale de l'agriculture "Affaires internationales concernant l'agriculture"	Bruxelles

المراقبون من المنظمات الحكومية الدولية

国际组织的观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

ARAB CENTRE FOR THE STUDY OF ARID ZONES AND DRY LANDS
CENTRE ARABE D'ETUDE DES TERRES ARIDES ET NON IRRIGUEES
CENTRO ARABE PARA EL ESTUDIO DE LAS ZONAS ARIDAS Y LAS TIERRAS DE SECANO

Mohamed EL-KHASH — Damascus
Director-General

ARAB ORGANIZATION FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
ORGANISATION ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ORGANIZACION ARABE PARA EL DESARROLLO AGRICOLA

Hussein Mohamed HASSAN — Khartoum
Acting-Director General
Arab Organization for Agricultural
Development

Mohamed Osman MOHAMED SALIH — Khartoum
Director
Plant Production Department

Mohamed Khalifa BUKOR — Tripoli
Director, AOAD Office in Libya

COMMONWEALTH AGRICULTURAL BUREAUX
OFFICES AGRICOLES DU COMMONWEALTH
OFICINA DE AGRICULTURA DE LA COMMONWEALTH

Norman G. Jones — Slough, Bucks
Executive Director — (U.K.)

COMMONWEALTH SECRETARIAT
SECRETARIAT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH
SECRETARIA DE LA COMMONWEALTH

R.N. AZAD — London
Assistant Director
Food Production and
Rural Development Division

INTER-AMERICAN INSTITUTE OF AGRICULTURAL SCIENCES
INSTITUT INTERAMERICAIN DE SCIENCES AGRICOLES
INSTITUTO INTERAMERICANO DE CIENCIAS AGRICOLAS

Enrique BLAIR — San José (Costa Rica)
Subdirector General Adjunto para la Coordinación Externa

INTERNATIONAL OFFICE OF EPIZOOTICS
OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES
OFICINA INTERNACIONAL DE EPIZOOTIAS

A.E. FRANCA E. SILVA — Paris
Président honoraire

Ahmed LAABERKI — Paris
Président

INTERNATIONAL SEED TESTING ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ESSAIS DE SEMENCES
ASOCIACION INTERNACIONAL PARA LA PRUEBA DE SEMILLAS

A. LOVATO — Bologna
Professor
Member of the Executive Committee

INTERNATIONAL SERICULTURAL COMMISSION
COMMISSION SERICICOLE INTERNATIONALE
COMISION SERICICOLA INTERNACIONAL

H. BOUVIER — Lyon
Secrétaire général

INTERNATIONAL WHEAT COUNCIL
CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE
CONSEJO INTERNACIONAL DEL TRIGO

J.H. PAROTTE — London
Executive Secretary

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA

P.E. ETIANG — Addis Ababa
Assistant Secretary-General in charge of the Economic Development and Cooperation Department

I.M. NUR — Addis Ababa
Head of the Natural Resources Division

Protus ANTANG — Nairobi

ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES
ORGANIZACION DE COOPERACION Y DESARROLLO ECONOMICOS

Albert SIMANTOV Director Directorate for Food, Agriculture and Fisheries	Paris
Giuseppe VASTA Consultant	Rome

المراقبون من المنظمات غير الحكوميـــــة

非政府性组织的观察员

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD
UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES
UNION MUNDIAL DE MUJERES DE CAMPO

Mrs. M.H. PLUME	London
Mrs. Lucy BRADER Permanent Representative to FAO	Rome

COMMISSION OF THE CHURCHES ON INTERNATIONAL AFFAIRS
COMMISSION DES EGLISES POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES
COMISION DE LAS IGLESIAS PARA LOS ASUNTOS INTERNACIONALES

Maxime RAFRANSOA Secrétaire pour l'Afrique	Genève

COMMITTEE OF AGRICULTURAL ORGANIZATIONS IN THE EUROPEAN COMMUNITY
COMITE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
COMITE DE ORGANIZACIONES AGRICOLAS EN LA COMUNIDAD EUROPEA

M. VETRONE Président de la Fédération italienne des Associations de coopératives agraires	Rome

COOPERATION CENTRE FOR SCIENTIFIC RESEARCH RELATIVE TO TOBACCO
CENTRE DE COOPERATION POUR LES RECHERCHES SCIENTIFIQUES RELATIVES AU TABAC
CENTRO COOPERATIVO DE INVESTIGACION CIENTIFICA SOBRE EL TABACO

André BEUCHAT Président du Groupe d'Etude Agronomie	Rome

EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION
FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE
FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECNIA

K. KALLAY Secretary-General	Rome

EUROPEAN SOCIETY FOR RURAL SOCIOLOGY
SOCIETE EUROPEENNE DE SOCIOLOGIE RURALE
SOCIEDAD EUROPEA PARA SOCIOLOGIA RURAL

Michel CEPEDE — Paris
Professeur
Membre honoraire

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs. L. ARULPRAGASAM — Rome
Permanent Representative to FAO

Mrs. Sarojini R. PILLAY — Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR CEREAL CHEMISTRY
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE CHIMIE CEREALIERE
ASOCIACION INTERNACIONAL DE QUIMICA DE LOS CEREALES

Giuseppe FABRIANI — Schwechat
Président — (Austria)

INTERNATIONAL COMMISSION OF AGRICULTURAL ENGINEERING
COMMISSION INTERNATIONALE DU GENIE RURAL
COMISION INTERNACIONAL DE INGENIERIA RURAL

G. PRATELLI — Bologne
Président de l'Association
italienne du Génie rural

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE
COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE
COMISION INTERNACIONAL DE LA IRRIGACION Y EL SANEAMIENTO

Michele BOTTALICO — Rome
Vice-Président honoraire

Giuseppe BELLONI — Rome

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF CATHOLIC ORGANIZATIONS FOR CHARITABLE AND SOCIAL ACTION
CONFEDERATION INTERNATIONALE D'ORGANISMES CATHOLIQUES D'ACTION CHARITABLE ET SOCIALE
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES CATOLICAS DE ACCION CARITATIVA Y SOCIAL
(CARITAS INTERNATIONALIS)

Rev. Anastasio TEICARICO — Rome

Mrs. Derna CERBELLA — Rome

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS
CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES

Mrs. Maria Teresa GUICCIARDI
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Umberto CANULLO — Rome
Representative to FAO

INTERNATIONAL COUNCIL OF SCIENTIFIC UNIONS
CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES
CONSEJO INTERNACIONAL DE UNIONES CIENTIFICAS

F.W.G. BAKER — Paris
Executive Secretary

F. FIDANZA — Perugia
Professor
Institute of Nutritional
Sciences

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs. Lena PASSERINI — Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL JOURNALISTS
UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES AGRICOLES
UNION INTERNACIONAL DE PERIODISTAS AGRICOLAS

Vittorio G. CERVI

INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACION INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRICOLAS

J.H. FEINGOLD — Paris
Assistant Secretary-General

Mrs. G. PELA — Rome
Liaison Officer with FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF BEEKEEPERS' ASSOCIATIONS
FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'APICULTURE
FEDERACION INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE APICULTURA

Veceslav HARNAJ — Bucarest
President

Silvestro CANNAMELA — Rome
Secretary-General

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS
FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'ECONOMIE FAMILIALE
FEDERACION INTERNACIONAL DE ECONOMIA FAMILIAR

Mrs. Betty WILLIAMS — Rome
Representative to FAO

Miss M. TUPAY — Paris
President

INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION, AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS,
DE L'AGRICULTURE ET DES SECTEURS CONNEXES
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS Y SIMILARES

Mrs. Maria Teresa GUICCIARDI — Rome

Umberto LAMAGNI — Bruxelles

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIONES SOBRE POLITICAS ALIMENTARIAS

Alberto VALDES — Washington, D.C.
Research Fellow

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUGAR-BEET RESEARCH
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES BETTERAVIERES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIONES SOBRE LA REMOLACHA

Laurent H.J. WEICKMANS — Bruxelles
Secrétaire général

INTERNATIONAL LAW ASSOCIATION
ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL
ASOCIACION DE DERECHO INTERNACIONAL

Giuseppe GUERRERI — Rome
Secretary of the Italian Branch

INTERNATIONAL PLANNED PARENTHOOD FEDERATION
FEDERATION INTERNATIONALE POUR LE PLANNING FAMILIAL
FEDERACION INTERNACIONAL PARA EL PLANEAMIENTO FAMILIAR

Dermod KNOX — London
Area Liaison Officer

INTERNATIONAL SOCIETY OF SOIL SCIENCE
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SCIENCE DU SOL
SOCIEDAD INTERNACIONAL DE LAS CIENCIAS DEL SUELO

W.G. SOMBROEK — Wageningen
Secretary-General — (Holland)

INTERNATIONAL UNION FOR CHILD WELFARE
UNION INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
UNION INTERNACIONAL DE PROTECCION A LA INFANCIA

Elio ZAMBRANO — Rome
Professor

INTERNATIONAL UNION OF FAMILY ORGANIZATIONS
UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX
UNION INTERNACIONAL DE ORGANISMOS FAMILIARES

Mario LUCCA — Gorizia
Conseiller

Enrico BELLAVITE — Gorizia
Conseiller

Giorgio PONTONI — Gorizia
Conseiller

INTERNATIONAL UNION OF NUTRITIONAL SCIENCES
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES DE LA NUTRITION
UNION INTERNACIONAL DE CIENCIAS DE LA NUTRICION

Flaminio FIDANZA — Perugia
Professor
Permanent Representative to FAO

LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES
LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE
LIGA DE SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA

Seve AXELL — Rome
Permanent Delegate to FAO
and WFP

NITROGEN STUDY CENTRE
CENTRE D'ETUDE DE L'AZOTE
CENTRO PARA EL ESTUDIO DEL NITROGENO

Denis J. HALLIDAY — Zürich
FAO/FIAC Liaison Officer

TRADE UNIONS INTERNATIONAL OF AGRICULTURAL, FORESTRY AND PLANTATION WORKERS
UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORETS ET DES PLANTATIONS
UNION INTERNACIONAL DE SINDICATOS DE TRABAJADORES DE LA AGRICULTURA, DE LOS BOSQUES Y DE LAS PLANTACIONES

Valerij KALASHNIKOV — Prague
Secretary

WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE FOR PEACE AND FREEDOM
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTE
LIGA INTERNACIONAL DE MUJERES PRO PAZ Y LIBERTAD

Ms Ulrica MOREN CHIMENTO — Rome

WORLD CONFEDERATION OF LABOUR
CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL
CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO

Mrs. Anna BARONE — Rome
Permanent Representative to FAO

Nestore DI MEOLA — Rome
Permanent Representative to FAO

WORLD FEDERATION OF AGRICULTURAL WORKERS
FEDERATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES
FEDERACION MUNDIAL DE TRABAJADORES AGRICOLAS

José Ramón RANGEL PARRA — Caracas
President

WORLD FEDERATION OF DEMOCRATIC YOUTH
FEDERATION MONDIALE DE LA JEUNESSE DEMOCRATIQUE
FEDERACION MUNDIAL DE LA JUVENTUD DEMOCRATICA

N.I. IVAN — Budapest
Secretary

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

Zdeněk GREGOR — Prague
Chef du Département des relations avec les organisations intergouvernementales

Vladimir VONDRAS — Prague
Collaborateur du Département des relations avec les organisations intergouvernementales

Giuseppe CASADEI — Rome
Représentant permanent auprès de la FAO

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS
UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES
UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES FEMENINAS CATOLICAS

Mrs. G. GARZERO — Rome
Permanent Representative to FAO

WORLD VETERINARY ASSOCIATION
ASSOCIATION MONDIALE VETERINAIRE
ASOCIACION MUNDIAL VETERINARIA

G.M. BOLDRINI — Rome

LISTE DES DOCUMENTS

C 79/1 (anglais et arabe seulement)	Ordre du jour provisoire
C 79/1-Rev.1 (chinois, espagnol et français seulement)	Révision du document C 79/1
C 79/2	Situation de l'alimentation et de l'agriculture
C 79/2-Sup.1	Additif au document C 79/2
C 79/3	Programme de travail et budget pour 1980-81
C 79/3-Corr.1	Rectificatif au document C 79/3
C 79/3-Corr.2	Rectificatif au document C 79/3
C 79/3-Sup.1	Liste des publications et documents principaux et documents de travail importants
C 79/3-Sup.2-Rev.1	Liste des réunions
C 79/4	Examen des programmes de terrain, 1978-79
C 79/5	Programme ordinaire (y compris les fonds fiduciaires) - Rapport et états financiers pour 1976-77 - Vol. I
C 79/6	Programme des Nations Unies pour le développement - Rapport et états financiers, 1977 - Vol. II
C 79/6-Corr.1	Rectificatif au document C 79/6
C 79/6(a)	Programme des Nations Unies pour le développement - Rapport et états financiers, 1978 - Vol. II
C 79/6(a)-Corr.1 (anglais et chinois seulement)	Rectificatif au document C 79/6(a)
C 79/6(a)-Corr.2 (espagnol seulement)	Rectificatif au document C 79/6(a)
C 79/7	Programme alimentaire mondial - Rapport et états financiers, 1977 - Vol. III
C 79/7(a)	Programme alimentaire mondial - Rapport et états financiers, 1978 - Vol. III
C 79/8	Examen du programme ordinaire, 1978-79
C 79/9	Objectifs à moyen terme
C 79/9-Corr.1	Rectificatif au document C 79/9
C 79/10	Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
C 79/10-Sup.1	Additif au document C 79/10
C 79/11	Election des membres du Conseil
C 79/12-Rev.2	Organisation de la vingtième session de la Conférence
C 79/12-Rev.2-Corr.1	Rectificatif au document C 79/12-Rev.2

C 79/13-Rev.1	Admission de représentants et observateurs d'organisations internationales à la session
C 79/14	Demande d'admission à la qualité de membres de l'Organisation
C 79/14-Sup.1	Additif au document C 79/14
C 79/15	Nomination du Président indépendant du Conseil
C 79/16-Rev.1	Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions du personnel
C 79/17	Evaluation des services du Corps commun d'inspection
C 79/17-Sup.1	Note du CCI sur le document C 79/17
C 79/18	Relations avec les organisations internationales y compris les syndicats internationaux
C 79/18-Corr.1	Rectificatif au document C 79/18
C 79/19	Engrais - Mesures découlant de la cinquième session de la Commission des engrais (Rome, 22-25 janvier 1979)
C 79/20	Progrès de l'ajustement agricole international: second rapport
C 79/20-Sup.1	Additif au document C 79/20
C 79/21	Développement et gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives
C 79/22	Foresterie - La "déclaration de Djakarta" (Huitième Congrès forestier mondial, octobre 1978)
C 79/23	Rapport du Directeur général sur l'application du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale
C 79/23-Corr.1 (anglais et arabe seulement)	Rectificatif au document C 79/23
C 79/23-Sup.1 (arabe seulement)	Additif au document C 79/23
C 79/23-Sup.2	Additif au document C 79/23
C 79/24	Agriculture: Horizon 2000
C 79/24-Corr.1 (arabe seulement)	Rectificatif au document C 79/24
C 79/25-Rev.1	Etude sur les activités et le fonctionnement du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, examen de son emplacement
C 79/26	Coopération technique entre pays en développement
C 79/26-Sup.1	Additif au document C 79/26
C 79/27	Rapport de la Consultation technique sur la coopération économique entre pays en développement en matière d'alimentation et d'agriculture (Rome, 25 juin - 3 juillet 1979)
C 79/27-Corr.1	Rectificatif au document C 79/27
C 79/28	La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

C 79/29	Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et développement des zones assainies
C 79/29-Corr.1 (espagnol et français seulement)	Rectificatif au document C 79/29
C 79/29-Corr.1-Rev.1 (anglais, arabe et chinois seulement)	Rectificatif au document C 79/29
C 79/30	Relations avec le Conseil mondial de l'alimentation et le FIDA
C 79/31	Faits nouveaux intéressant la FAO survenus dans le système des Nations Unies
C 79/31-Sup.1	Additif au document C 79/31
C 79/32	Convention internationale pour la protection des végétaux
C 79/33	La FAO dans le Nouvel ordre économique international

Série C 79/INF

C 79/INF/1-Rev.2	Renseignements à l'intention des délégués et observateurs
C 79/INF/2	Guide pour la conduite des séances plénières
C 79/INF/3-Rev.2	Liste provisoire des délégués et observateurs participant à la vingtième session de la Conférence
C 79/INF/4	Liste provisoire des documents
C 79/INF/5	Etats Membres de la FAO, Membres du Conseil et de ses Comités et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, du Programme alimentaire mondial FAO/ONU
C 79/INF/5-Corr.1	Rectificatif au document C 79/INF/5
C 79/INF/6	Prix B.R. Sen 1978 et 1979
C 79/INF/7	Prix A.H. Boerma 1979
C 79/INF/8	Notification d'accession à la qualité de membre des Comités "ouverts" du Conseil 1980/81
C 79/INF/9	Onzième Conférence biennale, en mémoire de Frank L. McDougall, prononcée par S.E. Kenneth D. Kaunda, Président de la République de Zambie, Rome, 12 novembre 1979
C 79/INF/10	Suite donnée aux recommandations des Conférences régionales de 1978
C 79/INF/11	Liste provisoire des documents destinés à la Commission I
C 79/INF/12	Liste provisoire des documents destinés à la Commission II
C 79/INF/13-Rev.1	Liste provisoire des documents destinés à la Commission III
C 79/INF/14-Rev.1	Fonctionnaires de la Conférence
C 79/INF/15	Rapport de la réunion officieuse des organisations internationales non gouvernementales
C 79/INF/16	Déclaration de l'OIT concernant le suivi de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

Série C/79/LIM

C 79/LIM/1	Problèmes concernant les normes alimentaires et travaux de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius 1/
C 79/LIM/2	Modifications du titre du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de celui de la Conférence régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient 2/
C 79/LIM/3	Fonds de roulement: remboursement de prélèvements en 1978/79 1/
C 79/LIM/4	Projet de résolution à la Conférence sur l'objectif des promesses de contributions au PAM pour la période 1981/82 2/
C 79/LIM/5	Amendements à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation et aux procédures de création et de suppression d'organes statutaires 2/
C 79/LIM/6	Discours prononcé par M. Edouard Saouma, Directeur général, à l'ouverture de la vingtième session de la Conférence de la FAO, Rome, 13 novembre 1979
C 79/LIM/7	Situation des contributions 3/
C 79/LIM/8	Barème des contributions 3/
C 79/LIM/9	Rapport de la Commission des candidatures
C 79/LIM/10	Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 79/LIM/11	Allocution de bienvenue adressée à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II par M. Edouard Saouma, Directeur général
C 79/LIM/12	Déclaration liminaire prononcée par le Directeur général à la Commission I: "Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale"
C 79/LIM/13	Déclaration liminaire du Directeur général devant la Commission II
C 79/LIM/14	Premier rapport du Bureau
C 79/LIM/15	Deuxième rapport du Bureau
C 79/LIM/16	Projet de résolution sur la sécurité alimentaire mondiale
C 79/LIM/17	Organisation de la vingtième session de la Conférence de la FAO 3/
C 79/LIM/18-Rev.1	Allocutions prononcées à la cérémonie d'inauguration des plaques de marbre portant les textes arabe et chinois du préambule de l'Acte constitutif
C 79/LIM/19 (Anglais, arabe, chinois, espagnol seulement)	Situation de l'alimentation et de l'agriculture et notamment problèmes concernant les produits et le commerce 3/

1/ Extrait du rapport de la soixante-quatorzième session du Conseil, novembre 1978

2/ Extrait du rapport de la soixante-quinzième session du Conseil, juin 1979

3/ Extrait du rapport de la soixante-seizième session du Conseil, novembre 1979

C 79/LIM/19-Rev.1 (français seulement)	Révision du document C 79/LIM/19
C 79/LIM/20	Financement du Compte de réserve spécial 1/
C 79/LIM/21	Fonds de roulement 1/
C 79/LIM/22	Comptes vérifiés 1/
C 79/LIM/23	Amendements au Règlement général de l'Organisation 1/
C 79/LIM/24 (espagnol et français seulement)	Discours d'ouverture du Président de la vingtième session de la Conférence de la FAO, Son Excellence D. Jaime Lamo de Espinosa, Ministre de l'agriculture de l'Espagne, 10 novembre 1979
C 79/LIM/24-Rev.1 (anglais, arabe, chinois seulement)	Révision du document C 79/LIM/24
C 79/LIM/25	Elections des membres du Conseil
C 79/LIM/26	Allocution de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II à la vingtième session de la Conférence de la FAO (Rome, 12 novembre 1979)
C 79/LIM/27	Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui intéressent la FAO 1/
C 79/LIM/28	Programme de travail et budget 1980-81 1/
C 79/LIM/29	Premier rapport du Comité des résolutions - Commission I
C 79/LIM/30	Deuxième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 79/LIM/31	Troisième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 79/LIM/32-Rev.1	Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 79/LIM/33	Barème des contributions de 1980-81
C 79/LIM/34	Quatrième rapport du Comité des résolutions - Commission I
C 79/LIM/35	Cinquième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 79/LIM/36	Troisième rapport du Bureau
C 79/LIM/37	Sixième rapport du Comité des résolutions - Commission I
C 79/LIM/38	Troisième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
C 79/LIM/39	Quatrième rapport du Bureau (Election des membres du Conseil)
C 79/LIM/40	Cinquième rapport du Bureau
C 79/LIM/41	Septième rapport du Comité des résolutions - Commission I
C 79/LIM/42	Huitième rapport du Comité des résolutions - Commission I
C 79/LIM/43	Neuvième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 79/LIM/44	Dixième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 79/LIM/45	Projet de résolution sur le programme d'assistance au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives
C 79/LIM/46	Projet de résolution sur le Bureau régional pour le Proche-Orient
C 79/LIM/47	Onzième rapport du Comité des résolutions - Commission II

1/ Extrait du rapport de la soixante-seizième session du Conseil, novembre 1979.

Série C 79/REP

C 79/REP/1 à C 79/REP/5 C 79/REP/5-Sup.1 C 79/REP/5-Sup.2 C 79/REP/6 à C 79/REP/8 C 79/REP/8-Corr.1 (anglais seulement) C 79/REP/8-Corr.2 (français seulement) C 79/REP/8-Corr.3 (espagnol seulement)	Projet de rapport de la plénière
C 79/I/REP/1 C 79/I/REP/1-Corr.1 C 79/I/REP/1-Sup.1 C 79/I/REP/2 C 79/I/REP/3 C 79/I/REP/3-Sup.1 C 79/I/REP/4 à C 79/I/REP/6	Projet de rapport de la Commission I
C 79/II/REP/1 à C 79/II/REP/4	Projet de rapport de la Commission II
C 79/III/REP/1 C 79/III/REP/2	Projet de rapport de la Commission III

Série C 79/PV

C 79/PV/1 à C 79/PV/21	Compte rendu sténographique des débats de la plénière n° 1 à 21
C 79/I/PV/1 à C 79/I/PV/17	Compte rendu sténographique des débats de la Commission I, n° 1 à 17
C 79/II/PV/1 à C 79/II/PV/19	Compte rendu sténographique des débats de la Commission II, n° 1 à 19
C 79/III/PV/1 à C 79/III/PV/7	Compte rendu sténographique des débats de la Commission III, n° 1 à 7

Série C 79/DJ

C 79/DJ/1 à C 79/DJ/14	Journal de la Conférence

ANNEXE D

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL A LA CONFERENCE

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Mesdames, Messieurs.

Rôle de la Conférence de la FAO en matière de politique générale. Une fois encore, j'ai l'honneur de m'adresser à la Conférence de la FAO, organe directeur suprême de notre Organisation; c'est elle qui décide de ses politiques, de ses programmes et de ses relations avec les Etats Membres et avec les autres organisations et institutions.

La Conférence est en fait la réunion au sommet des ministres de l'agriculture du monde entier. Elle est la seule instance qui réunisse tous les deux ans une centaine de ministres pour traiter de toutes les questions d'alimentation et d'agriculture dont l'importance est fondamentale pour le développement économique et social du globe. Ce rôle de haute politique à l'échelle mondiale doit être maintenu et renforcé.

La situation alimentaire mondiale. Voici deux ans, quand j'ai passé en revue la situation mondiale, j'avais quelques éléments encourageants à signaler mais, dans l'ensemble, j'avais dû brosser un tableau bien sombre.

J'espérais pouvoir relever aujourd'hui certains signes de progrès; hélas, il me faut souligner qu'à tous égards ou presque la situation s'est encore aggravée. A vrai dire, elle est effrayante.

Catastrophes et situations d'urgence. En particulier, ces deux dernières années ont été marquées par un nombre exceptionnel de catastrophes naturelles et de situations d'urgence.

Grâce à des interventions rapides, nous avons contribué à surmonter la plupart de ces crises. Le Programme alimentaire mondial ONU/FAO et notre Organisation elle-même ont joué un rôle de premier plan, et la communauté internationale n'est pas restée inerte.

L'aide alimentaire d'urgence. Pendant ces deux années, 108 allocations d'aide alimentaire d'urgence ont été attribuées à 53 pays pour secourir plus de 28 millions de personnes en danger et d'affamés; elles portaient sur 540 000 tonnes de vivres pour une valeur de 177 millions de dollars environ. Grâce à notre Programme de coopération technique, nous avons pu fournir à 49 pays une aide se montant à près de 9 millions de dollars pour répondre à des besoins d'urgence dans le secteur agricole; cette aide comportait notamment de l'équipement et des facteurs de production. D'autres montants encore ont été mobilisés sous forme de contributions spéciales et d'aide bilatérale.

Une prompte intervention a permis de maîtriser la redoutable menace que le criquet pèlerin faisait peser sur de vastes territoires du Proche-Orient et de l'Afrique. Il faut espérer que la fièvre porcine africaine et d'autres maladies animales seront semblablement tenues en échec.

Kampuchea. Mais rien n'égale la tragédie qui s'est abattue sur d'innombrables milliers de personnes au Kampuchea et dans les régions avoisinantes. Même en ce siècle de fer endurci par de terribles expériences - guerres, luttes intestines, tremblements de terre et inondations, périls mortels de la pollution nucléaire ou autre - on trouverait bien peu de circonstances où le devoir humanitaire ait parlé aussi haut et clair qu'aujourd'hui, devant le cauchemar que vivent ces populations.

Pour aider le peuple au Kampuchea, nous avons d'ores et déjà entrepris une opération de secours à caractère strictement humanitaire et non politique. J'ai approuvé l'envoi par le Programme alimentaire mondial d'une aide d'urgence portant sur plus de 36 000 tonnes. Nous

avons commencé à fournir des semences et d'autres facteurs de production afin d'aider à relancer l'agriculture. Notre action s'inscrit dans le cadre d'un effort massif entrepris par le système des Nations Unies et par la Croix-Rouge; les contributions promises à ce titre dépassent déjà 200 millions de dollars.

En dehors des cas d'urgence, la tendance de la situation alimentaire mondiale ces deux dernières années n'a pas été satisfaisante.

La situation alimentaire. Les récoltes s'annoncent mal dans trente-deux pays. La production de blé et de céréales secondaires va diminuer de quelque 62 millions de tonnes en 1979; selon les estimations, elle sera de 3 pour cent inférieure à la tendance à long terme. On prévoit aussi que la production rizicole baissera d'environ 2 pour cent par rapport à l'an dernier. La production céréalière sera donc très en dessous des besoins de la consommation.

Dans les pays en développement, le nombre des mal nourris - essentiellement des femmes et des enfants - continue d'augmenter.

Parallèlement, les importations céréalières de ces pays ne cessent de croître. Au cours des années soixante-dix, elles ont progressé deux fois plus vite que pendant les années soixante. Qui plus est, les hausses récentes des cours des céréales risquent d'alourdir de 2 milliards de dollars leurs factures d'importation; or, les cours du jute, du caoutchouc et du thé n'ont atteint en 1978 que la moitié de leurs niveaux de 1960 par rapport aux prix mondiaux des articles manufacturés.

Aussi bien dans l'absolu qu'en proportion des importations céréalières totales des pays en développement vulnérables, l'aide alimentaire reste bien inférieure à ce qu'elle était vers la fin des années soixante.

Cette année même, l'échec de la Conférence de négociations des Nations Unies relative à un nouvel arrangement international sur les céréales a ouvert une brèche dangereuse dans la sécurité alimentaire mondiale.

La sécurité alimentaire mondiale et le Plan en cinq points de la FAO. Estimant que cette brèche devait être colmatée, j'ai proposé cette année au Comité de la sécurité alimentaire mondiale et au Conseil un Plan d'action en cinq points axé sur certains des problèmes les plus immédiats de la sécurité alimentaire, en particulier sur ceux des pays à faible revenu qui ont un déficit alimentaire.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Conseil ont néanmoins appuyé ce plan. Comme l'a demandé le Conseil, je vous soumets un rapport sur la mise en oeuvre du plan, assorti de propositions prévoyant à cet effet des mesures immédiates et à long terme.

Vous noterez à la lecture de ce document que les faits survenus entre-temps ne font, hélas, que confirmer et renforcer l'appréciation pessimiste que j'avais faite de la situation en présentant pour la première fois mon plan en cinq points.

Or, l'Arrangement qui avait été suggéré à l'origine ne répondrait pas aux exigences de la sécurité alimentaire dans la conjoncture actuelle et dans l'avenir prévisible. Les débats qui vont s'ouvrir au Conseil international du blé vont peut-être éclairer d'un jour nouveau les perspectives touchant les négociations futures.

J'espère cependant que l'on ne trouvera pas là un nouveau prétexte pour retarder la mise en oeuvre du plan déjà approuvé par le Conseil de la FAO.

Le nouvel ordre international piétine. En fait, on n'a encore atteint aucun des objectifs maintes fois réitérés - certains préfèrent parler d'"estimations" - concernant la sécurité alimentaire, la production vivrière, l'aide alimentaire (notamment l'aide d'urgence), les

approvisionnements en engrais, les ajustements agricoles et l'aide publique au développement en faveur de l'agriculture. Il serait vain de chercher à dissimuler que les espérances soulevées au début de la deuxième décennie pour le développement ont fait place à la déception et à l'amertume devant cette absence de progrès.

Cela reste fondamentalement vrai, soit que l'on examine la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation ou les effets sur les pays en développement d'un certain nombre de phénomènes: persistance et même renforcement du protectionnisme, dégradation des termes de l'échange, conséquences néfastes de l'inflation, fonctionnement équitable du système monétaire international, endettement, réduction (en pourcentage du PNB) de l'aide accordée à des conditions de faveur par la plupart des pays de l'OCDE, soit que l'on rapproche tout cela de l'augmentation monstrueuse des dépenses d'armement.

En réalité, la vie économique internationale reste une jungle où les forts, et en particulier les fauves du transnationalisme, dévorent les faibles, où les fourrés des privilèges et du protectionnisme ne sont éclaircis que par endroits, tandis qu'une instabilité monétaire permanente, la montée de l'endettement, une inflation incoercible, une récession et un chômage impitoyables menacent de nombreux pays.

Cette jungle s'étend plus loin que les tropiques. En Europe même et entre l'Europe et d'autres continents développés, ces phénomènes existent et déclenchent des accès de fièvre, voire d'hystérie, entre alliés et amis.

Dès lors, ce n'est pas du lait de l'humaine tendresse que les relations internationales peuvent se nourrir. Mais les dirigeants doivent avoir le courage de se dresser contre les puissances de l'ombre et de la réaction qui empoisonnent ces relations.

Voici venu précisément le temps où les pays développés ne doivent ni renforcer les barrières protectionnistes qu'ils dressent contre les pays en développement, ni réduire l'aide qu'ils leur accordent à des conditions de faveur. De telles mesures auraient pour les pays en développement des conséquences désastreuses en un moment où ils subissent de façon très amplifiée le contrecoup de l'inflation et de la récession qui sévissent ailleurs.

Pour les pays riches, prendre des mesures susceptibles d'aggraver la situation des pays pauvres, ce serait une véritable politique de Gribouille.

Le fait est que, si les pays développés sont perturbés par le chômage et l'inflation, ces maux conservent des dimensions relativement modestes par rapport aux problèmes que doivent affronter les pays en développement.

J'ose espérer que les initiatives prises en ce moment par les pays producteurs de pétrole en vue d'aider les pays du tiers monde porteront un remède énergique à cette situation complexe et difficile. J'espère de même que tous les donateurs d'aide alimentaire suivront l'exemple donné par les Etats-Unis, le Canada et les pays scandinaves, en adhérant à une nouvelle convention élargie relative à l'aide alimentaire, sans attendre la conclusion d'une convention sur le blé.

Les pays riches ne peuvent résoudre leurs problèmes si ce n'est dans un contexte mondial d'interdépendance. Pour le moment, cette interdépendance n'est pas fondée sur l'équité, mais bien sur l'injustice et les inégalités.

CMRADR. L'existence de l'injustice et de l'inégalité tant à l'intérieur des nations qu'entre celles-ci a été l'un des thèmes essentiels de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui s'est tenue à Rome en juillet dernier.

A de nombreux égards, cette Conférence mondiale fut vraiment extraordinaire. Je n'en veux de preuve plus éclatante que le nombre et la qualité des participants, dont 4 chefs d'Etat, 88 ministres et 1 400 délégués de 144 pays.

Malgré les réserves exprimées par certains sur divers points, la Déclaration de principes et le Programme d'action qui ont été adoptés possèdent une force morale profonde et constituent des objectifs que l'on ne saurait négliger qu'aux risques et périls de tous.

A la clôture de la Conférence mondiale, j'ai appelé l'attention sur le caractère unique de ce Programme d'action. En effet, les pays vont envisager de prendre des mesures pour se fixer à eux-mêmes des objectifs précis, de rendre compte des progrès réalisés dans cette voie, et d'autoriser la FAO et d'autres organisations des Nations Unies à contribuer non seulement à mettre au point la méthodologie nécessaire mais aussi à assurer la surveillance et l'évaluation des progrès accomplis à divers égards sur les plans national et international.

Mesure de suivi. Comme l'a demandé la Conférence mondiale dans son unique résolution, vous êtes saisis de mes propositions concernant le suivi de la Déclaration de principes et du Programme d'action.

Je suggère de fixer un objectif de contributions volontaires de 20 millions de dollars pour les deux à quatre prochaines années. Il est indispensable que ce très modeste objectif soit atteint.

Quand je repense maintenant, avec la pénétration que peut donner ce qui s'est passé depuis, à mon attitude à l'égard de ce problème et d'autres questions de programme et de budget, compte tenu des difficultés si nombreuses, pressantes,vitales que connaissent certains Etats Membres qui réclament de la FAO une action directe et concrète, et quand je songe à ma modération, je ne peux que ressentir un certain étonnement, teinté d'un soupçon de remords.

Changements intervenus à la FAO depuis 1976. J'y suis d'autant plus sensible que je vois le très large succès que remportent les nouveaux programmes, politiques et méthodes que j'ai proposés en juillet 1976 et que vous avez approuvés.

En présentant mes réformes en juillet 1976, j'ai bien souligné qu'il s'agissait de conceptions dynamiques et que je ne voulais pas que l'Organisation s'endorme dans le conservatisme et l'autosatisfaction. Ce que je voulais, c'est que la FAO évolue avec son temps et soit maîtresse de son propre développement.

Vous me permettrez, je pense, d'affirmer en votre nom que nous sommes effectivement restés fidèles à une stratégie dynamique et positive et que nous lui avons imprimé l'élan nécessaire à une action concrète et efficace pour répondre aux besoins réels de nos Etats Membres.

Décentralisation. La décentralisation a été poursuivie d'une main ferme. Nous avons maintenant 47 représentants de la FAO en poste; si la Conférence y consent, nous arriverons au cours de l'exercice 1980-81 à un total de 62 représentants travaillant de concert avec les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités et avec les représentants du PNUD et des autres institutions pour atteindre les objectifs de développement des pays.

Le Programme de coopération technique constitue un outil essentiel de la décentralisation traduite en action au niveau des pays. Au terme d'une évaluation exhaustive, il est apparu que ce Programme est bien conçu et administré efficacement, conformément au mandat qui m'avait été conféré.

J'irai plus loin: la mise en place des représentants de la FAO et la création du Programme de coopération technique apparaissent maintenant à la lumière de ce que j'avais à l'esprit, à savoir comme le moyen de mettre l'Organisation, sans nuire aux intérêts de quiconque, plus directement en contact avec les Etats Membres et de la rendre plus réceptive à leurs besoins concrets.

La FAO en action. Sans anticiper sur vos débats, je voudrais aussi souligner le succès des activités que, dans mon allocution à la soixante-quinzième session du Conseil, j'ai évoquées en parlant de "la FAO en action".

Je me référais en particulier à l'important rôle de catalyseur que joue l'Organisation dans le cadre de programmes d'action spéciaux tels que la lutte contre le criquet pèlerin, la mise au point et l'amélioration des semences, la prévention des pertes de produits alimentaires et l'aide à la sécurité alimentaire.

Parallèlement, je dois insister sur la nécessité d'augmenter les contributions destinées à ces programmes; je pense en particulier à la prévention des pertes de produits alimentaires, à l'aide à la sécurité alimentaire, au suivi de la CMRADR et à nos nouvelles initiatives dans les domaines des zones économiques exclusives et de la trypanosomiase.

Dans les projets qu'il prépare, notre Centre d'investissement essaie déjà d'obtenir la participation d'organisations internationales de financement à des investissements de vaste envergure pour assurer le suivi des programmes d'action, par exemple en matière d'entreposage des céréales et de pêches.

Investissements. La Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole et les Banques régionales de développement allouent des crédits de plus en plus importants à l'assistance technique à l'appui des investissements.

Le moment est donc peut-être venu d'engager un dialogue avec ces organismes pour que cet élément de nos programmes d'action trouve aussi un soutien. Ils pourraient ainsi, pour un coût d'opportunité modique, remédier à des problèmes urgents, et aussi fortifier et élargir leurs propres politiques d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement en général, je suis particulièrement heureux de pouvoir dire que la première priorité de mon programme de juillet 1974 - l'augmentation des investissements destinés à l'alimentation et au développement agricole - a été suivie d'effet: sur un montant total de 13 milliards de dollars pour des projets formulés par le Centre d'investissement et approuvés par les institutions de financement depuis quatorze ans, près de la moitié ont été approuvés pendant ces deux dernières années. En d'autres termes, nous avons fait autant en deux ans qu'en douze.

Politiques alimentaires et agricoles. Notre rôle en matière d'élaboration des politiques n'a pas été négligé. Au contraire, nous l'avons renforcé ces deux dernières années.

Comité plénier. Le Comité plénier des Nations Unies n'a pas seulement accueilli avec faveur le Plan en cinq points relatif à la sécurité alimentaire mondiale; il a aussi, plus tôt dans l'année, adopté à l'unanimité des "Conclusions convenues d'un commun accord" qui, par des références précises, montrent combien les politiques et programmes de la FAO sont considérés comme pertinents et importants par tous ceux qui prennent part au dialogue Nord-Sud.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur le développement et l'aménagement des pêches dans les zones économiques exclusives des Etats côtiers en développement.

ZEE. Bien que la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'ait pas encore achevé ses travaux, plus de 90 nations ont étendu leurs limites maritimes jusqu'à 200 miles pour nombre d'entre elles. Il s'agit des zones économiques exclusives dont nous allons parler maintenant.

Il s'est produit là un événement géographique simple mais tout à fait remarquable. Les pays ont fait passer sous leur juridiction une étendue aussi vaste que la superficie totale des terres émergées du globe.

La quasi-totalité des ressources ichtyques marines se trouvent dans ces zones.

Le poisson fournit aujourd'hui à peu près la moitié des protéines animales consommées en Asie et le quart des protéines animales consommées en Afrique. D'ici l'an 2000, la demande de poisson pourrait fort bien doubler, la majeure partie de cette demande accrue provenant des pays en développement.

A l'heure actuelle cependant, ces pays obtiennent moins de la moitié des captures mondiales de poisson. Sans un aménagement efficace, ils pourraient se voir privés de la possibilité d'améliorer la situation nutritionnelle de leur population, les conditions de vie de dix millions de pêcheurs et de quarante millions de travailleurs à terre, ainsi que des recettes en devises que leur procureraient la distribution et la commercialisation de leurs ressources potentielles.

La manière dont, à mon avis, la FAO peut le mieux s'acquitter de sa tâche est inscrite dans le Programme général d'assistance. Je me félicite que le Comité des pêches et le Conseil aient souscrit sans réserve à l'approche que j'ai proposée.

Comme vous le noterez toutefois, des investissements et une aide technique considérables seront nécessaires au cours des deux prochaines décennies. Le Gouvernement de la Norvège a déjà généreusement alloué à cette fin un montant de 3,6 millions de dollars. D'autres promesses de contributions ont déjà été faites ou sont en discussion.

J'espère que la présente Conférence souscrira sans réserve à cette initiative et donnera l'impulsion voulue pour réunir les sommes beaucoup plus importantes encore qui seront nécessaires dans les prochaines années.

Trypanosomiase: Comme vous l'aviez demandé à votre dernière session, je vous soumets aussi un programme de lutte contre la trypanomiase animale africaine et d'aide aux pays africains dont les territoires sont infestés par les diverses espèces de mouches tsé-tsé qui transmettent cette maladie à l'homme et aux animaux.

La dixième Conférence régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue à Arusha en 1978, a vigoureusement appuyé le programme d'action proposé; elle a demandé qu'il bénéficie d'une haute priorité dans notre programme de travail et budget, et elle a approuvé les activités préparatoires.

Afin de soutenir le programme plus vaste que je vous soumets, j'ai effectivement proposé que la trypanosomiase soit l'une des grandes priorités du programme de travail et budget pour 1980-81.

Pour avoir une idée des dimensions de ce problème, songez que non seulement 36 pays sont touchés, mais que la zone atteinte couvre environ dix millions de kilomètres carrés et qu'elle contient certains des pâturages et des terres labourables qui pourraient être parmi les meilleurs de l'Afrique.

Pour combattre ce fléau, il faut une stratégie qui tienne compte des problèmes écologiques et socio-politiques. Il faudra que le soutien au développement porte sur tous les aspects: recherche, et notamment recherche appliquée, planification, formation, projets, coopération. Une coopération particulièrement étroite devra être instaurée avec l'Organisation de l'unité africaine avec laquelle nous travaillons en harmonieuses relations.

Il faudra également un puissant soutien financier et technique pour des activités de moyenne et longue durée. De nombreux gouvernements et organisations fournissent déjà une aide, mais j'espère que ce flux va fortement grossir de façon que, pour la première fois, notre action puisse avoir sur ce terrible problème un impact intégré et substantiel.

Si nous réussissons, l'Afrique et l'humanité en retireront des bienfaits énormes, non seulement du point de vue de la production animale et du développement rural, mais aussi parce que la maîtrise de l'homme sur les ressources de la terre s'en trouvera élargie.

Nous n'allons pas négliger bien sûr nos autres grandes priorités, parmi lesquelles la foresterie.

Foresterie: La foresterie au service de la population, voilà une de nos grandes priorités pour l'avenir. La Conférence mondiale y a vu un des côtés importants du développement rural. Elle le restera dans nos mesures de suivi.

La raréfaction du bois de feu dans les pays en développement est l'un des aspects de la foresterie qui exigera de plus en plus d'attention à l'avenir. Pour 90 pour cent des pauvres, c'est le principal combustible sur lequel ils puissent compter.

Or, la plupart des régions en développement connaissent une grave pénurie de bois de feu. Mais le pire, c'est que les ressources en bois de feu s'épuisent plus vite qu'elles ne se reconstituent - d'où déboisement, inondations, érosion.

La pénurie de bois de feu représente pour les pays en développement un danger écologique beaucoup plus grave que la pollution de l'eau. Dans quelques années, si la demande continue d'augmenter à un rythme exponentiel, le problème pourrait prendre les proportions d'un désastre.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles nous ne pouvons permettre que la foresterie soit oubliée au milieu des nombreux autres problèmes qui nous attendent.

Les conclusions provisoires de l'étude préliminaire que nous avons intitulée "Agriculture: Horizon 2000" font ressortir l'importance de nos efforts.

Agriculture: Horizon 2000 : Cette étude servira à élaborer non seulement les politiques de l'Organisation, mais aussi la nouvelle stratégie internationale du développement.

Elle n'est évidemment pas un recueil de prophéties à la Nostradamus. N'oublions jamais qu'il s'agit d'une analyse des incidences que peut avoir une trajectoire de croissance dérivée de certaines hypothèses sur les taux de croissance démographiques et économiques.

Les données et situations qui en résultent représentent ce qui pourrait se passer si les événements confirmaient effectivement les hypothèses.

Cela dit, je dois néanmoins souligner l'importance et la gravité des résultats obtenus pour l'instant.

D'après des prévisions des Nations Unies, l'accroissement de la population mondiale d'ici à l'an 2000 sera, à lui seul, à peu près égal au nombre total des habitants du globe en 1925. Et près de 80 pour cent de la population se trouveront dans ce que l'on appelle aujourd'hui les pays en développement.

Avec le taux de croissance économique normatif établi par les Nations Unies, le produit national brut (PNB) par habitant des pays développés continuerait d'augmenter de 3,8 pour cent par an. Dans les pays en développement, l'accroissement du PNB par habitant devrait passer de 3,2 à 5,2 pour cent par an.

Cela suppose, pour ces pays, un accroissement annuel de 3,8 pour cent de la production agricole, contre 2,6 pour cent seulement pour la période allant de 1960 à 1975 environ.

Cela exigera des investissements énormes, des facteurs de production, des recherches dans le domaine de l'agronomie, la diffusion de méthodes adaptées à l'environnement, des réformes institutionnelles et structurelles, et peut-être aussi des transformations profondes des modes de vie et des habitudes alimentaires.

Dans notre étude, nous posons comme hypothèse que 72 pour cent de cette augmentation pourraient provenir de meilleurs rendements sur les terres déjà cultivées et 28 pour cent seulement de la mise en culture de nouvelles superficies.

Les pays moins bien dotés en ressources agricoles devraient encore importer des produits agricoles, en particulier des céréales et des produits laitiers. Les importations céréalières totales des pays en développement devraient passer de 50 millions de tonnes au milieu des années soixante-dix à 115 millions en l'an 2000.

La proportion des personnes sous-alimentées devrait tomber de 22 à 7 pour cent de la population accrue des pays en développement. Mais leur nombre resterait voisin de 250 millions. Et, d'après la Banque mondiale, ils seraient plus de deux fois autant à éprouver d'autres manifestations de la pauvreté absolue.

Cette sombre perspective pourrait d'ailleurs s'éclaircir sensiblement, car le problème de la faim ne provient pas d'un déficit alimentaire absolu dans le monde. Les riches mangent trop, tandis que les pauvres ont toujours faim.

Une nouvelle Révolution agricole: La question de l'agriculture en l'an 2000 m'amène à me demander: comment les pays en développement pourront-ils produire une plus grande proportion de leur propre nourriture? Comment pourront-ils, en fait, doubler leur production agricole d'ici vingt ans? Voilà le problème vraiment brûlant d'aujourd'hui et de demain.

Quelle est la route à suivre? Nous disposons à cet égard d'indications très précieuses qui se sont dégagées d'un récent colloque de haut niveau, organisé par le gouvernement suédois à Stockholm, et aussi de notre étude "Agriculture: Horizon 2000".

D'abord et avant tout, nous devons nous acharner à faire converger les pratiques agricoles traditionnelles du tiers monde et la technologie des exploitations modernes.

La quantité d'énergie utilisée pour l'agriculture, même dans les pays riches, est relativement faible comparée à la consommation totale. Et même si tous les agriculteurs du tiers monde pouvaient se permettre d'appliquer un niveau égal d'intrants énergétiques, la proportion utilisée pour l'agriculture ne varierait pas de façon notable.

Partout, il est impératif de conserver l'énergie. Mais, sans un emploi judicieux de facteurs de production et d'un matériel exigeant de l'énergie, le tiers monde ne sera pas capable de nourrir ses populations. Une saine économie de carburant devrait procéder de ce principe: la moissonneuse-batteuse avant la Cadillac.

Mais les points forts de l'agronomie traditionnelle, en particulier dans les environnements écologiquement et socialement marginaux, doivent être beaucoup mieux exploités. Il en va de même du recyclage des déchets et de l'amélioration des systèmes biologiques au niveau du village.

L'avenir nous promet certains progrès scientifiques qui contiennent en germe les éléments d'où pourrait partir toute une nouvelle révolution agricole.

Les chercheurs sont déjà à l'oeuvre pour accroître l'efficacité de la photosynthèse chez les végétaux cultivés; pour permettre aux micro-organismes fixateurs de l'azote de survivre dans les systèmes radiculaires des céréales; ou pour utiliser l'ingénierie génétique à cette fin ainsi que pour adapter les cultures à des environnements défavorables ou recycler les ressources organiques et minérales; pour utiliser des méthodes biochimiques en vue de produire des aliments, de l'énergie et des engrais; enfin, pour utiliser le vaste domaine des cultivars encore inexploités.

Espérons que la réalisation pratique à grande échelle n'est pas trop lointaine.

Dans tous les cas, le succès ne viendra que si la recherche - une recherche qui n'interdise pas aux pays en développement la possibilité de succès dans l'adaptation et l'application - reçoit un appui soutenu et extrêmement vigoureux.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les transformations scientifiques et technologiques ne sauraient ni remplacer les profondes réformes économiques et sociales prévues dans le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, ni s'en passer.

Conclusion: Monsieur le Président, j'en viens maintenant à ma conclusion.

Je n'ai pu éviter, dans cette allocution, de peindre sous de sombres couleurs notre impuissance à faire reculer les problèmes alimentaires du monde au cours des deux années écoulées.

J'ai demandé une aide pour soulager la misère inconcevable de millions de personnes du Sud-Est asiatique et pour secourir les réfugiés d'autres régions.

L'absence si décevante de progrès dans la voie d'un nouvel ordre économique international fait ressortir, sur un fond d'amertume et de tristesse, les besoins toujours insatisfaits du secteur alimentaire et agricole.

J'ai de nouveau souligné la nécessité de réaliser une sécurité alimentaire mondiale solide s'appuyant sur notre Plan en cinq points et par la suite sur des accords internationaux.

J'ai aussi insisté sur la nécessité de réduire le protectionnisme, de redresser les injustices flagrantes qui existent au sein de l'actuel ordre économique mondial et d'affronter les répercussions qu'exercent sur le tiers monde l'inflation, l'endettement et l'insuffisance notoire de l'aide accordée à des conditions de faveur pour l'agriculture.

Les définitions précises données par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, ainsi que l'importance de son apport, et celui de son suivi, sur le plan de l'éthique et des programmes, ont naturellement été au centre de mes réflexions. Nous n'avons pas le droit d'échouer, et surtout pas par manque de fonds volontaires.

Vous avez entre les mains un rapport sur les progrès accomplis par l'Organisation dans l'application de ses politiques et programmes au cours des deux années écoulées, notamment en ce qui concerne la décentralisation et l'investissement. Ces progrès sont à mon avis très satisfaisants et même, vu les circonstances, réconfortants. Ils se poursuivront.

Une grande part de mes propos a été bien entendu consacrée aux questions essentielles de politique générale que vous aurez à examiner au cours de la présente session. Les contributions de la FAO à l'aménagement rationnel des pêches dans les zones économiques exclusives, à l'éradication de la trypanosomiase, à l'amélioration de la nutrition et à la mise en valeur des forêts au service des populations, peuvent apporter énormément au tiers monde. Nous avons la capacité voulue, mais il faut votre soutien et des investissements adéquats, notamment à titre volontaire.

Notre étude provisoire sur l'agriculture à l'horizon 2000 a été examinée à la lumière des tâches formidables qui nous attendent pour nourrir une population bien plus nombreuse en l'an 2000, et pour améliorer ses niveaux de vie.

J'ai ainsi été amené à tenter d'examiner l'éventualité d'une nouvelle révolution agricole véritablement adaptée à la situation des pays en développement ainsi qu'aux contraintes écologiques, énergétiques et autres.

Il y aura peut-être des révolutions, mais il n'y aura pas de révolution scientifique et technologique valable ou durable en dehors des profondes transformations qu'appelle le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural.

Le plus grand problème qui se pose à nous a pour origine les divisions économiques et sociales du monde actuel, l'abîme qui sépare les riches et les pauvres aussi bien entre les nations qu'à l'intérieur des nations elles-mêmes. Cela saute aux yeux quand on considère l'état des zones rurales du tiers monde.

C'est seulement quand cet état de choses sera devenu moins effrayant et moins odieux que nous pourrons dire que le monde est devenu meilleur à vivre.

Je suis convaincu, Monsieur le Président, non seulement que le développement de l'alimentation et de l'agriculture est le fondement indispensable de la paix et du progrès, mais encore que notre Organisation a une place essentielle et prépondérante parmi ceux qui s'efforcent de réaliser ce développement.

Celui qui aime son pays, on l'appelle un patriote; au pire, on le qualifie de chauvin. Celui qui croit aux idéaux et à l'utilité de la coopération internationale risque fort de s'entendre, au mieux, traiter d'utopiste.

Ce dédain à l'égard d'une coopération internationale véritable et généreuse risque d'empirer avant de s'estomper. Mais la situation s'améliorera et la coopération internationale grandira.

C'est ce dont je suis convaincu, et je ferai humblement tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

Je ne suis pas un utopiste. Je me flatte d'être un spécialiste et un administrateur réaliste et doté de sens pratique. Mais je suis fier aussi d'être un instrument de la coopération internationale, puisque je suis le chef de secrétariat que vous avez choisi et élu et puisque je suis le serviteur de notre grande organisation internationale.

J'ai foi en la validité, en la valeur de l'oeuvre que poursuit cette armée d'hommes et de femmes entièrement dévoués à leur tâche qui constitue dans le monde entier le personnel de notre Organisation.

J'ai surtout foi en vous, en cette souveraine Conférence de notre Organisation. J'ai foi que, à l'avenir, tous ensemble nous pourrons réaliser nos idéaux et nos objectifs, pour le bien durable de ce monde pauvre et affamé qui nous entoure.

CALCUL DES CONTRIBUTIONS DUES POUR 1980 ET 1981

ANNEXE E

Etats Membres	Contribution annuelle brute	A déduire crédit figurant au Fonds de péréquation des impôts (montant annuel)	Contribution annuelle nette
	$	$	$
Afghanistan	15 571	2 014	13 557
Albanie	15 571	2 014	13 557
Algérie	233 565	30 210	203 355
Angola	15 571	2 014	13 557
Argentine	1 479 245	191 330	1 287 915
Australie	3 487 904	451 136	3 036 768
Autriche	1 354 677	175 218	1 179 459
Bahamas	15 571	2 014	13 557
Bahreïn	15 571	2 014	13 557
Bangladesh	77 855	10 070	67 785
Barbade	15 571	2 014	13 557
Belgique	2 320 079	300 086	2 019 993
Bénin	15 571	2 014	13 557
Bolivie	15 571	2 014	13 557
Botswana	15 571	2 014	13 557
Brésil	2 413 505	312 170	2 101 335
Bulgarie	311 420	40 280	271 140
Birmanie	15 571	2 014	13 557
Burundi	15 571	2 014	13 557
Cameroun	15 571	2 014	13 557
Canada	6 243 971	807 614	5 436 357
Cap-Vert	15 571	2 014	13 557
République centrafricaine	15 571	2 014	13 557
Tchad	15 571	2 014	13 557
Chili	140 139	18 126	122 013
Chine	3 083 058	398 772	2 684 286
Colombie	202 423	26 182	176 241
Comores	15 571	2 014	13 557
Congo	15 571	2 014	13 557
Costa Rica	31 142	4 028	27 114
Cuba	202 423	26 182	176 241
Chypre	15 571	2 014	13 557
Tchécoslovaquie	1 588 242	205 428	1 382 814
Kampuchea démocratique	15 571	2 014	13 557
République dém. pop. de Corée	93 426	12 084	81 342
Danemark	1 416 961	183 274	1 233 687
Djibouti	15 571	2 014	13 557
Dominique	15 571	2 014	13 557
Rép. Dominicaine	62 284	8 056	54 228
Equateur	31 142	4 028	27 114
Egypte	140 139	18 126	122 013
El Salvador	15 571	2 014	13 557
Ethiopie	15 571	2 014	13 557
Fidji	15 571	2 014	13 557
Finlande	918 689	118 826	799 863
France	11 927 386	1 542 724	10 384 662
Gabon	31 142	4 028	27 114
Gambie	15 571	2 014	13 557
Allemagne (Rép. féd. d')	15 835 707	2 048 238	13 787 469
Ghana	62 284	8 056	54 228
Grèce	669 553	86 602	582 951
Grenade	15 571	2 014	13 557
Guatemala	31 142	4 028	27 114
Guinée	15 571	2 014	13 557
Guinée-Bissau	15 571	2 014	13 557

Etats Membres	Contribution annuelle brute	A déduire crédit figurant au Fonds de péréquation des impôts (montant annuel)	Contribution annuelle nette
	$	$	$
Guyane	15 571	2 014	13 557
Haïti	15 571	2 014	13 557
Honduras	15 571	2 014	13 557
Hongrie	622 840	80 560	542 280
Islande	62 284	8 056	54 228
Inde	1 136 683	147 022	989 661
Indonésie	311 420	40 280	271 140
Iran	1 245 680	161 120	1 084 560
Irak	233 565	30 210	203 355
Irlande	311 420	40 280	271 140
Israël	482 701	62 434	420 267
Italie	6 570 962	847 408	5 723 554
Côte-d'Ivoire	62 284	8 056	54 228
Jamaïque	31 142	4 028	27 114
Japon	18 264 783	2 362 422	15 902 361
Jordanie	15 571	2 014	13 557
Kenya	15 571	2 014	13 557
Corée (Rép. de)	280 278	36 252	244 026
Koweït	389 275	50 350	338 925
Lao	15 571	2 014	13 557
Liban	62 284	8 056	54 228
Lesotho	15 571	2 014	13 557
Libéria	15 571	2 014	13 557
Libye	435 988	56 392	379 596
Luxembourg	93 426	12 084	81 342
Madagascar	15 571	2 014	13 557
Malawi	15 571	2 014	13 557
Malaisie	171 281	22 154	149 127
Maldives	15 571	2 014	13 557
Mali	15 571	2 014	13 557
Malte	15 571	2 014	13 557
Mauritanie	15 571	2 014	13 557
Maurice	15 571	2 014	13 557
Mexique	1 448 103	187 302	1 260 801
Mongolie	15 571	2 014	13 557
Maroc	93 426	12 084	81 342
Mozambique	15 571	2 014	13 557
Namibie	15 571	2 014	13 557
Népal	15 571	2 014	13 557
Pays-Bas	3 114 200	402 800	2 711 400
Nouvelle-Zélande	513 843	66 462	447 381
Nicaragua	15 571	2 014	13 557
Niger	15 571	2 014	13 557
Nigéria	311 420	40 280	271 140
Norvège	949 831	122 854	826 977
Oman	15 571	2 014	13 557
Pakistan	140 139	18 126	122 013
Panama	31 142	4 028	27 114
Papouasie-Nouvelle-Guinée	15 571	2 014	13 557
Paraguay	15 571	2 014	13 557
Pérou	108 997	14 098	94 899
Philippines	186 852	24 168	162 684
Pologne	2 366 792	306 128	2 060 664
Portugal	358 133	46 322	311 811
Qatar	62 284	8 056	54 228
Roumanie	404 846	52 364	352 482
Rwanda	15 571	2 014	13 557
Sainte-Lucie	15 571	2 014	13 557
Samoa	15 571	2 014	13 557
Sao Tomé-et-Principe	15 571	2 014	13 557

Etats Membres	Contribution annuelle brute	A déduire crédit figurant au Fonds de péréquation des impôts (montant annuel)	Contribution annuelle nette
	$	$	$
Arabie Saoudite, Royaume de	1 105 541	142 994	962 547
Sénégal	15 571	2 014	13 557
Seychelles	15 571	2 014	13 557
Sierra Leone	15 571	2 014	13 557
Somalie	15 571	2 014	13 557
Espagne	3 238 768	418 912	2 819 856
Sri Lanka	31 142	4 028	27 114
Soudan	15 571	2 014	13 557
Suriname	15 571	2 014	13 557
Swaziland	15 571	2 014	13 557
Suède	2 491 360	322 240	2 169 120
Suisse	2 008 659	259 806	1 748 853
Syrie	62 284	8 056	54 228
Tanzanie	15 571	2 014	13 557
Thaïlande	186 852	24 168	162 684
Togo	15 571	2 014	13 557
Trinité-et-Tobago	62 284	8 056	54 228
Tunisie	62 284	8 056	54 228
Turquie	576 127	74 518	501 609
Ouganda	15 571	2 014	13 557
Emirats arabes unis	186 852	24 168	162 684
Royaume-Uni	8 501 766	1 099 644	7 402 122
Etats-Unis d'Amérique	38 927 500	3 340 000	35 587 500
Haute-Volta	15 571	2 014	13 557
Uruguay	77 855	10 070	67 785
Venezuela	949 831	122 854	826 977
Viet Nam	62 284	8 056	54 228
République arabe du Yémen	15 571	2 014	13 557
Rép. dém. pop. du Yémen	15 571	2 014	13 557
Yougoslavie	794 121	102 714	691 407
Zaïre	31 142	4 028	27 114
Zambie	31 142	4 028	27 114
	155 710 000 a/	18 442 500	137 267 500 b/

a/ Financement du budget de 1980-81 selon les dispositions de la résolution 5/79 de la Conférence (voir paragraphe 163 du rapport).

	$
Ouverture de crédits (chiffre brut)	319 020 000
A déduire: Recettes accessoires (voir paragraphe 2 de la Résolution 5/79 de la Conférence)	7 600 000
Quotes-parts brutes pour l'exercice 1980-81	311 420 000
Divisées en deux parts égales suivant les dispositions de l'article 5.3 du Règlement financier et réparties entre les Etats Membres par application du barème des contributions adopté pour 1980-81 (résolution 5/79 de la Conférence), ce qui donne les contributions totales brutes dues pour l'année civile	155 710 000

b/ 274 535 000 pour l'exercice 1980-81

REVISION DE LA VERSION FRANCAISE DES TEXTES

FONDAMENTAUX

Acte constitutif

Article	Texte proposé *	Observations
I.2(d)	/~~mise en vente~~/ commercialisation (1ère ligne).	Terminologie en usage aujourd'hui
IV.2	Règlement /~~intérieur~~/ général ** (1ère ligne)	L'ancien Règlement intérieur s'appelle depuis nombre d'années Règlement général
VIII.2	ne peuvent /~~provoquer~~/ solliciter (3ème ligne)	Formulation plus exacte
XIV.3(b)	précisent /~~les~~/ quels Etats Membres de l'Organisation et /~~les~~/ Etats (1ère ligne)	Rédaction plus claire et plus élégante
	de l'énergie atomique /~~qui~~/ (4ème ligne)	
	/~~le nombre d'~~adhésions par des~~/~~ combien d'Etats Membres /~~nécessaire~~/ doivent y avoir adhéré pour que la convention (4ème et 5ème lignes)	
	/~~permettra~~/ aidera effectivement /~~d'~~/ à atteindre (8ème ligne)	Formulation plus exacte
XVI.2	1'/~~exception~~/ immunité de juridiction (5ème ligne)	Expression juridiquement plus correcte
XXI.2	/~~sera~~/ est (1ère ligne) /notifiera/ notifie (3ème ligne) /pourra/ peut (4ème ligne) /devra/ doit (6ème ligne)	Harmonisation avec les autres articles où les dispositions analogues sont rédigées au présent
XXI.3	/~~prendra~~/ prend (2ème ligne) /auront/ ont (4ème ligne)	Idem Idem
XXI.4	/~~prendront~~/ prennent (2ème ligne) /aura/ a (3ème ligne)	Idem Idem

---

* Les mots entre crochets sont à supprimer et les mots soulignés sont à ajouter.

** Dans la version anglaise, l'expression "Rules of Procedure" devrait être remplacée par "General Rules".

Règlement général

Article	Texte proposé	Observations
II.2(iv)	/¯ les avis à exprimer pour la gouverne du Directeur général quant au sens dans lequel ¯/ la formulation d'avis indiquant au Directeur général dans quel sens (2ème à 4ème lignes)	Rédaction plus élégante et plus claire
II.2(ix)	/¯ dont l'inscription a été ¯/ approuvée (3ème ligne) après /¯ avoir consulté ¯/ consultation avec (4ème ligne)	Répétition inutile et grammaticalement incorrecte Syntaxe fautive
II.4(c)	toute question dont /¯ l'examen a été proposé par ¯/ un tiers des Etats Membres /¯ dans leur demande de ¯/ ont proposé l'examen en demandant la convocation (1ère et 2ème lignes)	Formulation plus claire et plus exacte
II.8	le directeur général /¯ doit consulter ¯/ consulte ces organisations et /¯ faire ¯/ fait (8ème ligne) /¯ doit ¯/ (14ème ligne) /¯ attirer ¯/ attirera (16ème ligne)	Harmonisation avec la rédaction des autres articles Idem
II.9	/¯ les questions de ¯/ l'ordre du jour (4ème ligne) après /¯ cette communication ¯/ (5ème et 6ème lignes) ayant trait aux questions /¯ de ¯/ inscrites à l'ordre du jour (6ème et 7ème lignes) la session /¯ dont il s'agit ¯/ (8ème ligne)	Précision inutile Formule plus claire Précision inutile
II.11	/¯ des questions figurant sur ¯/ de la liste supplémentaire de questions approuvée (2ème ligne)	Formulation plus exacte
III.3	/¯ Chaque ¯/ La	Formulation plus exacte
III.6	/¯ Les séances de la ¯/ La Commission /¯ sont privées ¯/ siège à huis clos (6ème et 7ème lignes)	Expression plus correcte en procédure parlementaire
IV.2	procès verbaux /¯ de ¯/ des débats (3ème ligne)	Faute d'impression
VI	/¯ jusqu'au moment de l'élection d'un président par ¯/ jusqu'à ce que la Conférence ait élu un président (2ème et 3ème lignes)	Formulation plus élégante et plus claire

Article	Texte proposé	Observations
VII.3	/~~Les séances de la~~/ La Commission /~~sont privées~~/ siège à huis clos (6ème et 7ème lignes)	Même motivation que pour l'article III.6
X.1	/~~Les séances du~~/ Le Bureau /~~sont privées~~/ siège à huis clos (avant-dernière ligne)	Voir III.6 et VII.3
X.2(j)	/~~les conditions de leur nomination~~/ leurs conditions de service (4ème ligne)	Remplacement d'une expression ambiguë par une formulation plus précise
	paragraphe 1 (c) de l'article XXIII et paragraphe 1(c) de l'article XXXVI (dernière ligne)	Faute d'impression
XI.1	question inscrite à l'ordre du jour (1ère ligne)	Formule grammaticalement plus correcte
XII.4(d)(i)	/~~d'une nation~~/ d'un Etat (3ème ligne)	Terme juridique correct
XII.7(c)	/~~c) Si la même nation est désignée par deux tours de scrutin successifs par appel nominal, le président choisit une autre nation par un ou plusieurs tirages au sort~~/ c) Si le tirage au sort désigne le même Etat pour deux scrutins successifs par appel nominal, le président en désigne un autre en procédant à un ou à plusieurs tirages au sort supplémentaires.	La formulation actuelle est inexacte
XII.8(a)	Dans /~~d'~~/ les autres cas (5ème ligne)	La logique impose l'emploi de l'article défini
XII.9(h)	surveiller /~~tout~~/ un vote (2ème ligne)	Formule plus exacte
XII.11(e)	scrutin /~~quelconque~~/ (1ère ligne)	Superflu
(f)	scrutin /~~quelconque~~/ (1ère ligne)	Idem
XII.15(b)	fait procéder immédiatement à un /~~deuxième tour de~~/ nouveau scrutin (2ème et 3ème lignes)	Le mot "immédiatement" avait été omis. La deuxième modification est une amélioration de forme.
XII.15(e)	résultat de /~~son~~/ cette investigation (4ème ligne)	Formulation plus exacte
XII.18	parties /~~essentielles~~/ du dispositif de la proposition (9ème ligne)	Terme consacré en procédure parlementaire

Article	Texte proposé	Observations
XII.27	à ce /~qu'il soit prononcé~/ que la Conférence ou le Conseil se prononce sur /~la~/ sa compétence /~de la Conférence ou du Conseil à~/ pour adopter (2ème et 3ème lignes)	Le texte actuel est inexact quant au fond et incorrect dans sa forme
XIII.5	/~points~/ questions inscrites à l'ordre du jour (4ème ligne)	Pour uniformiser (voir II.9)
XIII.6	à moins que /~chaque~/ la commission intéressée n'en décide autrement pour ce qui la concerne.	Formulation plus précise
XIV.5	/~Les séances de ces~/ Ces comités /~sont privées~/ siègent à huis clos	Pour uniformiser avec III.6, VII.3 et X.1
XV.2	/~Les séances des~/ Les comités /~sont privées~/ siègent à huis clos (8ème et 9ème lignes)	Idem
XVII.3	Ces observateurs peuvent, /~à la demande du Président~/ sans droit de vote, prendre la parole devant ces commissions et comités et, à la demande du président, participer /~à leurs~/ aux débats /~, sans droit de vote~/ (6ème à 8ème lignes)	Formulation correspondant mieux aux autres versions
XXI.1(c)(ii)	par /~l'un quelconque de~/ ces organismes (2ème ligne)	Précision inutile
XXI.3	donne son /~adhésion~/ acceptation (avant-dernière ligne)	Formulation plus exacte
XXI.4	/~l'accession~/ l'adhésion (10ème ligne)	C'est le terme correct
XXII.10(b)	précise /~l'époque du mandat auquel~/ la période à laquelle (2ème ligne)	Formule plus exacte
XXII.10(d)	des /~propositions de~/ candidatures (3ème ligne)	Les propositions de candidature deviennent des "candidatures" dès lors qu'elles sont déclarées recevables par le Bureau
XXII.10(e)	les /~propositions de~/ candidatures (1ère ligne)	Idem
XXIII.1(c)	Les conditions /~du statut~/ de service (1ère ligne)	Formulation plus exacte (voir X.2j)
XXIV.1(d)(i)	en matière d'/~accords~/ arrangements (1ère ligne)	Terme plus exact, conforme aux autres versions
XXIV.1(d)(v)	relative aux /~accords~/ arrangements (3ème ligne)	Idem

Article	Texte proposé	Observations
XXIV.1(d)(ii)	(b) de l'interdépendance /~~de~~/ entre la production, /~~de~~/ la /~~répartition~~/ distribution et /~~de~~/ la consommation; et (c) de l'interdépendance /~~des~~/ entre les différents produits agricoles (4ème à 6ème lignes)	Formulation plus correcte et plus exacte
XXIV.3(1)	sans /~~accord~~/ autorisation préalable (2ème ligne)	Terme plus exact
XXV.6	régulièrement /~~encourus~~/ supportés (1ère ligne)	Formulation plus correcte et plus claire
XXV.7(c)	/~~Au cours de l'une quelconque de ses sessions~~/ A toute session (1ère ligne)	Amélioration de forme
XXV.9(a)	comités du Conseil /~~dont font partie~~/ ouverts à (3ème ligne)	Idem
XXV.9(b)	siéger /~~en séance privée~~/ à huis clos (1ère ligne)	Voir III.6 et VII.3
XXV.9(c)	discussion en séance publique ou /~~privée~~/ à huis clos (5ème ligne)	Idem
	comité du Conseil /~~dont~~/ ouvert à tous les membres du Conseil /~~font partie~~/ (5ème et 6ème lignes)	Voir XXV.9(a)
	n'admettre à une séance /~~privée~~/ à huis clos (8ème ligne)	Voir XXV.9(b)
XXV.11	séances /~~pertinentes~~/ appropriées (3ème ligne)	Formule plus exacte
XXV.12	et les membres associés	Formule plus exacte
XXV.14	peut /~~adopter la décision~~/ prendre la mesure (10ème ligne)	Expression plus appropriée
XXVI.7(a)(ii)	/~~l'étendue~~/ le degré de /~~la~~/ coordination (7ème ligne)	Terme plus approprié
XXVII.7(a)	/~~notamment~~/ y compris de celles qui portent sur / les / des prévisions supplémentaires (2ème ligne)	Grammaticalement plus correct
XXVII.8 dernier alinéa	afin de /~~se~~/ consulter les commissions compétentes de la Conférence sur des questions financières / avec les commissions compétentes de la Conférence/ (2ème et 3ème lignes)	Idem
XXVIII.1	entre autres choses le sommaire et le projet de programme de travail et / le / de budget (4ème ligne)	Texte conforme à la résolution 27/75 de la Conférence. Les mots à insérer ont été omis par suite d'une erreur matérielle.

Article	Texte proposé	Observations
XXVIII.1	examine le sommaire et le projet de programme de travail du point de vue des activités prévues et / les / des aspects financiers pertinents (6ème ligne)	Formulation plus conforme aux autres versions
XXV.III.3	/ auxquels ils sont conjointement intéressés / qui les intéressent tous deux (3ème ligne)	Formulation plus correcte en français
XXIX.9	Le Comité / adopte / peut adopter et / amende / amender (1ère ligne)	Formulation plus exacte
XXX.9	Le Comité / adopte / peut adopter et / amende / amender (1ère ligne)	Voir XXIX.9
XXXII.3	par le Directeur général / d'entente / en consultation (3ème ligne)	Pour harmoniser avec les dispositions symétriques concernant les autres comités
XXXII.12	sans / perturber / compromettre l'étude (3ème ligne)	Amélioration de forme
XXXIII.3	/ d'entente / en consultation (3ème ligne)	Voir XXXII.3
XXXIII.5(b)	un / flux régulier d' / approvisionnement / s / régulier en (3ème ligne)	Amélioration de forme
Idem	y / inclus / compris ceux de l'aide alimentaire, en cas de récolte / s / / déficitaires / insuffisante / et d'échec grave des cultures / ou très mauvaise (5ème et 6ème lignes)	Idem
XXXIII.5(d)	nécessaires / pour remédier à toute difficulté prévue d' / au cas où des difficultés seraient prévues pour assurer un approvisionnement (2ème et 3ème lignes)	Amélioration grammaticale
XXXIII.13	Le Comité élit / en son sein / parmi ses membres (1ère ligne)	Pour harmoniser avec les dispositions symétriques concernant les autres comités
XXXIV.2	doivent / indiquer s'ils / déclarer qu'ils (6ème ligne)	Expression plus appropriée
XXXIV.3(h)	/ politique en matière de / questions de principe touchant les privilèges (1ère ligne)	Expression plus exacte
Idem (i)	/ aux méthodes de présentation / au mode de proposition des candidatures (1ère ligne)	Expression plus appropriée

Article	Texte proposé	Observations
XXXIV.3(1)	/~problèmes~/ questions de principe /~posés par~/ touchant les relations (1ère ligne)	Idem
XXXV.3	participant à des conférences ou /~réunions~/ consultations (5ème ligne)	Terme plus exact
XXXV.4	De même, /~Le~/ le mandat des membres des listes d'experts a /~également~/ une durée (4ème ligne)	Amélioration de forme
Idem	du membre /~qui a été remplacé~/ qu'il remplace (dernière ligne)	Formulation plus claire
XXXV.5	aux conférences ou /~réunions~/ consultations d'experts (3ème ligne)	Voir XXXV.3
Idem	conformément à /~son Règlement~/ ses règlements sur les voyages (4ème ligne)	Formulation plus précise et plus exacte
XXXVII.2(e)	s'acquitte des /~obligations~/ fonctions stipulées ...	Terme plus approprié
XXXVII.2(1)	/~accomplit les~/ s'acquitte des autres /~tâches~/ fonctions prévues..	Pour harmoniser avec l'alinéa (e)
XXXVIII.1	/~Afin d'assurer une consultation adéquate des~/ Pour garantir que les gouvernements seront dûment consultés conformément /~aux dispositions du~/ au paragraphe 4 de l'article XIII de l'Acte constitutif, le directeur général /~ne~/ doit /~pas, en règle générale,~/ normalement s'abstenir d'établir des /~rapports~/ relations formelles ou officielles avec des /~nationaux~/ ressortissants ou des institutions /~nationales~/ d'un pays sans consulter au préalable l'Etat Membre ou le membre associé intéressé.	Formulation plus claire
XXXVIII.2	celle-ci /~pourra~/ peut, /~du~/ avec le consentement (2ème ligne) pour /~assurer et~/ coordonner (4ème ligne)	Forme plus correcte ''Assurer'' ne figure pas dans les autres versions
XXXIX.1	/~La durée et les~/ Les conditions d'engagement (4ème ligne) /~La nomination au poste de~/ Le directeur général adjoint est /~faite~/ nommé par le directeur général (6ème et 7ème lignes)	Précision inutile: la ''durée'' est un élément des conditions d'engagement Amélioration de forme

Article	Texte proposé	Observations
XXXIX.2	propositions concernant les /~~échelles~~/ barèmes de traitement (2ème ligne)	Pour corriger une impropriété de terme en français
	il /~~fait annoncer publiquement~~/ publie les /~~postes vacants~~/ vacances de poste et /~~y~~/ les pourvoit (7ème et 8ème lignes).	Amélioration de forme
XXXIX.3	/~~L'~~/ Ce statut prévoit l'obligation de faire une déclaration de loyauté à l'égard de l'Organisation. /~~sera prévue par ce texte.~~/ (2ème et 3ème lignes)	Amélioration de forme
	/~~des~~/ les dispositions du Statut du personnel /~~destinées à mettre en oeuvre~~/ nécessaires pour appliquer (4ème et 5ème lignes)	Idem
.6	pour /~~la solution~~/ le règlement des litiges (3ème ligne)	Terme plus approprié
XLII	Titre /~~Amendement~~/ Suspension /~~des articles~~/ et /~~suspension~~/ de leur application/~~/~~ amendement des articles du Règlement général.	Plus conforme aux autres versions
XLII.1	l'application de /~~tous les articles qui précèdent~~/ tout article du présent règlement (2ème ligne)	Formule plus correcte et plus exacte
	à condition que /~~notification~~ soit faite aux délégués de/~~/~~ la proposition de suspension ait été notifiée aux délégués. (4ème et 5ème lignes).	Rédaction plus claire
.2	à condition que /~~notification~~ soit faite aux délégués de/~~/~~ la proposition d'amendement ou d'additif ait été notifiée aux délégués (3ème et 4ème lignes).	d' correspond à une exigence grammaticale. Pour le reste, voir XLII.1 ci-dessus."

ANNEXE G

TEXTE REVISE

DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VEGETAUX

PREAMBULE

Les parties contractantes, reconnaissant l'utilité d'une coopération internationale en matière de lutte contre les ennemis des végétaux et produits végétaux et contre leur diffusion et spécialement leur introduction au-delà des frontières nationales, désireuses d'assurer une étroite coordination des mesures visant à ces fins, sont convenues de ce qui suit:

ARTICLE I

Objet et obligations

1. En vue d'assurer une action commune et efficace contre la diffusion et l'introduction des ennemis des végétaux et produits végétaux et en vue de promouvoir l'adoption de mesures à cet effet, les parties contractantes s'engagent à prendre les mesures législatives, techniques et réglementaires spécifiées dans la présente Convention et dans les accords complémentaires adoptés par les parties contractantes en vertu de l'article III.

2. Chaque partie contractante s'engage à veiller, sur son territoire, à l'application des mesures prescrites par la présente Convention.

ARTICLE II

Champ d'application

1. Dans la présente Convention, le terme "végétaux" désigne les plantes vivantes et parties de plantes vivantes, y compris les semences dont les parties contractantes jugent nécessaire de contrôler l'importation en vertu de l'article VI de la présente Convention ou de certifier l'état phytosanitaire en vertu de l'article IV, paragraphe 1, alinéa (a), sous-alinéa (iv), et de l'article V de la présente Convention; le terme "produits végétaux" désigne les produits non manufacturés d'origine végétale (y compris les semences non visées par la définition du terme "végétaux"), ainsi que les produits manufacturés qui, étant donné leur nature ou celle de leur transformation, peuvent constituer un risque de diffusion des ennemis des végétaux et produits végétaux.

2. Aux fins de la présente Convention, le terme "ennemis" désigne toute forme de vie végétale ou animale, ainsi que tout agent pathogène, nuisible ou potentiellement nuisible aux végétaux ou aux produits végétaux, et l'expression "ennemis visés par la réglementation phytosanitaire" désigne un ennemi qui a une importance potentielle pour l'économie nationale du pays exposé et qui n'est pas encore présent dans ce pays ou bien qui s'y trouve déjà, mais qui n'est pas largement diffusé et qui est activement combattu.

3. Selon les nécessités, les dispositions de la présente Convention peuvent également s'appliquer, si les parties contractantes le jugent utile, aux entrepôts, moyens de transport, conteneurs et autres objets ou matériels de toute nature susceptibles d'abriter ou de diffuser des ennemis des végétaux et produits végétaux, en particulier à ceux qui interviennent dans le transport international.

4. La présente Convention s'applique surtout aux ennemis des végétaux visés par la réglementation phytosanitaire qui sont véhiculés par les échanges internationaux.

5. Les définitions données dans cet article étant limitées à l'application de la présente Convention, elles sont réputées ne pas affecter les définitions données dans les lois ou règlements des parties contractantes.

ARTICLE III

Accords complémentaires

1. Des accords complémentaires applicables à des régions particulières, à des ennemis déterminés, à des végétaux et produits végétaux spécifiés ou à certains modes de transport international des végétaux et produits végétaux, ou des accords complémentaires tendant d'une autre manière à l'application des dispositions de la présente Convention, peuvent être élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (désignée ci-après sous la dénomination de "FAO"), soit sur recommandation d'une partie contractante, soit de sa propre initiative, afin de résoudre, en matière de protection des végétaux, des problèmes spéciaux réclamant une attention ou des solutions particulières.

2. Tout accord complémentaire de cette nature entrera en vigueur, pour chaque partie contractante, après avoir été accepté conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de la FAO et du Règlement général de l'Organisation.

ARTICLE IV

Organisation nationale de la protection des végétaux

1. Chaque partie contractante s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place, dans le plus bref délai, et dans la mesure de ses possibilités:

a) une organisation officielle de la protection des végétaux, principalement chargée:

i) de l'inspection des végétaux sur pied, des terres cultivées (y compris les champs, les plantations, les pépinières et les serres) et des végétaux et produits végétaux emmagasinés ou en cours de transport, en vue particulièrement de signaler l'existence, l'apparition et la propagation des ennemis des végétaux et de lutter contre ces ennemis;

ii) de l'inspection des envois de végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges internationaux et, selon les nécessités, de l'inspection d'autres articles ou produits transportés faisant l'objet d'échanges internationaux dans des conditions telles qu'ils peuvent être occasionnellement les véhicules d'ennemis des végétaux et produits végétaux, de l'inspection et de la surveillance des installations d'emmagasinage et des moyens de transport de tout ordre intervenant dans les échanges internationaux, qu'il s'agisse de végétaux et produits végétaux ou d'autres produits, en vue particulièrement d'empêcher la propagation des ennemis des végétaux et produits végétaux au-delà des frontières nationales;

iii) de la désinfestation ou de la désinfection des envois de végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges internationaux, ainsi que des conteneurs (y compris les matériaux d'emballage ou matériels de toute nature accompagnant les végétaux et produits végétaux), des installations d'emmagasinage et moyens de transport de tout ordre qui sont utilisés;

iv) de la délivrance de certificats concernant l'état phytosanitaire et la provenance des envois de végétaux et produits végétaux (désignés ci-après sous la dénomination de "certificats phytosanitaires");

b) la diffusion, sur le plan national, de renseignements sur les ennemis des végétaux et produits végétaux et les moyens de prévention et de lutte;

c) la recherche et l'enquête dans le domaine de la protection des végétaux.

2. Chaque partie contractante présentera au Directeur général de la FAO un rapport décrivant le champ d'activité de son organisation nationale pour la protection des végétaux et les modifications qui sont apportées à cette organisation; le Directeur général de la FAO communiquera ce dernier à toutes les parties contractantes.

ARTICLE V

Certificats phytosanitaires

1. Chaque partie contractante prendra les dispositions nécessaires pour délivrer des certificats phytosanitaires conformes tant à la réglementation sur la protection des végétaux en vigueur chez les autres parties contractantes qu'aux prescriptions suivantes:

a) L'inspection des envois et la délivrance des certificats phytosanitaires ne pourront être confiées qu'à des agents techniquement compétents et dûment autorisés ou à des personnes placées sous leur autorité directe. Ce personnel devra disposer des connaissances et des renseignements nécessaires et exercer ses fonctions dans des conditions telles que les autorités des pays importateurs puissent accepter les certificats comme des documents dignes de foi.

b) Les certificats pour l'exportation ou la réexportation des végétaux et produits végétaux devront être libellés conformément aux modèles reproduits en annexe à la présente Convention.

c) Les corrections ou suppressions non certifiées invalideront les certificats.

2. Chaque partie contractante s'engage à ne pas exiger, pour accompagner les envois de végétaux ou produits végétaux importés dans son territoire, des certificats phytosanitaires non conformes aux modèles reproduits en annexe à la présente Convention. Toutes déclarations supplémentaires exigées seront réduites au minimum.

ARTICLE VI

Dispositions concernant les importations

1. Chaque partie contractante a toute autorité pour réglementer l'importation des végétaux et des produits végétaux, afin de lutter contre l'introduction de leurs ennemis sur son territoire et, dans ce but, elle peut:

a) imposer des restrictions ou des conditions à l'importation des végétaux ou produits végétaux;

b) interdire l'importation de certains végétaux ou produits végétaux ou de certains lots de végétaux ou produits végétaux;

c) inspecter ou mettre en quarantaine des envois déterminés de végétaux ou produits végétaux;

d) procéder à la désinfection, à la désinfestation ou à la destruction, ou interdire l'entrée, des envois de végétaux ou de produits végétaux qui ne remplissent pas les conditions visées à l'alinéa (a) ou (b) du présent paragraphe, ou exiger leur désinfection, leur désinfestation, leur destruction ou leur évacuation du pays;

e) spécifier les ennemis frappés d'interdiction ou de restriction à l'importation parce qu'ils présentent une importance économique potentielle pour le pays intéressé.

2. Afin d'entraver le moins possible le commerce international, chaque partie contractante s'engage à exercer la surveillance visée au paragraphe 1 du présent article, en se conformant aux dispositions suivantes:

a) Les parties contractantes ne doivent prendre, en vertu de leur réglementation sur la protection des végétaux, aucune des mesures mentionnées au paragraphe 1 du présent article, à moins que celles-ci répondent à des nécessités d'ordre phytosanitaire.

b) Toute partie contractante qui impose des restrictions ou des conditions à l'importation des végétaux et produits végétaux dans son territoire doit publier lesdites restrictions ou conditions et les communiquer immédiatement à la FAO, à toute organisation régionale de la protection des végétaux à laquelle la partie contractante pourrait appartenir et à toutes les autres parties contractantes directement intéressées.

c) Toute partie contractante qui interdit, conformément à sa réglementation sur la protection des végétaux, l'importation de végétaux ou produits végétaux doit publier sa décision motivée et en informer immédiatement la FAO, toute organisation régionale de la protection des végétaux à laquelle la partie contractante pourrait appartenir et à toutes les autres parties contractantes directement intéressées.

d) Toute partie contractante qui limite les points d'entrée pour l'importation de certains végétaux ou produits végétaux doit choisir lesdits points de manière à ne pas entraver sans nécessité le commerce international. La partie contractante doit publier une liste de ces derniers et la communiquer à la FAO, à toute organisation régionale de la protection des végétaux à laquelle la partie contractante pourrait appartenir et à toutes les autres parties contractantes directement intéressées. Toute restriction de cet ordre ne sera autorisée que si les végétaux ou produits végétaux en cause doivent être accompagnés de certificats phytosanitaires ou soumis à une inspection ou à un traitement.

e) L'inspection, par l'organisation de protection des végétaux d'une partie contractante, des envois de végétaux ou produits végétaux destinés à l'importation doit s'effectuer dans le plus bref délai possible, en tenant dûment compte de la nature périssable de ces végétaux ou produits végétaux. Si un envoi commercial ou certifié de végétaux ou produits végétaux est reconnu non conforme aux exigences de législation phytosanitaire du pays importateur, l'organisation de la protection des végétaux du pays importateur doit veiller à ce que l'organisation de la protection des végétaux du pays exportateur en soit dûment informée. Si l'envoi est détruit en totalité ou en partie, un procès-verbal officiel doit être transmis sans délai à l'organisation de la protection des végétaux du pays exportateur.

f) Les parties contractantes doivent faire en sorte de réduire au minimum, dans la mesure où leur propre production ne s'en trouve pas menacée, leurs exigences en matière de certification, surtout lorsqu'il s'agit de végétaux ou produits végétaux non destinés à la plantation, tels que les céréales, fruits, légumes et fleurs coupées.

g) Les parties contractantes peuvent prendre des dispositions pour importer, aux fins de la recherche scientifique ou à des fins éducatives, des végétaux et produits végétaux et des spécimens de leurs ennemis, en s'entourant des précautions nécessaires. Les précautions nécessaires doivent aussi être prises pour introduire des agents de lutte biologique et des organismes réputés bénéfiques.

3. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables au transit à travers le territoire des parties contractantes, à moins que ces mesures ne soient nécessaires à la protection de leurs propres végétaux.

4. La FAO communiquera à intervalles fréquents à toutes les parties contractantes et aux organisations régionales de la protection des végétaux les informations qu'elle aura reçues (en application des paragraphes 2(b), 2(c) et 2(d) du présent article) sur les restrictions, conditions et interdictions à l'importation.

ARTICLE VII

Collaboration internationale

Les parties contractantes collaboreront dans toute la mesure du possible à la réalisation des objectifs de la présente Convention, notamment de la manière suivante:

a) Chaque partie contractante s'engage à collaborer avec la FAO à la mise en place d'un service mondial de renseignements sur les ennemis des végétaux, en utilisant pleinement les possibilités et les services offerts à cet effet par les organisations existantes, et, dès sa mise en place, à fournir périodiquement à la FAO les renseignements ci-après pour qu'elle les distribue aux parties contractantes:

   i) Des rapports concernant l'existence, l'apparition et la propagation sur son territoire des ennemis des végétaux ou produits végétaux qui sont importants du point de vue économique et qui peuvent présenter un danger immédiat ou potentiel.

   ii) Des informations sur les méthodes de lutte qui se sont révélées efficaces contre les ennemis des végétaux et produits végétaux.

b) Chaque partie contractante s'engage, dans toute la mesure du possible, à participer à toute campagne spéciale contre certains ennemis destructeurs qui peuvent menacer sérieusement les récoltes et dont la gravité exige une action internationale.

ARTICLE VIII

Organisations régionales de protection des végétaux

1. Les parties contractantes s'engagent à collaborer pour établir, dans les régions appropriées, des organisations régionales pour la protection des végétaux.

2. Ces organisations exerceront un rôle coordonnateur dans les régions de leur compétence, prendront part à différentes activités pour atteindre les objectifs de la présente Convention et, le cas échéant, rassembleront et diffuseront des informations.

ARTICLE IX

Règlement des différends

1. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente Convention ou bien lorsqu'une partie contractante considère qu'une action entreprise par une autre partie contractante est incompatible avec les obligations qu'imposent à cette dernière les articles V et VI de la présente Convention, particulièrement en ce qui concerne les motifs d'une interdiction ou d'une restriction à l'importation de végétaux ou de produits végétaux provenant de son territoire, le ou les gouvernements intéressés peuvent demander au Directeur général de la FAO de désigner un comité chargé d'examiner le différend.

2. Le Directeur général de la FAO, en consultation avec les gouvernements intéressés, désignera alors un comité d'experts, qui comprendra des représentants desdits gouvernements. Ce comité examinera le différend en tenant compte de tous les documents et éléments probatoires utiles présentés par les gouvernements intéressés. Le comité soumettra un rapport au Directeur général de la FAO, qui le communiquera aux gouvernements intéressés et aux gouvernements des autres parties contractantes.

3. Tout en ne reconnaissant pas aux recommandations de ce comité un caractère obligatoire, les parties contractantes conviennent de les prendre comme base de tout nouvel examen, par les gouvernements intéressés, de la question qui est à l'origine du différend.

4. Les gouvernements intéressés supporteront une part égale des frais de la mission confiée aux experts.

ARTICLE X

Substitution aux accords antérieurs

La présente Convention met fin et se substitue, dans les relations entre les parties contractantes, à la Convention internationale phylloxérique du 3 novembre 1881, à la Convention additionnelle de Berne du 15 avril 1889 et à la Convention internationale de Rome du 16 avril 1929 sur la protection des végétaux.

ARTICLE XI

Application territoriale

1. Tout Etat peut, à la date de la ratification ou de l'adhésion ou à tout moment après cette date, communiquer au Directeur général de la FAO une déclaration indiquant que la présente Convention est applicable à tout ou partie des territoires dont il assure la représentation sur le plan international. Cette décision prendra effet trente jours après réception par le Directeur général de la déclaration portant désignation desdits territoires.

2. Tout Etat qui a transmis au Directeur général de la FAO une déclaration, conformément au paragraphe 1 du présent article, peut à tout moment communiquer une nouvelle déclaration modifiant la portée d'une déclaration précédente, ou mettant fin à l'application des dispositions de la présente Convention dans n'importe quel territoire. Cette déclaration prendra effet trente jours après la date de sa réception par le Directeur général.

3. Le Directeur général de la FAO informera tous les Etats signataires ou adhérents des déclarations qu'il aura reçues par application du présent article.

ARTICLE XII

Ratification et adhésion

1. La présente Convention est ouverte à la signature de tous les Etats jusqu'au 1er mai 1952, et sera ratifiée le plus tôt possible. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Directeur général de la FAO qui avisera chaque Etat signataire de la date de ce dépôt.

2. Les Etats qui n'ont pas signé la présente Convention seront admis à y adhérer dès qu'elle sera entrée en vigueur conformément à l'article XIV. L'adhésion s'effectuera par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Directeur général de la FAO, qui en avisera chacun des Etats signataires et adhérents.

ARTICLE XIII

Amendement

1. Toute proposition d'amendement à la présente Convention introduite par une partie contractante doit être communiquée au Directeur général de la FAO.

2. Toute proposition d'amendement introduite par une partie contractante et reçue par le Directeur général de la FAO doit être soumise pour approbation à la Conférence de la FAO, réunie en session ordinaire ou spéciale; si l'amendement implique d'importantes modifications d'ordre technique ou impose de nouvelles obligations aux parties contractantes, il sera étudié par un comité consultatif d'experts convoqué par la FAO avant la Conférence.

3. Toute proposition d'amendement sera notifiée aux parties contractantes par le Directeur général de la FAO, au plus tard à la date de l'envoi de l'ordre du jour de la session de la Conférence où doit être examinée cette proposition.

4. Toute proposition d'amendement doit être adoptée par la Conférence de la FAO et prend effet à compter du trentième jour qui suit son acceptation par les deux tiers des parties contractantes. Toutefois, les amendements qui impliquent de nouvelles obligations à la charge des parties contractantes ne prennent effet, vis-à-vis de chaque partie contractante, qu'après avoir été acceptés par elle et à compter du trentième jour qui suit cette acceptation.

5. Les instruments d'acceptation des amendements qui impliquent de nouvelles obligations doivent être déposés auprès du Directeur général de la FAO, qui informera toutes les parties contractantes de la réception desdits instruments et de l'entrée en viguer desdits amendements.

ARTICLE XIV

Entrée en vigueur

La présente Convention entrera en vigueur entre les parties lorsque trois Etats signataires l'auront ratifiée. Elle entrera en vigueur pour les autres Etats à la date du dépôt de leur instrument de ratification ou d'adhésion.

ARTICLE XV

Dénonciations

1. Chacune des parties contractantes peut à tout moment faire savoir qu'elle dénonce la présente Convention par notification adressée au Directeur général de la FAO. Le Directeur général en informera immédiatement tous les Etats signataires ou adhérents.

2. La dénonciation ne produira ses effets qu'un an après la date de réception de la notification par le Directeur général de la FAO.

ANNEXE H

BAREME DES CONTRIBUTIONS DE LA FAO POUR 1980-81

(Le barème de 1978-79 figure aux fins de comparaison)

Etats Membres	Barème de 1980-81 a/	Barème de 1978-79 b/
	%	%
Afghanistan	0.01	0.01
Albanie	0.01	0.01
Algérie	0.15	0.12
Angola	0.01	0.02
Argentine	0.95	1.04
Australie	2.24	1.91
Autriche	0.87	0.79
Bahamas	0.01	0.01
Bahreïn	0.01	0.01
Bangladesh	0.05	0.05
Barbade	0.01	0.01
Belgique	1.49	1.34
Bénin	0.01	0.01
Bolivie	0.01	0.01
Botswana	0.01	0.01
Brésil	1.55	1.29
Bulgarie	0.20	0.17
Birmanie	0.01	0.01
Burundi	0.01	0.01
Cameroun	0.01	0.01
Canada	4.01	3.76
Cap-Vert	0.01	0.01
République centrafricaine	0.01	0.01
Tchad	0.01	0.01
Chili	0.09	0.11
Chine	1.98	6.80
Colombie	0.13	0.14
Comores	0.01	0.01
Congo	0.01	0.01
Costa Rica	0.02	0.02
Cuba	0.13	0.14
Chypre	0.01	0.01
Tchécoslovaquie	1.02	1.04
Kampuchea démocratique	0.01	0.01
Corée, Rép. pop. dém. de d/	0.06	0.06
Danemark	0.91	0.79
Djibouti	0.01	0.01 c/
Dominique e/	0.01	-
République Dominicaine	0.04	0.02
Equateur	0.02	0.02

./...

Etats Membres	Barème de 1980-81 a/	Barème de 1978-79 b/
	%	%
Egypte	0.09	0.10
El Salvador	0.01	0.01
Ethiopie	0.01	0.01
Fidji	0.01	0.01
Finlande	0.59	0.55
France	7.66	7.20
Gabon	0.02	0.01
Gambie	0.01	0.01
Allemagne, Rép. féd. d'	10.17	9.52
Ghana	0.04	0.02
Grèce	0.43	0.44
Grenade	0.01	0.01
Guatemala	0.02	0.02
Guinée	0.01	0.01
Guinée-Bissau	0.01	0.01
Guyane	0.01	0.01
Haïti	0.01	0.01
Honduras	0.01	0.01
Hongrie	0.40	0.41
Islande	0.04	0.02
Inde	0.73	0.84
Indonésie	0.20	0.17
Iran	0.80	0.50
Irak	0.15	0.10
Irlande	0.20	0.19
Israël	0.31	0.29
Italie	4.22	4.18
Côte-d'Ivoire	0.04	0.02
Jamaïque	0.02	0.02
Japon	11.73	10.69
Jordanie	0.01	0.01
Kenya	0.01	0.01
République de Corée d/	0.18	0.16
Koweït	0.25	0.19
Lao	0.01	0.01
Liban	0.04	0.04
Lesotho	0.01	0.01
Liberia	0.01	0.01
Libye	0.28	0.20
Luxembourg	0.06	0.05
Madagascar	0.01	0.01
Malawi	0.01	0.01
Malaisie	0.11	0.11
Maldives	0.01	0.01
Mali	0.01	0.01

./...

Etats Membres	Barème de 1980-81 a/	Barème de 1978-79 b/
	%	%
Malte	0.01	0.01
Mauritanie	0.01	0.01
Maurice	0.01	0.01
Mexique	0.93	0.98
Mongolie	0.01	0.01
Maroc	0.06	0.06
Mozambique	0.01	0.02
Namibie c/	0.01	0.01
Népal	0.01	0.01
Pays-Bas	2.00	1.76
Nouvelle-Zélande	0.33	0.32
Nicaragua	0.01	0.01
Niger	0.01	0.01
Nigéria	0.20	0.16
Norvège	0.61	0.56
Oman	0.01	0.01
Pakistan	0.09	0.09
Panama	0.02	0.02
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.01	0.01
Paraguay	0.01	0.01
Pérou	0.07	0.08
Philippines	0.12	0.12
Pologne	1.52	1.72
Portugal	0.23	0.24
Qatar	0.04	0.02
Roumanie	0.26	0.30
Rwanda	0.01	0.01
Sainte-Lucie e/	0.01	-
Samoa e/	0.01	-
Sao Tomé-et-Principe	0.01	0.01
Arabie Saoudite, Royaume d '	0.71	0.29
Sénégal	0.01	0.01
Seychelles	0.01	0.01
Sierra Leone	0.01	0.01
Somalie	0.01	0.01
Espagne	2.08	1.89
Sri Lanka	0.02	0.02
Soudan	0.01	0.01
Suriname	0.01	0.01
Swaziland	0.01	0.01
Suède	1.60	1.54
Suisse d/	1.29	1.19
Syrie	0.04	0.02
Tanzanie	0.01	0.01
Thaïlande	0.12	0.12

./...

Etats Membres	Barème de 1980-81 a/	Barème de 1978-79 b/
	%	%
Togo	0.01	0.01
Trinité-et-Tobago	0.04	0.04
Tunisie	0.04	0.02
Turquie	0.37	0.37
Ouganda	0.01	0.01
Emirats arabes unis	0.12	0.09
Royaume-Uni	5.46	5.59
Etats-Unis d'Amérique	25.00	25.00
Haute-Volta	0.01	0.01
Uruguay	0.05	0.05
Venezuela	0.61	0.48 b/
Viet Nam	0.04	0.01 b/
Yémen, Rép. arabe du	0.01	0.01
Yémen, Rép, dém. pop.du	0.01	0.01
Yougoslavie	0.51	0.48
Zaïre	0.02	0.02
Zambie	0.02	0.02
	100.00	100.00

a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies pour 1980-82 tel qu'il été adopté par la résolution de l'Assemblée générale, 34/6A du 25 octobre 1979.

b/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies pour 1978-79 recommandé par la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 octobre 1977, avec en plus le Viet Nam au taux de 0,01 pour cent.

c/ Le Secrétariat du Comité des contributions des Nations Unies a fait savoir que la quote-part "théoriquement probable" de ces membres serait la quote-part minimale, c'est-à-dire 0,01 pour cent.

d/ Les contributions de ces membres, qui ne sont pas membres des Nations Unies, sont dérivées de leur pourcentage de participation à certaines activités des Nations Unies.

e/ Admis à la qualité de membre lors de la vingtième session de la Conférence, en novembre 1979.

COMITÉ DU PROGRAMME

(décembre 1979 - novembre 1981)

Président:	Yougoslavie	(Milan Trkulja)
Membres:	Argentine	(C.O. Keller Sarmiento)
	Brésil	(A.F.M. de Freitas)
	Etats-Unis d'Amérique	(R.A. Sorenson)
	Guinée	(J.S. Camara)
	Inde	(Ramadhar)
	Kenya	(J.L. Lijoodi)
	Libye	(M. Sidki Zehni)
	Pakistan	(M.P. Masud)
	Soudan	(S.S. Ahmed El Sayed)
	Suède	(G. Ericsson)

COMITÉ FINANCIER

(décembre 1979 - novembre 1981)

Président:	Tunisie	(M. Bel Hadj Amor)
Membres:	Arabie Saoudite, Royaume d'	(A.Y.A. Bukhari)
	Australie	(P. Alpen)
	Canada	(D.W. Ware)
	Grèce	(M.-A. Papageorgiu)
	Panama	(M. Ivankovich de Arosemena)
	Pérou	(L.H. Valdivia Avalos)
	Sri Lanka	(D.H.J. Abeyagoonasekera)
	Tanzanie	(G.S. Magombe)

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

(décembre 1979 - novembre 1981)

Etats-Unis d'Amérique	Sénégal
France	Suisse
Hongrie	Syrie
Italie	

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE ONU/FAO (1980)

Mandats expirant le	*Elus par le Conseil de la FAO*	*Elus par l'ECOSOC*
31 décembre 1980	Arabie Saoudite, Royaume d'	Bangladesh
	Australie	Grèce
	Canada	Hongrie
	Etats-Unis d'Amérique	Norvège
	Inde	Tunisie
31 décembre 1981	Angola	Japon
	Brésil	Niger
	Kenya	Nouvelle-Zélande
	Pays-Bas	Pakistan
	Thaïlande	Suède
31 décembre 1982	Allemagne, Rép. féd. d'	Argentine
	Cuba	Irlande
	Egypte	Lesotho
	France	Mexique
	Sierra Leone	Royaume-Uni

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

(au 26 novembre 1979)

Afghanistan
Albanie
Algérie
Allemagne, Rép. féd. d'
Angola
Arabie Saoudite, Royaume d'
Argentine
Australie
Autriche
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Belgique
Bénin
Birmanie
Bolivie
Botswana
Brésil
Bulgarie
Burundi
Cameroun
Canada
Cap-Vert
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Corée, Rép. de
Corée, Rép. populaire démocratique de
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Cuba
Danemark
Djibouti
Dominique
Egypte
El Salvador
Emirats arabes unis
Equateur
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guyane
Haïti
Haute-Volta
Honduras
Hongrie
Inde
Indonésie
Irak
Iran
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kampuchea démocratique
Kenya
Koweït
Lao
Lesotho
Liban
Libéria
Libye
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Mongolie
Mozambique
Namibie
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Pakistan
Panama
Papouasie Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République centrafricaine
République Dominicaine
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte-Lucie
Samoa
São Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Syrie
Tanzanie
Tchad
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yémen, République arabe du
Yémen, République démocratique populaire du
Yougoslavie
Zaïre
Zambie

P-90
ISBN 92-5-200892-6